

Précis analytique des travaux  
de l'Académie des sciences,  
belles-lettres et arts de  
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1984.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

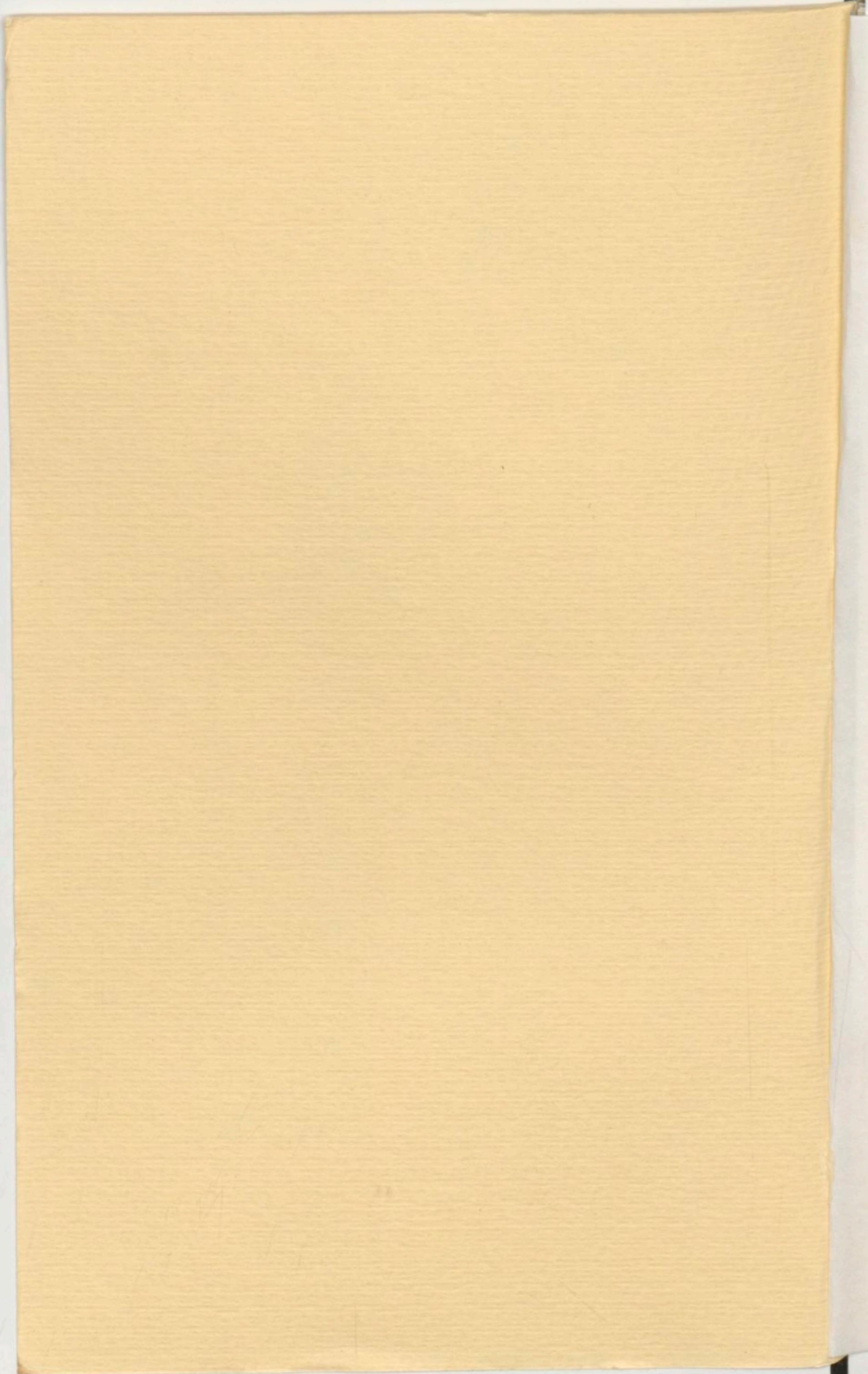
**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).

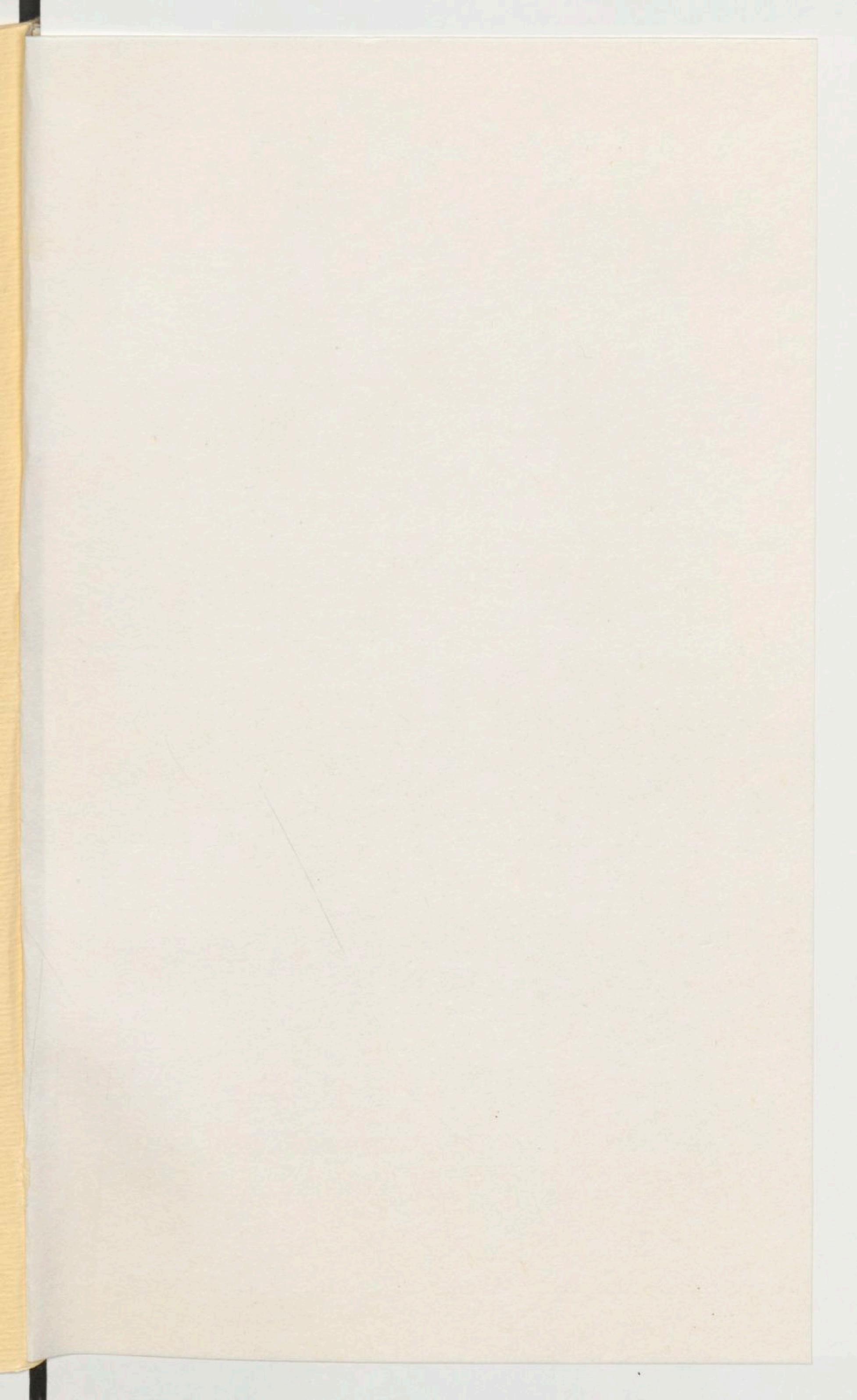
PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES  
BELLES-LETTRES  
ET ARTS  
DE ROUEN

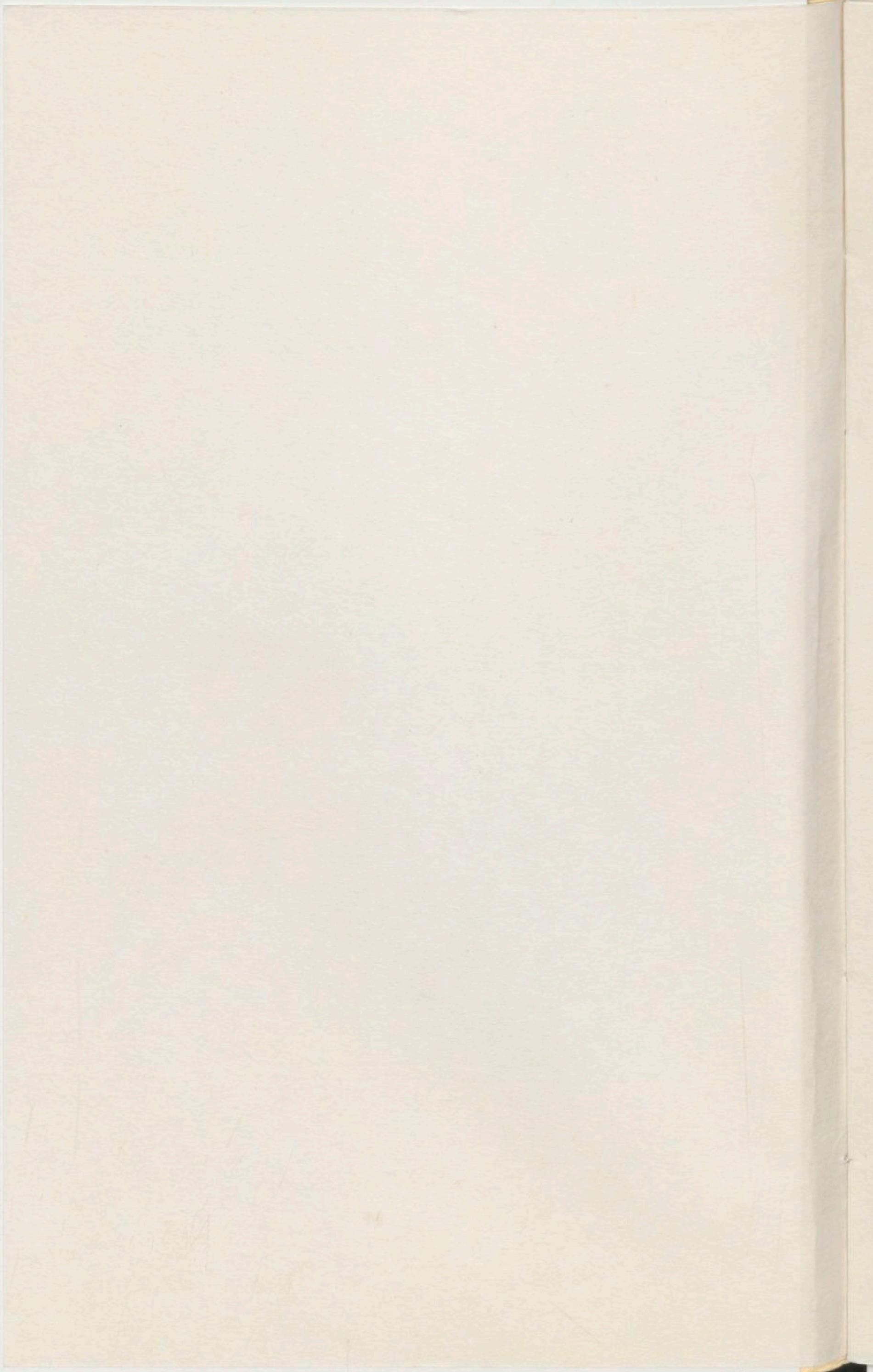
1984



FÉCAMP  
L. DURAND & FILS  
1986

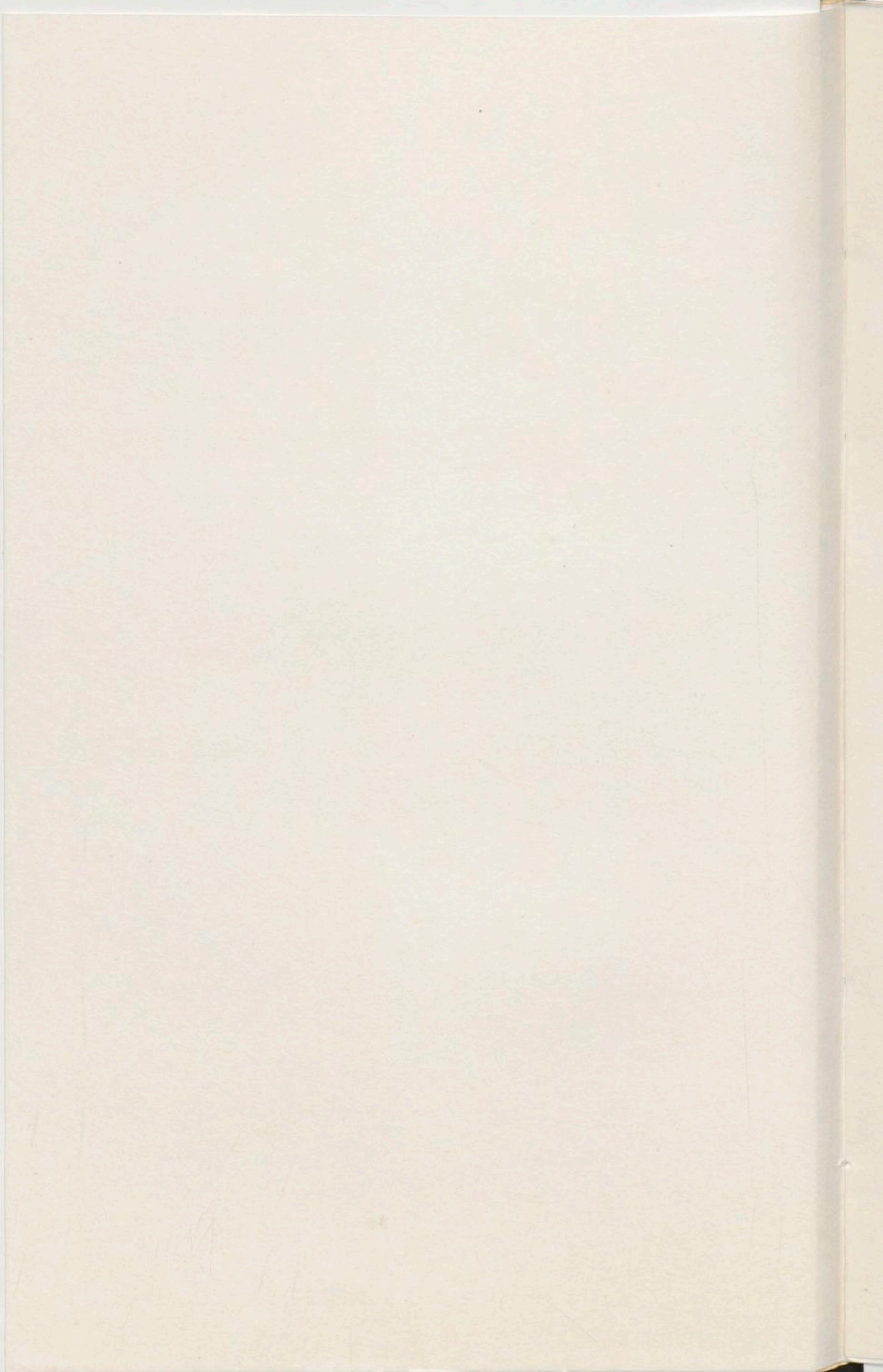






PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

1984



PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
DE ROUEN

1984



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen  
Hôtel des Sociétés Savantes  
190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis de ses travaux*.

---

*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*  
*Hôtel des Sociétés Savantes*  
*190, rue Beauvoisine, 76000 Rouen*

PRÉCIS ANALYTIQUE  
 DES TRAVAUX DE  
**L'ACADÉMIE**  
 DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
**DE ROUEN**

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Comte de la Rivière, La Rivière et Maréchal  
 M. le Président de l'Académie  
 M. le Président de l'Université  
 M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Rouen  
 M. le Procureur Général  
 M. le Général Commandant le 2<sup>e</sup> Régiment de Dragons  
 M. le Maire de Rouen

1984

MEMBRES TITULAIRES

M. Marcel Langlois, 22 novembre 1955  
 M. Jean Duvoy, 27 novembre 1955  
 M. René Gagnaire, 1<sup>er</sup> septembre 1956  
 M. René Lefebvre, 1<sup>er</sup> septembre 1956  
 M<sup>lle</sup> Marie-Josée Lefebvre, 22 novembre 1957  
 M<sup>lle</sup> Elizabeth Gagnaire, 22 novembre 1957  
 M. André Simeon, 1<sup>er</sup> septembre 1958  
 M. Daniel Lefebvre, 1<sup>er</sup> septembre 1958  
 M. André Emmanuel, 1<sup>er</sup> septembre 1958  
 M. Charles Simeon, 1<sup>er</sup> septembre 1958  
 M. Bernard Lefebvre, 1<sup>er</sup> septembre 1958



FÉCAMP - L. DURAND & FILS

1986

PRÉCIS ANALYTIQUE  
DES TRAVAUX DE  
L'ACADÉMIE  
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS  
STATUTS 509 64 ELICTRA  
DE ROUEN

La Commission chargée de la  
révision des statuts de l'Académie  
présente au public le présent  
rapport sur son travail.  
Paris, le 15 Mars 1884.  
Le Secrétaire Général, J. B. L.



Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen  
Rouen, chez M. L. LEBLANC & FILS  
Rue de la République, 100  
1884

TABLEAU  
de  
L'ACADÉMIE DES SCIENCES,  
BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN  
(au 31 Décembre 1984)

---

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE LA RÉGION DE HAUTE-NORMANDIE.
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.
- M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL.
- M. LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE.
- M. LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ.
- M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
- M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL.
- M. LE GÉNÉRAL COMMANDANT LA 23<sup>e</sup> DIVISION TERRITORIALE.
- Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
- M. LE MAIRE DE ROUEN.

MEMBRES TITULAIRES

- M. Marcel LANQUETUIT, ✱, I ✱, compositeur de musique, ancien titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
- M. Jean DELACOUR, O ✱, O ✱, ornithologiste (30 novembre 1934).
- M. René-Gustave NOBÉCOURT, O ✱, ✱, ✱, secrétaire perpétuel émérite, historien (12 mai 1939).
- M. René ROUAULT DE LA VIGNE, O ✱, ancien vice-président de la Société de l'Histoire de Normandie (7 juin 1947).
- M<sup>lle</sup> Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste paléographe (22 novembre 1947).
- M<sup>lle</sup> Elisabeth CHIROL, ✱, ✱, ✱, diplômée de l'Ecole du Louvre, conservateur des Musées départementaux de la Seine-Maritime (10 décembre 1955).
- M. André ROBINNE, O ✱, ✱, architecte, président d'honneur du Conseil régional de l'Ordre des Architectes (29 mai 1958).
- M. Daniel LAVALLÉE, ✱, O ✱, ✱, professeur, chargé de mission au Musée des traditions et d'art normands de Martainville (13 février 1960).
- M. André RENAUDIN, ✱, O ✱, journaliste honoraire (27 mai 1961).
- M. Charles SCHNEIDER, ✱, O ✱, O ✱, président d'honneur de la Société normande d'études préhistoriques et historiques et membre de la Commission départementale des Antiquités (17 février 1962).
- M. Bernard LEFEBVRE, ✱, O ✱, ✱, art et techniques photographiques (18 mai 1963).

- M. l'abbé André FOURÉ, , secrétaire de la Commission départementale des Antiquités, secrétaire de la Société de l'Histoire de Normandie, membre correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques (22 janvier 1966).
- M. François BURCKARD, , , O , directeur des Archives de la Seine-Maritime (25 juin 1966).
- M. Raoul LEROY, C , , , architecte en chef honoraire du département de la Seine-Maritime, ancien membre du Conseil supérieur de l'Ordre des Architectes (28 janvier 1967).
- M. Xavier CAMILLERAPP, C , ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure des Mines, président honoraire de l'Union des Groupements d'Ingénieurs de Haute-Normandie, vice-président de l'Union Nationale des Aveugles de Guerre, (24 juin 1967).
- M. Bernard BOULLARD, O , C , docteur ès sciences, professeur de biologie végétale à la Faculté des Sciences (24 février 1968).
- M. Philippe DESCHAMPS, O , professeur honoraire (14 février 1970).
- Maître Fedia JULIA, , , , avocat à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (11 avril 1970).
- M. le docteur Jean-Louis BILLIARD-DUCHESNE, , , médecin honoraire des hôpitaux de Rouen, ancien président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins (6 juin 1970).
- M<sup>me</sup> Ch. LEMERCIER-QUELQUEJAY, maître assistant à l'Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales à Paris, orientaliste (27 mars 1971).
- M. Bernard COURMONTAGNE, , 39-45, ingénieur agricole, journaliste honoraire (24 avril 1971).
- M. le chanoine Robert DELESTRE, maître de chapelle de la Cathédrale, membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts (6 novembre 1971).
- M. Georges MAC GRATH, O , docteur en droit, préfet honoraire (élu membre correspondant le 20 juin 1970 et reçu comme membre titulaire le 21 octobre 1972).
- M. Gaston SÉBIRE, , artiste peintre, (24 novembre 1973).
- M. Maurice MORISSET, journaliste (16 février 1974).
- M. François DE BEAUREPAIRE, historien (26 octobre 1974).
- M. Jean-Pierre CHALINE, agrégé d'histoire, docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres (23 octobre 1976).
- M<sup>me</sup> Nadine-Josette CHALINE, agrégée d'histoire, docteur ès lettres, maître assistant à la Faculté des Lettres (23 octobre 1976).
- M. Maurice REMY, O , C , , inspecteur d'Académie honoraire (5 novembre 1977).
- M. André GRÉGOIRE, , , , architecte des Monuments historiques (11 mars 1978).
- M. Pierre HOMMERIL, O , agrégé de l'Université, docteur ès sciences, professeur de géologie (3 juin 1978).
- M. Max PINCHARD, compositeur de musique (13 janvier 1979).
- M. le docteur René LAUMONIER, professeur à la Faculté de Médecine, directeur du Centre Henri-Becquerel (29 mars 1980).
- M. Barthélémy MERCADAL, agrégé des Facultés de Droit et des Sciences économiques, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers (10 mai 1980).
- M. Joseph-A. LAFOND, , courtier maritime honoraire, premier juge honoraire au Tribunal de Commerce, vice-doyen du Corps consulaire, administrateur de sociétés maritimes (6 décembre 1980).

- M. le Colonel Jacques VANDAELE, O ,  39-45,  T.O.E.,  (4 avril 1981).
- M. François BERGOT, , , conservateur des musées de la ville de Rouen (30 janvier 1982).
- M. Jean MALAURIE, géographe, directeur de recherches au C.N.R.S. et du Centre d'études arctiques, directeur d'études à l'École des Hautes Etudes en sciences sociales (20 mars 1982).
- M. Max BRIÈRE, , O , , avocat honoraire à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (12 juin 1982).
- M. Christian GOUBAULT, docteur ès lettres, critique musical, musicologue (5 février 1983).
- M. Hubert PIGUET, professeur à la Faculté de Médecine, sous-directeur du Centre Becquerel, membre correspondant de l'Académie nationale de Médecine (5 novembre 1983).
- M. Pierre HAYMANN, docteur ès sciences, professeur de physique à la Faculté des Sciences (24 mars 1984).

---

### MEMBRES HONORAIRES

- M. François BLANCHET, , I , conservateur aux Archives nationales (9 décembre 1950).
- M. Henri VAN EFFENTERRE, , ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur à la Sorbonne (26 février 1955).
- M. Michel CHEVALIER, , agrégé de l'Université (29 octobre 1966).
- M<sup>me</sup> Germaine RICOU, , écologiste, maître de recherche à l'I.N.R.A. (3 février 1973).
- M. Jean-Claude BERNEDE, directeur de la musique de la ville de Rennes, président de la Société des Concerts Lamoureux (14 janvier 1978).

---

### MEMBRES ASSOCIÉS

- M. Emmanuel BONDEVILLE, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts (26 janvier 1952).
- Dom Paul GRAMMONT, abbé du Bec (15 mai 1971).
- M. Michel DE BOÛIARD, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de Caen, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (membre correspondant le 27 février 1960, membre associé le 2 mars 1974).
- M. Michel DE SAINT-PIERRE, écrivain (2 mars 1974).
- M. Robert HIRSCH, GO , ancien préfet de la Seine-Maritime, ancien président de « Gaz de France » (20 mai 1978).
- M. Jean FAVIER, directeur général des Archives de France (6 octobre 1979).
- M. François LEFEBVRE DE LABOULAYE, ambassadeur de France (1<sup>er</sup> décembre 1979).
- M. Léopold Sédar SENGHOR, ancien président de la République du Sénégal, membre de l'Académie française (11 octobre 1980).
- M. Paul GUTH, écrivain (25 février 1984).
- M. Étienne WOLFF, membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de l'Académie de Médecine (6 octobre 1984).

## MEMBRES CORRESPONDANTS

- M. Marcel BAUDOT, inspecteur général des Archives de France (3 mai 1940).
- M. André MASSON, inspecteur général honoraire des bibliothèques de France, à Pau (12 juin 1942).
- M. Maurice YVART, ancien conservateur des Musées de Lillebonne et de Fécamp (30 janvier 1954).
- M. ARGUILIÈRE, directeur des Papeteries de La Chapelle (25 octobre 1958).
- M. Raymond DE TOULOUSE-LAUTREC, colonel de cavalerie, à Grigneuseville (Seine-Maritime) (13 décembre 1958).
- M. Lucien MUSSET, professeur à la Faculté de Lettres de Caen (27 février 1960).
- M. Georges DETHAN, conservateur des Archives du Ministère des Affaires Étrangères (13 mai 1961).
- M. François DE VAUX DE FOLETIER, directeur honoraire des Archives de la Seine, à Paris (1962).
- M. Jean VIDALENC, professeur de faculté, à Fontenay-aux-Roses (mars 1962).
- M. l'abbé Maurice GRAINDOR, maître de Recherches au C.N.R.S., Collège de France (6 avril 1963).
- M. François LENOVEL, professeur agrégé de physique, détaché au Commissariat à l'énergie atomique, à Bourg-la-Reine (25 mai 1963).
- M. Marcel THOMAS, conservateur en chef des manuscrits à la Bibliothèque nationale (11 février 1967).
- M. Bernard FLAVIGNY, professeur au Conservatoire d'Aix-en-Provence (11 février 1967).
- M. le chanoine Henri BIÉVELET, O , directeur des fouilles archéologiques de Bavay (Nord) (14 octobre 1967).
- M. Maurice DURUFLÉ, professeur au Conservatoire national supérieur, organiste de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris (14 octobre 1967).
- M. Gabriel OLIVIER, avocat, à Paris (4 mai 1968).
- M. Jacques GUILLOUET, ancien conservateur du Musée de Douai (8 mars 1969).
- M. Jean-Jacques ANTIER, historien de la Marine (8 mars 1969).
- M. Jacques NOBÉCOURT, historien et journaliste (22 mars 1969).
- M. Pierre GEORGEL, conservateur du Musée des Beaux-Arts de Dijon (22 mars 1969).
- M. Ivan CLOULAS, conservateur aux Archives de France (16 janvier 1971).
- M. Pierre BAZIN, conservateur du Musée du Vieux Château, à Dieppe (16 janvier 1971).
- M. Michel CIRY, artiste peintre et graveur, à Varengeville-sur-Mer (16 janvier 1971).
- M. Michel MANGARD, archéologue, à Lillebonne (25 mars 1971).
- M. Jacques LE ROY-LADURIE, président de la Fédération des Comités de propagande des produits agricoles, ancien député, ancien ministre de l'Agriculture, à Villeray (Calvados) (15 mai 1971).
- M. Armand JARDILLIER, O , O , président de la Société libre de l'Eure, conservateur du château d'Harcourt (2 février 1974)
- M<sup>me</sup> Françoise PERROT, chargée de recherches au C.N.R.S., archéologue (24 mai 1975).

- M. l'abbé Jean SAUSSAYE, vice-président de la Commission d'Art sacré du diocèse d'Evreux, membre de la Commission supérieure des Monuments historiques (24 mai 1975).
- M. Jacques HENRY, membre de la Société historique de Lisieux et des Antiquaires de Normandie, président des Écrivains normands à Bonnebosq (Calvados) - (24 avril 1976).
- M. Philippe MANNEVILLE, historien et archéologue (20 mai 1978).
- M. Marcel DEBRAY, botaniste (20 mai 1978).
- M. le docteur Jean FOURNÉE, historien (28 octobre 1978).
- M. Henry CAHINGT, archéologue, membre de la Commission départementale des Antiquités (26 mai 1979).
- Le Père Roger FOUQUER, père blanc (1<sup>er</sup> décembre 1979).
- M<sup>me</sup> Christine DE VOGÜÉ-BAZIN, pianiste (15 mars 1980).
- M. Bernard LAVOINNE, C ✱, éleveur, membre de la Chambre d'Agriculture (11 octobre 1980).
- M<sup>me</sup> Odile LE BERTRE, membre correspondant de la Commission supérieure des Monuments historiques (10 octobre 1981).
- M<sup>me</sup> Marie-Claire BANCQUART, professeur de littérature contemporaine à l'Université de Paris X (23 octobre 1982).
- M. André PLAISSE, historien (4 décembre 1982).

---

### MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

- M. l'abbé Emile BEGIN, directeur de la Revue de l'Université Laval, au Canada, et historien (14 mai 1960).
- M. Gaetano FALZONE, professeur à l'Université de Palerme, Italie (12 mai 1962).
- M<sup>lle</sup> Elisabeth-Annie FRANCIS, secrétaire de l'Anglo-norman text Society et professeur à Oxford, Angleterre.
- M. Giulio PRUNAÏ, surintendant des archives de Toscane, à Florence, Italie (11 février 1967).
- M. Toshio SUGI, professeur émérite à l'Université de Tokyo (2 décembre 1967).
- M<sup>me</sup> Patricia CLANCY, professeur à l'Université de Melbourne (20 mai 1978).
- M. René DE CHANTAL, ministre des Affaires culturelles à l'Ambassade du Canada à Paris (7 février 1981).
- M. Alberto CAVALLARI, directeur du « Corriera della Serra », professeur à l'Université de Paris II (22 janvier 1983).
- Princesse Gréta STURDZA, art et science du jardin (7 mai 1983).

---

*N.B. - La date mentionnée après chaque nom est celle :*

- pour les membres titulaires : de leur réception ;
- pour les membres honoraires : de leur réception comme membre titulaire ;
- pour les membres associés, pour les membres correspondants français et étrangers : de leur élection.

## MEMBRES DÉCÉDÉS

*Membres titulaires :*

- M. Jacques LIGER (13 janvier 1951), décédé le 8 février 1984.  
 M. Jean BRÉANT (élu le 21 janvier 1984, non reçu), décédé le 14 mai 1984.  
 M. le docteur Pierre NICOLLE (12 novembre 1966), décédé le 20 septembre 1984.

*Membre honoraire :*

- Mlle Jeanne DUPIC (23 mars 1946), décédée le 22 janvier 1984.

*Membre correspondant :*

- Mgr Pierre ANDRIEU-GUITRANCOURT (16 juin 1945), décédé le 19 mars 1984.

## BUREAU

## ANNÉE 1984

*Président :* M. Maurice REMY.

*Vice-Président :* Mme Nadine-Josette CHALINE.

*Secrétaire pour la classe des Lettres :* M. Bernard COURMONTAGNE.

*Secrétaire pour la classe des Sciences :* M. Bernard BOULLARD.

*Trésorier :* M. Charles SCHNEIDER.

*Archiviste :* M. l'abbé André FOURÉ.

# CHRONIQUE

## DES

# SÉANCES DE L'ACADÉMIE

7 JANVIER. — M. Jean-Pierre Chaline transmet la présidence à M. Maurice Remy auquel Mme Nadine-Josette Chaline succède à la vice-présidence. L'Académie ajoute à la liste de ses membres d'honneur, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de son règlement, le Président du Conseil régional et le Président du Conseil général. Il est ensuite procédé à l'élection des membres des Commissions.

14 JANVIER. — Messe traditionnelle à la mémoire des membres défunts de l'Académie et de ses bienfaiteurs, célébrée en la chapelle des sœurs d'Ernemont par M. le vicaire général Choquet.

21 JANVIER. — Éloge funèbre par M. l'abbé André Fouré de M. l'abbé François Coulon, membre correspondant décédé le 30 décembre 1983. — Élection comme membres titulaires de MM. Jean Bréant, artiste peintre, et Pierre Haymann, physicien, professeur à la Faculté des Sciences de Rouen. Communication de M. Christian Goubault : « Le Baron Henri Martin de Villers, un académicien musicien ».

4 FÉVRIER. — Hommage de l'Académie, par la voix de M. François Burckard, à Mlle Jeanne Dupic, membre honoraire, décédée le 22 janvier. — Communication de M. Georges Mac Grath : « Le procès de Jésus ».

25 FÉVRIER. — L'Académie procède à l'élection, comme membre associé, de M. Paul Guth. — Elle entend ensuite, présenté par le trésorier, M. Charles Schneider, le rapport financier qu'elle approuve à l'unanimité. — Puis M. Maurice Remy, pré-

sident, remet à M. Bernard Boullard, secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences, les insignes d'officier de l'Ordre national du Mérite, en présence de la famille et des invités de M. Bernard Boullard, des époux et épouses des Académiciens.

10 MARS. — Hommage, par M. Bernard Boullard, à la mémoire de M. Jacques Liger, secrétaire perpétuel émérite de la classe des Sciences, récemment décédé. — Communication du Frère Jean-Pierre Ribaut, maître assistant à la Faculté libre des Lettres de Lille : « Cinquante années de l'histoire de Rouen à travers l'ascension d'une famille de notables : 1780-1830 ».

21 MARS. — Grande conférence : *Une mission économique en Chine*. M. de Rochebouët, président du Port autonome de Rouen, présente « Un aperçu de la situation économique de la Chine ». M. Mouchard, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rouen, relate, avec projection de diapositives, le voyage en Chine de la délégation économique rouennaise.

24 MARS. — Réception, comme membre titulaire, de M. Pierre Haymann. A son discours en remerciement : « Mouvement, structures et formes » répond celui, illustré par la projection de diapositives, de M. Bernard Boullard, secrétaire pour la classe des Sciences : « Formes, structures et mouvements ».

28 AVRIL. — Hommage, par M. l'abbé André Fouré, à la mémoire de Mgr Andrieu-Guitrancourt, récemment décédé. — Communication de M. André Renaudin : « Rencontre à Rouen d'un comédien avec une ingénue de Shakespeare ».

5 MAI. — Séance ordinaire à laquelle assiste le Président Léopold Sédar Senghor, membre de l'Académie française, membre associé de la Compagnie. Le Bâtonnier Max Brière donne une communication : « Une ambassade extraordinaire en Italie, en 1870 ».

19 MAI. — M. Henri Cahingt, membre correspondant, prend séance et fait une communication : « Un registre du tabellion d'Arques du milieu du xv<sup>e</sup> siècle ».

16 JUIN. — Hommage, par M. le Chanoine Delestre, à la mémoire de M. Jean Bréant, membre élu non encore reçu, décédé récemment. — Communication de M. Boullard : « Éthique et biologie ».

23 JUIN. — Sortie annuelle de l'Académie : Centrale nucléaire de Paluel et Château d'Etennemare qui abrite un Institut médico pédagogique que préside M<sup>e</sup> Max Brière, membre de l'Académie. Réception en son manoir de La Coquetterie, à Limésy, par la Marquise de Bagneux.

6 OCTOBRE. — Élection, en qualité de membre associé, de M. le Professeur Étienne Wolff, membre de l'Académie française, de l'Académie des Sciences et de l'Académie nationale de médecine.

Séance publique, en la chapelle du Lycée Corneille, à l'occasion du Tricentenaire de la mort de Pierre Corneille, avec le programme suivant : « Quelques vers de Pierre Corneille » dits par Jean Chevrin ; rapport par M. Philippe Deschamps sur le concours littéraire organisé par l'Académie et proclamation des résultats ; conférences de M. Fumaroli, professeur en Sorbonne : « Pierre Corneille et les jésuites du Collège de Rouen » et de M. le Professeur Étienne Wolff, représentant l'Académie française : « Pierre Corneille et la guerre de 1914-1918 ».

20 OCTOBRE. — Séance publique pour la présentation, par M. Goubault, de « Sainte Unité de Trois », oratorio de Max Pinchard, que celui-ci analyse et commente avec une illustration sonore.

10 NOVEMBRE. — Hommage par M. le Professeur Piguet, au docteur Pierre Nicolle, membre titulaire, récemment décédé. — Communication de M. le Professeur Laumonier avec projection de diapositives : « L'anatomie pathologique dans l'histoire de la médecine et de la biologie ».

17 NOVEMBRE. — Séance publique pour la réception de Paul Guth, membre associé. A son discours : « Un professeur d'autrefois au Lycée Corneille » répond celui de M. Maurice Remy : « Variations académiques ».

1<sup>er</sup> DÉCEMBRE. — Attribution des prix de vertu, d'un prix littéraire et d'un prix artistique. Vote et félicitations à M. François Gay, maître assistant de géographie à la Faculté de Lettres de Rouen, après présentation du rapport de M. Jean-Pierre Chaline.

15 DÉCEMBRE. — Élection du Bureau. Sont élus, pour 1985 : Président, Mme N.-J. Chaline ; Vice-président, M. J. Lafond. — Sont élus pour trois ans : secrétaire de la classe des Sciences, M.

B. Boullard ; secrétaire de la classe des Lettres, M. B. Courmontagne ; trésorier, M. Ch. Schneider ; archiviste, M. l'abbé A. Fouré.

L'Académie tient ensuite sa séance publique annuelle. Discours de Mme Chaline : « De la vertu ». — Remise des prix par le Président après présentation des rapports sur les prix de vertu et le prix Pelletat par M<sup>e</sup> Brière, sur le prix Liger par M. Haymann, sur le prix Courtonne-Lenepveu par M. Goubault, sur le prix La Reinty par M. Chaline. — Puis Mme Denise Boitard, accompagnée au piano par M. Goubault, interprète quelques mélodies de Claude Debussy. Cette partie musicale de la séance est dédiée à M. Lanquetuit à l'occasion du cinquantième de sa réception à l'Académie dont il est le doyen d'élection.

*Le Secrétaire de la classe des Lettres.*

B. COURMONTAGNE.

# PRIX DE L'ACADÉMIE

---

## PRIX ARTISTIQUE ET PRIX LITTÉRAIRE

### PRIX COURTONNE-LENEPVEU :

M. Jean-Pierre REVOIL, chef de la Musique divisionnaire du 39<sup>e</sup> R.I. et compositeur, pour l'ensemble de son œuvre et plus particulièrement pour « Trois chants élégiaques à Jeanne d'Arc ». (Rapporteur M. Christian Goubault).

### PRIX LA REINTY :

M. André VINCENT, professeur honoraire au Lycée Corneille pour *La Saga norvégienne du Lycée Corneille*. (Rapporteur M. Jean-Pierre Chaline).



## PRIX DE VERTU

### PRIX DE DÉVOUEMENT AUX ŒUVRES SOCIALES :

Mme BRUNHES, de Rouen. (Rapporteur M. le bâtonnier Max Brière).

### PRIX PELLECAT :

Mlle Marie-Françoise BOTTÉ, de Petit-Quevilly, étudiante en géographie. (Rapporteur M. le bâtonnier Max Brière).

### PRIX LIGER :

M. Eric DITTMAR, de Fontaine-la-Soret, étudiant en physique et chercheur. (Rapporteur M. Pierre Haymann).

### FÉLICITATIONS DE L'ACADÉMIE :

L'Académie adresse des félicitations à l'association *Les Petits Frères des Pauvres - Partage fraternel* pour son activité sociale. (Rapporteur M. le bâtonnier Max Brière).

---

M. Bouillon, secrétaire de la classe des Lettres, M. B. Courmont, M. A. Bédou, M. Ch. Scherer, M. F. A. Fauré.

L'Académie a tenu séance le samedi 22 novembre 1902. Elle a élu pour son président M. de la Vierge.

### PRIX DE L'ACADÉMIE

M. de la Vierge a lu son rapport sur le concours de poésie. Le jury a désigné M. de la Vierge pour lauréat. M. de la Vierge a lu son rapport sur le concours de prose. Le jury a désigné M. de la Vierge pour lauréat. M. de la Vierge a lu son rapport sur le concours de musique. Le jury a désigné M. de la Vierge pour lauréat.

### PRIX ARTISTIQUE ET PRIX LITTÉRAIRE

#### PRIX COURTONNELENEPVEU :

M. Jean-Pierre Besson, chef de la Musique divisionnaire du 2<sup>e</sup> R.I., et compositeur pour l'ensemble de son œuvre et plus particulièrement pour « Trois chants dédiés à Jeanne d'Arc » (Rapporteur M. Christian Goudault).

#### PRIX LA REINTY :

M. André Victor, professeur honoraire au Lycée Carnot pour la classe norvégienne du Lycée Carnot. (Rapporteur M. Jean-Pierre Chassin).



### PRIX DE VERTU

#### PRIX DE DEVOUEMENT AUX OEUVRES SOCIALES :

Mme Brunas, de Rouen. (Rapporteur M. le docteur Max Bière).

#### PRIX BELLECAT :

Mlle Marie-Françoise Boret, de Petit-Quevilly, étudiante en géographie. (Rapporteur M. le docteur Max Bière).

#### PRIX LIGER :

M. Eric Dittmar, de Fontaine-la-Soret, étudiant en physique et chimie. (Rapporteur M. Pierre Haymann).

#### FELICITATIONS DE L'ACADEMIE :

L'Académie adresse des félicitations à l'association Les Petits Frères des Pauvres - Patronage français pour son activité sociale. (Rapporteur M. le docteur Max Bière).

## PROPOS D'OUVERTURE

par Michel Remy

# Le tricentenaire de la mort de Pierre Corneille

SÉANCE PUBLIQUE

EN LA CHAPELLE DU LYCÉE CORNEILLE

LE 6 OCTOBRE 1984

Le 6 octobre 1984, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen célébrait solennellement le tricentenaire de la mort de Pierre Corneille. Elle tenait, en la chapelle du lycée Corneille, en présence de M. le professeur Etienne Wolff, représentant l'Académie française, une séance publique au cours de laquelle — après que Jean Chevrin, directeur du Conservatoire régional d'art dramatique, eut dit quelques extraits d'œuvres de Pierre Corneille<sup>1</sup> — M. Philippe Deschamps présenta le rapport sur le concours organisé par l'Académie, à l'occasion de ce tricentenaire.

Le président Maurice Remy ayant remis leur prix aux lauréats, deux conférences furent prononcées, par M. Marc Fumaroli, professeur à l'Université de Paris-Sorbonne et par M. le professeur Etienne Wolff.

---

1. " Un foudre de guerre " (L'Illusion comique, acte II, sc. 2),  
" Griserie du mensonge " (Le menteur, acte II, sc. 5),  
" Les Tourments de Félix " (Polyeucte, acte III, sc. 5),  
" Je veux l'aimer, je l'aime " (Tite et Bérénice, acte II, sc. 1),  
Stances en l'honneur de l'Immaculée Conception.

## PROPOS D'OUVERTURE

par Maurice REMY

PRÉSIDENT

« IL serait à la fois injuste et illogique que notre Compagnie laissât passer sans lui donner quelque éclat le temps de ce tricentenaire. Injuste, parce que les leçons de Corneille, loin d'être périmées, sont de celles qui demeurent, à toute époque, excellentes ; illogique, car l'Académie a conscience d'avoir pour premier devoir d'exalter les gloires normandes. Or quelle gloire, dans notre province, s'est affirmée plus haute, plus pure, plus durable que celle de l'auteur du *Cid* ? »

Ces paroles par lesquelles René Herval, alors président, ouvrait la séance solennelle tenue le 22 décembre 1936 par l'Académie en l'honneur du tricentenaire du *Cid* ont gardé une telle actualité que certains ont peut-être pensé qu'elles étaient de moi.

De l'éclat, le troisième centenaire de la mort de l'illustre écrivain rouennais n'en a certes pas manqué. De nombreuses représentations mettant en valeur ses pièces comiques, trop souvent négligées au profit de ses tragédies, se sont succédé au cours de l'été, dont certaines ici même. De très riches et très intéressantes expositions ont été organisées et sont encore ouvertes au public. Des conférences variées ont éclairé divers aspects de l'homme, de son œuvre et de son époque. Des lycées de toute la France ont rivalisé dans un large concours théâtral s'inspirant des thèmes cornéliens. La rue elle-même a été conviée, le 29 septembre, à une sorte de grande fête « éclatée » qu'un rayon de soleil inespéré a bien voulu illuminer un moment. Et je ne saurais oublier l'important colloque universitaire international qui vient tout juste de se terminer après avoir donné lieu à une soixantaine de communications, un beau monument cornélien en perspective !

Bref, si l'on peut regretter que la République, qui avait déplacé tant de personnalités illustres pour célébrer le deuxième centenaire de la mort de Pierre Corneille, lui ait préféré Diderot cette année, comme s'il fallait absolument choisir entre nos gloires nationales, la Ville de Rouen, elle, a bien fait les choses ; et l'on ne peut, selon moi, que se réjouir d'y avoir vu honorer l'œuvre du grand Corneille dans un climat d'admiration sereine et lucide, bien éloigné des clivages idéologiques qui avaient marqué les cérémonies et les discours en 1884 au grand détriment des analyses littéraires et historiques objectives.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui s'est constituée sous l'invocation de Corneille, de Fontenelle et de Poussin, dont les portraits figurent sur son sceau, ne pouvait que porter une attention toute particulière au grand poète rouennais. Aussi trouve-t-on de nombreuses communications le concernant dans les *Précis des Travaux de l'Académie* et dans les gros registres de ses séances qui, eux, ne sont malheureusement accessibles qu'à la Bibliothèque Municipale de Rouen.

M'étant promis de limiter mon intervention à quelques minutes pour ne pas surcharger cette séance, je vous fais grâce de tout ce que j'ai relevé dans ces sources, sous des signatures souvent encore bien connues ici, comme celles de Charles de Beaurepaire ou de Pierre Chirol — qu'il s'agisse des maisons de Corneille, de ses biens, de ses portraits, de sa généalogie, du grand tableau représentant « le Grand Condé félicitant le Grand Corneille » qui se trouve dans l'escalier de l'Hôtel des Sociétés Savantes, etc.

Comment ne rappellerais-je pas pourtant qu'en 1906 ce fut le président de notre Académie, Paul Allard, qui se vit confier la présidence du comité chargé d'organiser les fêtes du 3<sup>e</sup> Centenaire de la naissance de Pierre Corneille ? Grandes fêtes qui attirèrent de hautes personnalités, furent marquées, notamment, par une représentation de *Polyeucte* au Théâtre des Arts, avec Albert Lambert père, et par quelques intéressants discours, dont un d'Albert Sorel, le tout occupant plus de 100 pages dans notre *Précis* de 1906.

Nous ne pouvions donc manquer de nous associer de notre mieux à la célébration du 3<sup>e</sup> Centenaire de la mort du grand Corneille et je remercie tous ceux qui nous y ont aidés, tout spécialement la Ville de Rouen.

Sans vouloir accaparer indirectement le mérite et la gloire qui reviennent à l'auteur, j'ai plaisir à signaler que c'est un membre de notre Académie, M. François Bergot, conservateur en chef des Musées de France, qui a réalisé la très belle exposition

sur « La peinture d'inspiration religieuse au temps de Corneille » qui se terminera demain à l'abbatiale Saint-Ouen.

C'est aussi à un membre de l'Académie, M. Max Pinchard, que l'on doit l'oratorio lyrique pour soliste, chœur et grand orchestre sur des psaumes versifiés de Pierre Corneille qui sera créé le 4 novembre au Théâtre des Arts après avoir été présenté et commenté en séance publique de l'Académie le 20 octobre.

Et nous voici aujourd'hui réunis, en compagnie d'un éminent représentant de l'Académie française, ancien élève du Lycée, dans cette vénérable et magnifique chapelle dont la restauration récente a demandé tant de persévérance et de soins et où flotte encore, avec l'ombre du futur saint Jean de Brébeuf alors « régent de grammaire », le souvenir du jeune Corneille qu'attendait la gloire.

Mais il est temps de donner la parole, pour commencer, au poète lui-même, dont M. Jean Chevrin, qu'on ne présente plus aux Rouennais, a bien voulu se faire l'interprète.

Bien qu'ayant vécu au XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Corneille est un peu des nôtres et l'Académie ne manque jamais l'occasion de lui rendre hommage. C'est ainsi qu'en 1981, à l'approche des fêtes du tricentenaire, elle décida d'organiser un concours doté d'un Grand Prix en espèces et portant sur l'actualité de l'œuvre corneillienne. La question posée était la suivante : « En quoi l'œuvre de Pierre Corneille est-elle susceptible d'intéresser les hommes de notre époque ? »

Le sujet et le règlement du concours furent largement diffusés en France et à l'étranger, notamment dans les milieux universitaires. Mais malgré la publicité donnée à cet événement, le nombre des candidats fut moins élevé que nous ne l'avions pensé. Faut-il y voir précisément le signe d'une démission et comme une réponse à la question que nous avions posée ?

Le jury, composé de professeurs d'Université et de membres de l'Académie, se réunit plusieurs fois pour examiner les envois et, en juillet 1984, après une dernière délibération, il désigna comme lauréat M. Maurice DESCOTES, professeur à l'Université de Pau et auteur de nombreux ouvrages sur le théâtre.

Le texte du discours de M. Descotes est publié page 31.



## LE RAPPORT SUR LE CONCOURS

par M. Philippe DESCHAMPS

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

**B**IEN qu'ayant vécu au XVII<sup>e</sup> siècle, Pierre Corneille est un peu des nôtres et l'Académie ne manque jamais l'occasion de lui rendre hommage. C'est ainsi qu'en 1982, à l'approche des fêtes du tricentenaire, elle décida d'organiser un concours doté d'un Grand Prix en espèces et portant sur l'actualité de l'œuvre cornélienne. La question posée était la suivante : « En quoi l'œuvre de Pierre Corneille est-elle susceptible d'intéresser les hommes de notre époque ? ».

Le sujet et le règlement du concours furent largement diffusés en France et à l'étranger, notamment dans les milieux universitaires. Mais malgré la publicité donnée à cet événement, le nombre des candidats fut moins élevé que nous ne l'avions pensé. Fallait-il y voir précisément le signe d'une désaffection et comme une réponse à la question que nous avons posée ?

Le jury, composé de professeurs d'Université et de membres de l'Académie, se réunit plusieurs fois pour examiner les envois et, en juillet 1984, après une dernière délibération, il désigna comme lauréat M. Maurice DESCOTES, professeur à l'Université de Pau et auteur de nombreux ouvrages sur le théâtre <sup>1</sup>.

\*\*\*

1. Le texte du mémoire de M. Descotes est publié page 51.

Parler en 1984 de l'actualité de Corneille semblera peut-être paradoxal, écrit M. Descotes. Chacun sait, en effet, que dans les programmes scolaires comme dans le répertoire théâtral, son œuvre n'occupe plus aujourd'hui qu'une place tout à fait secondaire.

Les causes de cette désaffection se déterminent aisément. Notre époque n'aime guère la difficulté : or Corneille est un auteur difficile. Difficile par sa langue — qui a vieilli — par les intrigues souvent compliquées de ses pièces, et surtout par la profonde transformation des mœurs et des idées intervenue depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

Et pourtant, à y regarder de près, ces pièces présentent souvent un caractère aigu de modernité, voire même d'actualité. Ainsi la tragédie de *Sertorius* (1662). Le général romain Sertorius est passé en Espagne pour soulever les populations contre Sylla. A ceux qui lui reprochent sa rébellion, il fait cette réponse très « gaullienne » :

*Rome n'est plus dans Rome : elle est toute où je suis.*

La tragédie d'*Othon* (1664) nous dépeint ce que M. Descotes appelle les « fins de règne », avec leurs intrigues, leurs marchandages, leurs luttes d'influence... Et tout ceci n'est pas exclusivement romain !

Par ailleurs, certains personnages sont d'une telle vérité psychologique et humaine qu'ils semblent en dehors du temps. C'est la jeune Psyché découvrant l'amour, ou, à l'opposé, le vieux Martian, de *Pulchérie*, conscient de sa déchéance :

*J'aimais quand j'étais jeune, et ne déplaisais guère (...)*

*Mais, hélas ! j'étais jeune et ce temps est passé.*

*Le souvenir en tue, et l'on ne l'envisage*

*Qu'avec, s'il faut le dire, une espèce de rage.*

M. Descotes ne s'en tient pas à ces exemples, il cherche à dégager les leçons que nous offre aujourd'hui le théâtre de Corneille. Et au premier rang des valeurs à défendre, il met la liberté, si souvent exaltée par les héros cornéliens : « En un temps, écrit-il, où le débat idéologique finit par tout recouvrir, où ce que l'on appelle « le politique » s'insinue dans la vie de chacun, n'est-il pas opportun de s'interroger sur la marge de liberté personnelle qui demeure, en face des pressions s'exerçant de toutes parts, et d'abord d'en haut ? ».

L'exposé de M. Descotes est bien composé et rédigé dans un style alerte qui en rend la lecture attrayante. Voici, par exemple,

comment il évoque la panique qui s'empare de la classe dirigeante, lorsque Galba, le vieil empereur, décide de désigner lui-même son dauphin :

« Au sein de la Nomenklatura, l'alerte est immédiate, et générale : campagne électorale prématurément ouverte, très fâcheuse initiative, qu'il est urgent de faire dévier de son inspiration initiale. En toute hâte, les Trois de la Bande s'attachent à susciter le meilleur candidat possible, l'oiseau rare qui sauvegardera, dans l'après-Galba, les précieux privilèges acquis par les différents courants A, B et C. Et, bien entendu, comme disait le grand Général à deux étoiles, devant ce fauteuil présidentiel promis à devenir vacant à si court délai, ce n'est pas le vide, c'est le trop plein, et la zizanie confirmée au sein de la direction collégiale... »

Ailleurs l'impératrice d'Orient, Pulchérie, se voit appeler la « Dame de Fer », autre transposition qui ne manque pas de piquant !

Le mémoire de M. Descotes ayant remporté tous les suffrages, le jury propose à l'Académie de lui décerner son Grand Prix Corneille, d'un montant de 15.000 francs et d'envisager la publication de son texte.

\*\*\*

Le règlement du concours ne prévoyait pas d'autres récompenses, mais quelques essais nous ont paru mériter une mention particulière.

M. Alain AUDIBERT, de Lyon, a choisi une formule très souple qui consiste à regrouper trois essais consacrés chacun à l'étude d'un point particulier. Le troisième porte un titre qui peut surprendre : « La recherche audio-visuelle ». M. Audibert rappelle le rôle du décor et des effets scéniques dans certaines pièces de Corneille et il demande : « Pourquoi n'aurait-on pas recours à nos modernes techniques audio-visuelles pour redonner la vie à des œuvres injustement condamnées ? ».

La Belgique est représentée dans ce palmarès par M. Albert GÉRARD, professeur de littérature comparée à l'Université de Liège. L'exposé très fourni de M. Gérard témoigne de sa vaste culture et en particulier de sa connaissance des théories structuralistes. L'ouvrage est parfois d'une lecture difficile, mais on y trouve des analyses de pièces très poussées et des réflexions de

caractère général sur l'évolution de la société au cours du XVII<sup>e</sup> siècle.

Dans un mémoire d'une composition rigoureuse, M. François LEFÈVRE, professeur honoraire au Lycée Corneille de Rouen, passe en revue les différents aspects du théâtre cornélien et il a, pour finir, cette formule heureuse : « Dans la mesure même où la pensée de Corneille vise à l'universel et à l'éternel, il demeure actuel. »

Nous avons proposé à l'Académie de féliciter ces trois candidats et de leur décerner un diplôme et une médaille d'argent spécialement gravée pour la circonstance.

★★

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Vieille de trois siècles, l'œuvre de Corneille a subi les injures du temps ; mais, comme l'écrit notre lauréat, « ce constat ne devrait pas suffire à décourager dans leurs recherches d'approches nouvelles ceux qui, persuadés que Corneille est tout autant de notre XX<sup>e</sup> siècle que du XVII<sup>e</sup> siècle, s'interrogent sur la meilleure manière de donner à ce très vieux classique le visage d'un de nos contemporains. »

## Pierre Corneille et les Jésuites du Collège de Rouen

par M. Marc FUMAROLI

PROFESSEUR A LA SORBONNE

Monsieur le Président de l'Académie,

Mesdames, Messieurs,

**L**E titre de cette conférence peut sembler tout naturel en ces jours du tricentenaire de la mort de Pierre Corneille et en ces lieux d'une ordonnance simple et grande, qui font l'orgueil du Lycée Corneille : nous savons tous que ce Lycée est installé dans les murs de l'ancien Collège des Jésuites de Rouen, où Corneille reçut sa formation première d'humaniste et de chrétien ; nous savons aussi que cette chapelle, édiflée au temps où le frère de Corneille, Thomas, était à son tour l'élève des Jésuites, vit souvent le dramaturge, qui suivait de près les études de son cadet, assister aux offices divins et prendre part aux cérémonies solennelles qui s'y déroulèrent en présence des maîtres et des élèves du Collège. Et pourtant nous ne sommes pas toujours prêts à admettre qu'il y ait quelque rapport entre l'œuvre de l'auteur du *Cid*, devenue à son tour monument national, et l'esprit de la Société de Jésus, Société « mondiale » au service de Rome et de la Restauration catholique. Depuis Pascal et ses *Provinciales*, le nom même de « jésuite », dès longtemps stigmatisé par une violente polémique gallicane, est devenu en français une épithète péjorative. Il est associé dans la mémoire collective française, et dans notre langue elle-même, à une sophistique retorse et à une morale laxiste contre lesquelles semblent protester l'enthousiasme généreux et la haute exigence éthique qui se résument pour nous dans l'adjectif « cornélien ».

Ces idées reçues, quoique fort sommaires, ne sont pas à rejeter sans examen. Le travail de la légende, si indifférent qu'il puisse être aux réalités des textes et à celles de l'histoire, n'est jamais entièrement arbitraire. Il est bien vrai que ni Corneille, ni son œuvre ne sauraient être réduits, et moins encore expliqués, par la seule « empreinte » de ses premiers maîtres jésuites, au Collège de Rouen. Les cas ne sont pas rares, depuis le cardinal de Retz jusqu'à Voltaire, depuis Molière jusqu'à Diderot, d'anciens élèves des Pères jésuites ayant fortement dévié du chemin que leurs maîtres avaient cru tracer pour eux. La pédagogie des Jésuites d'Ancien Régime, bien que tendant à former des dévots, tenait trop compte de la diversité individuelle des « tempéraments » et des vocations pour ne pas accepter le risque de la dispersion de ses élèves les plus doués dans la diversité des « voies du monde ». Et le « monde », dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle, est plus « divers » qu'en aucun autre pays de l'Europe catholique. Si puissante qu'y ait pu être la Société de Jésus, à la fois par son réseau de collèges et par son influence à la cour, elle est loin d'exercer en terre gallicane l'empire souvent despotique qu'elle est à même d'exercer sur l'ensemble de la culture et des mœurs, dans les terres d'obédience Habsbourg ou d'obédience pontificale. En France, d'autres institutions puissantes et plus anciennes, d'autres familles religieuses et intellectuelles contiennent, modifient ou repoussent l'influence des Jésuites sur l'opinion publique en général, et même sur les individus formés initialement par eux. Corneille n'a pas été, et ne pouvait pas être, un dramaturge jésuite, même s'il doit à ses premiers maîtres un peu de sa vocation pour le théâtre.

Écrivant en langue « vulgaire », pour le public des théâtres profanes et non pour celui des scènes de collèges, il fut un auteur laïc, recherchant le succès auprès du public laïc, protégé par des mécènes laïcs ; il disposait donc d'une marge d'indépendance considérable vis-à-vis de ses anciens maîtres de collège et, à plus forte raison, de la Société de Jésus en général. Fêté par la Cour, attentif à tous les courants du goût et des idées qui traversent la société civile française, au surplus très soucieux de son autonomie d'« homme de lettres », il a conçu son théâtre dans une optique très différente de celle qui présidait à l'invention, par les régents de la Société, de comédies et de tragédies latines à finalité pédagogique et édifiante.

Ceci posé, il n'en demeure pas moins que, de tous les dramaturges français du XVII<sup>e</sup> siècle, c'est Corneille qui a donné à la Société de Jésus les témoignages d'allégeance les plus explicites, et c'est encore lui que, dès le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, les pédagogues français de la Société ont introduit dans leur

*Ratio studiorum*, considérant son théâtre comme le plus fidèle à leur propre conception de l'humanisme chrétien. La place que les extraits des tragédies de Corneille tenaient au XVII<sup>e</sup> siècle dans la pédagogie littéraire des Jésuites explique l'intérêt que Voltaire, ancien élève du P. Porée, a porté, non sans agacement ni malice, à l'œuvre dramatique du « vieux » Corneille. Celui-ci a-t-il été victime d'un « annexionnisme » de la part de ses anciens maîtres ? Il est plus difficile de récuser le témoignage des textes émanant du poète lui-même, et qui affirment sa communion profonde, intellectuelle et spirituelle, avec les Jésuites. Dans son ouvrage fondamental, *La vieillesse de Corneille*, Georges Couton a insisté à juste titre sur le poids de ces textes : la dédicace de la grande édition de 1660 aux « RP.PP. de la Compagnie de Jésus », la préface en 1667 de sa propre traduction du poème néo-latin du P. de La Rue *Sur les victoires du roi* où il écrit :

« J'ai été bien aise de donner par là quelque marque de reconnaissance aux soins que les Pères jésuites ont pris d'instruire ma jeunesse et celle de mes enfants. »

L'année suivante, en 1668, le nom de Corneille apparaît en tête de *La théologie des saints où sont représentés les mystères et les merveilles de la grâce*, du P. Claude Delidél, avec une *Ode* à la louange de l'auteur, un Jésuite qui, dans ce gros ouvrage, combat pour la spiritualité moliniste contre l'augustinisme de Port-Royal. Corneille y écrit entre autres :

*Savant et pieux écrivain  
Qui jadis de ta propre main  
M'a élevé sur le Parnasse :  
C'était trop peu de ta bonté  
Que ma jeunesse eût profité  
Des leçons que tu m'as données :  
Tu portes plus loin ton amour  
Et tu veux qu'aujourd'hui mes dernières années  
De tes instructions profitent à leur tour.*

.....  
*Je suis ton disciple et peut-être  
Que l'heureux éclat de mes vers  
Éblouit assez l'univers  
Pour faire peu de honte au maître.  
Par une plus sainte leçon  
Tu m'apprends de quelle façon  
Au vice on doit faire la guerre.  
Puissé-je en user encore mieux,  
Et comme je te dois la gloire sur la terre  
Puissé-je te devoir un jour celle des cieux.*

On ne peut récuser l'ardente sincérité de ces vers, voilée par la pudeur et le sobre martellement de l'expression. Ne dissociant pas sa gloire d'écrivain et son salut de chrétien, Corneille se donne à percevoir ici comme un autre Polyeucte, dont le P. Delidél aurait été doublement le Néarque : initiateur de la gloire terrestre avant d'introduire au salut éternel.

Claude Delidél avait été le régent de Corneille en 1618-1619, en classe de Poétique du Collège de Rouen. En 1668, lorsque paraît *La théologie des saints*, il est de nouveau à Rouen, où il dirige la Congrégation des Messieurs, fonction qu'il avait déjà exercée en 1647-1648. En 1668, Corneille est installé à Paris : en 1647-1648, il résidait encore à Rouen et il est plus que probable qu'il faisait partie de cette Congrégation sous la direction spirituelle du P. Delidél. De 1627 à 1634, c'est-à-dire pendant les années où le jeune Corneille fait, avec l'aide de Mondory et de sa troupe, la brillante percée que nous savons sur la scène parisienne, le P. Delidél occupe une des deux chaires de rhétorique du Collège de Clermont, au Quartier Latin. Il fait représenter en 1630, sur la scène du Collège, une tragédie latine intitulée *Arsaces*. L'agonothète (le mécène, dans le jargon jésuite) de cette représentation fastueuse est le comte de Soissons, fils d'un gouverneur de la Normandie et largement possessionné dans la province. C'est ce même comte de Soissons qui va commander en 1632 les vers du *Ballet du Château de Bicêtre*, dansé devant le Roi et la Cour par ce prince et ses amis. Parmi les gentilshommes attachés au comte de Soissons, figure Alexandre de Campion, un Normand formé au Collège de La Flèche, et très lié à Corneille. Soissons deviendra, à l'époque du *Cid* et peu après Corbie, le chef prestigieux de l'opposition féodale à Richelieu, et il périra assez mystérieusement, en pleine victoire de ses troupes sur celles du cardinal, à la bataille de La Marfée, en 1640.

Un autre Normand, Boisrobert, providence des nombreux hommes de lettres de cette province auprès de Richelieu, a fait paraître dans les recueils en latin réunis par ses soins, à la gloire de Louis XIII et de son ministre, des poèmes du P. Delidél et de Pierre Corneille. Ainsi, aussi bien du côté de la haute noblesse « frondeuse » que du côté du pouvoir royal, toutes sortes de liens se laissent entrevoir à cette époque entre Corneille et son ancien régent. On aurait pu croire, en effet, que Corneille était revenu à ses anciens maîtres dans la dernière phase de sa carrière, celle qu'a étudiée Georges Couton, après une longue « période mondaine » au cours de laquelle les premières attaches se seraient distendues. En fait, au moins à travers le P. Delidél, qui fut très probablement aussi et à plusieurs reprises le directeur de cons-

science du dramaturge dans les années 1647-1661, celui-ci est toujours demeuré dans la mouvance de la Société de Jésus.

Il est temps maintenant de revenir au Collège de Rouen. Il n'existe malheureusement pas sur celui-ci de monographie érudite comparable à celle que le P. Rochemonteix a consacrée au Collège de La Flèche. Nous devons nous contenter d'esquisser la physionomie générale du Collège au temps de Corneille, avant de suggérer ce que le dramaturge lui doit.

Le premier point sur lequel il convient d'insister est le nom même du Collège à son origine : Collège de Bourbon. Son fondateur avait été en effet, sous Henri III, ce cardinal de Bourbon qui fut l'éphémère roi de France opposé par la Ligue à Henri de Navarre. Né sous des auspices aussi marqués de religion et de politique partisans, le Collège des Jésuites fut d'abord un des symboles du ralliement de Rouen à la Ligue au cours de l'inter-règne qui suivit l'assassinat de Henri III. La Ligue vaincue, Rouen rallié à Henri IV, le Collège ne survécut pas longtemps sous le nouveau régime : en 1596, il fut fermé, et les Jésuites chassés, en conséquence de l'attentat de Jean Châtel qui fut attribué à leurs machinations. Il ne rouvrit qu'en 1604, après que l'Édit de Rouen eût établi à quelles conditions la réconciliation pouvait se faire entre le Roi et la Société de Jésus. De 1604 à 1618, date à laquelle le Collège de Clermont fut enfin autorisé à rouvrir ses portes à Paris, le Collège de Rouen compta, avec La Flèche, parmi les deux collèges les plus peuplés et les plus prestigieux de l'Assistance de France. C'est justement l'époque où Corneille y poursuit ses études. Mais depuis l'époque de la Ligue, l'esprit des lieux a changé. Les temps ne sont plus à la sédition. Multipliant les manifestations de loyalisme enthousiaste vis-à-vis de Henri IV, puis de Louis XIII, le Collège a pris place dans le vaste mouvement de Réforme et de Reconquête catholique qui trouve justement à Rouen, sur les cendres de la Ligue, une de ses capitales françaises les plus ferventes. Le Collège n'est d'ailleurs que la pièce maîtresse d'un dispositif jésuite qui se met peu à peu en place après 1604, et qui joue son rôle, maintenant que les armes ont été déposées, dans la reconstruction et l'expansion d'un ordre social imprégné de foi et de discipline tridentines. Le Collège est complété dès 1604 par un noviciat par où passent, avant l'ouverture vingt ans plus tard de celui de Paris, l'élite des jeunes jésuites de la France du Nord. A Rouen encore, les Jésuites dirigent le séminaire de Joyeuse, qui est en fait une sorte d'école primaire, et, à partir de 1621, ils disposent au nord-ouest de Rouen d'une maison de campagne au Mont-aux-Malades. De Rouen dépendent encore le petit Collège d'Eu, fondé par les Guise, et

la Résidence de Dieppe qui se consacre à combattre, comme d'ailleurs à Rouen, une forte minorité protestante. Rapidement se forment, sous la direction des régents du Collège, des congrégations qui regroupent une élite de laïcs militants et dévots, celle des Messieurs, celle des Artisans. La Congrégation des Messieurs, à Rouen comme ailleurs, devint une pépinière pour la Compagnie du Saint Sacrement.

Le rayonnement du Collège de Rouen est encore soutenu par la qualité de ses recteurs. De 1615 à 1621, pendant la scolarité de Pierre Corneille, le recteur est le P. Étienne Binet qui deviendra Provincial de l'Assistance de France, et que l'abbé Brémond a justement tiré de l'oubli en faisant de lui une des figures majeures de « l'humanisme dévot ». C'est à Rouen, centre fort important de la librairie française, comme les travaux d'Henri-Jean Martin l'ont montré, que le P. Binet, même après avoir quitté la ville, publie ses nombreux ouvrages. Les uns sont destinés à soutenir la spiritualité des congrégations de laïcs, les autres, comme l'*Essay des merveilles*, à alimenter l'éloquence des prédicateurs. C'est en effet le ministère de la parole, mis solennellement en honneur par les décrets du Concile de Trente, qui fait encore le prestige du Collège de Rouen, où séjournent, au cours de cette période, des sermonnaires et des controversistes de renom « national ». Le P. Coton, très estimé à la Cour pour la suavité de sa parole, est invité à Rouen et prêche à la cathédrale, pour le plus grand honneur du Collège ; et celui-ci a ses *concionatores* attitrés (*concio* : sermon) : Jean Philippeau (1577-1645), Jacques Dinet (1577-1646), François Véron (1575-1638). Spécialisé dans la controverse anti-calviniste, le P. Véron (qui exerça à Rouen en 1620-1622) s'était attiré une réputation populaire dans toute la France pour sa véhémence et n'hésitait pas à soutenir ses philippiques de petits spectacles édifiants ou terrifiants, sur des tréteaux dressés au pied de la chaire. Et comme dans tout l'univers catholique, la qualité de la pédagogie jésuite, son caractère à la fois méthodique et souriant, attirèrent très vite au Collège les fils de la bonne société rouennaise, noble ou bourgeoise, riche ou moins riche, puisque les études y étaient gratuites.

Reconquête par la pédagogie, reconquête par l'éloquence sacrée, reconquête par l'organisation de la sociabilité dévote, autant de voies par lesquelles le Collège s'enracine dans la cité et lui infuse la sève de la Réforme catholique. Et pourtant, en dépit du loyalisme affiché depuis 1604 envers la Couronne de France, le Collège, émanation d'une Société « internationale » que des « vœux spéciaux » rattachent au Saint Siège, et d'une Société fondée par un Espagnol, dirigée par des Espagnols et des Italiens, suscite de violentes oppositions dans le milieu rouennais, même

catholique fervent. Les *Litteræ annuæ*, bulletin de liaison annuel et international de la Société, font parvenir jusqu'à nous l'écho de ces méfiances et de ces résistances, qui entraînent dans les moments de plus vive tension, des mouvements de foule menaçants. C'est ainsi qu'en 1610, la rumeur se propageant que les Jésuites, une fois de plus, ont fomenté la mort d'un roi, les efforts conjugués du gouverneur de Normandie, de l'archevêque, et de magistrats de Rouen ne sont pas de trop pour apaiser les esprits et donner aux Jésuites du Collège une place honorable dans les cérémonies de deuil public. En 1625, un prêtre du nom de François Martel dénonce sous la torture, en présence du Président Maignart de Bernières, deux Jésuites de la Résidence de Dieppe qu'il accuse de complot. Le président Faucon de Ris les fait jeter en prison. Ils ne seront libérés que sur l'injonction réitérée de Louis XIII.

Si en effet la « légende noire » des Jésuites — qui remonte à leur arrivée à Paris et à la polémique acharnée déployée contre eux par le Parlement et l'Université — favorise la rumeur populaire, les milieux les plus cultivés et les plus dévots de la capitale normande, les robins du Parlement, même si leurs fils font leurs études au Collège, partagent souvent le préjugé gallican contre la Société de Jésus. En 1630, Tanquerel publie ses *Tablettes chronologiques*, dirigées contre l'abbé de Saint-Cyran, avocat des thèses gallicanes de l'Assemblée du clergé de France, et il les publie sous le nom du P. Jacques Bertier, alors recteur du Collège de Rouen. Pendant trois heures, l'avocat général Le Guerchois prononce devant le Parlement de Rouen, contre l'ouvrage, contre le P. Bertier, contre les Jésuites en général, un réquisitoire passionné. Le P. Bertier est l'objet d'une condamnation sévère. Le terrain est mûr à Rouen pour la diffusion des thèses jansénistes, et l'on sait que la famille Pascal trouvera dans la capitale normande son « chemin de Damas » port-royaliste.

A partir de 1634, les relations des Jésuites avec l'archevêque François Harlay de Chanvallon — issu d'une famille de grande robe — se gâtent dans le contexte de la *Querelle des réguliers* avec l'épiscopat. Querelle où Jean-Pierre Camus, qui supplée l'archevêque, prend une part active. L'archevêque ira jusqu'à faire ouvrir un Collège archiépiscopal destiné à faire pièce à celui des Jésuites. Ce Collège ne fermera ses portes qu'en 1648, au prix de nombreuses humiliations publiques infligées par l'archevêque au recteur du Collège des Jésuites.

La plus élémentaire prudence normande devait inciter Corneille à se tenir à l'écart de ces querelles. Néanmoins, il est remarquable que l'*Excusatio* dédiée à l'archevêque Harlay, et

publiée par Boisrobert dans le recueil *Epinicia Musarum* à la gloire de Richelieu, date de 1633, un an avant que n'éclate le conflit entre Harlay et les Jésuites. Est-ce un hasard si, pendant la Querelle du *Cid*, Corneille aura à compter parmi ses adversaires le frère de l'archevêque, le marquis de Bréval, et le fils du Premier Président Faucon de Ris, ennemi déclaré des Jésuites ? Lorsque le jansénisme se répand en Normandie, tout nous laisse à penser, en dépit de Sainte-Beuve, que Corneille reste indemne : la conversion de Polyeucte, dans la tragédie de 1643, son martyre, sont dans la plus pure tradition de l'hagiographie jésuite, et les stances de l'acte IV, par leur inspiration et leur méthode, relèvent directement des *Exercices spirituels* de saint Ignace. Dans l'échec de sa seconde tragédie chrétienne, *Théodore vierge et martyr* (1645), comme dans les attaques cette fois directes de Nicole et de Varet contre l'« impur mélange de la dévotion et du théâtre », à l'époque d'*Attila* (1668), le dramaturge a eu toutes les raisons de tenir le rigorisme augustinien pour l'ennemi de son art, et l'humanisme chrétien de ses anciens maîtres jésuites pour la meilleure garantie de sa légitimité.

Arrivés en ce point, nous quittons la scène proprement rouennaise pour envisager ce qui fonde la solidarité entre Corneille et les Jésuites de Rouen : cet humanisme auquel les Jésuites avaient lié leur sort et leur stratégie de reconquête des âmes à la foi tridentine. Le premier trait de cet humanisme qui doit nous retenir, c'est la confiance qu'il accorde à l'éloquence humaine, et à cette mise en dialogue et en scène de l'éloquence qu'est le théâtre, pour véhiculer la sagesse divine. Il est extrêmement probable que la vocation dramatique est née chez Corneille — comme chez ses contemporains Lope de Vega et Calderon, en Espagne — dans les fêtes du Collège, où les tournois d'éloquence et les représentations théâtrales mobilisaient le talent, la ferveur et le savoir des élèves comme des maîtres. Sur la scène du Collège de Rouen, on joua les œuvres dramatiques néo-latines du jésuite romain Stefonio (le *Crispus*), du P. Nicolas Caussin (un temps régent à Rouen), du P. Denis Petau ; de l'avis général à l'époque, et non sans raison, elles passaient pour des chefs d'œuvre modernes et chrétiens comparables à leurs modèles païens, les tragiques grecs et surtout Sénèque. Corneille avait depuis peu de temps terminé ses études au Collège lorsqu'y eurent lieu, comme dans tous les collèges jésuites du monde entier, en 1622, les fêtes pour la canonisation de saint Ignace et de saint François-Xavier, et il ne put manquer d'assister aux représentations théâtrales de la vie des deux saints jésuites.

La place que tiennent la parole éloquente et le théâtre dans la pédagogie des Jésuites commande leur attitude dans la Querelle de la moralité du théâtre, qui pèse d'un poids si lourd sur la création dramatique, dans l'Europe catholique en général, et particulièrement en France. La position des Jésuites sur ce problème est clairement résumée en 1629 par le P. Louis Cellot, qui lui consacre plusieurs discours de ses *Panegyrici Flexienses*. Notons que le P. Cellot deviendra, de 1636 à 1640, le recteur du Collège de Rouen, et qu'il fit jouer sur la scène du Collège les tragédies latines qu'il avait publiées en 1630, sous le titre d'*Opera poetica*, entre autres un *Sanctus Adrianus*, une des sources reconnues et de *Polyeucte* et du *Saint Genest* de Rotrou. Dans ses discours de 1629 consacrés à la moralité du théâtre, le P. Cellot soutient une thèse très nuancée et propre à rassurer la conscience chrétienne d'un dramaturge : il prévient ses lecteurs contre les comédiens « mercenaires » et contre ce que peut avoir de dangereux pour les mœurs chrétiennes les comédies profanes ; mais il admet que, dans son principe, le langage dramatique, pas plus que l'éloquence humaine, n'est allié du démon ni esclave du péché. Purifié des indécences païennes, mis au service des vertus cardinales et théologiques, il peut même devenir un puissant adjuvant du salut. Corneille, qui devait ses premières expériences du théâtre aux fêtes du Collège de Rouen, ne cessera de puiser dans cette doctrine — conforme d'ailleurs à celle de saint Thomas d'Aquin — la certitude que son œuvre de réformateur de la comédie et de la tragédie françaises était en parfaite concordance, dans l'ordre laïc et profane, avec l'esprit du Concile de Trente tel que l'interprétaient les Jésuites. Il ne voudra voir dans le rigorisme augustinien qu'un esprit de secte menaçant, par delà même la légitimité de sa propre œuvre dramatique, tout l'acquis de la Réforme catholique.

Il est un second trait de l'humanisme chrétien de mouvance jésuite qui a beaucoup compté aussi dans la fidélité marquée par Corneille à ses anciens maîtres : c'est leur attitude vis-à-vis de la *Poétique* d'Aristote. On sait que dans la *Préface* de *Clitandre*, en 1632, Corneille a écrit : « Je me donne ici quelques libertés de choquer les Anciens ». Dans l'*Examen* de *Mélite*, en 1660, il a affirmé que si sa première comédie n'était pas dans les règles, c'est qu'« il ne savait pas alors qu'il y en eût ». On a souvent mis en doute la sincérité de Corneille dans ce dernier texte. En fait, si l'on admet que par *règles*, Corneille entend cette interprétation rigoriste de la *Poétique* d'Aristote que la critique savante commence à imposer au théâtre français dans les années 1630, il est parfaitement normal qu'il n'en ait jamais entendu parler dans ses années de collège. La tragédie que son cher régent

de Poétique, le P. Delidél, fait représenter en 1630 sur la scène du Collège de Clermont, *Arsaces*, est encore plus indifférente aux trois unités et à une conception chicanière de la vraisemblance que *Clitandre* même. Il en va de même chez le plus grand dramaturge néo-latin des Jésuites, celui qui est tenu à cette époque pour le Sénèque et le Sophocle de la Société, le P. Bernardino Stefonio. Ses deux tragédies, *Crispus* (1596) et *Flavia* (1600) sont plus « claudeliennes » que « raciniennes ». Et c'est d'après ces modèles que le plus autorisé des théoriciens jésuites du théâtre, le P. Tarquino Galluzzi, interprètera la *Poétique* d'Aristote dans deux traités publiés à Rome en 1621, et dont l'un s'intitule *Rinovazione dell'antica tragedia*. Il faut entendre *rinovazione* à la fois comme *reviviscence* du théâtre des Anciens, et comme *réforme* chrétienne et moderne d'une dramaturgie conçue par des païens pour des spectateurs païens. Le respect envers les modèles et les théories antiques se conjugue donc avec l'audace et la liberté que le bénéfice de la Révélation confère aux chrétiens modernes. Le P. Galluzzi récuse, en conséquence, la notion antique de *Fatum* : à la différence de la tragédie païenne, son héritière chrétienne illustre une conception providentielle de l'aventure humaine, selon laquelle la mort, la souffrance, le malheur, ne sont que des épreuves, et le salut le sens ultime, l'horizon heureux. De même, le P. Galluzzi récuse la notion antique de *vraisemblance* : l'action de la Providence et de la grâce divines dans l'aventure humaine fait place à un merveilleux psychologique, lié à l'exercice de la liberté et la victoire des vertus sur l'erreur et le vice : ce merveilleux moral déconcerte le bon sens ordinaire, et suscite l'admiration, l'enthousiasme. Enfin il récuse la notion aristotélécienne de héros, « ni tout à fait bon, ni tout à fait méchant » : l'héroïsme chrétien est une libre et complète adhésion à la volonté divine, que la Rédemption et la Révélation ont rendue possible, et que les païens ignoraient. Ce degré exemplaire d'humanité peut en revanche être opposé en vive antithèse à l'acharnement dans le mal des ennemis de Dieu et d'eux-mêmes. Il va de soi que le juridisme des trois unités ne retient pas le P. Galluzzi, qui a de l'aventure humaine une vision où le Ciel et la Terre, le Temps et l'Éternité se rencontrent et se combattent, et pour qui la scène est le carrefour de ces instances dramatiques du salut des âmes. A l'arrière plan de la *rinovazione* jésuite, on reconnaît aisément le dessein de faire entrer dans la forme tragique les sujets de l'Histoire sainte, mais aussi la dramaturgie des *Exercices spirituels*. La scène de théâtre est une projection des épreuves et des progrès de l'âme chrétienne s'exerçant à se libérer des attachements du monde et à s'offrir librement à Dieu comme son instrument volontaire. Il est aisé de

reconnaître, dans ces conceptions dramatiques — qui furent adoptées telles quelles par les dramaturges espagnols du Siècle d'Or — les sources de la casuistique opiniâtre que Corneille opposera au rigorisme aristotélicien de la poétique des doctes français. Il interprète les unités dans un sens ironique ou très large. Il adopte la notion de tragédie à fin heureuse, celle de héros exemplaire, et enfin le concept de « vraisemblable extraordinaire », lié à une poétique de l'admiration. Toutes ces idées qui ont soutenu sa création dramatique, et que Corneille formulera explicitement dans ses *Discours* de 1660, ont leur racine dans la poétique, que l'on pourrait qualifier d'ignatienne, des Jésuites des années 1600-1630.

Jusqu'ici, nous sommes restés en quelque sorte dans les prémisses morales et théoriques de l'œuvre cornélienne. Il est bien évident que celle-ci doit en partie sa substance littéraire aux « humanités » que le jeune Corneille a faites à Rouen, et qui lui ont donné la maîtrise de la latinité antique aussi bien que des Lettres de la Renaissance. La discipline littéraire reçue alors en latin lui a ouvert les portes de la haute culture de son temps, dont il va se faire l'interprète en français dans son théâtre. Faut-il aller plus loin, et reconnaître au plus intime de ce théâtre, si divers, si fécond, une dette envers la spiritualité jésuite elle-même. On a l'habitude de voir celle-ci comme un tout, comme un système. Et en parlant tout à l'heure des *Exercices spirituels*, j'ai pu sembler adhérer à cette vue réductrice. En fait, comme tout grand texte, celui des *Exercices* est susceptible d'interprétations très diverses, et c'était le cas à l'intérieur de la Compagnie de Jésus au XVI<sup>e</sup> comme au XVII<sup>e</sup> siècle. Bien mieux, dans les années mêmes où Corneille achève ses études, le Collège de Rouen et son noviciat, invisiblement pour les profanes, sont au cœur d'un grand débat qui partage la Société et dont l'enjeu est justement l'interprétation des *Exercices* laissés par son fondateur. Tandis que le personnel du Collège, fécond en œuvres pies, en ouvrages édifiants, en louanges prudentes envers les puissances séculières, va son train avec zèle de bon aloi, dans ses murs prend son essor une des plus étonnantes « carrières » mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle français, celle du P. Louis Lallemant. Celui-ci, à 33 ans, sans être passé par le stade habituel de la régence, est nommé en 1621 préfet spirituel du Collège. De 1624 à 1627, il devient recteur du noviciat de Rouen, puis, de 1627 à 1631, il y demeure comme instructeur du Troisième An, chargé de parachever la formation spirituelle d'une bonne partie des jeunes générations de jésuites

français. Des plaintes contre l'orientation de Louis Lallemant partirent du Collège de Rouen vers le Provincial Joseph Filleau, et allèrent jusqu'au Général Vitelleschi à Rome. En 1631, le P. Lallemant est nommé recteur du Collège de Bourges, où il avait fait ses premières études, et il y mourut en 1635.

Brève carrière, mais dont le rayonnement en Normandie et en général dans le XVII<sup>e</sup> siècle religieux français fut considérable. Henri Brémond n'a pas cru devoir consacrer moins d'un volume entier de son *Histoire littéraire du sentiment religieux en France* pour faire place au maître et à ses disciples, Surin, Rigoleuc, ses élèves du Troisième An à Rouen, Guilloré, qu'il connut à Bourges, tous trois devenus des apôtres de sa doctrine spirituelle ; Jean de Brébeuf et Isaac Jogues, tous deux morts martyrs au Canada ; Julien Hayneufve, recteur du noviciat de Rouen en 1629-1631, et qui voulut se confondre avec les novices pour recevoir l'enseignement de son Instructeur. Les œuvres abondantes de Julien Hayneufve en portent profondément la marque. A ces quelques noms, il faut ajouter ceux qui ont été formés à l'esprit de Lallemant par ses disciples directs, Vincent Huby, élève de Rigoleuc, Pierre Champion, ami de Surin et qui édita en 1694 des notes de cours de Rigoleuc sous le titre *La Doctrine spirituelle du P. Lallemant*. Il faut ajouter que le régent de Poétique de Corneille, Claude Delidel, avait fait son Troisième An à Rouen sous Lallemant, et que son traité *La théologie des saints*, publié en 1668 avec le poème de Corneille que j'ai cité tout à l'heure, porte les traces de ce courant mystique interne à la Compagnie de Jésus.

Ce qui semble, d'après le témoignage évidemment très tardif de Champion, distinguer la « doctrine spirituelle » de Lallemant, c'est d'abord le rejet d'une interprétation naïvement activiste des *Exercices* de saint Ignace. Dans les textes publiés en 1694, le « discernement des esprits » s'approfondit en une analyse morale qui n'a rien à envier, pour la défiance envers les pièges de l'amour propre, aux psychologues augustinien de Port-Royal.

Citons quelques formules significatives :

« Regardons nous sans cesse comme une sentine et comme un égout de tous les maux. »

« Le cœur est une sentine d'ordures qu'il faut vider à tous moments. »

« Les infirmités et les plaies de notre nature corrompue ne se guérissent jamais entièrement. »

« Saint Augustin estime que Dieu donna aux Romains l'empire de l'univers pour récompense de leurs vertus. Cependant

combien de corruption dans leurs vertus les plus pures et les plus solides ! »

« Nous avons dans notre cœur un vide que toutes les créatures ne sauraient remplir. Elles prennent le masque de Dieu, nous faisant accroire qu'elles nous contenteront en nous donnant de quoi les remplir. Mais tout ce qu'elles nous donnent ne sert qu'à augmenter notre vide. »

« Après l'Incarnation, nous ne devons plus rien admirer. Il est dangereux de donner notre admiration aux créatures. Il n'y a qu'un Dieu incarné qui la mérite. »

Si, comme on est fondé à le supposer, Corneille a perçu à travers ses amitiés jésuites quelque chose du « filon Lallemand », il n'eut pas besoin, comme l'a pensé Sainte-Beuve, de subir l'influence de Port-Royal pour découvrir, surtout à partir de *La Mort de Pompée*, les failles de la vertu romaine, les masques de l'amour propre, le sang et la cendre que cachent mal les grands mots de gloire. Mais cette acuité impitoyable dans le discernement des esprits conduisait aussi le P. Lallemand, selon les textes publiés par Pierre Champion, à une critique sévère des objets sur lesquels la volonté croit se porter sur motion divine, et qui la dupent. La hâte à agir dans le monde, à tremper dans la politique *ad majorem Dei gloriam*, à se laisser prendre au piège de la réussite temporelle, toutes tentations dont l'activisme officiel de la Société n'était pas indemne, sont ainsi démasquées. Et là encore, pour un grand poète de l'action comme Corneille, quelle leçon que ce vaste corps jésuite admirablement conçu pour agir, offrant aux yeux du monde le spectacle d'une volonté toujours et partout à l'œuvre, et cependant travaillé intérieurement par une grande interrogation sur la part d'illusion et d'erreur que comporte la réussite, même et surtout au nom de Dieu ! On a beaucoup et doctement écrit sur Corneille politique, et de fait il est beaucoup question de politique dans son théâtre. Mais la politique, dès qu'elle y apparaît, dans le *Cid*, est placée sous le signe du deuil. Même lorsque les héros de Corneille dans le meilleur des cas, réussissent à réparer ce deuil comme dans *Cinna*, c'est justement parce qu'ils y introduisent, dans un instant de grâce, ce qui par essence est étranger à la politique : les vertus privées — chrétiennes ou pré-chrétiennes — de douceur, d'amitié et d'amour. La lucidité politique de Corneille n'est si grande que pour adopter sur la politique un point de vue foncièrement étranger à celle-ci, le point de vue de l'horreur, celui de Sabine et de Camille dans *Horace*, de Séleucus dans *Rodogune*. Ne faisons pas de ce grand artiste contemplateur un mystique : mais admettons

que sur le registre qui est le sien, celui de la *mimesis* littéraire, il fait voir le monde de l'action à partir d'un lieu où le doute et même l'aversion envers l'action l'emportent. Ce lieu est celui où l'amour est possible. C'est tout de même par là qu'il échappe complètement à Port-Royal et que, dans son ordre parallèle, il reste proche du P. Lallemant. Car chez celui-ci la tristesse — un état de l'âme dont on n'a pas assez remarqué la fréquence dans l'œuvre de Corneille — cette tristesse qui vient de la connaissance de soi, et de la vanité cependant tentatrice du monde, connaît un rebond : l'abandon, l'incertitude, l'exil acceptés comme autant de croix, la nuit obscure en compagnie du mal, laissent éclore ce que Lallemant appelle la connaissance expérimentale de Dieu, le témoignage intime de son amour qui, lorsqu'il fond sur l'âme, en bannit toute crainte, et lorsqu'il se représente au souvenir, la console. Selon une tradition qui remonte au P. Alvarez de Paz, le directeur jésuite de sainte Thérèse d'Avila, le P. Lallemant interprète les *Exercices spirituels* comme un chemin de désappropriation en vue de recevoir non pas une motion à agir, mais une motion à ne pas agir, à souffrir de ne pas agir, prélude long et terrible à l'action de Dieu en nous. L'horizon de cette spiritualité est la joie pure et confiante d'avoir été reconnu par Dieu digne d'expérimenter sa présence, même sous les espèces cruelles de l'absence.

Citons une dernière fois la *Doctrine spirituelle* :

« Le Saint-Esprit nous console dans l'exil où nous vivons ici bas, éloignés de Dieu, ce qui cause aux âmes saintes un tourment inconcevable : car ces pauvres âmes sentent en elles ce vide comme infini, que nous avons en nous et que toutes les créatures ne sauraient remplir, qui ne sauraient être remplies que par la jouissance de Dieu. Tandis qu'elles en sont séparées, elles languissent et souffrent un long martyre qui leur serait insupportable sans les consolations que le Saint-Esprit leur donne de temps en temps. Toutes celles qui viennent des créatures ne servent qu'à augmenter le poids de leur misère. J'ose bien assurer, dit Richard de Saint Victor, qu'une seule goutte de ces divines consolations peut faire ce que les plaisirs du monde ne sauraient faire. Ceux-ci ne peuvent rassasier le cœur et une seule goutte de la douceur intérieure que le Saint-Esprit verse dans l'âme, la ravit hors d'elle-même, et lui cause une sainte ivresse. »

Que le cœur puisse être néanmoins rassasié, qu'une « sainte ivresse » puisse le transporter hors de soi, ce sont là des « jouissances » qui n'ont pas la moindre place dans l'ascétisme janséniste, et qui étaient d'ailleurs inconnues, sinon odieuses, aux Jésuites activistes et politiques qui formaient la bureaucratie de

la Société. Mais les « saintes douceurs du ciel » sont par avance goûtées par Polyeucte, et la capacité de tristesse des héros et héroïnes de Corneille n'a d'égale que leur capacité de joie. Dans l'étrange chef d'œuvre qui conclut le théâtre de Corneille, le héros, Suréna, peut bien emprunter à sainte Thérèse son leitmotiv : *Toujours aimer, souffrir, mourir*. le détachement des intérêts mondains, qui transfigure le couple de Suréna et d'Eurydice, l'humour noir avec lequel ils observent hors d'eux les jeux sinistres et sordides de la politique, ont pour corollaire l'amoureuse confiance, d'une transparence parfaite, qu'ils se font l'un à l'autre, figure profane de la confiance de l'âme en la loyauté de Dieu, préfiguration de l'union de l'âme à Dieu.

Je viens d'évoquer le couple de Suréna et d'Eurydice. Je voudrais conclure cette trop rapide esquisse en marquant ce qui me semble séparer le plus nettement le théâtre de Corneille de l'univers jésuite : ce théâtre est moins une dramaturgie du héros, comme on s'obstine à le voir avec une constance vraiment psittaciste, qu'une *dramaturgie du couple*. Il l'est dès le départ, dans le grave « marivaudage » avant la lettre des comédies. Il l'est plus encore dans les tragédies de la maturité et de la vieillesse. Du *Cid* à *Suréna*, la quête du lieu où cesse l'exil, le tourment inconcevable, le martyre dont s'accompagne inexorablement l'action politique, la quête de l'heureuse unité avec soi-même passe par la dualité du couple, et aboutit en elle. Le grand jeu mystique, qui se joue solitaire dans le sacrement de l'Ordre, se joue à deux dans le sacrement plus profane du mariage. Ressort, récompense, rachat de l'« héroïsme » au sens d'action volontaire dans le monde politique, la confiance vraiment sacramentelle du couple, amis, amants ou époux, est le centre rédempteur de l'univers cornélien. Cela est naturellement étranger à l'univers jésuite, bien qu'il s'agisse d'une traduction dans la langue de la vie profane, de ses arcanes les plus profondes. Mais cela est parfaitement accordé à l'univers de *Astrée*, et à la spiritualité pour laïcs de saint François de Sales. Dans *l'Introduction à la vie dévote*, le chapitre sur *Les vraies amitiés* fait écho au chapitre intitulé « Avis pour les gens mariés ». Dans les deux cas, le salut des laïcs lancés dans les épreuves et les leurre du monde des passions et de la politique implique la solidarité et le dialogue à cœur ouvert entre vrais amis, image modeste mais féconde de l'union de l'âme à Dieu, et le mariage porte à la dignité sacramentale cette *foi* réciproque, pierre angulaire de la foi de Dieu et en Dieu, victoire sur ce que le monde et le cœur de l'homme

ont de trompeur et d'éphémère. Chez Corneille, les âmes vont par deux à leur salut. L'amour humain, l'amour qui rend humain, est ainsi chez Corneille la figure profane de l'union mystique. Sans lui, sans la sphère *privée* où il est possible, toutes les plus grandes actions pour l'intérêt public, voire pour l'intérêt de Dieu, n'ont qu'un sens abstrait et féroce. Le premier grand poète français de l'action, le témoin de la naissance et de l'accroissement de l'État, est aussi le premier poète lyrique de l'amour comme conjuration de l'horreur abstraite, nourrie de passions vaines, qui avec l'État a fait renaître, en pleine ère chrétienne, le *Fatum* antique.

« Pierre Corneille  
et la guerre de 1914-1918 »

par M. le Professeur Étienne WOLFF  
de l'Académie française

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

**P**IERRE CORNEILLE a été élu en 1647 à l'Académie française. Il occupa le 14<sup>e</sup> fauteuil, en remplacement de François Mainard, qui appartient à la première génération des membres de l'Académie, depuis sa création en 1634. Ce fut son frère Thomas Corneille qui lui succéda en 1684. Vous pouvez avoir la curiosité de connaître quelques-uns des titulaires de ce fauteuil. Je citerai Bussy Rabutin en 1732, Victor Hugo en 1841, Leconte de L'Isle en 1886, le Maréchal Lyautey en 1912, le Maréchal Franchet d'Esperey en 1934. Le titulaire actuel est Jean Mistler, secrétaire perpétuel de notre Académie.

Vous pouvez être étonnés de la diversité de nos choix. C'est qu'il n'y a pas de fauteuils spécialisés, comme le sont ceux des autres Académies. Par exemple, à l'Académie des Beaux-Arts, il y a plusieurs sections : peinture, sculpture, architecture, gravure, composition musicale...

A l'Académie française, un physicien peut succéder à un maréchal, un médecin à un dramaturge. Cela s'est vu. J'occupe moi-même le 24<sup>e</sup> fauteuil et j'ai succédé à Louis Pasteur Vallery-Radot. En même temps ou un peu plus tard que Corneille, siégeaient à d'autres fauteuils Racine, Boileau, Ch. Perrault, La Fontaine, Fénelon, La Bruyère, Bossuet. Ceci pour vous montrer que, contrairement à une opinion assez répandue, la plupart des grands noms d'une époque ne sont pas oubliés, à côté de beaucoup d'autres moins ou peu connus.

Mais revenons à Pierre Corneille.

Je réalise aujourd'hui un rêve : représenter l'Académie française à l'Académie de Rouen et à une cérémonie qui se tient au lycée à la gloire de Pierre Corneille. Cette séance est d'importance, puisqu'elle célèbre l'un des plus grands écrivains français, le plus grand qu'ait connu Rouen. Il se trouve que j'ai été élève du lycée Corneille, de la classe enfantine à la terminale, d'abord au petit lycée d'Elbeuf jusqu'en 3<sup>e</sup>, puis au grand de Rouen jusqu'au baccalauréat. Je pourrais évoquer bien des souvenirs d'enfance, de jeunesse, parler des camarades, des amis, des professeurs. Un autre souvenir me lie au lycée Corneille : mon père a été professeur au petit lycée Corneille d'Elbeuf de 1906 à 1940. Cet établissement n'avait pas encore acquis son indépendance.

J'étais élève de seconde, de première et de Math. Elém. pendant les années 1916 à 1919. Il n'était pas rare que nous entendissions, de nos salles de classe, le roulement lointain de la canonnade, signe certain d'un de ces effroyables carnages dont nous n'avions aucune idée, malgré leur proximité. Nous étions à l'abri derrière le rideau assez mince de la ligne de front qu'aucune offensive ne réussit à percer durablement avant 1918.

Vous allez maintenant comprendre mon titre sibyllin.

Corneille et Racine étaient à nos programmes. Il est inutile que je rappelle les longues dissertations que nous entendîmes sur les mérites comparés de ces deux géants de la tragédie. Ce sont lieux communs aujourd'hui épuisés.

Corneille était particulièrement à l'ordre du jour. Ses personnages symbolisaient l'héroïsme et le patriotisme. Les professeurs donnaient souvent à leurs élèves un sujet du genre : « Comparez les caractères d'Horace et de Curiace. A qui va votre préférence ? » Sujet stupide et sans objet — car Corneille ne portait aucun jugement de valeur sur ses personnages. Ils étaient tels que les lui livrait l'histoire, tels qu'il les recréait avec vraisemblance. Il fallait naturellement répondre : Horace. Lui seul avait les qualités du guerrier fort, inébranlable, du héros tel que le voulaient les gens de l'arrière, les stratèges en chambre. Il n'aurait pas fallu dire qu'on préférerait Curiace pour son humanité, pour ses scrupules, voire ses hésitations. Il est certain que ces deux familles étaient soumises à une épreuve terriblement inhumaine. On avait le droit de se poser des questions. Qui devait-on blâmer ? Curiace naturellement, et aussi l'élève qui n'aurait pas pris ce parti. Horace était seul dans le vrai : « Albe vous a nommé ! Je ne vous connais plus ! » Ce ne sont tout de même pas des choses bonnes à dire à son futur beau-frère, à l'amant de sa sœur. Le pauvre Curiace, estomaqué par tant

d'inconscience, répond presque en coupable : « Je vous connais encore, et c'est ce qui me tue ! » Mais en 1916, cela n'avait pas de sens. Curiace était coupable d'avoir ces sentiments. Il aurait dû les étouffer, les sacrifier sur l'autel de la patrie. Avait-on idée d'une telle faiblesse ?

Chaque élève était persuadé que la bonne réponse était de prendre le parti d'Horace, qu'autrement il aurait une mauvaise note.

A ce sujet, il nous faut nous pencher sur l'état d'esprit du professeur corrigeant ses copies. Il est probable qu'il donnait raison à Horace, parce que c'était la guerre, parce que c'était l'esprit qui régnait alors, qui imprégnait la presse — on ne disait pas encore les *media* — On n'avait pas le droit d'être défaitiste. Alors une opinion favorable à Horace mettait le professeur dans de bonnes dispositions. Ce qui ne veut pas dire qu'il aurait inévitablement sabré une opinion contraire.

Je dois ouvrir une parenthèse sur les rapports entre professeurs et élèves. Souvent on entend dire par ceux-ci : j'ai eu une mauvaise note, parce que je n'étais pas du même avis que le professeur. C'est avoir des maîtres du secondaire une piètre opinion que de penser qu'ils ne sont pas accessibles aux idées des autres. L'essentiel est qu'elles soient bien exposées, bien défendues, bien rédigées. Sans trop de fautes de style et d'orthographe.

Je prendrai donc volontiers le parti des Curiaces contre les Horaces. Certes Horace représente le héros suivant les normes du monde romain, peut-être aussi du siècle de Louis XIV. Mais Horace est le type de la brute guerrière, sans émotion ni pitié : un véritable sauvage. Voyez comme il se comporte en revenant du combat.

*Ma sœur, voici le bras qui venge nos deux frères,  
Le bras qui rompt le cours de nos destins contraires !...  
Qui nous rend maîtres d'Albe ; enfin voici le bras  
Qui seul fait aujourd'hui le sort de deux États...  
Et rends ce que tu dois à l'heur de ma victoire.*

Il aurait pu se dispenser de vanter ses hauts faits auprès de sa sœur dont il venait de tuer le fiancé.

Il manque de la plus élémentaire décence. Alors on comprend que, de réplique en réplique, cette pauvre Camille en vient à exploser dans les fameuses imprécations. On doit au contraire admirer le grand art avec lequel Corneille pousse ses deux personnages forts — j'entends Camille et Horace — aux limites l'un du désespoir, l'autre de l'exaspération. On ne dira

jamais assez combien les réactions de ces personnages sont humaines et passionnées. J'ai relu — à soixante ans de distance — ces œuvres classiques et peut-être édulcorées de nos jours par notre familiarité avec elles. Mais portons sur elles un regard neuf. Nous serons étonnés, au sens du XVII<sup>e</sup> siècle, par leur puissance, par leur humanité, par leur vérité. Les personnages s'affrontent, se heurtent, s'empoignent jusqu'à une acmé fatidique, qui les perturbe, jusqu'à les détruire. Non ! On n'a rien écrit d'aussi vrai, d'aussi violent, d'aussi humain et à la fois inhumain que les drames de Corneille. C'est à dessein que je dis drame, car, malgré les cadres rigides dans lesquels s'inscrit la tragédie, il n'y a rien de plus émouvant, de plus troublant que celles de Corneille. On voit, dans chacune d'elles, monter la tension jusqu'à un point de rupture presque insupportable. On retrouve ce rythme dans presque toutes les tragédies de Corneille.

Et maintenant, dans la querelle Horace-Curiace, interrogeons Corneille lui-même. Nous trouvons la réponse dans un texte qui sert en quelque sorte de préface à une autre tragédie, *Médée*.

« Dans la portraiture, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble ; et dans la poésie il ne faut pas considérer si les mœurs sont vertueuses, mais si elles sont pareilles à celles de la personne qu'elle introduit. Aussi nous décrit-elle indifféremment les bonnes et les mauvaises actions sans nous proposer les dernières pour exemple... »

En d'autres termes, il ne s'agit pas de faire beau, il faut faire vrai. Toute l'œuvre de Corneille en témoigne. Bien que tous les sujets, ou presque tous, de ses tragédies soient pris dans l'histoire ancienne, en particulier dans celle de Rome, cette œuvre demeure d'une vérité, d'une actualité saisissantes.

Je remercie l'Académie, en la personne de son Président, de m'avoir donné l'avantage d'évoquer des temps lointains, et de ressusciter des œuvres prestigieuses d'un génie de première grandeur. Et je vous apporte le salut fraternel de l'Académie française.

## Actualité de Corneille

par M. Maurice DESCOTES

**P**OSER, en 1984, la question de l'*actualité* de Corneille apparaîtra à certains relever du domaine de la provocation.

Car il faudrait une haute dose d'optimisme ou d'aveuglement pour ne pas se rendre à une évidence que confirmerait sans peine le plus sommaire témoignage d'un sondage d'opinion : les temps sont bien près d'être révolus où, grâce aux tirades accumulées dans les jeunes mémoires, le bagage « culturel » d'un adulte comportait inévitablement la référence au soufflet infligé au père de Chimène, au combat longtemps incertain des Horaces et des Curiaces, ou au martyre d'un saint Polyeucte, dont la seule tragédie avait ravivé la mémoire ouvertement négligée sur les autels de l'Église catholique et romaine.

Et, même si l'on admet que Corneille est encore « d'actualité », il suffit de jeter un simple coup d'œil sur la liste des auteurs étudiés que présente à son examinateur le candidat au baccalauréat pour se persuader qu'il n'est plus « au programme » que par hasard ou par exception.

Que soit déplorable ou non ce lent mais indiscutable enlèvement, là n'est plus la question : ce sont désormais d'autres « héros », ceux de la B.D. ou de Boris Vian, qui occupent le haut du pavé au hit-parade des valeurs confirmées et qui sont appelés à faire « fantasmer » les imaginations. Et les bulles à onomatopées ont d'ores et déjà renvoyé au magasin des inutilisables vieilleries l'alexandrin naguère si fier de ses cadences à double hémistiche : le déniement du vers à douze pieds, si allègrement entrepris par Hugo, est désormais consommé, par extinction du genre.

Les causes de cette désaffection se déterminent aisément et le diagnostic peut être porté sans qu'il soit nécessaire de recourir au scanner. Elles tiennent en une seule phrase : Corneille apparaît aujourd'hui comme un auteur *difficile*, label fort peu apprécié à l'époque de la décontraction obligée. Et il est, en effet, un auteur difficile.

Difficile par sa langue d'abord — il serait vain de le nier. Une langue qui a vieilli, en même temps que se sont estompées les valeurs qu'exprime le vocabulaire : « Gloire », « Vertu », « Honneur », — autant de mots clés dont la véritable portée ne peut plus être immédiatement perçue et qu'il est indispensable — besogne malaisée — de replacer dans un climat moral qui nous est en grande partie étranger. Une syntaxe souvent compliquée, riche en inversions, en propositions subordonnées qui s'enchevêtrent en cascades, en jeux de pronoms dont les rapports avec l'antécédent sont parfois ambigus. On veut bien consentir à se pencher longuement sur les périodes de Proust pour en démêler la difficile architecture : c'est que Proust est des nôtres. Comme l'écrit en 1963 Robert Pinget : « on n'échappe pas à son emprise ». Mais les périodes de Corneille, ce lointain ancêtre qui ne doit plus avoir grand'chose à nous dire ?

Difficile par les situations sur lesquelles reposent les intrigues. Des situations qui apparaissent comme relevant non seulement d'un autre temps, mais d'une autre galaxie. La nécessité absolue de venger dans le sang l'affront d'un soufflet, la soumission totale de l'amoureuse à la volonté d'un père (à l'époque du M.L.F. !), les amours qui se veulent éternellement platoniques, les combinaisons politico-matrimoniales qui règlent le sort des nations, le culte fanatique — *perinde ac cadaver* — de la Patrie (et le droit à l'objection de conscience ?), l'absolutisme incontesté d'un Prince qui ne s'embarrasse pas de scrupules démocratiques : tous ces indispensables postulats, qui constituent l'ossature même de ce répertoire, ne peuvent être admis qu'après un long effort de reconstitution quasi archéologique. Faute de quoi le drame évoqué ne risque pas de paraître refléter les aspirations ou les peurs du monde contemporain.

Difficile enfin parce que, depuis Voltaire, le préjugé est solidement établi : Corneille est redondant, vite enflé et déclamatoire. Trop bien ficelées, ses tirades sont, suivant le terme propre aux comédiens, de véritables « tartines » à la pâte souvent trop grasse. Il n'est pas facile de convaincre l'interlocuteur que c'est sans doute là le grief le plus injuste qui soit formulé à l'encontre de ces tragédies. Et l'on persuade peu lorsque l'on affirme que, dites sur la scène, portées par la voix de l'acteur qui en épouse les articulations, ces tirades, si décourageantes à la seule lecture, se

dévoilent sans peine dans leur enchaînement interne. On est encore moins entendu si l'on prétend que, pour peu que l'on s'applique à en déterminer et à en suivre les méandres, ces tartines, assurément filandreuses parfois, se révèlent pleines de suc et sans nulle oiseuse répétition. La tentation de la facilité est trop forte, et l'on se contente de pratiquer une simple « lecture cursive », qui néglige le poids propre de chaque mot et la sûre progression des idées : alors, inévitablement, le comportement des personnages apparaît comme saugrenu et leurs sentiments comme un défi à la vraisemblance. En réalité, ces textes sont d'une extrême densité et aucune démarche n'est plus aberrante que celle qui consiste à les condenser en quelques lignes ; et c'est les trahir qu'en donner une caricature qui les rend incohérents ou absurdes. C'est assurément demander là, pensera-t-on, un bien gros effort — pour un mince profit.

Il est certes exact que, au cours des dernières décades, l'exégèse cornélienne s'est enrichie de nombreuses analyses originales. Il est exact encore que les gens de théâtre se sont appliqués à présenter sur les planches des spectacles rénovés — même si l'impression prévaut parfois que le metteur en scène se soucie davantage de faire étinceler sa propre créativité que de rapprocher Corneille de son public.

Mais enfin il reste que le problème de base est posé et qu'il faut commencer par le commencement. Ces analyses originales, ces spectacles rénovés, comment pourront-ils être appréciés, et jugés, si, au préalable, le lecteur ou le spectateur n'a pas été, de quelque façon, incité à y regarder de plus près, s'il n'a pas été persuadé que ce répertoire-là n'est pas celui d'un étranger, pour ne pas dire d'un inconnu ?

\*  
\* \*

Le fond du problème est, probablement, d'ordre pédagogique. Ou — si l'on préfère une formule qui sente moins le cuistre — une affaire de présentation première.

Les approches traditionnelles du théâtre de Corneille restent, bien entendu, valables : l'étude des sources, l'analyse des structures et des mécanismes dramaturgiques, la détermination des références historiques à l'époque de Louis XIII et de Louis XIV, la mesure de l'efficacité de la prosodie demeurent des approches sûres et éclairantes pour pénétrer au sein de l'univers cornélien. Mais ces approches-là, pour qu'elles soient fructueuses, présupposent qu'il a déjà été donné une réponse satisfaisante, et convaincante, à la fondamentale question préliminaire : ces tragédies

sont-elles encore capables d'« interpeller » (pour parler 1984) le public et de lui donner le sentiment que ces très lointains personnages, qu'ils soient romains, lombards, arméniens ou parthes, lui parlent de lui-même, tout autant et peut-être plus pertinemment et plus profondément, que ceux de Sartre ou de Ionesco ?

Tout commentaire qui ne passe pas d'abord par la volonté de rendre en effet Corneille *actuel* risque fort de n'obtenir l'audience que des spécialistes et des érudits, c'est-à-dire de convaincre des convaincus.

Qu'y faut-il apporter ? Un peu d'imagination sans doute. Une attention soutenue à tout ce qui constitue l'actualité du monde contemporain, bien évidemment. Très certainement aussi beaucoup d'indifférence à l'égard de ceux qui viendront crier au scandale du chef-d'œuvre défiguré et profané ou à la pratique abusive de l'anachronisme. Peut-être enfin un langage qui ne soit ni celui de l'ésotérisme abscons, trop souvent gage de fausse profondeur, ni celui du toujours vivace ronron universitaire.

Quand bien même le résultat sera contesté, il vaut la peine de tenter l'expérience, qui est peut-être celle de la dernière chance. Et de la tenter sans souci de jouer la facilité en l'abordant dans les conditions les plus favorables : c'est-à-dire en s'interrogeant sur l'actualité de tragédies dont le titre même a disparu de la conscience collective. On n'a, à ce point de vue, que l'embarras du choix. On pourra déterminer alors si, décidément, Corneille n'est plus, en 1984, qu'une « vieille idole qu'on encense par habitude ».

#### *Othon* (1664).

Un titre qui n'a rien, vraiment, pour enflammer des imaginations qui se laisseront plus aisément tenter par une affiche annonçant la reprise de *La P... respectueuse* ou de *La Valse des Toréadors*.

La notice préliminaire se réfèrera naturellement à Tacite, et à Suétone dont on sait encore sans doute qu'il fut le chroniqueur salace de scandaleux empereurs. Elle précisera aussi le cadre général de l'intrigue : la situation de l'empire romain au lendemain de la mort de Néron, et la succession en cascade des empereurs d'une saison : Galba - Othon - Vitellius. Elle mettra en valeur la vigoureuse prise de position de Corneille en faveur d'un jeune monarque rayonnant qui exercera une autorité absolue, libérée des intrigues de ministres cyniques. Elle rappellera enfin que, même à l'époque de sa création, cette tragédie ne connut

guère le succès, que sa dernière représentation à la Comédie Française remonte à 1710, pour une seule et unique représentation, — ce qui la désigne peu pour figurer au palmarès des œuvres capables d'illustrer l'actualité de Corneille. *La Cantatrice chauve*, elle, au moins, occupe les planches sans interruption depuis plusieurs décades.

Galba - Othon - Vitellius ? Des noms, rien que des noms qui, peut-être, dans le meilleur des cas, ont survécu au naufrage des souvenirs scolaires. L'empire romain du I<sup>er</sup> siècle ? Une très classique et très estimable réminiscence, mais qui, à première vue, et même à seconde vue, ne paraît pas propre à éclairer les problèmes posés par le dialogue Nord-Sud, par l'antagonisme des impérialismes occidentaux et orientaux, ou par la solidité des grands empires mondiaux : préoccupations qui sont, elles, de notre très quotidienne actualité.

Et pourtant, dans cet *Othon* dévalué, n'y a-t-il décidément rien à sauver ? rien qui évoque ces problèmes dont ne cessent de nous entretenir, en 1984, jusqu'à la satiété, presse écrite et « medias » ?

— Empire romain provisoirement mis de côté, de quoi s'agit-il donc, dans *Othon* ?

D'abord de la stabilité interne d'une Super-Puissance qui n'a cessé de s'agrandir au rythme des conquêtes et des satellisations, au point de couvrir une vaste partie du monde connu. Un empire qui peut tout aussi bien s'étendre de Vladivostok à Mourmansk et à la ligne Oder-Neisse que de l'Ibérie romaine aux frontières des Parthes iraniens. Un énorme conglomerat de nationalités diverses, de peuplades hétéroclites, qu'il est impératif de contrôler, si l'on ne veut pas que cet empire devienne à brève échéance un de ces « empires éclatés » chers à l'érudition de Mme Carrère d'Encausse.

La menace de dislocation ne vient pas tellement de l'impatience des peuples vassalisés. Ceux-là sont désormais étroitement muselés par gauleiters ou gouvernements fantoches interposés. La menace vient de tous ces proconsuls, de tous ces généraux à l'Étoile rouge qui, aux quatre coins du continent, et bien loin de la métropole, finissent par n'en faire qu'à leur tête parce qu'ils disposent de leurs solides et dévouées divisions blindées : ceux-là — ce n'est que trop humain — ne cessent de se demander si un bon putsch bien organisé et rondement mené ne pourrait pas leur valoir à leur tour le pouvoir suprême. Situation que l'actualité récente a bien connue, ne serait-ce qu'à Alger, quand la IV<sup>e</sup> République hoquetait, ou du côté de la Grande Muraille lorsque les généraux de la Chine éternelle s'affairaient à piéger

le Grand Timonier. Le chef de l'État dresse le sombre bilan : l'armée d'Afrique en rébellion ouverte, l'armée d'Allemagne incertaine. Le très lointain empereur Galba n'est pas mieux loti : les troupes d'Illyrie sont déjà en marche pour mener à bien cette opération « Résurrection » qui, en 1958, doit faire pleuvoir sur Paris des nuées de parachutistes appelés à jeter à bas une IV<sup>e</sup> République agonisante ; à peine est-on sûr que les légions d'Égypte « ne sont point ébranlées ».

Cet empire, désormais « trop vaste pour elle [Rome] », pour le bien tenir en main, pour y contenir les forces centrifuges qui le sapent, il faudrait que le pouvoir central exerce une autorité à la poigne d'acier : qu'il n'hésite pas une seconde à renvoyer le généralissime Joukov, trop prestigieux vainqueur de Berlin, poursuivre sa carrière dans une obscure garnison de la steppe ; qu'il soit en mesure, en un jour, de casser de son commandement le trop aventureux général Mc Arthur, héros des Philippines et de la capitulation du Japon. L'empereur « romain » (vraiment, « romain » ?) le perçoit avec toute la netteté souhaitable : si « la tête » n'est pas de roc, « un si grand corps chancelle ».

Seulement, voilà — et l'on aborde ici le second problème — cet indispensable Maître musclé se nomme Galba (ou Jimmy Carter, à la sensibilité si nuancée) et celui-là n'est pas de la race des despotes qui, sans le moindre scrupule, manient le knout ou peuplent les camps de concentration.

D'abord parce qu'il a des états d'âme : il succombe à la nostalgie des anciens temps, où l'Empire était encore une exemplaire république, soucieuse du bien des citoyens et riche en vertus qui faisaient sa grandeur. Et il voudrait bien restaurer ce régime si équilibré qui suscitait l'admiration des peuples. Vaine songerie : les faits sont têtus, comme disait Lénine, et, colosse devenu monstrueux, l'Empire ne survivrait pas à ce retour à des structures périmées. Libéraliser l'empire soviétique ? Ce serait rouvrir la boîte de Pandore.

Ensuite parce qu'il est vieux, très vieux (72 ans). On ne parle que de cela dans cette tragédie : chacun sait qu'il est « chargé d'un long âge » ; que « l'âge met cependant Galba près de sa chute ». Il le reconnaît lui-même : « Quand sous le poids de l'âge à peine je respire ». Ce n'est pas dans cet état d'esprit-là que l'on est enclin à promouvoir d'aventureuses réformes : le pétulant Chaban-Delmas peut bien échafauder ses merveilleux projets de Nouvelle Société, le Président, que mine déjà la maladie, ne se sent pas l'âme à engager d'aussi hasardeuses parties. D'ailleurs, l'empereur « romain » est revenu de bien des illusions sur la nature humaine : qui le suivrait dans sa périlleuse entreprise ?

combien d'inconditionnels se rangeraient dans le sillage d'un Maître dont il est évident à chacun qu'il est sur le déclin et qu'il n'aura donc pas le « loisir » — vu son âge — de payer de retour cette fidélité ? L'avenir, l'avenir tout proche est désormais ailleurs.

Enfin parce que, enfermé dans son Kremlin, ou dans son Prado madrilène, voire en son palais de l'Élysée, ce vieil homme ne dispose plus que de l'ombre du Pouvoir. La réalité de ce Pouvoir qu'il n'a plus la force d'exercer, elle est entre les mains de ses « compagnons de route » du temps où il effectuait sa « traversée du désert » ou sa Longue Marche : une petite camarilla, une Bande des Trois (ministres, chef du K.G.B. ou de la S.S.), qui le chambrent à portes barricadées, qui montent une garde vigilante afin que nul n'ait accès à lui qu'à travers eux : pour ceux-là, le service de l'État, c'est avant tout la sauvegarde de leurs intérêts très personnels. « Direction collégiale » oblige, ces Maîtres du Palais sont en réalité à couteaux tirés. Il y a là, comme au sein du Parti socialiste dominant, le courant A, majoritaire, les courants B et C, ou, de l'autre côté, la « sensibilité » R.P.R. et la « sensibilité » U.D.F. Et les uns et les autres ne songent plus maintenant qu'à l'« après-Galba » et à la meilleure manière de disposer ses pions en vue de la très prochaine succession.

On attend. Mais l'épreuve de la patience ne devrait pas être très longue : car on sait très malade le Président, ou le Caudillo, le vieux maréchal yougoslave ou le très usagé tsar Nicolas Brejnev. Chacun a pu observer, au cours de la dernière revue militaire, qu'il a fallu soutenir à bout de bras le pauvre homme ; que le programme de son récent déplacement à l'étranger a dû être allégé pour lui éviter toute fatigue inutile.

Convient-il donc ou ne convient-il pas au courant A de se rapprocher, grâce à un programme commun en bonne et due forme, du courant B, l'irréductible rival de la veille ? Ces nantis du régime, une seule préoccupation les domine, en cette période de fin de règne ou de mandat présidentiel : les membres de la Nomenklatura n'entendent pas figurer parmi les épurés de demain.

Tous ces personnages si contemporains portent, hélas, des noms fâcheusement archaïques : Vinius, Lacus, Martian. Et ce n'est pas la certitude qu'ils sont d'une rigoureuse vérité historique et romaine qui peut, à elle seule, les rapprocher du lecteur de 1984.

Reposant pourtant sur de solides fondements et sur des situations qui nous sont, en fin de compte, parfaitement familières, la tragédie peut s'ouvrir sur la péripétie essentielle : le très vieux chef de l'État, qui garde tout de même le sens de l'intérêt général,

et qui voudrait bien « laisser après [lui] dans le trône un grand homme » (« C'est tout ce qu'aujourd'hui je puis faire pour Rome »), s'avise de prendre une décision : une décision personnelle, une décision qui, pour une fois, n'est pas inspirée par la Bande des Trois : il vient de se déterminer à désigner lui-même son propre dauphin.

Au sein de la Nomenklatura, l'alerte est immédiate, et générale : campagne électorale prématurément ouverte, très fâcheuse initiative, qu'il est urgent de faire dévier de son inspiration initiale. En toute hâte, les Trois de la Bande s'attachent à susciter le meilleur candidat possible, l'oiseau rare qui sauvegardera, dans l'après-Galba, les précieux privilèges acquis par les différents courants A, B et C. Et, bien entendu, comme disait le grand Général à deux étoiles, devant ce fauteuil présidentiel promis à devenir vacant à si court délai, ce n'est pas le vide, c'est le trop-plein, et la zizanie confirmée au sein de la direction collégiale. D'un côté on en tient pour un certain Pison, grand nom, grande famille, vertu sans tache (superbe affiche électorale), mais politicien naïf, perdu dans d'utopiques rêveries de régénération nationale — un benêt que l'on aura tôt fait de mener à son tour par le bout du nez. De l'autre, un certain Othon, un « politicien au rancart », cheval de retour de l'équipe d'avant-Galba, qui a réussi à se refaire, in extremis, une virginité politique, qui n'est point, lui, un songe-creux, et dont on a tout lieu de craindre qu'il gouvernerait sans se préoccuper de concertation permanente.

Lequel de ces deux prétendants sera consacré dauphin par le très vieil empereur ? lequel recevra l'investiture officielle du Parti ? lequel proposera-t-on au choix éclairé du Pouvoir, c'est-à-dire du Suffrage Universel ?

A partir de là, il devient superflu de poursuivre et d'évoquer les va-et-vient, les conciliabules secrets, les marchandages, les retournements imprévus qui, cinq actes durant, ponctuent le déroulement, riche en coups de théâtre, de cette tragédie « romaine ». L'intrigue est désormais placée dans un juste éclairage. On ne risque plus guère d'être dépaysé. Et il suffit de relire (ou de lire) *Othon*.

Actualité d'*Othon* ? Plus exactement éternelle vérité de l'évocation de ces périodes troubles et troublées où les régimes agonisent avant même que les hommes ne soient à l'article de la mort ; où tout est à redouter et tout à espérer, puisque l'inévitable « changement » est aux portes et qu'il faut à tout prix assurer la « continuité », mais la continuité de soi-même. Ce pendant que, en coulisse, dans les rues et dans les casernes, « le peuple » s'émeut et la troupe se met en marche. Au profit de qui ? tout est là. La suite dès le prochain acte.

*Pertharite* (1652).

Une tragédie qui ne s'inspire pas de l'histoire « romaine », ce qui, tout de même, fait lever aujourd'hui encore quelques souvenirs précis. Mais une tragédie « lombarde », du plus obscur VII<sup>e</sup> siècle après Jésus-Christ ; une tragédie dont les protagonistes répondent aux noms rocailleux de Pertharite, de Grimoald, Rodelinde, Unulphe. Il faut en convenir : moins encore qu'avec *Othon*, ce cadre et ces héros ne semblent immédiatement propices à appâter le spectateur.

Certes le lecteur moderne connaît et apprécie les charmes de la Lombardie : il a « fait » Pise, il a « fait » Pavie et Milan. Mais ces suaves émotions ne sauraient suffire pour susciter en lui l'irrépressible désir d'apprendre si, oui ou non, la Couronne de Fer du roi des Lombards reposait bien, il y a treize siècles, sur l'auguste front d'un chef d'État légitime.

Que ce chef d'État ait été consacré dans le rigoureux respect de la tradition lombarde ou par l'effet d'un lâche pronunciamiento, il n'y a pas là énigme à détourner le touriste du souci de programmer en priorité son prochain Vol-Vacances à destination de l'Italie du Nord.

Encore moins sera-t-il fasciné lorsqu'il aura appris que ce *Pertharite*-là a valu, en 1652, à Pierre Corneille le plus cuisant échec de sa jusque-là triomphale carrière. Au point que, au lendemain de la création, l'auteur déconfit concluait mélancoliquement : « il est temps que je sonne la retraite ». Quant aux reprises ultérieures de la tragédie, le décompte en est vite établi : état néant, ou à peu près. Voilà bien de quoi décourager le déchiffreur de hiéroglyphes même.

Mais enfin, si l'on consent à oublier pour un temps cette Lombardie saugrenue, quelle aventure nous conte donc ce *Pertharite* que l'on a si souvent évoqué à propos d'*Andromaque*, alors que les deux intrigues, à une coïncidence près (le chantage à l'enfant), sont totalement différentes ?

Il faut ici, négligeant les méandres d'une intrigue rendue « implexe » à plaisir, aller à l'essentiel et bien voir que, au départ, il s'agit d'une rivalité d'ambitions débouchant sur le renversement d'un régime légal. Un « comte de Bénévent », Grimoald, que l'on préférerait à coup sûr parer d'un nom iranien ou afghan, a détrôné le chef d'État légitime, Pertharite, qui, abandonnant sa femme et son fils, a dû fuir son royaume pour ameuter l'opinion internationale et la rallier à sa cause, et qui, ne rencontrant qu'indifférence ou dédain, a fini par s'en aller mourir pitoyable-

ment à l'autre bout du monde connu, auprès du dernier souverain qui pratique encore la vertu d'hospitalité à l'endroit des chefs d'État dépossédés.

Ce drame se déroule sans doute en Lombardie ; mais la Lombardie d'un Pertharite qui pourrait tout aussi bien s'appeler Allende, ou Louis XVI, ou encore feu Nicolas II, tsar de toutes les Russies.

Nul ne le met en doute : ce Grimoald n'est rien d'autre qu'un usurpateur. Un usurpateur à la très longue postérité qui s'étend jusqu'aux réalités les plus contemporaines, sans qu'il soit nécessaire d'en opérer une recension qui passerait par l'Iran des ayatollahs, l'Égypte de Farouk ou l'Espagne du Frente Popular.

Usurpateur donc, mais que son coup de force a désormais placé, toutes ressources accrues, parmi les Grands de ce monde. Et avec lequel l'opinion internationale, si émue qu'elle ait été par cette évidente violation de la morale la plus élémentaire, doit désormais compter. Le souverain légitime, lui, on va devoir se résigner, la mort dans l'âme sans doute, à le passer aux profits et pertes : il faut bien que le monde continue à tourner. Realpolitik et ordre établi.

Mais quand bien même, pour le plus grand soulagement de la conscience universelle, l'Ordre règne à Varsovie ou à Santiago du Chili, la mémoire de l'exilé défunt demeure malgré tout vivante dans le cœur et l'esprit de quelques-uns qui, comme dit Montherlant, savent « dire non » : des femmes qui tournent chaque semaine en rond devant le Palais de la Moneda (des « folles ») ; des irréductibles (des trublions, des exaltés) qui s'obstinent à ne voir dans le Généralissime consacré que l'assassin de la république espagnole ; des aristocrates russes qui, mués en chauffeurs de taxis parisiens s'acharnent à refuser de s'incliner devant les Tovaritchi (des esprits bornés, incapables d'ouvrir les yeux sur le lumineux « sens de l'Histoire »).

Dans la cornélienne Lombardie du VII<sup>e</sup> siècle, ces irréductibles se nomment Rodelinde, la veuve du disparu, devenue symbole et incarnation de la Légitimité. L'âpre obstination avec laquelle elle s'entête, contre tout bon sens et toute logique, à ne pas reconnaître le nouveau régime vérifie le bien-fondé de la règle d'or de l'éternelle résistance : la meilleure arme du faible n'est jamais que le rejet absolu de la moindre concession ; et plus on est désarmé, plus fort on doit parler.

Si la tragédie s'en tenait à l'illustration de ce thème de la résistance à l'iniquité, elle dépasserait déjà largement le cadre de la grimoaldienne Lombardie. Mais, dans le développement de la situation qu'il a posée, Corneille va beaucoup plus loin et, ce

faisant, nous entraîne bien au-delà de Pavie ou de Milan. A partir de telles prémisses, le lieu commun, le poncif serait de présenter un pouvoir usurpé qui serait, *ipso facto*, un pouvoir despotique et criminel (c'est le cas avec le Phocas d'*Héraclius*). Mais qu'advient-il si ce pouvoir illégitime se révèle, à l'usage, un pouvoir bienfaisant ? s'il met fin à des abus séculaires, s'il se préoccupe avec pleine efficacité du bien des peuples ? Qu'advient-il si, indiscutable violation de la légalité, le coup d'état de Brumaire débouche sur l'effort fourni par le Premier Consul pour refaire l'unité d'une France divisée ? si, pourtant imposé par la force, le régime soviétique parvient tout de même à améliorer le niveau de vie de populations encroûtées dans des structures médiévales ? Que devient alors le devoir de résistance ? L'usurpateur sera-t-il, encore et toujours, au nom d'un *principe*, voué aux gémonies ? ou devra-t-on, au vu des *résultats* obtenus, finir par admettre que ce pouvoir-là mérite que soit passée l'éponge sur ses exécrables origines ?

Or le Grimoald lombard, une fois parvenu au pouvoir, se révèle précisément, dans l'exercice de ses fonctions, un prince soucieux du bien public, de l'équité. La veuve intransigeante en convient elle-même : elle ne nie pas la « valeur », la « bonté », la « prudence », la « justice » de celui qui est désormais, en Lombardie, « un tyran trop aimé » ; elle en vient même à se demander si, « sous leur vrai monarque », — sous le bon roi Louis XVI — les peuples lombards « seraient plus heureux » que sous cet odieux usurpateur.

La réponse au dilemme est fournie en forme de paradoxe, et elle n'est pas banale : c'est *parce que* le nouveau régime a réussi à susciter l'adhésion populaire qu'il convient de mener contre lui, plus que jamais, une lutte sans répit. Il faut le contraindre à lever le masque de l'hypocrisie en le provoquant sans cesse, en l'amenant peu à peu à revenir à la pratique des moyens par lesquels il s'est imposé : la violence et le crime. C'est-à-dire à le « déstabiliser », en le contraignant à sévir, à la manière des « jusqu'au-boutistes », des enragés qui s'acharnent à se créer des martyrs pour attester que, par la vertu de l'ineffaçable péché originel, « tyran » on est né et que « tyran » l'on demeure en dépit des apparences de la bénignité. D'où cette décision invraisemblable, et pourtant pleinement logique dans la perspective évoquée, d'accepter la mise à mort de l'enfant du roi dépossédé. Une fois l'enfant exécuté, chacun pourra voir le vrai visage de l'Usurpateur.

Du côté du « tyran », la situation se révèle tout aussi inextricable. A quelque époque historique qu'il appartienne, un Pouvoir usurpé ne nourrit qu'une seule préoccupation : celle de faire

oublier le scandale de son établissement, de se faire reconnaître par l'O.N.U. si soucieuse du respect des lois internationales, d'obtenir le satisfecit de l'honorabilité. Or quelle garantie serait plus convaincante que le « ralliement » des irréductibles, à commencer par celui de l'intraitable veuve ? Ce serait là réussir à faire oublier que Bonaparte, flamboyant porte-glaive d'une République prodigue du sang des « rois », est bien devenu Napoléon « empereur des Français », puisqu'il consacre son entrée dans la grande famille des monarchies européennes en plaçant à ses côtés sur le trône une archiduchesse autrichienne. Au lendemain d'un putsch ou d'une révolution sanglante, l'urgence première demeure toujours, pour le douteux nouveau régime, celle de donner la preuve de sa parfaite respectabilité. Et pourtant le vieux Corneille n'avait assurément pas prévu la solennelle proclamation de la Charte de San Francisco.

Mais le vieux Corneille ne se tient pas encore pour satisfait et, après avoir ainsi dressé le vivant tableau des drames de l'usurpation et de la violence, il s'applique à explorer jusqu'au bout les possibilités de l'intrigue qu'il a nouée. Et la nouvelle interrogation devient celle-ci : qu'advient-il si, fort concevable péripétie, le roi dépossédé et cru disparu vient à reparaître ? si Louis XVII est bien vivant ? si le petit tsarévitch Dimitri surgit tout à coup devant l'usurpateur Boris Godounov ? Et cela alors que les peuples n'ont pas perdu la mémoire du bienfaisant règne antérieur ?

Le Grimoald lombard est acculé à choisir entre deux solutions, et deux seulement. Ou bien il dénonce une odieuse supercherie, il crie à l'imposture d'une fausse résurrection, et se débarrasse au plus tôt d'un revenant menteur — mais c'est là retomber dans une « tyrannie » dont on tient tant à effacer le souvenir. Ou bien il fait une place à ses côtés à ce prédécesseur rescapé de l'ombre, il joue la carte de l'oubli du passé, de la réconciliation — mais qui ne verrait alors que « mettre en liberté » ce gêneur importun, c'est aussi le recouronner et le « mettre à la tête » d'un peuple qui ne l'a pas oublié ?

Il importe peu, après tout, que le dénouement de la tragédie prenne la forme d'un « happy end » conventionnel et forcé. Ce qui importe, c'est que, cinq actes durant, une fois décapée de son appareil « lombard », la tragédie ait parlé, en 1984, d'un univers qui n'est pas seulement celui d'une très vieille chronique de Paul Diacre, connu (?) aussi sous le nom de Warnefried.

Il ne serait pas davantage malaisé de démontrer que la plupart des tragédies cornéliennes, même celles qui paraissent les plus décevantes, peuvent être ainsi rajeunies. Et ce ravalement est beaucoup moins artificiel qu'on n'est enclin à le croire.

Il a suffi, on le sait, de l'aventure londonienne du Général à deux étoiles et à la roide échine refusant, quatre années durant, d'admettre la légitimité de la Révolution Nationale pour que revivent, dans toute leur âpre signification, l'histoire de Sertorius le proscrit et son orgueilleuse proclamation « Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis ».

Tout pareillement, la récente expérience vécue des idéologies totalitaires n'a pas peu contribué à illustrer d'éclatante façon la réalité permanente de ce personnage du jeune Horace qui, nourri dans le culte exclusif de l'État, et prêt pour son service aux gestes les plus excessifs, a si longtemps été considéré comme un brave, né de la seule imagination exaltée de Corneille.

Et il n'est pas besoin d'une fantaisie débridée pour découvrir, dans le sillage du prince Nicomède, indigné devant la veulerie d'un chef d'État qui cède tout à l'impérieux ambassadeur de Big Brother, l'ombre d'un jeune indépendantiste qui en tient, lui, pour le rejet sans nuances du diktat imposé canonnières à l'appui.

Ni pour démontrer qu'Attila nous renvoie au drame quotidien vécu, aux quatre coins du globe, par les pays satellisés, baptisés peuples-frères bien entendu, et auxquels ne sont laissés que les oripeaux de l'indépendance. Ou qu'Agésilas, que *Suréna* ne font que reproduire les angoisses du souverain qui, coutumier de « l'exercice solitaire du pouvoir », voit croître, sous lui, un « sujet », un subordonné qui, peu à peu, le dépasse en valeur et l'éclipse en renommée. Quant à la tragédie de *Sophonisbe*, elle se nourrit de l'évocation des catastrophes engendrées par l'exaspération de la frénésie patriotique.

Et là ne s'arrêterait pas encore l'exemplarité de l'« actualité » de Corneille.

★★

Soit, dira-t-on, les débats qui alimentent les tragédies cornéliennes ne sont pas seulement, comme on l'affirmait déjà parfois au XVII<sup>e</sup> siècle, riches des « déclamations de Lucain » et de la « politique de Tacite » (Talleyrand). Mais les personnages ? ces héros, ces héroïnes au moral d'acier, à l'ombrageuse vertu toujours maîtresse d'elle-même, où donc les retrouver parmi nos contemporains tout nourris, eux, de la leçon des proustiennes intermittences du cœur et des fulgurantes théories freudiennes ?

On veut bien admettre, avec Paul Bénichou, que « l'enthousiasme cornélien baigne tout entier dans l'atmosphère de l'orgueil, de la gloire, de la générosité et du romanesque aristocratiques, telle qu'on la respirait en France pendant le règne de Louis XIII ». Et il est équitable de concéder que ces tragédies constituent, en effet, une vivante illustration de cette glorieuse époque. Mais enfin il reste toujours que son actualité remonte tout de même à trois siècles. Et, même sans être un adepte frénétique de la modernité, on est en droit d'estimer qu'il y a désormais prescription.

Au surplus, à tant et tant mettre sans cesse l'accent sur cet aspect « documentaire » de Corneille, si riche et si évident soit-il, on court fort le risque de décourager d'emblée un public contemporain qui sera inévitablement persuadé que l'on va faire défiler devant lui une galerie de fantômes.

Alors que...

Alors que, même dans les tragédies les plus profondément enfouies dans la poussière de l'oubli collectif (puisque telle est la perspective adoptée ici), on ne cesse de rencontrer des personnages dont on est tout étonné de découvrir que l'on pourrait sans la moindre gêne leur donner la main.

Ainsi avec *Pulchérie* (1672), « impératrice d'Orient » des années 450 après Jésus-Christ, c'est-à-dire à peu près contemporaine de l'intraitable Rodelinde lombarde. L'auteur prend soin de nous en prévenir : il s'agit là d'une « princesse très illustre ». La précaution n'est pas inutile, car la renommée de cette impératrice ne dépasse assurément guère le cercle restreint des byzantinologues. Au surplus, on nous précise que la « princesse très illustre » avait voué sa virginité au Très-Haut, ce qui, on en conviendra sans doute, ne correspond pas à l'une des aspirations les plus communes de notre siècle.

Mais, pour peu que l'on consente à faire le saut, on voit peu à peu, au fil des péripéties, s'imposer, dans le sillage de cette rare et lointaine impératrice, le personnage de son vieux ministre, un Martian qui, antithèse absolue de la Bande des Trois d'*Othon*, lui est dévoué corps et âme, au point qu'il a fini par en tomber amoureux.

Le fidèle serviteur épris de sa souveraine, voilà, pensera-t-on, une ficelle dramatique bien usée qui, même avec la caution du *Ruy Blas* de Victor Hugo, ne semble pas immédiatement apte à faire vibrer les sensibilités modernes. Aussi bien n'est-ce pas par

cet aspect « ver de terre amoureux d'une étoile » que le personnage est capable de se rapprocher de nous.

Dieu sait si, pouvoirs publics en tête de la croisade, notre temps se penche avec une sollicitude hautement claironnée sur les problèmes de ce qu'il est désormais convenu d'appeler « troisième âge », afin d'éviter aux intéressés l'humiliation secrète de n'être plus que des « vieillards ».

Or, précisément, ce n'est pas tant avec les rudes difficultés que connaît un trône de Byzance, qui laisse à peu près indifférent, que se collette le fidèle ministre, mais bien plutôt avec ses angoisses personnelles de trop vieil homme qui découvre avec effarement que ses « cheveux blancs » n'ont pas su le tenir raisonnablement à l'écart des élans du cœur. Et l'analyse qui est donnée de son trouble, de ses hésitations, de ses vaines luttes contre lui-même, dépasse de loin en vérité et en profondeur tous les diagnostics des gérontologues.

Ce que Corneille refuse avec une étonnante lucidité, c'est de se laisser prendre aux lieux communs sirupeusement rassurants sur la vieillesse, sur la sérénité de la vieillesse, sur la sagesse de la vieillesse, sur l'attendrissant art d'être le grand-père qui s'en va porter « des confitures » à Jeanne enfermée dans « le cabinet noir ». Et son Martian, les yeux grand ouverts sur la réalité de sa décrépitude, dresse l'inavouable bilan : l'espèce de honte qui accompagne le réveil des sens que l'on croyait assouvis (« amour » qui n'est « jamais excusable »), les inutiles exhortations à écouter « la raison », la certitude que l'espoir serait une chimère, la nostalgie lancinante de ce que furent les « belles années » :

*J'aimais quand j'étais jeune, et ne déplaisais guère (...)*

*Mais, hélas !, j'étais jeune et ce temps est passé ;*

*Le souvenir en tue, et l'on ne l'envisage*

*Qu'avec, s'il faut le dire, une espèce de rage.*

(Avec « rage ». Il faut oser « le dire », en effet).

Et aussi l'épanouissement de l'impardonnable jalousie à l'égard des jeunes rivaux qui, eux, sont « dignes d'elle », alors que l'on se voit lucidement comme étant désormais « le moins aimable ».

Pour finir, et en désespoir de cause, le recours aux petits expédients, seule arme des désarmés qui, ne pouvant conjurer le mal, ne comptent plus que sur la durée, sur cet incertain allié qu'est le Temps, auquel on ne demande plus que de différer le jour où il faudra voir la femme aimée partir avec un autre.

La très actuelle vérité de *Pulchérie*, elle est là : dans cet impitoyable verdict porté sur la vieillesse, dont on ose affirmer,

à l'encontre de toutes les consolations euphorisantes, qu'elle demeure toujours, plus ou moins, « un naufrage ».

Et Bérénice, protagoniste de la malencontreuse tragédie qui sombra sans gloire devant le triomphe du rival Jean Racine ? au point qu'une partie de la critique du temps salua sans la moindre indulgence la nouvelle performance : « la Muse du cothurne a refusé à l'auteur ses faveurs accoutumées » (abbé de Villars). Jugement qui, confirmé par la postérité, encourage peu à intenter un procès en révision en faveur de l'illustre couple d'amants malheureux.

Et pourtant, dans ce *Tite et Bérénice* (1670), il reste encore beaucoup à sauver. On s'en tiendra ici à une seule scène : celle des retrouvailles de Tite et de Bérénice (III, 5), intervenant après une très longue séparation à laquelle a dû se résigner naguère l'« empereur ». Toute la partie de l'amoureuse est, là, d'une justesse de ton, d'une telle sincérité vraie, qu'on la citerait en exemple s'il s'agissait de Racine. Bérénice est sans doute une « reine » ; mais elle est avant tout une femme qui a été délaissée et qui en a atrocement souffert. Elle n'évoque pas les affaires d'État qui, pourtant, sont bien au centre du problème ; elle ne se répand pas en vociférations à l'encontre de l'ingrat, ni même en reproches ; elle ne s'applique pas à faire vibrer la tirade. Et ses premiers mots tiennent en un seul vers qui, réunissant le passé et le présent, exprime à la fois l'espoir renaissant et le souvenir toujours vivant de l'abandon :

*Me cherchez-vous, Seigneur, après m'avoir chassée ?*

Corneille, d'ordinaire, met en scène des héroïnes autrement cavalcadantes en imprécations.

Puis c'est, en mineure encore, le récit des longues années d'absence et de déréliction, pour aboutir à cette constatation que ces amers souvenirs ne peuvent rien contre la redécouverte de l'être toujours aimé :

*A peine je vous vois que je vous justifie.*

Le partenaire, de son côté, répond sur le même ton. Sans donner dans le contre-ut, il retrace le morne enlèvement de ses propres sentiments dans le piège de « l'absence » et du « temps » :

*Et j'allais être heureux, du moins aux yeux de tous,  
Autant qu'on le peut être en n'étant pas à vous.*

On ne clame pas que l'on a mille et mille fois appelé le trépas ; on ose avouer que le « temps » et l'« absence » avaient

commencé leur lent travail d'érosion d'une passion dont il ne resterait bientôt que la nostalgie.

Et quand on en vient à rappeler les raisons qui ont motivé la séparation d'antan, l'amoureuse, à laquelle l'épreuve a ouvert les yeux, ne se trompe pas sur la véritable nature de l'obstacle qui peut encore les séparer : l'obstacle, il est non pas dans les affaires d'État, mais en l'homme lui-même, dans son flottement intérieur, dans son incapacité à dire « je veux », parce qu'est désormais dépassé le temps des grands élans qui brisent toutes les chaînes et ne se laissent arrêter par rien, parce que l'on est usé, désabusé des illusions du pouvoir absolu, parce qu'on ne saurait plus se laisser emporter par les flamboyantes répliques des Rodrigues ou des Horaces qui, eux, n'auraient jamais à quémander le délai de « quatre jours » qui permettra de « délibérer ».

Il ne reste plus, au terme de cet étrange duo d'amour aux mélancoliques résonances, qu'à se réfugier dans la recreation d'un passé qui ne peut plus revivre, qu'à imaginer ce qu'aurait été leur vie à tous deux « si » :

*Vous seriez moins puissant, mais vous seriez à moi ;  
Vous n'auriez que le nom de général d'armée,  
Mais j'aurais pour époux l'amant qui m'a charmée.*

A elle seule, cette évocation des amours manquées et que l'on s'applique vainement à tenter de faire revivre suffirait à établir que, dans cette tragédie depuis si longtemps oubliée, le drame qui se joue n'est pas seulement celui de « Romains » ou de contemporains de Louis XIV.

\*\*\*

Peut-être admettra-t-on ainsi que les situations mises en valeur par ce répertoire, comme les états d'âme de ces héros, sont assez proches de nous pour que l'on puisse toujours, comme disait Schlumberger, prendre « Plaisir à Corneille ».

Mais les solutions, les leçons qu'il offre ? Car il faut encore que, dans un contexte moral et social totalement renouvelé, ces leçons se révèlent, non pas périmées ou utopiques, mais acceptables et fécondes.

On devrait ici multiplier les citations et l'on s'apercevrait bien vite que les valeurs que propose le vieux Corneille sont celles-là même que s'épuisent à réanimer les sociétés modernes.

Non pas tellement parce que, suivant la formule si souvent reprise, il a créé une « école de grandeur d'âme ». On a toujours

tendance à oublier que cet univers tragique n'est pas seulement celui, naïvement idéaliste, de la Vertu, du Devoir, de l'Honneur. Il abonde en grands criminels (du Phocas d'*Héraclius*, à la Marcelle de *Théodore* ou à *Attila*), criminels endurcis, mais jusqu'au seuil de la mort, orgueilleux de leur malfeasance même, tout pareils à ceux qui ont été les grands dévastateurs du monde moderne. Il est aussi peuplé de médiocres, paradant sur le devant de la scène, habiles à parer leur lâcheté ou leur insignifiance du faux brillant des grandes phrases et des attitudes avantageuses : les Orode, les Prusias, les Valens. La première leçon donnée par le vieux Corneille est sans doute ainsi celle de la lucidité en face de la réalité des hommes : il y a un enfer de Corneille comme il y a un enfer, mieux connu, de Racine.

Dès lors, s'il est bien vrai que, tout pareil au nôtre, l'univers cornélien n'est pas, et de loin, celui de la Légende Dorée, quelle attitude peut bien suggérer ce théâtre ?

Peut-être faut-il là dégager clairement ce qui est sans doute l'un des traits les plus caractéristiques de notre époque.

On a longtemps reproché à Corneille d'avoir laissé envahir la scène par les conflits d'États à États, par les débats d'idées autour du Pouvoir et de l'autorité : Racine, lui, paraissait plus vrai, plus proche, avec ses personnages livrés avant tout à leurs seules passions personnelles.

Mais, en un temps où le débat idéologique finit par tout recouvrir, où ce que l'on appelle « le politique » s'insinue dans la vie de chacun, n'est-il pas opportun de s'interroger sur la marge de liberté personnelle qui demeure en face des pressions s'exerçant de toutes parts, et d'abord d'en haut ?

En face de tous ceux qui, non contents d'imposer leur autorité, cherchent à se rendre aussi maîtres des âmes, c'est probablement Suréna qui, loyal envers son Prince mais portant condamnation, définit le mieux la limite que ne pourra jamais franchir le pouvoir établi, quel que soit le nom qu'il porte et le degré auquel il se manifeste :

*Si je lui dois tout, mon cœur ne lui doit rien.*

Sous une autre forme, l'unique revendication présentée par le vieux Martian de *Pulchérie* est de la même nature : « mourir à [soi] ». C'est-à-dire jusqu'à la dernière minute et quoi qu'il puisse en coûter, se réserver le droit de juger en conscience et, s'il le faut, de rejeter.

Il faudrait, pour finir, retenir encore cette leçon donnée par l'inflexible veuve de *Pertharite*, dans sa lutte implacable contre l'usurpateur :

*... Je n'eus pour toi jamais aucun mépris ;  
Et ma haine elle-même aurait cru faire un crime  
De t'avoir dérobé ce qu'on te doit d'estime.*

S'efforcer de reconnaître la part de mérite même en celui que l'on combat : quelle ascèse est plus urgente ?



Il y a quelque quarante ans, en 1945, le chroniqueur André Rousseaux évoquait le risque que faisait courir à la survie de nos « classiques » la pratique d'un commentaire trop dégagé des réalités de la vie moderne. Optimiste, il estimait pouvoir conclure : « Nous n'avons pas encore besoin, Dieu merci, de traduire Corneille ». Il y a tout lieu de penser que, en 1984, il se montrerait moins confiant. A partir des quelques exemples qui viennent d'être donnés, ce constat ne devrait pas suffire à décourager dans leurs recherches d'approches nouvelles ceux qui, persuadés que Corneille est tout autant de notre XX<sup>e</sup> siècle que du XVII<sup>e</sup> siècle, s'interrogent sur la meilleure manière de donner à ce très vieux classique le visage d'un de nos contemporains.

---

Le but pour tel jamais aucun mépris  
 Et son but est même au sein d'un crime  
 Le devoir d'être ce qu'on se doit d'être  
 S'efforcer de reconnaître la part de mérite même en celui  
 que l'on combat : quelle race est plus noble ?  
 Et de travers et un théâtre, exécution de l'acte même  
 quel est l'occultation quel est le rôle quel est à rejeter, sans  
 tel : l'investigation est la grande œuvre de la vie  
 et l'apothéose de la mort, tel est le rôle  
 et il y a quelque distance sur ce point, le chrétien André  
 Rousseau évoque le rôle que l'acte joue à la suite de  
 nos « castagnes » la pratique d'un commentaire trop dégoûté des  
 vérités de la vie moderne. Optimiste, il estime possible con-  
 stant : réhabiliter nos castagnes. Bien entendu, de réhabiliter  
 Cornelle. Il y a tout/haut le pensant par ce rôle. Il se mon-  
 trant moins constant. A partir des quelques exemples qui vien-  
 rent d'être donnés, ce constat ne devrait pas servir à discourager  
 dans leurs recherches d'approches nouvelles ceux qui, persuadés  
 que Cornelle est tout autre de notre XX<sup>e</sup> siècle que du XVII<sup>e</sup>,  
 se croient égarés sur la meilleure manière de honorer à ce jour  
 leurs classiques le visage d'un de nos contemporains.

Mais, en ce qui concerne le rôle de la littérature dans  
 la vie de chacun, n'est-ce pas le rôle de la littérature de  
 nous offrir un espace de liberté personnelle où chacun se  
 s'exerce de toutes parts, et d'abord en haut ?

En face de tous ceux qui, non contents d'imposer leur auto-  
 rité, cherchent à se rendre aux autres à la manière de  
 commandement, il y a une limite que nous ne pouvons jamais  
 franchir, celle de la liberté. C'est la limite de la liberté, celle  
 qui se trouve à l'opposé de tout ce qui est imposé et le degré  
 auquel se manifeste :

Si le rôle de la littérature n'est pas de nous offrir un espace  
 par lequel nous pouvons nous élever, l'unique revendication présentée par  
 le vieux Mardon de Pédagogue est de la même nature : « nous  
 à nous ». C'est-à-dire jusqu'à la dernière minute et que  
 nous en avons le droit de juger en conscience et  
 de le faire de refuser.

Il faudrait pour finir, révoquer cette loi de la liberté  
 par l'indéfinissable de l'indéfinissable de l'indéfinissable  
 contre l'incertitude :

## Mouvement, structures et formes

DISCOURS DE RÉCEPTION DE  
M. le Professeur Pierre HAYMANN

### DISCOURS DE RÉCEPTION

Messieurs, Messieurs,

À ce moment où vous m'invitez à déger pour la première fois  
parmi les membres de votre Académie, permettez-moi de  
vous exprimer ma très vive gratitude mais en même temps les  
craintes que suscite l'épreuve qui consiste à traduire en langage  
de tous les jours des concepts scientifiques. Einstein, à Princeton  
en 1948, disait que « Quelqu'un a tenté de donner une expression  
populaire à un sujet scientifique plutôt abstrait connaît les grandes  
difficultés d'une telle tâche. Ou bien on parvient à être intelligible  
en esquissant le cœur du problème ce qui est tromper le lecteur  
en lui donnant la décevante illusion de comprendre ou bien on  
donne une vue sévère du problème mais telle que le lecteur mal  
préparé est incapable de suivre l'exposé et se décourage de lire  
plus avant ». Cependant il ajoutait qu'il est de la première im-  
portance que le grand public ait la possibilité de prendre consi-  
cience des efforts et des résultats de la recherche scientifique »

Ce qui est vrai pour le lecteur l'est également pour l'auditeur.  
Pourtant celui-ci n'a plus cette possibilité de refus qu'Einstein  
signale pour celui-là. Si donc je vous importune, je vous prie,  
par avance, d'accepter mes excuses.

Le mouvement, les structures et les formes, c'est d'abord  
l'histoire de la physique. C'est aussi un nouveau langage : celui  
qui sera familier à la prochaine génération ou bien à la suivante.

DISCOURS  
DE RÉCEPTION

## Mouvement, structures et formes

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. le Professeur Pierre HAYMANN

(24 mars 1984)

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

**A**U moment où vous m'invitez à siéger pour la première fois parmi les membres de votre Académie, permettez-moi de vous exprimer ma très vive gratitude mais en même temps les craintes que suscite l'épreuve qui consiste à traduire en langage de tous les jours des concepts scientifiques. Einstein, à Princeton en 1948, disait que « Quiconque a tenté de donner une expression populaire à un sujet scientifique plutôt abstrait connaît les grandes difficultés d'une telle tâche. Ou bien on parvient à être intelligible en escamotant le cœur du problème ce qui est tromper le lecteur en lui donnant la décevante illusion de comprendre ou bien on donne une vue savante du problème mais telle que le lecteur mal préparé est incapable de suivre l'exposé et se décourage de lire plus avant ». Cependant il ajoutait qu'« il est de la première importance que le grand public ait la possibilité de prendre conscience des efforts et des résultats de la recherche scientifique ! »

Ce qui est vrai pour le lecteur l'est également pour l'auditeur. Pourtant celui-ci n'a plus cette possibilité de refus qu'Einstein signale pour celui-là. Si donc je vous importune, je vous prie, par avance, d'accepter mes excuses.

Le mouvement, les structures et les formes, c'est d'abord l'histoire de la physique. C'est aussi un nouveau langage : celui qui sera familier à la prochaine génération ou bien à la suivante.

Ainsi mon propos sera de vous le faire connaître à travers la trilogie annoncée. Je m'estimerai satisfait si, en outre, je vous ai convaincus à l'issue de ce discours, que l'univers des formes, chez le physicien, a une richesse surprenante.

## I. LE MOUVEMENT ET LES FORMES.

*(l'élaboration des formes)*

Les deux notions de mouvement : selon une trajectoire et selon une onde ont été très tôt appréhendées par l'homme. On peut penser que la première notion s'est imposée par le simple examen de la forme d'un biface, outil de base des premiers hommes avec sa dissymétrie fondamentalement liée à la notion d'orientation. La seconde notion, beaucoup trop complexe à analyser, n'a pendant longtemps trouvé d'expression que dans le patrimoine artistique de l'humanité.

L'approche expérimentale de Galilée au début du XVII<sup>e</sup> siècle et de Newton à la fin de ce même siècle marquent les premières démarches typiques du physicien. Nous situerons donc le début de notre histoire à l'orée du XVIII<sup>e</sup> siècle. La réflexion était géométrique, l'attitude déterministe. Le mouvement d'un système se ramenait sous l'effet d'une contrainte à une double variation : variation d'une position avec le temps, c'est-à-dire la vitesse ; et variation de cette vitesse avec le temps, c'est-à-dire l'accélération.

Cette grande simplicité conduisit au résultat qu'il suffisait de connaître et la vitesse et la position du système à un instant ainsi que les valeurs de l'accélération aux instants ultérieurs pour déterminer entièrement la forme de la trajectoire. Le langage était aussi celui du géomètre : point matériel, courbe engendrée par le déplacement de ce point, surface engendrée par une courbe et surface engendrant un volume. La forme de ce volume jouait le rôle de frontière entre l'extérieur de l'espace balayé et son intérieur. Tout était net et bien défini.

Alors même que ce déterminisme outrancier battait son plein, un travail de sape était déjà à l'œuvre où les sapeurs de génie avaient noms Newton lui-même, Huygens, puis au XIX<sup>e</sup> siècle, Fresnel et Foucault.

La trajectoire perdait sa primauté au profit de l'onde ; la forme perdait sa netteté au profit du dégradé et de l'irisé. Cette dualité difficilement conciliable laissa perplexe le monde scien-

tifique pendant plus d'un demi siècle. Pourtant tous les éléments rationnels étaient déjà connus, grâce à Fermat, Lagrange et Jacobi qui avaient introduit et formalisé une notion essentielle. On peut la résumer naïvement mais correctement en supposant qu'une particule animée d'un mouvement tâte la région de l'espace autour d'elle un peu comme un insecte doué d'antennes ou pour choisir une image plus actuelle, comme une fusée balistique douée d'une centrale à inertie. Cette particule trouvera la meilleure trajectoire, appelée géodésique, correspondant entre deux instants différents (c'est-à-dire deux positions différentes) à la longueur minimale du chemin parcouru. Cette expression nouvelle de la mécanique, ou mécanique analytique permettait ainsi de concevoir d'une autre façon la trajectoire c'est-à-dire, pour nous, la forme. Les deux descriptions apparaissaient également nécessaires, la seconde, celle de la particule insecte grâce aux expériences de Foucault en 1859 sur la détermination de la vitesse de la lumière et la première, la plus ancienne, grâce à Einstein avec son interprétation de l'effet photoélectrique en 1904. Elles étaient donc des expressions complémentaires d'une même réalité.

Nous abordons ainsi l'histoire de la physique contemporaine avec la création en 1901 du prix Nobel. Certes, il n'est pas dans mes intentions de célébrer ce faisant le culte de la personnalité, mais les noms que je citerai comme autant de jalons ont tous, sans exception, été honorés de ce prix, qu'ils soient ceux d'un chimiste ou bien d'un physicien. Mais reprenons le cours de ce récit. Cette réalité dont je viens de parler fut traduite par les physiciens sous la forme d'une nouvelle mécanique, dite mécanique ondulatoire puis quantique, dont les grands initiateurs furent Louis de Broglie, Schrödinger et Heisenberg. Ceci se passait dans les années 1920.

Cette mécanique plongeait ses racines dans l'infiniment petit spatial et temporel. A peu près à la même époque, dans les deux premières décennies, balayant les grands espaces, Einstein mettait au point une nouvelle mécanique (encore une autre) : la mécanique relativiste généralisée.

Dans le premier cas, celui de la mécanique quantique, le mouvement perdait jusqu'à son existence même, au profit d'une indétermination absolue, cela pendant un court laps de temps et dans une petite région de l'espace alors qu'en mécanique relativiste il en sortait renforcé dans son aspect géométrique le plus outrancier. Des notions très subtiles de courbure d'espace étaient mises en avant et permettaient aux spécialistes d'énoncer sans sourciller que notre univers pouvait être infini mais borné. Une traduction de ces termes d'apparence antinomique sous forme d'une image plus concrète, mais combien peu engageante pour

nous, nous assimilait à des êtres infiniment plats vivants à la surface d'une sphère.

Si le mouvement disparaissait, son influence sur la forme disparaissait également et, par conséquent, ce qui restait vrai à grande échelle devenait faux lorsque celle-ci rapetissait. Les grandeurs temps et espace, on parle encore des paramètres spatio-temporels, n'influençaient donc pas de la même façon la forme selon la valeur de leur intensité, c'est-à-dire selon qu'ils étaient grands ou petits. Mais cette notion d'échelle n'avait aucune raison d'être le seul apanage des paramètres temps et espace et pour peu que d'autres grandeurs physiques contribuent par leur mouvement, c'est-à-dire par leurs variations, à modifier les formes ; voilà lancée l'idée que le choix du bon cadrage et des bons paramètres devaient suffire pour expliquer la morphologie des systèmes étudiés. Il fallut néanmoins plus de cinquante années pour que cette remarque trouve sa justification et son expression rigoureuse grâce aux travaux d'Onsager et de tous les thermodynamiciens qui s'occupèrent comme lui des processus irréversibles au voisinage puis loin de l'équilibre.

C'est une telle analyse douée de tout le support mathématique nécessaire qui a permis d'expliquer par exemple, entre 1960 et 1970, le mode de formation des cristaux de glace ou, plus généralement, la solidification de cristaux à partir de solutions, processus qui avait jusqu'alors défié l'analyse. C'est l'expression contrariée du mouvement de la température, des concentrations et de l'énergie emmagasinée à la surface du cristal qui permet d'expliquer les allures dendritiques observées. On donne maintenant à ce phénomène le nom d'instabilité de Mullins-Sekerka.

Il aura donc fallu attendre ces vingt dernières années pour avoir la première preuve physique de la seule influence du mouvement sur l'élaboration d'une forme. D'autres ont suivi depuis lors d'autant plus faciles à fournir que le mode d'emploi avait été donné.

L'obligation de présenter la preuve justifie cette brève incursion dans l'histoire récente de la physique, histoire que nous allons reprendre là où nous l'avons laissée et du même coup considérer ce que sont les structures et définir leur rôle dans l'élaboration des formes.

## II. LES STRUCTURES ET LES FORMES.

### (La stabilité des formes)

Examinons cette nouvelle notion et suivons son évolution comme nous l'avons fait pour celle du mouvement. Très tôt l'idée de partition d'un ensemble s'est imposée. c'est-à-dire, par exemple, le fait qu'une forme peut elle-même s'analyser en une collection de formes plus petites qui s'agencent suivant un ordre immuable comme les poupées chinoises s'emboîtent les unes dans les autres. Toujours par la pensée et pour se moquer des libertins de l'époque, Pascal imaginait un mécanisme dichotomique, infiniment répété dans les deux sens, vers les petites dimensions comme vers les grandes, suggérant ainsi qu'il ne pouvait y avoir dans l'univers de systèmes non partitionnés ; ou encore qu'à l'intérieur d'une structure donnée, il y en avait toujours une autre nous emprisonnant ainsi dans un monde sans frontière.

Il reprenait ce faisant une idée exprimée par le poète Lucrèce un demi-siècle avant Jésus-Christ qui imaginait en outre l'existence de crochets entre les différents éléments de la partition de façon à conserver sa stabilité à l'ensemble. Mais en fait la grande saga des structures débuta avec le chimiste Dalton au début du XIX<sup>e</sup> siècle, elle se poursuit encore de nos jours.

Que le résultat de la partition s'appelle une cellule, une maille cristalline ou un groupe d'atomes disposés selon un assemblage fluctuant mais ayant des positions moyennes bien définies, un atome, un noyau, un nucléon élément constitutif du noyau ou un quark élément constitutif du nucléon ou que, dans l'autre sens, il s'agisse d'une étoile, c'est-à-dire un soleil, un système solaire, une galaxie, un amas de galaxie ou un super amas, nous retrouvons donc après vérification expérimentale ce que l'esprit humain avait conçu de façon scolastique. Ce que nous retiendrons finalement de toutes ces énumérations, destinées à caractériser les structures, ce sont les trois notions implicitement contenues : de changement d'échelle, de distribution inhomogène de matière constituant les grains (ou de nouvelles structures) et de forces agissantes entre ces grains et assurant la stabilité de leur agencement les uns par rapport aux autres (les crochets imaginés par Lucrèce). C'est l'approfondissement de ces trois notions qui constitue la contribution majeure de la physique de ces quarante dernières années.

Dirac, Yukawa et Feynmann de 1930 à 1949 élaborent la théorie des champs et une théorie extrêmement précise : l'électrodynamique quantique, qui permettent non seulement une prévision quantitative, mais renouvellent entièrement la notion de forces introduite par Newton. Très curieusement, on utilise, pour cela, le temps d'indétermination du mouvement en supposant que deux grains en interaction jouent, pendant ce temps, au ping-pong échangeant sans cesse une particule. Plus la distance entre les grains est faible et plus la masse de la particule échangée est élevée et donc plus élevée est son énergie.

Dans un tel schéma pour s'assurer de l'existence ou de l'inexistence d'une particule il suffit, pour commencer, d'étudier les irrégularités dans la distribution de la matière. Les physiciens des particules, par exemple, envoient l'une sur l'autre deux particules, disons de même nature, avec des énergies croissantes ce qui leur permet une meilleure approche. La façon dont elles dévieront fournira la distribution interne de la matière constituant ces particules. Si aucune distribution inhomogène n'est décelée on dira qu'il n'y a plus de changement d'échelle ou d'une autre façon qu'il existe une échelle pour chaque structure et les grandeurs physiques la caractérisant.

C'est ainsi que fut découverte une nouvelle structure à l'intérieur des nucléons et, parce qu'elle est le plus souvent constituée de trois particules identiques, chacune fut appelé « quark » par référence à un poème de James Joyce où il est fait mention de croisements qui vont toujours par trois.

Mais abandonnons cette échelle ultime et examinons sur un exemple comment une forme est redevable d'une structure donnée, donc à une échelle donnée. Prenons pour cela la transformation des protéines de la forme allongée à l'aspect en boule que l'on rencontre dans leur dénaturation altérant ainsi leur activité enzymatique. Une bonne représentation sera fournie par le dessin où des têtes sont séparées par des chaînes linéaires : chaque tête interagissant avec les autres et assurant ainsi la stabilité de l'ensemble. L'analyse du comportement d'un tel objet présente beaucoup d'analogies avec celui d'un individu forcé de suivre un chemin rectiligne malgré une dose excessive d'alcool ingurgité. Par rapport à un individu à jeun se déplaçant à la même vitesse, et suite aux zigzags et même aux retours en arrière, liés aux effets de l'alcool sur le psychisme de l'individu, la longueur du chemin parcouru dans la direction imposée sera bien moindre. La protéine déroulée et sa mise en boule procèdent d'un mécanisme analogue. Le rayon de la boule correspondant à la distance maximum de l'ivrogne dans la direction considérée. L'action de l'alcool est simplement remplacée par l'effet de la température.

On montre de la sorte, expérimentalement, que c'est la longueur des maillons de la chaîne qui constitue l'échelle caractéristique des longueurs. La température à laquelle s'effectue cette transformation s'appelle la température de Flory du nom du chimiste qui l'a introduite pour la première fois en 1949. Mais de quel moyen dispose-t-on pour estimer expérimentalement cette longueur et évaluer les forces en présence ? Tout simplement la forme d'une courbe, celle reliant les deux principaux paramètres qui agissent sur la protéine et permettent sa transformation à savoir la température et la rigidité du maillon.

En effet cette forme caractérise en quelque sorte la trajectoire de la protéine au cours de son évolution et ceci dans l'espace des paramètres qui fixent la structure. De la même façon que les contraintes qui agissent sur un point matériel fixent sa trajectoire dans l'espace où nous nous déplaçons. Pour tenir compte en outre de l'échelle à laquelle ces contraintes agissent, le physicien a pris l'habitude, très récente d'ailleurs, d'appeler cette forme une loi d'échelle. Cette notion, généralisée à n'importe quel système allait être le point de départ d'un renouvellement des idées. renouvellement que nous vivons depuis environ vingt ans.

Cette nouvelle effervescence fait donc appel à des connaissances dans des domaines autrefois très distincts de la physique ; tellement distincts d'ailleurs qu'on avait pris l'habitude de les considérer comme des frontières naturelles à l'intérieur desquelles, une vie durant, le spécialiste pouvait se mouvoir, sans jamais heurter un spécialiste d'une autre discipline. Mais cette remise en question allait permettre de résoudre un problème vieux de cent ans, étudié expérimentalement alors par Van der Waals, Andrews et Amagat. On le désigne du nom du point critique d'un mélange liquide-gaz (on dit des deux phases liquide et gaz) ; par extension la température de Flory est appelée température critique. Ainsi la forme physique d'un gaz s'obtiendra dans l'espace lié aux paramètres pression, température et volume. La surface obtenue s'appelle la surface caractéristique. Le point critique apparaît comme le haut d'un couloir d'avalanche. Transformation de phase, point critique et loi d'échelle voilà quelques unes des terminologies les plus fréquemment employées dans le langage de la nouvelle physique mais aussi universalité, bassin attracteur, formes fractales et attracteurs étranges. Je ne voudrais pas évoquer de tels noms qui recouvrent des notions très précises dans le domaine des formes sans essayer d'expliquer ce qu'elles ont de fondamental. Nous allons voir que les deux premières assurent leur stabilité, c'est-à-dire leur perennité, alors que les deux dernières les diluent.

Dès 1930, Landau, pour ne citer que l'initiateur, suggérait, selon le nombre de paramètres, le choix d'une courbe, d'une surface ou même d'un volume pour caractériser, dans l'espace des paramètres, une échelle et les interactions qui la concernent, c'est-à-dire une structure.

Cette correspondance entre une forme et une structure entraîne de nouvelles exigences. En particulier la stabilité de cette forme quel que soit le mouvement des paramètres dans les limites assignées à la structure. On parle de bassin attracteur, utilisant de la sorte un langage de topographie. En outre et cela est encore plus important, une forme identique, dans un autre espace, c'est-à-dire avec d'autres paramètres conduira à une même structure, dans l'espace approprié et à l'échelle convenable.

Finalement le mathématicien René Thom, étudiant le passage d'une structure à une autre moyennant des hypothèses très générales, assure l'existence d'un nombre limité de transformations quelles que soient les structures avant et après transformations puisqu'il affirme l'existence d'un nombre restreint de formes susceptibles d'expliquer ces transformations qu'il qualifie de catastrophes. Héraclite assurait déjà il y a 2500 ans que « le conflit est universel, que la justice est une lutte et que toutes choses s'engendrent selon la lutte et la nécessité ». Loin d'impressionner le lecteur, de l'avis même de l'auteur, cette terminologie de catastrophe eut l'heureux effet d'augmenter très fortement la vente de son livre, pourtant indéniablement à l'usage du petit nombre !

Puisqu'à une forme correspond une structure quel que soit l'espace des paramètres et l'échelle, pourquoi ne pas choisir un espace unique de référence dans lequel sont situés des points régulièrement disposés entre lesquels sont supposées agir les forces caractérisant la structure. Les points simulent les grains et leur distance respective est fixée *ad libitum*, selon l'échelle. Cette nouvelle généralisation fait maintenant partie intégrante de tout un chapitre de la mécanique statistique qui traite des collections d'objets. S'inspirant des réseaux cristallins étudiés grâce aux rayons X, elle conduit à l'étude des « réseaux » dont les propriétés topologiques, c'est-à-dire qui se conservent dans une déformation continue, sont essentielles.

Combien est loin cet espace euclidien où les parallèles ne se rencontrent jamais ! On dira alors d'une structure qu'elle a une universalité d'autant plus grande qu'un même réseau permet d'étudier un plus grand nombre de transformations réelles différentes. On montre ainsi qu'un seul réseau suffit à expliquer aussi bien la transformation de phases que l'on observe dans l'oxyde mixte de silicium et de titane, que dans un mélange liquide

d'éthylène glycol, d'eau, d'alcool lauryl, de nitrométhane et de nitroéthane. Cette petite dose d'universalité peut au contraire devenir très large et nous en verrons un exemple tout à fait à la fin. Ainsi ce chassé-croisé entre la forme qui exprime la structure et son mouvement, et le réseau qui l'exprime avant déformation, nous ramène à un nouveau type de déterminisme où le choix nous est offert mais reste limité autant que le nombre restreint de transformations prédites par Thom. Cependant les preuves expérimentales apparaissent encore bien fragiles.

Pour illustrer ce qui précède et parce que l'exemple a la vertu du concret, reprenons le cas de la glace dont nous avons vu une première forme, celle qui nous est familière, créée par la seule vertu du mouvement. Mais cette fois-ci, au lieu d'observer sa croissance en solution, étudions le cristal déjà formé à l'aide des rayons X, en nous limitant au seul mouvement de la température, sans quitter l'état solide. L'ordre révélé par une position stricte des atomes se transforme en un désordre d'apparence totale. Il n'en est rien pourtant car l'étude du réseau topologique nous révèle que les forces en présence possèdent toujours une même propriété, à savoir que quel que soit le nœud du réseau, deux forces y concourent et deux forces en repartent. Cette analyse traitée par la mécanique statistique va permettre d'assurer une même évolution pour les systèmes (structures) ferro-électriques ou magnétiques.

Ainsi la notion d'universalité précise aussi bien la nature des paramètres efficaces que la forme rendant compte de la structure.

En résumé, le mouvement est seul capable de modifier les formes mais les structures apportent la richesse de détails qui nous permettront le plus souvent, pour ne pas dire toujours, de prédire comment elles se déformeront.

### III. LA MODIFICATION DES FORMES.

C'est ce dernier point que nous allons maintenant examiner, reprenant ce faisant notre panorama historique, en revenant à l'échelle qui gouverne l'intérieur de l'électron.

En 1954, Gell Mann montre que la mesure de la charge de l'électron dépend de la distance à partir de laquelle s'effectue cette mesure. Quand, par le calcul, il essaya de déterminer la valeur de cette charge pour une distance de plus en plus faible,

il observa, par continuité, qu'elle augmentait indéfiniment. La conclusion d'un tel résultat était que cette charge *nue* (ultime), qu'elle soit d'ailleurs finie ou infinie, devait être déterminée indépendamment des charges obtenues à différentes distances lorsque l'électron était encore *habillé*. Il semblait contredire en cela l'aphorisme de Leibnitz : "*Natura non fecit saltus*" (La nature ne fait pas de sauts). Pourtant l'adoption du point de vue micro-analytique de Thom conduit, nous venons de le voir, à affirmer l'existence d'un nombre limité de structures au point critique lui-même et par suite assure l'existence d'une certaine stabilité de leurs formes représentatives.

Ce qui apparaissait le plus étrange dans la situation que nous venons de décrire, c'est qu'à courte distance la valeur de la charge calculée bien que finie dépendait non seulement des distances plus courtes mais aussi des plus grandes ; cette pathologie allait en s'amplifiant au fur et à mesure que l'on s'approchait du centre. Il n'y avait donc plus de distance caractéristique, donc plus d'échelle. Quelle était cette étrange structure ?

Après une maturation d'une vingtaine d'années pendant lesquelles le monde scientifique essaya diverses solutions, K.-G. Wilson en deux ans, entre 1972 et 1974, découvrait la complète analogie de traitement entre le problème soulevé par Gell Mann et celui que posait le voisinage du point critique. Il résolvait ainsi ce problème et permettait d'obtenir la forme au point critique lui-même à partir des structures du voisinage, subtilement d'ailleurs comme nous allons le voir.

C'était le rêve de Gell Mann accompli. Mais le calcul de la charge nue ne s'effectuait pas indépendamment des charges habillées. L'indépendance souhaitée par ce physicien ne concernait finalement que le mode opératoire : imaginons une longue-vue munie d'un zoom 1 et d'un enregistrement photographique avec cette particularité que nous allons braquer le petit bout de la lorgnette vers la structure ou sa forme représentative. Un observateur qui regarde un objet situé à distance finie, en retournant sa longue-vue verra l'objet tout petit. Si maintenant il examine la photographie de cet objet après agrandissement, il constatera une perte définitive des plus petits détails, liée aux grains de la photographie, c'est-à-dire à sa limite de résolution.

Remplaçant alors la forme initiale par celle qu'il vient d'observer et réitérant la manœuvre, il arrivera de proche en proche à observer enfin une forme stable c'est-à-dire toujours la même quelque soit le nombre ultérieur d'itérations. La perte

---

1. Objectif à focale variable.

de détails de l'observateur signifie que l'opération simplifie la structure dans le bon sens en éliminant tout ce qui est fioriture ou fortuit. La description que je vous ai faite précédemment des catastrophes, trouve ici son expression. Seulement, là où René Thom parle du temps, Wilson utilise le rapport de contraction, c'est-à-dire le zoom : à un instant donné, c'est-à-dire à une certaine distance du point critique, le zoom sera ajusté de façon à perdre tous les détails de la structure ordonnée. On dit encore de la structure corrélée. Or les différents domaines de corrélation concernés verront leur taille croître au fur et à mesure que l'on se rapproche du point de transformation. Il faudra donc ajuster à chaque fois le zoom de façon à augmenter convenablement le rapport de contraction. Ce n'est après tout qu'une question de mise au point. Ne me dites pas maintenant, parodiant un célèbre auteur de bandes dessinées : « Ils sont fous ces physiciens ». Pour une fois, le fait de regarder par le petit bout de la lorgnette, conduit à une vision entièrement nouvelle de l'objet, beaucoup plus profonde. Car il ne faudrait pas s'y tromper, il ne s'agit pas ici seulement d'une technique opératoire.

Cette nouvelle réalité qu'approche le physicien est, comme vous le voyez, beaucoup plus riche que notre réalité sensible puisque choisissant bien les paramètres définissant la ou les structures, nous ajoutons aux formes de cette réalité sensible les courbes surface ou volume du système prévoyant tous les points critiques, tous les bassins attracteurs, en un mot toutes les catastrophes que peut supporter le système. Soyons cependant raisonnable ; la pensée précède encore une fois et de loin ce que l'expérimentateur est encore capable de faire. D'abord dans le nombre de catastrophes qu'il sait traiter à la fois. A titre d'illustration, je rapprocherai deux formes : l'une fournie par Thom, l'autre par un physicien. La première concerne la croissance d'un planaire c'est-à-dire d'un ver depuis l'état de l'œuf jusqu'à l'état adulte. Si l'on tient compte de l'existence au cours de sa vie d'une seule catastrophe liée à ses facultés de reproduction, on obtient très qualitativement l'aspect d'amphore. Même cette situation très simple est encore loin du savoir-faire du physicien qui n'est guère capable que d'une étude limitée à un très petit nombre de paramètres (seulement trois). Il s'agit ici du comportement d'un solide magnétique lorsqu'au voisinage d'une surface un défaut planaire est créé. Cette simplicité du modèle n'est pas la seule limitation à laquelle doit se plier le physicien. Il lui faut encore limiter ses ambitions dans le choix des informations qu'il peut tirer de la forme elle-même, celle qui représente la structure. Ce sont finalement les possibilités de calcul qui restent actuellement le principal obstacle. L'emploi des ordinateurs les

plus puissants, et des temps de calcul déjà prohibitifs, ne permettent cependant qu'une précision insuffisante fournissant comme unique butin la valeur d'un exposant : celui d'un monôme, approximation de l'équation de la courbe. Mais il y a plus encore. En effet, nous venons de voir que la méthode de la lorgnette inversée ne fonctionne que parce qu'il y a possibilité de simplification et deviendra caduque si la forme est identique à elle-même quelle que soit l'échelle au voisinage de la transformation. Elle ne perdra alors rien de sa complexité dans le processus de réduction. Nous aurons ce que l'on appelle une forme fractale. On ne parlera plus de bassin attracteur mais d'attracteur étrange, c'est-à-dire une forme qui régit la turbulence. La forme sensible s'évanouira en volutes dont les dimensions ne présenteront aucune échelle caractéristique. Ce phénomène déjà ancien mais dont l'étude a repris récemment concerne la physique de demain. Il serait téméraire d'en parler aujourd'hui.

#### IV. CONCLUSIONS.

##### *La forme de l'Univers ?*

Pour terminer, je voudrais montrer comment cette étude des formes est à la base même de notre univers et cet exemple nous servira à la fois de récapitulation de toutes ces notions déroutantes de la physique contemporaine en même temps que de preuve de la justesse du terme d'universalité.

Les forces qui expliquent la forme de l'univers, si elle existe, c'est-à-dire sa structure, sont actuellement les forces de gravitation. Si maintenant nous cherchons la structure qui régit l'atome, nous constatons que ce sont les forces électromagnétiques qui interviennent. Si, toujours en pensée, nous franchissons encore quelques ordres de petitesse, l'attraction forte régit l'édifice nucléaire. Enfin, étape ultime puisque nous savons ne plus trouver de loi d'échelle différente, nous avons l'attraction faible à l'intérieur de l'électron. Est-ce à dire que cette situation a toujours été telle, et qu'il faut nous résigner, en dépendance d'une pensée unitaire, à considérer cette situation comme irrémédiable ou comme n'ayant jamais varié ? Donc se priver de cet eldorado des physiciens : l'existence d'une seule structure dans l'univers. C'est alors que les astrophysiciens et les physiciens des particules, dans un raccourci saisissant ont accolé l'infiniment grand à l'infiniment petit. Les premiers observant l'univers en expansion, les seconds supposant le problème résolu, c'est-à-dire qu'il n'exis-

## Formes, structures et mouvements

REPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION  
de M. le Professeur PIERRE HAYMANN  
par le Professeur Bernard BOULLARD

Monsieur,

Plus grande encore sera la honte de notre Compagnie lorsqu'elle s'apercevra qu'elle s'est trompée! Tous nos confrères se réjouissent en effet, ce 24 mars 1984, d'accueillir un physicien, et, qui plus est, un spécialiste de physique nucléaire, professeur à l'Université de Rouen-Haute-Normandie. En réalité, vous êtes, Monsieur, beaucoup plus que cela, vous êtes un homme d'une rare culture générale, et il conviendrait donc que nous vous tenions, non seulement pour un scientifique éminent, mais aussi pour un « parfait honnête homme » qui eût aisément trouvé place dans une Galerie réactualisée des érudits du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Né à Paris en 1930, vous avez répondu à l'appel de la province, et le hasard des affectations a voulu que ce soit à Rouen que vous soyez conduit à transmettre votre « savoir » en qualité d'enseignant, et à déployer sans cesse davantage votre « Savoir-Faire » en tant que chercheur.

D'une capitale nationale, à une autre, régionale, votre destin a décidé de suivre le cours d'un fleuve magnifique. Vous êtes devenu normand... tout en demeurant scientifiquement rigoureux! Surçant sur les hauteurs de Mont-Saint-Aignan vous avez choisi de résider sur une autre éminence, à Mouvigny, en lisière de la

plus pénibles, et des temps de calcul déjà prohibitifs, ne permettent cependant qu'une précision insuffisante. Invoquant comme excuse jusqu'à la valeur d'un exposant : celui d'un mandarin, approximerait de l'équation de la courbe. Mais il y a plus encore. En effet, nous venons de voir que la méthode de la logyrette inversée ne fonctionne que parce qu'il y a possibilité de simplification et devient inopérante si la forme est identique à elle-même quelle que soit l'échelle ou le voisinage de la transformation. Elle ne perdrait alors rien de sa complexité dans le processus de réduction. Nous aurons ce que l'on appelle une forme fractale. On ne parlera plus de bascule attracteur mais d'attracteur étrange, c'est-à-dire une forme qui régit la turbulence. La forme sensible s'évanouit en volumes dont les dimensions ne présenteront aucune échelle caractéristique. Ce phénomène déjà ancien mais dont l'étude a repris récemment concerne la physique de densité. Il serait téméraire d'en parler aujourd'hui.

#### IV. CONCLUSIONS

##### *La forme de l'Univers ?*

Pour terminer, je voudrais montrer comment cette étude des formes est à la base même de notre univers et cet exemple nous servira à la fois de récapitulation de toutes ces notions découlant de la physique contemporaine en même temps que de preuve de la justesse du terme d'universalité.

Les forces qui expliquent la forme de l'univers, si elle existe, c'est-à-dire sa structure, sont effectivement les forces de gravitation. Si maintenant nous cherchons la structure qui régit l'atome, nous constatons que ce sont les forces électromagnétiques qui interviennent. Si, toujours en pensée, nous franchissons encore quelques ordres de petitesse, l'attraction forte régit l'édifice nucléaire. Enfin, étape ultime puisque nous savons ne plus trouver de loi d'échelle différente, nous avons l'interaction faible à l'intérieur de l'électron. Est-ce à dire que cette situation a toujours été telle, et qu'il faut nous résigner, en dépendance d'une pensée unique, à considérer cette situation comme inévitable en ce sens n'ayant jamais varié ? Doit-on se priver de cet édifice des physiciens : l'existence d'une seule structure dans l'univers. C'est alors que les astrophysiciens et les physiciens des particules, dans un recours saisissant ont accolé l'infiniment grand à l'infiniment petit. Les premiers observant l'univers en expansion, les seconds supposant le problème résolu, c'est-à-dire qu'il n'exis-

## Formes, structures et mouvements

---

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION  
de M. le Professeur PIERRE HAYMANN  
par le Professeur Bernard BOULLARD

Monsieur,

Plus grande encore sera la liesse de notre Compagnie lorsqu'elle s'apercevra qu'elle s'est trompée ! Tous nos confrères se réjouissent en effet, ce 24 mars 1984, d'accueillir un physicien, et, qui plus est, un spécialiste de physique nucléaire, professeur à l'Université de Rouen - Haute-Normandie. En réalité, vous êtes, Monsieur, beaucoup plus que cela, vous êtes un homme d'une rare culture générale, et il conviendra donc que nous vous tenions, non seulement pour un scientifique éminent, mais aussi pour un « parfait honnête homme » qui eût aisément trouvé place dans une Galerie réactualisée des Érudits du XVII<sup>e</sup> siècle.

★  
★★

Né à Paris en 1930, vous avez répondu à l'appel de la province, et le hasard des affectations a voulu que ce soit à Rouen que vous soyez conduit à transmettre votre « Savoir » en qualité d'enseignant, et à déployer sans cesse davantage votre « Savoir-Faire » en tant que chercheur.

D'une capitale nationale, à une autre, régionale, votre destin a décidé de suivre le cours d'un fleuve magnifique. Vous êtes devenu normand... tout en demeurant scientifiquement rigoureux ! Exerçant sur les hauteurs de Mont-Saint-Aignan vous avez choisi de résider sur une autre éminence, à Montigny, en lisière de la

# Formes, structures et mouvements

REPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION  
de M. le Professeur PIERRE HAYMANN  
par le Professeur Bernard BOLLARD

Monsieur,

Plus grande encore sera la liesse de notre Compagnie lorsqu'elle s'apercevra qu'elle s'est trompée ! Tous nos confrères se réjouissent en effet, ce 24 mars 1984, d'accueillir un physicien, et qui plus est, un spécialiste de physique nucléaire, professeur à l'Université de Rouen-Haute-Normandie. En réalité, vous êtes Monsieur, beaucoup plus que cela, vous êtes un homme d'une rare culture générale, et il conviendra donc que nous vous tenions non seulement pour un scientifique éminent, mais aussi pour un « parfait honnête homme » qui eût aisément trouvé place dans une Galerie rétrospective des grands du XVII<sup>e</sup> siècle.

\*\*\*

Né à Paris en 1930, vous avez répondu à l'appel de la province, et le hasard des affectations a voulu que ce soit à Rouen que vous soyez conduit à transmettre votre « savoir » en qualité d'enseignant, et à déployer sans cesse davantage votre « savoir-faire » en tant que chercheur.

D'une capitale nationale, à une autre régionale, votre destin a décidé de suivre le cours d'un fleuve magnifique. Vous êtes devenu normand... tout en demeurant scientifiquement rigoureux ! Exercant sur les hauteurs de Mont-Saint-Aignan vous avez choisi de résider sur une autre éminence, à Montigny, en lisière de la

est élisée de sa propre sève. Les processus d'adaptation suggèrent une quantité de propriétés fondamentales qui dépassent vite la biologie et pénètrent aux plus subtiles d'appliquer sur le territoire du philosophique.

est-il est des structures non fonctionnelles ou rudimentaires parfois spectaculaires, qui paraissent « ne servir à rien ». Mais à propos de formes de reproduction des champignons, nous voyons Georges Becker : « ... si les pieds blancs sont blancs, si les oranges sont oranges et les Améthistes couleur de nuit, c'est pour le plaisir, puisque leurs pigments leur sont inutiles. Il y a toute une métaphysique de la fête nuptiale chez les plantes... Les plantes, avant que nous, ont le droit de faire du sentiment, et elles le font à leur manière... »

Cette hypothèse paraît extravagante aux esprits positifs, mais il y a là un phénomène trop constant dans tout le monde vivant pour qu'il puisse se satisfaire d'une explication rationnelle. Ne faisons-nous pas de même lorsque nous enveloppons la mariée des plus beaux voiles, et que nous marquons la solennité de son union par un festin « qui ne sert à rien » ? Il est possible que, pour les champignons aussi, tel ce Cotinnaire aux charnières rousses des lamelles, ce qui ne sert à rien « soit l'essentiel ».

La notion de structure pour le biologiste, pour le botaniste n'a pas de frontières nettes, que l'on se tienne du côté des formes aussi bien que du mouvement.

Lorsque l'on considère l'organisation d'un organisme entier à ce niveau d'appréhension, la structure à la forme, il n'y a qu'un pas. Ne peut-on, d'ailleurs, tenir pour « structure biologique » tout objet de nature vivante délimitable par des critères morphologiques, précisément ? Et qui saurait tracer la limite entre structure et mouvement des lors qu'il se passe pour la forme ce que la sève brève fait pour la forme ? Ou même au-dessus du niveau du sol ? Ne sont-ce point des structures anatomiques essentielles qui contiennent le mouvement ascendant de la sève brève ?

Les structures anatomiques essentielles, qui contiennent le mouvement ascendant de la sève brève, sont-elles des structures anatomiques essentielles ?

est obligé de s'adapter s'il ne veut périr. Ces processus d'adaptation suggèrent une quantité de problèmes fondamentaux qui débordent vite la biologie et permettent aux plus audacieux d'empiéter sur le territoire du philosophe.

Il est des structures non fonctionnelles, ou rudimentaires, parfois spectaculaires, qui paraissent « ne servir à rien ». Ainsi, à propos de formes de reproduction des champignons, suivons Georges Becker : « ... si les Pieds bleus sont bleus, si les Oronges sont rouges et les Armillaires couleur de miel, c'est pour le plaisir, puisque leurs pigments leur sont inutiles. Il y a toute une métaphysique de la fête nuptiale chez les plantes... Les plantes, autant que nous, ont le droit de faire du sentiment, et elles le font à leur manière...

« Cette hypothèse paraîtra extravagante aux esprits positifs, mais il y a là un phénomène trop constant dans tout le monde vivant pour qu'il puisse se satisfaire d'une explication raisonnable... Ne faisons-nous pas de même lorsque nous enveloppons la mariée des plus beaux voiles, et que nous marquons la solennité de son union par un festin « qui ne sert à rien »...

« Il est possible que, pour les champignons aussi, tel ce Cortinaire aux chatoyances roux-fauve des lamelles, ce qui « ne sert à rien » soit l'essentiel ».

La notion de *structure* pour le biologiste, pour le botaniste, n'a pas de frontières nettes, que l'on se tourne du côté des *formes* aussi bien que du *mouvement*.

Lorsque l'on considère l'organisation d'un organisme entier, à ce niveau d'appréhension là, de la structure à la forme, il n'y a qu'un pas. Ne peut-on, d'ailleurs, tenir pour « structure biologique » tout objet de nature vivante définissable par des critères... morphologiques, précisément ?

Et qui saura tracer la limite entre structure et mouvement dès lors qu'il se passionne pour la montée de la sève brute jusqu'à 10, 20, 50 ou même 100 mètres au-dessus du niveau du sol ? Ne sont-ce point des structures anatomiques essentielles qui conditionnent le mouvement ascendant de la sève brute ?



La forme est souvent commandée, ou expliquée, par la fonction. Ainsi le vaste feuillage d'un végétal répond à la nécessité d'une importante surface d'échanges gazeux (respiratoires et liés à la photosynthèse), cependant que l'urne des *Nepenthes* va

de pair avec la carnivorie de ces plantes épiphytes des régions équatoriales. C'est un piège efficace.

Au contraire, en vie ralentie, en conditions difficiles, des dispositifs se font jour qui tendent vers les surfaces minimales en contact avec l'extérieur, et donc vers des formes ramassées, condensées, cylindriques ou sphériques.

Ainsi en est-il des *Cereus* ou des *Mamillaria* qui n'exposent qu'un appareil aérien réduit aux ardeurs climatiques locales, sinon des plantes-cailloux, ou *Lithops*, capables d'associer à leur morphologie trapue, un mimétisme coloré avec le substratum qui les nourrit en partie.

De bas en haut, tout le règne végétal révèle des formes adaptées, voire finalisées... mais gardons-nous de tout vouloir expliquer, fût-ce en présence de cette orchidée étrange que l'on pourrait croire animale.

Chez les algues, les Diatomées planctoniques, artistement disposées dans le champ d'un microscope au prix d'une infinie patience (qui n'a d'égale que la dextérité du manipulateur) permettent d'harmonieuses compositions toutes de délicatesse, voire même de coquetterie.

Et comment demeurer insensible, fût-ce au cœur de Rouen où nous l'avons collecté, en face de champignons aussi extravagants que le Clathre grillagé retenant notre attention au sein de sa cage charnue et fragile ?

Cependant que les Trémelles gélatineuses, cérébriformes, semblent bien venir tout droit d'une autre ère, où la vie n'eut point encore pris de forme bien définie !

Grande est la convergence morphologique entre ces Lichens fruticuleux colonisant un fût de vieux chêne méditerranéen, et les vénérables *Tillandsia*, authentiques plantes à fleurs, « filles de l'air » comme on les appelle du fait de leur habitat aérien, croissant sous le ciel lourd et humide de Floride, dans le vacarme assourdissant d'une multitude de chants d'oiseaux, chers au grand peintre Audubon, chants auxquels, sans transition, nous ferons succéder le frémissement des eaux de cette fontaine disparaissant sous les mousses ténues.

Mousses susceptibles, sous la hêtraie, en milieu quelque peu acide, de constituer de délicats coussinets moelleux, cependant que des *Marchantia*, leurs demi-sœurs, pareillement normandes, mais appartenant, elles, au monde des Hépatiques, lancent vers le ciel, à leur saison des amours, de magnifiques structures rayonnantes, hautes de... trois centimètres tout au plus, mais qui valent bien, face à l'objectif, les plus belles palmeraies du monde ! La

depuis avec la carminerie de ces plantes épiques des régions  
 éparties. Ces uns ne se différencient pas toujours des  
 Au contraire, en vie normale, en conditions normales, les  
 disposés se font jour qui tendent vers les surfaces minimales  
 en contact avec l'extérieur et donc vers des formes ramassées,  
 condensées, cylindriques ou sphériques, etc.

Ainsi en est-il des Cereus ou des Mandarins qui n'exposent  
 qu'un appareil actif réduit aux arêtes climatiques locales, sinon  
 des plantes-cylindres ou lisses, capables d'associer à leur mor-  
 phologie usque un mécanisme coloré avec le substratum qui  
 les nourrit en partie.

Le pas en haut, tout le règne végétal tend à des formes  
 adaptées, voire linéaires, mais gardons-nous de tout vouloir  
 expliquer, l'écoulement de cette énergie étrange que l'on  
 pourrait croire animale.

Chez les algues, les Diatomées planctoniques, artistiquement  
 disposées dans le champ d'un microscope au dixième d'une millimètre  
 patience (qui n'a d'égal que la délicatesse du manipulateur) par-  
 mettent d'harmonieuses compositions toutes de délicatesse, voire  
 même de coquetterie.

Et comment demeurer insensible, face au cœur de l'écran  
 où nous l'avons collée, en face de champignons aussi extra-  
 raires que le Clavaria cristata, notre attention au sein de  
 sa cage charnue et fragile ?

Cependant que les Tremelles gelatinées, éphémères,  
 semblent bien venir tout droit d'une autre ère, où la vie n'eut  
 point encore pris de forme bien définie !

Or, c'est la conséquence morphologique entre ces lichens  
 fruticuleux colonisant un lit de rochers, ébènes méditerranéens, et  
 les végétales Jilandala, auventures plantes à fleurs, filles de  
 l'air, comme on les appelle du fait de leur habitat aérien, croix,  
 sont sous le ciel lourd et humide de Floride, dans le vacarme  
 assourdissant d'une multitude de chants d'oiseaux, chez un grand  
 peintre Audubon, chants auxquels sans transition, nous ferons  
 succéder le frémissement des eaux de cette fontaine disparaissant  
 sous les mousses tendues.

Mousses susceptibles, sous la forêt, en milieu quelque peu  
 acide, de constituer de délicats coussins moelleux, cependant  
 que des Marchantia, leurs demi-sœurs, parvissent normalement,  
 mais apparemment elles, au royaume des Hépatiques, lancent vers  
 le ciel, à tout saison des amours de singulière structure (voir  
 nantes) hautes de deux ou trois centimètres, tout un plus, mais plus  
 bien, face à l'objectif, les plus belles palmiers du monde !

Le feu d'artifice peut alors être tiré... rien n'y manquera, n'en déplaise à la mémoire de Dante, prétendant, dans la *Divine comédie* que : « ... souvent la forme n'obéit pas aux intentions de l'art ».

Nous persistons à penser, et à proclamer, que rien n'y manquera :

- ni l'irréel proposé par ces orchidées des serres de Caen,
- ni l'insolite offert par le *Cypripedium criqui*,
- ni le somptueux de notre grande *Digitalis purpurea*,
- ni le rarissime sous les traits du *Sarracenia psittacina*,
- ni l'esthétique sobre d'une hampe de *Miltonia* blanc,
- ni la fantaisie des globuleux *Calceolaria* jaune soufre,
- ni la délicatesse des formes de l'éclatant *Erythrina crista-galli*,
- ni la noble prestance du *Cypripedium wizianum*, ambassadeur orchidéen,
- ni le flamboiement, sous le ciel de Floride, du *Delonix regia*,
- ni le panache, très haut porté par l'*Arecastrum romanzoffianum*,
- ni les panachures qui illuminent les feuilles des *Caladium*,
- ni la majesté et la longue histoire d'amour des Lotus (*Nelumbo nucifera*),
- ni la malice de cette Tulipe bicolore, aussi rare que coquine,
- ni la passion qu'exprime la prestigieuse *Passiflora caerulea*,
- ni l'abondance des pièces florales chez des cactées saisies dans leur éveil,
- ni la tradition ou la pureté de la rose Meilland,
- ni la curiosité des étamines qui se penchent hors de la corolle des *Hibiscus*,
- ni, bien évidemment, la poésie du givre qui fait mollement s'incurver les chaumes condamnés de la *Molinia caerulea*.

C'est alors que le *Calothamnus* exulte, en se donnant des airs de fête, comme les « Arbres de mai » plantés jadis devant les maisons de ceux que l'on voulait honorer.

C'est aussi le moment que choisit la fontaine lumineuse pour se muer en grappes immaculées de *Pernettya*, tandis que les amples panicules des palmiers nous annoncent la fin du spectacle...

Oui, c'en est presque fini, Monsieur, mais peut-être nous faut-il encore admirer ces vestiges secs et brunis, évoquant des fusées venant de remplir leur office, alors qu'il ne s'agit que de capsules vides de primevères.

En mille circonstances, le mouvement s'empare des végétaux dont on aurait bien tort d'opposer la prétendue fixité à la mobilité animale.

Assurément, ce n'est point en quelques secondes, mais en plusieurs mois que le Ficus étrangleur a raison de l'Irvingia cambodgien, arbre qui le supporte, et que l'on sait, irrémédiablement condamné par le figuier qui l'étreint !

Chaque jour, les inflorescences du tournesol soulignent la progression apparente du soleil, tandis que, le soir venu, la besogne phosynthétique accomplie, se reploient, comme pour s'en reposer, les folioles de l'*Oxalis acetosella*.

Sitôt le cérémonial de la fécondation assuré, les pédoncules floraux du trèfle blanc se recourbent un à un, en même temps que les corolles brunissent. Le mouvement de bascule des fleurs est donc révélateur d'un hyménée consommé.

Pudique, la sensitive, une mimosoïdée, se laisse volontiers admirer, sans réagir, pourvu que l'observateur garde ses distances... car elle ne tolère aucune familiarité.

Il suffit, en effet, du moindre attouchement pour qu'en fonction de l'intensité du choc (que l'on eût voulu n'être qu'une caresse sans conséquence) une foliole, ou une feuille entière, ou tout un rameau, se replie.

Il faudra, alors, plusieurs heures, pour que la plante recouvre son port initial.

De pareils repliements, mais limités aux poils capités et visqueux qui hérissent la surface des feuilles, se manifestent chez les *Drosera* de nos tourbières, lorsqu'une petite proie s'y pose. L'immobilisation est alors immédiate et la digestion, chitine exclue, suit de peu.

C'est à la faveur de l'écartement brutal et sonore des deux valves de leurs gousses mûres, que les genêts disséminent leurs graines, alors que les *Geum*, les clématites ou les épilobes s'en remettent à une extrême pilosité de leurs semences pour favoriser l'emprise du vent.

Quels sujets dériveront de diaspores ainsi libérées ? Les surprises peuvent ne point manquer, et la plasticité d'une espèce se traduit alors dans toute sa diversité, même chez notre vieux compagnon, le hêtre... dont le regard se plaît à parcourir, machinalement, le fût dans le clair-obscur des sous-bois. C'est, ici, l'arbre sous sa forme classique, usuelle, que l'on contemple.

Fier, dressé, il ne ressemble alors en rien à la variété *purpureo-pendula* qui cumule un port pleureur et un feuillage pourpre.

Dans nos massifs, « actif, sobre, fécond, riche de l'abondante fructification de ses faînes, [le hêtre] se contente de commander en second » (E. Herriot). Mais, jamais, il ne pousse la

fantaisie jusqu'à passer l'habit d'Arlequin de sa variété *aureo-variegata* !

Et surtout, lui, le « fau » ou le « fou » comme on le nomme en patois, se présente toujours dans notre Normandie comme « le frère cadet du chêne », et non point sous les traits tourmentés des « faux de Verzy » dont on ignore s'il s'agit, là, en Champagne, d'un mutant ou d'une forme naturellement dérivée d'un ancêtre commun à tous les hêtres ?

Pareille ivresse s'empare souvent d'autres essences ligneuses et chacun sait que le *Corylus avellana contorta* est apprécié par certains paysagistes, tant il diffère du noisetier usuel.

Lorsque des associations intimes se nouent, de nouvelles potentialités se font jour, et des morphoses s'expriment. Ainsi en est-il des unions d'algues et de champignons. Les lichens qui en résultent sont, morphologiquement et biologiquement, bien différents des partenaires qui les constituent.

De même, les galles, ou cécidies, liées à l'intervention d'un insecte ou d'un champignon, sont légion. Ces petites excroissances rosées, portées par des feuilles de hêtre après qu'une femelle de *Mikiola fagi*, un diptère, y soit venue déposer sa ponte, sont d'une grande banalité, alors que cette autre cécidie, induite par un champignon investissant la clématite vigne-vierge, est, simultanément, plus rare et plus originale encore.

Nous ne saurions omettre de vous proposer un cliché d'une tulipe dite « panachée ». De telles bigarrures sont la conséquence d'une infection virale que les horticulteurs propagent sciemment. Une tulipe « panachée » est donc, indiscutablement, une plante malade, d'un mal qui embellit, une tulipe romantique, en somme !

Le parasitisme, même entre végétaux supérieurs, sait aussi entraîner de profondes refontes morphologiques et structurales. Pas de chlorophylle, point de feuilles, nulle racine, tel est le statut de cette cuscute qui élabore des suçoirs à partir des tiges grêles et pâles, qu'elle déroule sur l'ajonc, l'une de ses victimes.

La déchéance (à moins que ce ne soit une super-évolution) est poussée à l'extrême chez cette petite plante parasite de Nouvelle-Calédonie, l'*Amyenia scandens* qui ne différencie plus qu'un suçoir et... des fleurs ! Totale dépendance d'une victime ligneuse, elle marque le terme ultime des régressions possibles.

N'avez-vous point remarqué, Monsieur, l'immense valeur symbolique de cet ultime cliché ? Les exigences du parasitisme, ou les caprices de l'évolution, ont conduit l'*Amyenia* à ne plus posséder de racines, ni de feuilles, ni même de tige.

D'une plante supérieure, cet holoparasite a essentiellement gardé... les fleurs ! Survivent donc, ultimement :

- les pièces nobles, capables d'assurer la descendance ;
- celles qui caractérisent le groupe végétal le plus achevé ;
- celles qui, par excellence, inspirent poètes ou peintres ;
- celles qui intriguent, captivent, attirent, subjuguent ou reconfortent le plus sûrement les hommes !

Mais il est temps, il est plus que temps de conclure, tant nous sommes persuadés de ne rien vous avoir apporté, hormis quelques compliments mérités.

Oui, rien apporté à un homme de votre classe qui marie si heureusement le jardinage avec la physique de très haut niveau, et qui a donc, depuis longtemps, répondu à la double interrogation de Maurice Maeterlinck que nous prenons la liberté de vous rappeler :

*Savons-nous ce que serait une humanité qui ne connaîtrait pas la fleur ?*

*Si celle-ci n'existait pas, si elle avait toujours été cachée à nos regards, notre caractère, notre morale, notre aptitude à la beauté, au bonheur, seraient-ils bien les mêmes ?*

Monsieur, il convient donc que nous nous effacions sans tarder, nous qui n'avons été qu'un bien pâle parrain, à côté de la belle figure qu'accueille maintenant notre Compagnie.

## Un professeur d'autrefois au Lycée Corneille

---

DISCOURS DE RÉCEPTION DE

M. Paul GUTH

COMME MEMBRE ASSOCIÉ

(17 novembre 1984)

Monsieur le Président,

Messieurs,

« J'AVOUE qu'il faut que je condamne tous les applaudissements qu'ont reçus jusqu'ici mes ouvrages, et que c'est injustement qu'on m'attribue quelque adresse à décrire les mouvements de l'âme, puisque dans la joie la plus sensible dont je sois capable, je ne trouve point de paroles qui vous en puissent faire concevoir la moindre partie. Ainsi je vois ma réputation prête à être détruite par la gloire même qui la devait achever, puisqu'elle me jette dans la nécessité de vous montrer mon faible ; et prenant possession des grâces qu'il vous a plu me faire, je ne me dois regarder que comme un de ces indignes mignons de la fortune, que son caprice n'élève au plus haut de sa roue sans aucun mérite, que pour mettre plus en vue les taches de la fange dont elle les a tirés. »

Rassurez-vous, Messieurs ! Ce n'est pas moi qui parle mais un vrai Rouennais, infiniment plus digne que moi d'entrer dans votre illustre Compagnie : le grand Corneille prononçant son discours de réception à l'Académie française.

A ce propos, me permettez-vous une remarque de professeur ? Ce fragment de son discours ne rappelle-t-il pas que Corneille, auteur complet, possédait aussi le génie comique ? Il nous offre

ici une situation digne de Charlot, de Buster Kaeton, ou, puisque nous sommes en Normandie, du merveilleux Bourvil : l'Académie française a élu un écrivain célèbre pour sa virtuosité à manier notre langue. Le jour de sa réception, il se lève. Chacun attend monts et merveilles. Or aucun son ne sort de sa bouche. Des infirmiers l'emportent : il est devenu muet de confusion !...

Rassurez-vous une seconde fois, Messieurs : je n'en suis pas là. Je n'en suis pas moins infiniment heureux et fier que vous m'ayez fait l'honneur de m'accueillir parmi vous. J'en remercie de tout mon cœur chacun de vous, en commençant par votre président, M. Maurice Remy.

A l'honneur que vous me faites, s'ajoute un bonheur particulier : je ne suis pas Rouennais de naissance mais je le suis sur l'état-civil de l'âme. De 1935 à 1937, de vingt-cinq à vingt-sept ans, j'enseignai le français, le latin et le grec au Lycée Corneille. Et c'est ici, à Rouen, pour ma seconde année de séjour, que je vécus ma lune de miel de jeune marié, avec Juliette, qui enseignait le dessin à l'École primaire supérieure de garçons.

O paradoxe : je suis reçu dans l'immortalité rouennaise par un de ces pontifes universitaires qui m'inspiraient la terreur que le loup inspire à l'agneau : un inspecteur d'Académie ! Quand le concierge du lycée entra dans ma classe en portant deux chaises, mon sang se glaçait. Autrefois le peuple devait rendre au bâton de commandement des rois africains les mêmes honneurs qu'aux rois. J'avais l'impression qu'il en était de même pour ces deux sièges, voués au séant sacré de Monsieur le Proviseur et de Monsieur l'Inspecteur.

Le prestige de Monsieur le Président et Inspecteur d'Académie Maurice Remy me ramène, près de cinquante ans en arrière, au jour où je débarquai en gare de Rouen pour venir occuper mes fonctions de professeur de troisième au Lycée Corneille. Je descendis dans un hôtel qui s'appelait... mettons... *Hôtel de la Gare* ou plutôt, car il manquait un G à l'enseigne : *Hôtel de la are*.

Je tombai dans mon lit. Aussitôt les murs de ma chambre se mirent à tourner. Une sueur glacée m'inonda. Un goût de vase et de fer me monta à la bouche. Pour fêter mon départ de Dijon, capitale de la Bourgogne, qui avait été mon premier poste, j'avais mangé plusieurs douzaines d'huîtres avec des amis. Elles se rappelaient à mon souvenir.

J'allumai l'électricité. Je me dirigeai en titubant vers ma valise. J'en tirai un livre que j'avais acheté naguère, pour célé-

brer mon succès au baccalauréat, avec l'argent de ma tirelire thésaurisé depuis l'âge de huit ans : *Le "Tout en un", encyclopédie illustrée des connaissances humaines*. Dans sa partie médicale il contenait un tableau des "cas d'empoisonnements et de leurs contrepoisons". Toutes les sortes d'empoisonnements étaient prévues. Par le sulfate de zinc, de cuivre ou de fer. Par le sublimé corrosif, la céruse de plomb, le colchique d'automne et la liqueur arsenicale de Fowler. Le mot "huîtres" n'y figurait pas. Je crus pouvoir l'assimiler à l'acide sulfurique contre lequel le "Tout en un" préconisait le savon dissous dans l'eau. Dans le verre à dents du lavabo je fis dissoudre un cube de ma savonnette au lilas. Devant ce mélange mousseux, j'eus un haut-le-cœur dont les conséquences ne tardèrent pas. Les huîtres remontèrent du fond des abîmes de Bourgogne jusqu'à ce lavabo normand.

Le lendemain, présentation à M. le Proviseur et au Concierge qui m'impressionnait avec sa jambe de bois.

« Mets-toi bien avec tout le monde », m'avait conseillé mon père, le mécanicien de Villeneuve-sur-Lot. Souvent le concierge a plus de pouvoir que le proviseur. C'est comme dans les ministères : les ministres passent, les huissiers demeurent.

Le surlendemain, premier contact avec mes élèves. J'allai m'enfermer dans ma classe. Souvent, en prières, seul dans une église, j'avais observé les allées et venues du prêtre. Il s'agenouillait en passant devant l'autel, il allait arranger des fleurs dans un vase, il soufflait sur un cierge. *L'église est la maison de Dieu*, disaient des affiches à la porte. Elle est aussi la maison du prêtre, ce locataire de Dieu.

La classe serait ma maison. Une cloison vitrée donnait sur le couloir qui bordait la cour d'honneur. Sur l'autre face, deux hautes fenêtres s'ouvraient sur la cour de récréations. Les murs étaient du même gris que les chaussettes de M. le Proviseur.

Je humai cette odeur d'encre, de poussière et de craie qui composerait mon univers. Je flattai de ma main le tableau noir, le fronton où j'inscrirais les lois de ce monde clos : concordance des temps, règle du participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir.

Dans le couloir un bruit commença à se faire entendre. C'était par un bruit que mes élèves se manifestaient d'abord. Un martèlement de pieds. Mais pas un martèlement normal. Dans leur façon de marteler je flairais déjà un défi. *Ils me sentaient là derrière. Ils me tâtaient.*

Je devais ouvrir la porte. Mais ce geste déjà demandait des

précautions extrêmes. *Ils* reconnaissent le caractère d'un professeur à sa façon d'ouvrir une porte.

Si j'ouvrais doucement, ils diraient : « c'est un sournois ». Si j'ouvrais brutalement : « C'est une vache ! ». J'ouvris donc naturellement. Mais rien n'est plus difficile que le naturel. Il me faudrait quarante ans de carrière pour savoir ouvrir une porte.

Enfin je les vis. Ils obstruaient le couloir en désordre. Ils criaient, cancanaient. Je devais transformer ces sauvages en une cité. Mais je devais être aussi le charme, plus fort que la force, Solon, le législateur et Orphée qui enchaînait les tigres au son de sa lyre.

Je les regardai lentement. J'amassai dans mes yeux la rigueur de la discipline et la fascination de l'ordre. En y ajoutant une espèce d'évidence.

Je frappai dans mes mains. Je ne disposais ni de la clochette d'un président d'Assemblée, ni du fouet du dompteur, ni du claquoir du sacristain. Que restait-il à un professeur sinon à frapper dans ses mains ?

J'eus l'air d'applaudir à cet ordre idéal auquel, depuis des siècles, sous les boulettes de papier mâché et les constellations de poil à gratter, des multitudes de pédagogues ont rêvé.

J'émis sans doute ce bruit avec la fermeté nécessaire car ils sursautèrent. Si l'un d'eux avait reproduit cet applaudissement en écho, j'étais perdu.

Enhardi par mon succès, j'osai envisager d'articuler les paroles rituelles : *Allons, en rangs !...* J'aurais voulu en prononcer d'autres. Mais *Allons, en rangs !* me parut soudain aussi inéluctable que les premiers mots de la Messe : "*Introïbo ad altare Dei ! — Ad Deum qui laetificat juventutem meam.*" (*Je m'approcherai de l'autel de Dieu — Du Dieu qui réjouit ma jeunesse*).

*Allons, en rangs !...* éclata dans le couloir, comme une détonation. J'avais donné à ces trois mots la sécheresse du garde-à-vous, en y ajoutant quelque chose d'engageant.

Soudain une griserie me prit. En se rangeant, ils avaient souligné l'incohérence de leur troupe, propre à la classe de 3<sup>e</sup>. Des élèves minuscules qui venaient à peine de sortir des langes, s'accolaient à des géants dont un duvet de moustache ombrageait déjà la lèvre. Je devais briser cet ordre bouffon.

" *Les petits devant, les grands derrière !*" dis-je sévèrement, en retrouvant un des principes de l'art du défilé, comme Pascal, à douze ans, en dessinant des ronds dans le sable, retrouvait la géométrie.

Un flottement parcourut les rangs. Ils hésitaient.

"Allons!" dis-je en forçant ma voix et en obtenant un effet de clairon dont je me serais cru incapable.

Ils se rangèrent comme je l'avais dit. Alors je me promenai lentement sur leur flanc et les inspectai. Corseté dans ma petite taille, le mollet impitoyable, le talon sec, je me sentais Bonaparte à Toulon.

Une tentation militaire me gagna. Devais-je dire : *En avant!* Si l'un d'eux ajoutait *Marche!* tout s'écroulait. Devais-je me borner au civil et anodin *Entrez!* Quelqu'un pourrait chuchoter : "*Après vous, je vous en prie!*".

J'ouvris la porte que j'avais refermée derrière moi. Et, d'un geste immense et lent où je mis toute la noblesse de l'hospitalité antique et la fermeté inexorable de la statue du Commandeur, je leur fis signe d'entrer.

Quand ils furent assis, je demandai : « Qui était le premier en dessin l'année dernière? ». J'ordonnai à cet artiste : « Prenez une copie double! Représentez ma chaire par un petit rectangle. En face, dans quarante autres petits rectangles, écrivez les noms des quarante élèves de la classe! ».

Ensuite je leur dictai un message à l'adresse de leurs parents. Jusque là, un abîme séparait les parents d'élèves du professeur. « Que ce fonctionnaire, qui est payé pour ça, se borne à corriger les contresens de nos enfants! » pensaient les géniteurs. « Que ces raseurs se bornent à moucher leurs gosses! » grognaient les professeurs.

La maison et la classe se dressaient face à face, comme les tours ennemies des Capulets et des Montaigus à Vérone. L'élève aurait désormais deux maisons. J'ajoutai "*deux maisons de verre*". Il passerait de l'une à l'autre dans la joie.

Je recevrais les parents au parloir, tous les mercredis, de quatre à six.

Et je les chargeai d'une mission.

« Chaque semaine, leur disais-je, je vous enverrai le carnet des notes méritées par votre enfant, en classe. Vous, de votre côté, veuillez me transmettre le carnet des notes méritées par votre enfant à la maison en *Santé, Conduite, Travail.* »

Par *travail à la maison*, j'entendais aussi bien l'aide que l'élève pouvait apporter à torcher son petit frère au berceau que la calligraphie de ses devoirs.

Quant à la *Conduite à la maison*, j'y attachais une importance capitale. Trop souvent le professeur se réjouissait de l'immobilité cataleptique de l'élève en classe. Il voulait ignorer que cette statue du mutisme se changeait, sous le toit familial,

en un babouin qui grimpait aux rideaux et jetait son ballon dans la soupière. Désormais nous encadrerions le mignon.

« Prenez une autre copie ! ordonnai-je ensuite à mes élèves. Cette feuille, c'est vous-même qui allez la remplir *im-mé-dia-tement* ». S'ils me l'avaient rapportée le lendemain, ils l'auraient fait remplir à la maison par leurs parents. Ils se seraient fortifiés contre moi de leur première ruse.

*Livres préférés - Œuvres d'art préférées - Spectacles préférés - Jeux préférés - Régions de France préférées - Situation que vous désireriez occuper plus tard.*

Réponses stupéfiantes ! *Livres préférés* : je m'attendais à des titres précis de Jules Verne, de Dickens, d'Alphonse Daudet.

Certains avaient répondu : « Tous les livres intéressants ». Un autre : « Les livres de la littérature ». Un autre : *Les Lettres du Lundi de Jules Verne*.

*Œuvres d'art préférées* : « La peinture... Les tableaux... L'architecture ». Bien heureux quand je pus me mettre sous la dent « la peinture à l'huile », et quand je parvins à démêler que l'*aquarelle*, évoquée par l'un d'eux, désignait la peinture à l'eau.

★ ★

Je débordais d'enthousiasme, de ferveur. « La femme est l'avenir de l'homme », chantait Aragon. Moi j'aurais pu dire : « Mes élèves sont mon présent, mon avenir ». Je considérais mon métier comme un sacerdoce.

« La classe, disais-je à mes élèves, est comme un temple, ou une église. On devait se purifier avant d'entrer en classe, comme les Arabes se lavent les pieds et se déchaussent avant d'entrer dans une mosquée. »

Les rumeurs de la vie, les scandales, les luttes partisans ne pénétraient pas en classe. Avant d'affronter les batailles, le nouveau chevalier passait une nuit en prières : la veillée d'armes. La classe exigeait le même recueillement. Que des ricanes ne nous accusent pas d'irréalisme, d'idéalisme brumeux et ne nous traitent pas d'attardés d'un passé dépassé ! Au contraire c'était nous qui représentions l'avenir. Le sport, dont on nous rebat les oreilles, n'exige-t-il pas de ses athlètes la concentration ? Or, cette concentration avant l'effort, que nous imposons aux coureurs, aux sauteurs, aux joueurs de tennis, aux footballeurs, aux nageurs et même aux chevaux du tiercé, nous la refusons aux jeunes pour affronter les combats de la vie, plus rudes et plus importants que ceux qui consistent à taper dans un ballon ou dans une balle.

Des réformistes fous n'ordonnent-ils pas aujourd'hui : « Ouvrons en grand les portes et les fenêtres de la classe!... — Ouvrons-les sur quoi? » demanderai-je. Sur un monde en convulsion, dévoré par les flammes de la haine, du fanatisme, de la terreur. Alors que toutes les consignes, en cas d'incendie, répètent : « Fermez toutes les issues, pour empêcher le feu de se propager! ».

« Dans un temple ou une église, on adore un dieu. Quels dieux adorons-nous dans notre classe? » demandai-je à mes élèves.

A Paris, une inscription proclame, sur le Panthéon : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Ici nous aurions pu graver sur nos murs : *Aux grands hommes la classe reconnaissante*. Nous étions un petit Panthéon, en plus gai. Au Panthéon, on a entassé les grands hommes, comme des planches dans une cave. Nous, c'était dans la joie que nous célébrions notre culte.

En l'honneur de qui?... En l'honneur d'Homère, d'Aristophane, de Xénophon, de Cicéron, de Virgile, de Tite Live, d'Horace, de l'auteur de *La Chanson de Roland*, de Charles d'Orléans, de Villon, de La Fontaine, de Corneille, de Racine, de Molière, de La Bruyère...

« Ces génies, m'écriais-je, qui sont l'honneur de l'espèce humaine, vous, les élèves de Troisième, vous passez votre temps avec eux... Tout à l'heure, quand vous rentrerez à la maison et que vos parents vous demanderont : « Qu'est-ce que tu as fait en classe, ce matin?... » Vous pourrez répondre : « Je me suis amusé avec Homère et avec La Fontaine... » Eh! bien, vous en avez, des relations!... Vous ne vous mouchez pas du coude!

\*\*\*

Cette classe, dont je faisais le tabernacle des délices, j'aurais voulu qu'elle fût belle. Je rêvais d'une architecture radieuse, de portiques d'azur. J'aurais aimé me promener avec mes élèves entre des colonnes, comme Platon.

Je décidai de décorer les murs.

« A votre choix, faites-moi des dessins en couleurs sur les sujets suivants : un grand dîner à Rome, un combat de cirque, le défilé d'un triomphateur, une bataille navale, le plan d'une maison antique, la façon de mettre sa toge, une représentation théâtrale à Athènes... Et tous les autres sujets que vous voudrez... En entrant en classe, je veux que nous recevions une gifle de lumière! »

Quelques jours après, ils m'apportaient des chefs d'œuvre.

Un établissement de bains romains... Un marchand bedonnant se désentortillait de sa toge... Un militaire posait son casque par terre comme un pot de géraniums. L'eau était bleue dans les piscines, le corps des baigneurs d'un rose de cochon. Un surtout, plissé de bourrelets, qui se faisait gratter la couenne avec le strigile. Les poils et les gouttes de sueur volaient. Le garçon de bains transpirait en tirant la langue. Par pudeur l'artiste avait privé les hommes de leur sexe. Au bas de leur ventre, rien. En compensation, pour donner une impression de virilité, il avait doté les baigneurs de biceps colossaux, de pectoraux en boucliers, de mollets au bosses de granit. A ces asexués herculéens il mêlait des femmes nues dont il s'était complu à figoler les seins, les hanches, les croupes. « Les femmes se baignaient à part, dis-je d'un ton administratif. C'est la seule erreur de votre beau dessin. »

Les combats du cirque : pourvu de moustaches en cor de chasse et d'un bouc à la Raymond Poincaré, le rétiaire jetait son filet-moustiquaire sur le secutor, bouclé dans son armure aux reflets de boîte de sardines, se débattant parmi les plis du filet, comme un client dans le rideau de perles que les coiffeurs du Midi tendent contre les mouches pour fermer leur salon, en été.

★★

Pour animer l'Histoire de la littérature française, j'inventai le système des cartes-itinéraires. Nous expliquions la *Chanson de Roland*. Les trouvères chantaient ce poème aux étapes du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle. Un ruban rouge, piqué au mur par des punaises, représentait la route. Les élèves dessinaient, coloriaient et découpaient sur du carton les sanctuaires qui la bordaient : Chartres, Tours, Poitiers, Blaye, Roncevaux.

Je lançai ensuite la mode des itinéraires vitaux. Nous dessinions sur le mur les étapes de la vie et de l'œuvre des grands écrivains. Nous comprenions mieux ainsi les pulsations de leur génie.

Par exemple, Villon...

« Villon, dis-je à mes élèves, est un gangster parisien qui fait ses coups dans Paris. Quand la police le traque, il quitte la capitale pour se mettre au vert. Mais il languit loin du milieu. L'infection des ruisseaux de Paris est plus suave à ses narines que le parfum des foins coupés. »

Moi qui enseignais le français le plus pur, pour Villon exceptionnellement, je risquais quelques mots d'argot : « Quand Villon avait besoin de grisbi, il préparait un casse... »

La carte itinéraire de Villon représentait, sur un plan du vieux Paris, les différents lieux de cette vie dangereuse : la Faculté des Arts, les ruelles du Quartier Latin, deux ou trois tavernes où Villon picolait, le collège de Navarre dont Villon, voleur par effraction, escaladait une fenêtre avec une échelle de corde. Villon chapardait un chapelet de tripes chez la tripière, un pain chez le boulanger, un rôti piqué au bout d'une broche chez le rôtiisseur. Le poignard levé, il tuait le prêtre Sermoise. Enfin on le voyait couché sur une botte de paille dans la prison du Châtelet, à côté d'une cruche et d'un pain. Au-dessus de lui, comme une vision, se balançait une frise de pendus.

Pour expliquer *Phèdre* de Racine, je disais : « Phèdre n'est pas une vieille se traînant aux pieds d'un gigolo. Phèdre est une jeune femme de vingt-cinq ans. Les enfants qu'elle a eus de son mari, Thésée, sont encore petits. Corneille regarde vers le Moyen Age. Il est le dernier trouvère des chansons de geste. Racine regarde vers l'avenir, vers un monde électrique, où les nerfs, plus fragiles, réagissent par des spasmes de fièvre. »

*Oui, prince, je languis, je brûle pour Thésée  
Je l'aime*

La déclaration de Phèdre à Hippolyte : jamais dans la littérature, on n'avait reproduit avec une telle impudeur les mouvements de l'amour chez la femme. L'excitation, la faim, le désir. C'est une femme qui parle, en un siècle où la femme vit encore cloîtrée. Elle préfigure toute la littérature sensuelle : *L'Amant de Lady Chatterley* de Lawrence et toutes les bacchantes d'amour de l'avenir.

★★

Mes élèves et moi vivions dans une telle effervescence d'enthousiasme que, le 6 avril 1936, je m'écriai : « Mes chers amis, puisque nous nous entendons si bien, je vous donne rendez-vous dans cette même classe, dans dix ans, le 6 avril 1946. »

Vous savez ce qui s'est passé entre ces deux dates et, plus exactement, entre 1939 et 1945 : la seconde guerre mondiale, quarante millions de morts, près de cinq fois plus que pour la première, dite pourtant *La Grande*. En 1946, après avoir été nommé du Lycée Corneille de Rouen au Lycée Janson de Sully, à Paris, j'avais quitté l'enseignement. Du haut de ma chaire j'avais plongé dans les tourbillons du journalisme et de la littérature. Quelques jours avant le 6 avril 1946, j'ai reçu une foule de lettres de Rouen : « Vous vous souvenez, Monsieur !... Notre rendez-vous... Ça tient toujours !... »

Je suis allé à Rouen, au Lycée Corneille, devant notre classe. Comme autrefois, ils s'étaient mis en rang dans le couloir. Maintenant ils avaient vingt-quatre, vingt-cinq ans, mon âge quand j'étais leur professeur. Comme autrefois je les ai passés en revue : les petits devant, les grands derrière !...

Ils sont entrés. Ils se sont assis à leur ancienne place. Certains ont levé le doigt : « Monsieur, on peut fumer ?... »

Comme au jour de la rentrée, je leur ai demandé non pas tout à fait qui ils étaient, mais presque : ce qu'ils étaient devenus. Et ce fut le tableau de la jeunesse française déchirée : certains avaient été blessés au combat, d'autres contraints au service du travail obligatoire en Allemagne, d'autres avaient fait de la Résistance dans le maquis. D'autres manquaient, tués dans les bombardements de Rouen.

Nous n'en sommes pas restés là. Mon œuvre d'écrivain se développait. J'entamai le cycle romanesque du *Naïf*. Vous pensez bien que je n'allais pas oublier Rouen. Dans mon troisième volume, en 1955, *Le naïf aux quarante enfants*, je rendis hommage à mon Lycée Corneille bien aimé, qui me fournit les plus riches heures de ma mémoire.

Une nouvelle étape en descendant le fleuve du temps, qui, pour moi, ressemble singulièrement à la Seine. Une ravissante "enseignante", comme l'on dit aujourd'hui, Mme Anne Pons, me fit l'honneur de choisir comme sujet de sa thèse de doctorat de troisième cycle : *Paul Guth ou la passion de l'éducation*. Elle voulut recueillir les témoignages des plus purs garants de ma vie : mes anciens élèves du lycée Corneille. Elle réussit à les rassembler grâce au dévouement, à la fidélité, à la ferveur sans bornes de l'un d'eux, le docteur Desbled, gardien de la flamme, non de l'Arc de Triomphe, mais de l'autel du souvenir.

Une réunion eut lieu au lycée Corneille, avec Monsieur le Proviseur, Monsieur le Censeur, et toutes les puissances de l'établissement, auxquels se joignirent nos dieux tutélaires, Monsieur le Recteur, Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Quelques mois après, Mme Anne Pons soutint sa thèse à l'Université de Nanterre. Celle-là même où, en mai 1968, les étudiants en folie avaient coiffé leur doyen d'une poubelle, transformant ainsi ce haut dignitaire en un *Christ aux outrages* de l'enseignement.

La soutenance de cette thèse sur la passion de l'éducation en ces lieux jadis souillés faisait figure de cérémonie expiatoire. Soudain, le Président du jury s'écria : « Nous en avons assez des idéologies fumeuses, des théories creuses. Nous voulons juger une pédagogie à ses résultats. Or la pédagogie de Paul Guth a dû

avoir d'excellents résultats puisque cette salle est pleine de ses anciens élèves, quarante-cinq ans après.»

Ils atteignaient maintenant la soixantaine. Ils touchaient aux rives de la retraite. Ils étaient devenus des "huiles", des "légumes", comme disait autrefois mon cher papa : médecins, pharmaciens, ingénieurs, notaires, professeurs, P.D.G. d'entreprises, cadres supérieurs. Ils étaient venus de Rouen, mais aussi de beaucoup plus loin : de Nice, de Menton, de Toulon... « Pour vous on serait venu du bout du monde », me dit l'un d'eux.

Aujourd'hui enfin, grâce à vous, Messieurs, voici pour nous de nouvelles retrouvailles. Comme les Académies seraient belles si elles pouvaient permettre, comme la vôtre, ces fêtes de l'amitié !

Dans le discours pour la distribution des Prix du Lycée Corneille que je prononçai le 13 juillet 1937, je débutai ainsi :

« J'avais songé d'abord à faire monter sur cette estrade mes trente-deux élèves de Troisième. Un professeur est si indissolublement lié à sa classe qu'on ne l'en peut plus arracher.

« C'est donc cet organisme vivant, la classe, qui devrait s'acquitter de cette tâche solennelle. Face à vous, ici, nous devrions être trente-trois aujourd'hui. A la façon du chœur d'une tragédie antique, nous vous aurions chanté cet hymne, dernier survivant des cultes du soleil, qu'est le discours des Prix.

« Je suis seul. Mais veuillez voir en moi le délégué de ces trente-deux voix que vous n'entendrez pas ».

Messieurs, dans ce nouveau discours des Prix que je prononce aujourd'hui pour ma réception solennelle à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, j'ai envie de reprendre ces mots.

Avec mon humble personne, ce sont tous mes anciens élèves du Lycée Corneille que vous recevez, toute notre classe de Troisième que vous reconstituez. Dans cette classe idéale, vous ouvrez aussi vos bras à tous ces grands hommes dont nous avons fait nos amis, qui étaient le fondement de notre culture et de nos raisons de vivre. En particulier à tous ces Normands, héritiers des Vikings, portés par les vents de l'aventure et enracinés dans l'herbe. A tous ces génies qui me faisaient dire à mes élèves : « Soyez fiers d'être Normands ! Dans les Lettres et les Arts vous êtes la race la plus créatrice de France : Poussin, dont la maxime, *Je n'ai rien négligé*, devrait être un exemple universel en nos gouffres de laxisme ; Malherbe, Corneille, maîtres de discipline et de grandeur ; Bernardin de Saint-Pierre, père de l'exotisme ; Flaubert, Maupassant, princes du style et de la vérité de la vie ;

Barbey d'Aurevilly, le diabolique ; La Varenne, l'exalté ; Michel de Saint Pierre, le chevalier. Sans oublier le Platon des professeurs de Philosophie, le Percheron Alain, naturalisé normand par le Lycée Corneille et son disciple et hagiographe André Maurois, né dans le drap d'Elbeuf.

Aujourd'hui, Messieurs, en recevant tous ces bâtisseurs de notre culture, vous ne faites pas œuvre de nostalgie stérile, mais de prévision active. Les chefs d'œuvre n'appartiennent pas à un « passé dépassé », comme voudraient le faire croire les ricanneurs du néant. Les chefs-d'œuvre sont des fusées pointées vers le futur.

Aujourd'hui donc, en accueillant ceux qui, de toute leur passion, les ont créés ou les ont défendus pour maintenir la grandeur de la France, vous êtes l'Académie de la fidélité, de la fierté, de l'avenir.

## Variations académiques

RÉPONSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION

de M. PAUL GUTH

par M. Maurice REMY

**A**PAISÉS les applaudissements nourris qui viennent de montrer combien vos « souvenirs d'un professeur d'autrefois » ont intéressé et charmé vos auditeurs, dont beaucoup, Monsieur, sont vos fidèles lecteurs et quelques-uns vos anciens élèves du lycée Corneille, il m'appartient de prononcer maintenant ce que nous appelons un discours en réponse. Soyez certain que je m'en sens honoré et, pourquoi ne pas l'avouer, passablement impressionné.

Un peu embarrassé aussi, car l'usage voudrait que je commençasse par une sorte de présentation du nouvel académicien, que je révélasse avec plus ou moins d'indiscrétion ses origines, que je retraçasse à grands traits sa vie et sa carrière, etc. (Ces trois imparfaits du subjonctif sont un hommage à l'agrégé de Lettres). Or vous l'avez déjà fait vous-même dans vos propres livres, et avec quel talent !

Il n'est donc sans doute personne ici qui ne sache déjà tout, ou presque tout, de votre enfance bigourdane, de vos années de collègue à Villeneuve-sur-Lot puis au lycée Louis-le Grand avec des camarades promis à de prestigieuses carrières comme Georges Pompidou et Léopold Sédar Senghor ; personne qui ne sache que, jeune agrégé, vous avez enseigné au lycée Carnot de Dijon en 1934-1935, puis ici même, de 1935 à 1937, au lycée Corneille — ce qui est pour nous une raison de vous recevoir aujourd'hui à l'Académie — et enfin à Paris, au lycée Janson de Sailly, que vous avez quitté en 1946 pour vous consacrer entièrement au journalisme et au roman où vous vous êtes rapidement fait un

nom. Qui n'a pas lu au moins un de vos *Naïfs*, une de vos *Jeanne la Mince*, une de vos lettres ouvertes à votre fils qui en a ras-le-bol ou aux futurs illettrés, sans parler du *Savoir vivre actuel*, ni de votre *Chat Beauté* qui vous a valu le prix du Roman français en 1975, ni de votre *Enfance pour la vie* récemment publiée, ni de bien d'autres ouvrages que je dois renoncer à citer. Grand prix du roman de l'Académie française en 1956 pour *Le Naïf locataire*, puis grand prix de la même académie pour l'ensemble de votre œuvre, grand prix littéraire de la ville de Paris en 1965, grand prix littéraire de Monaco en 1973, prix Jean Cocteau en 1976, grande médaille de vermeil de la ville de Paris en 1977, vous êtes aussi officier de la Légion d'honneur, commandeur des Arts et Lettres.

Vous avez même déjà donné votre nom — bien qu'encore vivant, ce dont nous nous réjouissons — à une école (à Ossun, comme il se devait) et vous avez fait l'objet d'une imposante thèse de doctorat de 3<sup>e</sup> cycle que son auteur, Mme Anne Pons, a présentée en décembre 1981 sous le titre de *Paul Guth ou la passion de l'éducation*.

Tous vos lecteurs, et ils sont nombreux ici, j'en suis sûr, connaissent maints détails pittoresques, savoureux ou touchants de cette brillante trajectoire que j'ai outrageusement simplifiée. Du chien Picard au chat Beauté en passant par votre initiation à la bicyclette, à la nage, et au reste, sans oublier les ennuis des cravates à système, le tram de Villeneuve qui vous fit si peur en menaçant de dérailler, ni les figures de votre entourage familial que vous évoquez si bien, ils savent tout, vous dis-je, puisque vous leur avez tout raconté.

Alors que me reste-t-il ? Comment répondre, si peu que ce soit, à tant de souvenirs contés avec tant d'humour, de brio et de feinte naïveté ?

Pourquoi pas en relevant entre nous, et sans prétendre ainsi m'insinuer indûment dans votre célébrité, quelques points communs inattendus et quelque parenté profonde ?

« Je suis heureux d'appartenir au signe des Poissons » avez-vous écrit dans *Une enfance pour la vie* ; et de citer force grands hommes comme Michel Ange, Victor Hugo, Renoir, Ravel, Einstein et bien d'autres nés sous ce signe, qui est aussi le mien. Je me réjouis tant de me trouver en si bonne compagnie que pour un peu je croirais aussi à l'astrologie. « Poisson » comme vous, je n'ai donc plus qu'à me jeter à l'eau !

Ma Haute-Saône natale est certes bien différente de votre Bigorre. Le ciel y est moins ensoleillé et les gens y sont moins expansifs. Je n'ai pas été entouré comme vous, dans mon enfance, de personnages bien typés, souvent hauts en couleurs, dont vous parlez si bien, que ce soit votre Bon Papa d'Ossun pratiquant l'« *imperialis brevitatis* » avec « des allures de roi-pasteur antique », votre ravissante maman que les « bourles » possibles inquiétaient tant, votre père « menu et chétif », mais digne et aux conseils si utiles, votre oncle Victor « au nez à la Alphonse XIII » ou votre imprévisible Tantine, « pédagogue indémodable », que vous traitez aussi d'« espèce de Walkyrie à l'ail ». Et j'en passe.

Non, je n'ai pas eu une enfance pour la vie aussi colorée et pittoresque que la vôtre ! Mon plus ancien souvenir est celui d'une chambre obscure et pleine de sanglots étouffés d'où l'on s'efforçait de me tenir à l'écart. J'ai appris plus tard que mon père venait d'y mourir et que j'avais trente mois. En mourant à 46 ans un simple instituteur rural ne laissait qu'une bien maigre pension à sa veuve pour élever ses deux aînés en cours d'études et le petit dernier que j'étais. Le très modeste héritage d'un oncle curé de campagne vint providentiellement s'y ajouter et permit d'éviter le naufrage.

Malgré les différences que j'ai sommairement indiquées nos enfances se rejoignent ainsi, Monsieur, et c'est capital, dans une pauvreté analogue, assez loin de la misère pour n'être ni écrasante ni avilissante, mais suffisamment accentuée cependant pour donner du prix aux moindres choses et, de bonne heure, inviter à l'effort.

Cette pauvreté fut-elle pour moi, comme vous l'avez dit pour vous, « le seul héritage » et « le plus divin des cadeaux » ? Pas tout à fait. D'abord je n'en ai pris conscience qu'après coup, ma mère ayant réussi à me la cacher, ce qui, pendant la grande guerre, dans une petite ville de l'Est, était peut-être, à certains égards, moins difficile qu'en période d'abondance. D'autre part, à défaut de mon père, il restait ses brevets, que ma mère avait fait encadrer, et un grand diplôme, comme on n'en fait plus, donné en récompense pour des cours faits aux adultes. Je les regardais avec une pieuse admiration. Un petit secrétaire plein de papiers qu'on avait gardés sans y toucher me remplissait aussi de respect.

De bonne heure j'ai su lire, ce qui n'était pas rare de notre temps, et une de mes premières lectures favorites fut, comme pour vous, Monsieur, celle de *L'Épatant* que ma sœur aînée trouvait plutôt fâcheuse. Voyez où elle pouvait conduire !

Naturellement, il n'y avait d'espoir, pour l'un comme l'autre, que dans des études plus sérieuses, qui supposaient la réussite à l'examen des bourses. Élitisme républicain, avant la lettre. Pas d'ennuis, en ce qui me concernait, avec les problèmes de robinets ou d'intérêts composés ; mais, à l'oral, j'eus un moment de désarroi dont je me souviens encore. La commission de français était présidée par la directrice de l'École Normale d'Institutrices, dont ma sœur disait qu'elle « suait d'intelligence par tous les pores », ce qui m'impressionnait et m'intriguait beaucoup. Ma lecture terminée, je scrutais donc les traces de cette intelligente transpiration sur le front de mon examinatrice lorsqu'elle me demanda qui avait imaginé les mansardes dont parlait le texte. Ignorance totale ! Vide absolu ! Elle avait beau insister gentiment, prétendre que je savais certainement : non, à 12 ans, la gloire de François Mansard — qui ne les a d'ailleurs pas inventées mais seulement mises en vogue — n'avait pas rayonné jusqu'à moi dans ma petite école d'Echenoz-le-Sec ! C'était toutefois moins grave que je ne le craignais, et je vous rejoignis, Monsieur, dans la vaillante cohorte des boursiers sélectionnés qui, à la différence des héritiers, avaient tout à conquérir.

Commencèrent alors pour moi de longues années d'internat qui n'eurent de commun avec vos années de collège, Monsieur, que d'être également studieuses ; ce qui ne veut nullement dire fastidieuses.

Au temps de notre adolescence, il y avait encore des notes, des classements et de l'émulation. Pas de blasés ou de rebelles comme on en voit tant depuis que l'instruction est devenue obligatoire jusqu'à 16 ans dans un monde qui n'y croit plus guère. Mais la discipline de l'internat ne nous permettait pas de nous lever comme vous à 5 heures, voire à 3 heures du matin, pour lire ou travailler. J'eus donc l'idée d'un petit subterfuge que je peux bien révéler aujourd'hui puisqu'il y a largement prescription et qu'il ne reste sans doute plus de pauvres internes en grand dortoir.

Le nôtre, une pièce immense tout en longueur, comportait une rangée de lits sur chaque grand côté et une autre au milieu. Avant de se coucher, le directeur avait coutume d'y faire une ronde à pas feutrés. Bel exemple de conscience professionnelle ! J'imaginai donc de m'attacher légèrement à une oreille un fil dont je fixais l'autre extrémité au lit voisin de l'allée centrale, de telle sorte qu'en passant le directeur me réveillait lui-même sans s'en rendre compte. Quand il était parti, je réveillais à mon tour un camarade et nous descendions sans bruit à l'étude pour y lire, avec un éclairage camouflé, et pour le seul plaisir, quelque roman de la petite collection Arthème Fayard qui prenait ainsi

un peu de la saveur du fruit défendu. Une fois j'eus l'impression que le directeur avait dû sentir la résistance du fameux fil qui lui barrait le passage car il s'arrêta perplexe. C'en fut fini de nos lectures nocturnes et cela valait sans doute mieux pour nos santés. On a besoin de sommeil à 15 ans...

Par des chemins différents nous arrivons donc à l'agrégation, de lettres pour vous, d'allemand pour moi. Suivent alors pour chacun de nous, après le service militaire, une dizaine d'années d'enseignement sur lesquelles je ne m'attarderai pas bien qu'elles aient beaucoup compté. Vous venez d'en donner la preuve en ce qui vous concerne.

Riche d'une sensibilité, d'une culture, d'un esprit et d'un talent auxquels une classe de 3<sup>e</sup> — fût-elle parisienne — n'offrirait qu'un champ trop étroit, vous finissez par sacrifier les sécurités du fonctionnaire, si importantes aux yeux de votre mère, à la liberté précaire de l'écrivain, tandis que, de mon côté, je m'oriente vers une activité plus variée et des responsabilités plus lourdes. Et je vais vous livrer maintenant, en réponse au professeur d'autrefois, quelques réflexions et souvenirs d'un inspecteur d'académie d'hier qui a beaucoup inspecté entre 1948 et 1976. Ce sera le premier thème de mes « variations académiques ». Même quand je parlerai au présent, il doit être bien entendu qu'il ne s'agira que de mon expérience personnelle durant cette période, assurément dépassée sur bien des points.

Comme on le sait, pour le ministère de l'Éducation nationale, une académie est un groupe de départements dont tout le système scolaire est placé sous l'autorité d'un recteur. Celui-ci est assisté, dans chaque département, d'un inspecteur d'académie qui dépend de lui — et à certains égards du préfet — mais dont le rôle n'est pas, comme on le croit trop souvent, exclusivement départemental puisqu'il participe, au côté du recteur, quand il ne le remplace pas, à quantité de commissions académiques, pour les programmes de constructions scolaires, pour la notation dite « administrative » des professeurs, etc. C'est ainsi que, jeune inspecteur d'académie en Lozère, j'ai eu à faire un grand rapport sur la situation de l'enseignement dans l'académie de Montpellier qui comptait 5 départements ; après quoi, nommé vice-recteur de la Corse, j'ai dû en faire un autre pour l'académie d'Aix-en-Provence qui en comptait alors 7, dont la Réunion.

Le titre exact en usage de mon temps : « inspecteur de l'académie de (Montpellier, par exemple) en résidence à (Mende, par exemple) », si justifié soit-il, était trop long sans être très

clair ; aussi a-t-on vite pris l'habitude de dire « inspecteur d'académie de la Lozère », toujours par exemple ; tournure où le département l'emporte sur l'académie au point qu'on ne sait plus très bien ce que recouvre ce dernier mot. Il arrive même qu'on dise « l'académie » pour l'inspection académique. Autant de variations ambiguës sur ce premier thème !

Quant au rôle de l'inspecteur d'académie dans le département dont il a la charge, il est beaucoup plus facile à définir qu'à assumer : à l'exception de l'enseignement supérieur, quand il y en a, tout ce qui est scolaire dépend de lui, d'une façon ou d'une autre, et tout ce qui a une incidence scolaire le concerne. Pour nous en tenir à son seul rôle d'inspection, il peut donc, je l'ai fait, visiter les salles d'études ou les cuisines aussi bien que les salles de classe et les gymnases, assister à un repas au réfectoire tout comme à une séance de travaux pratiques, etc. Il m'est même arrivé, hébergé au lycée de garçons de Bastia, d'assister au coucher puis, le lendemain, au lever des internes. Et combien de fois suis-je allé voir quelques classes de lycée au sortir d'une école maternelle, d'une école primaire, ou d'un collège d'enseignement général et vice-versa ! Tout cela sans avoir à faire, sauf cas d'espèce, de rapport à qui que ce soit, sans autre souci que de me documenter directement, de prendre contact avec le personnel sur le terrain même, de recueillir éventuellement ses vœux ou ses doléances, de dire quelques mots d'encouragement ou de félicitation et, le cas échéant, de donner quelque conseil ou de rappeler quelque obligation. Qui d'autre pouvait avoir, surtout après quelques années, une connaissance aussi étendue et aussi concrète de l'enseignement public dans un département déterminé ?

Bien entendu, aucun inspecteur d'académie n'est omniscient, et tout enseignant spécialisé est enclin à penser qu'un profane n'a rien à venir faire dans sa classe, où il se croit seul maître à bord. De mon temps, où le principe même de l'inspection n'était pas contesté, je ne me suis jamais heurté à une attitude de refus ou d'opposition larvée.

De la part des instituteurs, pour qui l'inspecteur d'académie est « le grand patron », c'était franchement impensable. Sa visite, au contraire, était un événement, en particulier dans les petites écoles de montagnes où le maître pouvait se croire oublié. Mais je ne peux m'y attarder.

Dans l'enseignement du second degré et dans l'enseignement technique, dit maintenant technologique, les choses se présentaient différemment du fait de l'existence d'inspecteurs tout à la fois généraux et spécialisés. En Lozère et en Corse, je les

véhiculais gracieusement et les accompagnais presque toujours dans leurs inspections ; ce qui, compte tenu du chef d'établissement, faisait précéder notre entrée de celle de trois chaises annonciatrices ! Je me contentais alors d'écouter et de regarder. Quelquefois l'inspecteur général prenait un moment la classe en mains à titre de démonstration, et je m'instruisais aussi. Assez souvent j'étais honoré, au cours de nos déplacements, de quelques impressions, que j'essayais prudemment de nuancer si j'avais quelque raison de ne pas être tout à fait d'accord. N'étions nous pas, selon le ministère, un regard général permanent alors que ces messieurs étaient des regards spécialisés certes, mais ne portant guère que sur un moment particulier.

En Seine-Maritime, où les lycées et collèges étaient beaucoup plus nombreux, il ne s'agissait plus de quelques centaines de professeurs mais de plusieurs milliers ; et les déplacements étaient beaucoup plus faciles qu'en Lozère ou en Corse. Les inspecteurs généraux laissaient donc aux chefs d'établissement le soin de me signaler leur arrivée et je les rejoignais rarement.

De toute façon j'aimais mieux être seul, faire une entrée un peu plus discrète et passer un moment assis au dernier rang en opérant à ma guise. Nous y reviendrons. Quand je recevais ensuite, en tête à tête, les professeurs inspectés, j'employais de préférence les tournures dubitatives ou interrogatives si quelque chose m'avait paru discutable : elles passent mieux et suffisent généralement à faire réfléchir.

C'est ainsi qu'en Lozère une enseignante qui débutait, bien tardivement d'ailleurs, avait donné à des élèves de 2<sup>e</sup> année de collège d'enseignement technique (on ne disait pas encore « lycée d'enseignement professionnel ») le sujet de rédaction que voici : « Le cheval du carrosse d'une marquise et celui d'un paysan sont attachés l'un à côté de l'autre à l'entrée d'une auberge. Imaginez leur conversation ». La plupart des élèves n'avaient trop su qu'inventer. On les comprend. Je me permis donc de dire à la dame que je me demandais si ce sujet, surtout donné ex abrupto, était bien à la portée de ses petits Lozériens. Cette apparente perplexité déclencha chez elle une intense réflexion et, quelques jours après, elle vint très sérieusement me soumettre une quinzaine d'autres sujets qu'elle avait imaginés. J'en ai retenu deux qui n'emportaient pas mon adhésion totale. Voici le premier : « Décrivez une scène de vendange ». En Lozère — comme en Seine-Maritime — ce n'est pas expérience courante mais affaire d'imagination ! Le second était : « Un maillet et une scie sont abandonnés sur un établi. Imaginez leur conversation ». Même La Fontaine ne s'y serait pas risqué !

Pour en revenir à vous, Monsieur, que je n'ai pas perdu de vue, vous m'avez, il y a déjà bien longtemps, dédicacé un exemplaire de vos *Mémoires d'un Naïf* en écrivant : « pour Monsieur Remy par qui j'aurais tant voulu être inspecté », et c'est ce qui vous vaut les trop longues et pourtant trop sommaires considérations qui précèdent. Je vais maintenant vous dire comment les choses se seraient vraisemblablement passées.

Introduit par le proviseur, je serais d'abord allé à vous tandis que les élèves se seraient levés, je vous aurais serré la main, dit quelques mots pour essayer de vous mettre en confiance et demandé ce que vous étiez en train de faire ou ce que vous alliez faire. J'aurais pris le cahier de textes de la classe, je me serais fait donner, si possible, une série de devoirs corrigés et je serais allé m'asseoir au dernier rang, d'où l'on doit aussi voir et entendre ce qui se passe. Tout en écoutant, j'aurais vérifié rapidement la cadence du travail écrit et le sérieux de sa correction. Pendant ce temps vous vous seriez remis de votre émotion probable, la classe aurait repris son cours normal et je me serais, d'après tout ce que j'ai pu lire, laissé gagner à mon tour par la finesse de vos explications, par votre enthousiasme communicatif, par la qualité de votre contact avec vos élèves. J'aurais d'autant plus remarqué l'intérêt des dessins dont les murs de votre salle étaient enrichis que j'avais fait moi-même, plus modestement, quelque chose d'analogue quand j'enseignais l'allemand ; et, au lieu des 20 minutes prévues, je me serais attardé une demi-heure, après quoi je n'aurais pas eu à recourir aux fameuses formules dubitatives mais tout simplement, je n'en doute pas, à vous féliciter.

De votre côté, qu'auriez-vous pensé de moi ? Comment m'auriez-vous portraituré au temps des *Naïfs* ? En dépit des compliments reçus, le jeune et brillant professeur agrégé n'aurait-il pas trouvé bien formaliste, sinon mesquin, un inspecteur scrutant le cahier de textes pendant qu'il essayait lui-même de communiquer à ses élèves son enthousiasme pour quelque belle page d'un grand auteur ?

Mais le temps de vos *Lettres Ouvertes* est venu, que ce soit à votre fils qui en a ras-le-bol ou aux futurs illettrés et j'ai tout lieu de penser que, dénonçant le laxisme généralisé de notre époque, vous ne jugeriez pas superflu aujourd'hui que, sans brimer toute initiative et freiner toute réelle créativité, on se préoccupât davantage de régularité du travail, en particulier du travail écrit — dont on est peut-être en train de redécouvrir l'importance fondamentale — tant pour sa fréquence, sa correction et son appréciation, voire sa notation, que pour son ni-

veau. Sans oublier le respect de l'orthographe et de la langue dans toutes les disciplines.

Pour en terminer avec les académies universitaires par un sourire, qu'il me soit permis de conter encore une petite anecdote où l'orthographe joue un rôle plaisant. Lors des réunions, à Paris, de l'ensemble des inspecteurs d'académie, une grande maison spécialisée dans les photographies scolaires avait l'habitude d'immortaliser l'événement par une photo de groupe. Celle-ci nous fut envoyée un beau jour avec pour légende : « Réunion de Messieurs les inspecteurs d'académies », avec un s ! C'était tout de même étendre un peu loin leur champ d'investigation, et je glisserai sur ce thème artistique !

Mais redevenons sérieux et abordons le deuxième thème véritable de ces « variations académiques » ; je veux dire parlons un peu maintenant de la vénérable Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, qui est heureuse de vous accueillir aujourd'hui comme membre associé.

Il n'est pas question, bien sûr, que je me risque à esquisser en quelques minutes sa longue et riche histoire : elle a déjà été fort bien résumée dans nos *Précis* à diverses reprises, notamment par le docteur Merry Delabost en 1898 et le président Pierre Chirol à l'occasion du deuxième centenaire de la compagnie, en janvier 1945. Je me contenterai de rappeler brièvement ses débuts et de relever quelques traits qui, au hasard de mes lectures — car je suis un curieux et non un historien — m'ont frappé, parmi tant d'autres.

Notre Académie est-elle bien née, comme celle de Platon, au climat près, dans un jardin ? J'aimerais pouvoir vous l'affirmer tant cette lointaine analogie me ravirait ; mais, s'il est établi que quatre Rouennais, Messieurs de Couronne, Néel, Le Baillif et de Missi, jetèrent, le 16 août 1716, les bases d'une « Académie de Rouen », il n'est pas évident que celle-ci soit l'origine certaine de notre compagnie. Cependant l'idée était dans l'air.

C'est l'abbé Legendre qui lui permit de se concrétiser par un legs de 1100 livres de rente fait à la ville, en 1733, pour établir des jeux floraux comme à Toulouse. Il laissait d'ailleurs ceux qui exécutaient sa fondation « maîtres de changer le prix en telle autre chose qu'ils croiraient convenir ».

En 1735 le chanoine Bertaut et deux chirurgiens, MM. de Moyencourt et Dufay, avaient commencé de se réunir dans un petit jardin appartenant à l'un d'eux pour cultiver la botanique

et les belles-lettres, alliance qui n'est pas oubliée chez nous. Tiphaigne de la Roche, médecin, fournit un terrain plus vaste où furent transportées les plantes du premier jardin. Le célèbre Lecat, chirurgien, et bien d'autres notabilités se joignirent à la société, qui adressa, en août 1741, un mémoire à « Messieurs de l'Hôtel de Ville », comme on disait alors, « dans le but qu'elle fût adoptée pour remplir le vœu et les intentions de l'abbé Legendre ».

Cette demande fut aussitôt satisfaite, mais il fallut attendre le 1<sup>er</sup> juillet 1744 pour que « l'épaisse nuée de Legendre qui réclamaient à grands cris son héritage » soit enfin déboutée. L'académie naissante avait ainsi de précieuses ressources.

Restait à obtenir sa reconnaissance par le roi. Lecat et Cideville, ami de Voltaire, s'y employèrent efficacement tandis que Fontenelle en rédigeait les statuts. Tant et si bien qu'en juin 1744 Louis XV signait à Lille les lettres-patentes établissant à Rouen une « Académie des Sciences, des Belles Lettres et des Arts ».

« Nous avons été informé, est-il écrit dans le premier paragraphe, que, depuis quelques années, il s'est formé dans notre ville de Rouen, une société de gens de lettres dont l'objet est de se perfectionner dans les sciences, dans les belles-lettres et dans les arts, et que, quelque étendu que puisse paraître ce projet, elle est dès à présent très en état de le remplir, avec les lumières et les talents de ceux qui la composent ».

Lors de la première assemblée qui suivit, le 18 août 1744, l'enregistrement de ces lettres-patentes, les « gens de lettres » en question comprenaient :

- L'abbé Guérin, vice-promoteur,
- 7 médecins et chirurgiens, dont Lecat,
- 2 avocats,
- 1 bibliothécaire (sic),
- 1 physicien,
- 1 botaniste (c'était bien le moins),
- 1 apoticaire (sic),
- 2 dessinateurs,
- 2 mécaniciens (sic),
- 1 négociant (sic),

On voit que la notion de gens de lettres était beaucoup plus large que maintenant.

En plus de ces académiciens dits « de fonction », il y avait aussi 7 académiciens « honoraires », dont Monsieur de Cideville et 8 associés, dont Fontenelle, et, couronnant le tout, le Duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie, protecteur.

Ainsi établie et hautement patronnée, l'Académie s'étoffa et prospéra rapidement. Prirent naissance ou se développèrent sous son égide, son impulsion et son contrôle :

— un jardin des plantes (avec bientôt une serre chaude et des cours de botanique) qui attira l'attention de Buffon et de Bernard de Jussieu et auquel elle consacra 20 900 livres de 1757 à 1764,

— une école d'anatomie et de chirurgie,

— des cours d'accouchement,

— une école de peinture et de dessin,

— des cours de mathématiques, de géométrie, d'hydrographie.

Des prix annuels furent décernés ; des relations furent nouées avec de nombreuses sociétés savantes françaises et étrangères dont les envois nourrirent la bibliothèque de l'Académie au point que dès 1766 le catalogue de celle-ci occupait un volume in-douze de 300 pages et qu'il comptait 5343 volumes en 1784. Tout allait donc pour le mieux.

La révolution n'avait, dans ses premières années, pas trop gravement perturbé, semble-t-il, la vie de l'Académie lorsque, le 8 août 1793, parut un décret de la Convention dont le premier article stipulait : « toutes les académies et sociétés littéraires patentées ou dotées par la nation sont supprimées ». L'article 2 mettait leurs jardins, botaniques ou autres, leurs cabinets, leurs bibliothèques, etc. « sous la surveillance des autorités constituées jusqu'à ce qu'il en ait été disposé par les décrets sur l'organisation de l'instruction publique ».

L'Académie était-elle ainsi définitivement anéantie ? Pas tout à fait, puisque sa bibliothèque conserva son autonomie et fut même, de 1795 à 1797, la seule ouverte au public les mardi et samedi de chaque décade. Elle était plutôt en léthargie. Le préfet Beugnot l'en tira en 1803 en faisant appel, pour la restaurer, aux membres qui avaient survécu. Le nouveau règlement fut approuvé par le ministre de l'Intérieur le 1<sup>er</sup> juin 1803 et l'Académie ressuscitée fut solennellement installée le 29 juin suivant, jour de la fête du grand Corneille, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, en présence du Maire et des adjoints « tous décorés du costume municipal », sous les acclamations d'une foule de citoyens. Cette séance mémorable fut présidée par l'abbé Lallemand qui avait présidé la dernière séance publique le 10 août 1791. Et, dans le gros registre des assemblées et délibérations de l'Académie de la période concernée, on saute directement du 21 août 1793 au 23 prerial (sic) an XI, soit au 18 janvier 1803, comme si rien de notable ne s'était produit entre temps.

Est-ce à dire qu'il n'y avait rien de changé ? Tant s'en faut : l'Académie avait à peu près tout perdu. Sauf son âme et son prestige. Sa vie reprit donc un cours régulier qu'aucun événement, si grave soit-il, ne parvint plus à troubler sérieusement jusqu'à nos jours. Le 3 juin 1944 l'Académie tint même séance sous les bombardements !

Mais, pour vous détendre un peu après ces propos bien sérieux, qu'il me soit permis de revenir en arrière un instant et de vous dire quelques mots d'une attaque d'un tout autre genre qu'elle eut à subir en 1837. Il s'agit, bien sûr, de l'« Académiade », poème satirique en deux chants, avec de très copieuses notes, qu'un certain Ch. Richard, conservateur des archives de la Ville, lança contre elle. Voici comment il présente l'entrée des académiciens :

*Je ne sais quoi de lourd qui pèse sur ces lieux  
Avertit les mortels de l'approche des Dieux.  
Ils entrent gravement, se placent d'un air grave,  
Et dans tout leur maintien la gravité se grave.  
Un fauteuil d'acajou, qui n'a pas de pendant,  
Entre ses bras vernis, reçoit le président.  
Les cinq grands officiers, de cinq chaises antiques  
Affaissent, sous leur poids, les coussins élastiques,  
Mais les simples élus portent leurs vœux moins haut,  
Un peu de paille fraîche est tout ce qu'il leur faut ;  
Et chacun, s'emparant d'une chaise assortie,  
Sur un siège modeste, assoit sa modestie.*

Et voici pour le jeton de l'Académie :

*Ce jeton, en argent, vaut cent sous moins un franc.  
Fontenelle, Poussin et Corneille-le-Grand  
Pâlissent, conjugués, sur sa face ternie  
Où s'éteint, sans reflet, l'astre de leur génie.  
Au revers c'est un temple ouvert à trois battans,  
Temple désert et nu ; l'ennui, depuis longtemps,  
A fait fuir, à la fois, par sa triple ouverture,  
Les Sciences, les Arts et la Littérature.*

Tout est de cette veine, y compris les notes, où l'on peut lire :

« Pour être reçu à l'Académie, il faut être grave (ce qui n'est pas toujours votre cas, Monsieur). Quelquefois il suffit d'être grave. Grave vient de gravis, qui veut dire lourd. L'Académie est un corps grave ».

La suite est encore plus drôle. Comme aurait pu dire Voltaire :

Savez-vous ce qui arriva ?

Eh bien le coupable y entra !

En effet l'auteur de cette virulente satire fut admis à l'Académie en 1842 et y fut même secrétaire de la classe des Lettres de 1843 à 1848, date à laquelle il fut nommé sous-préfet de Chateaulin. Je ne sais s'il avait aussi brocardé la préfectorale pour y entrer.

Poursuivant ses travaux et accumulant les Précis qui en rendent compte, s'efforçant de suivre l'actualité sans se laisser entraîner par ses passions, encourageant chaque année les lettres, les sciences, les arts et la vertu par les prix que permettent les dons et legs qui lui ont été faits, notre Académie, tour à tour royale, impériale ou sans adjectif, est-elle immuable ? Certainement pas. Qu'il s'agisse de sa composition, de ses règlements et usages ou des sujets qui l'intéressent, elle aussi a ses variations, ou plutôt son évolution. Belle matière d'étude pour un historien !

Quant à moi je ne donnerai, pour finir, qu'un exemple de ses changements.

D'après une délibération du 16 décembre 1825, les dames ne pouvaient être reçues à l'Académie qu'en qualité de « membres correspondants ». Or elles y furent admises bien avant d'entrer à l'Académie française, puisque, en 1917, notre compagnie, qu'un ardent patriotisme animait, mit la femme française à l'honneur, en même temps que la romancière, en élisant Mme Colette Yver, qui devint même présidente en 1946. D'autres suivirent et nous comptons aujourd'hui, parmi les titulaires, quatre dames, dont deux qui furent déjà présidentes et une qui le sera bientôt ; plus cinq dames membres associés.

Vous voyez, Monsieur, qu'en entrant à l'Académie de Rouen, où vous rejoignez votre ancien condisciple, le président-poète Léopold Sédar Senghor, vous serez en bonne et gracieuse compagnie.

---

pour y entrer. Charassin je ne sais s'il avait aussi procuré la protection de 1843 à 1848, date à laquelle il fut nommé sous-préfet de la classe des lettres et y fut même secrétaire de la classe des lettres. En effet l'auteur de cette virulente satire fut admis à l'Académie en 1843 et y fut nommé secrétaire de la classe des lettres de 1843 à 1848, date à laquelle il fut nommé sous-préfet de Charassin. Je ne sais s'il avait aussi procuré la protection pour y entrer.

Poursuivait ses travaux et accumulant les succès qui en pendant compte s'efforçant de suivre l'actualité sans se laisser entrainer par ses passions, encourageant chaque année les lettres, les sciences, les arts et la vertu par les prix que promettent les bons et les mérites. Notre Académie tout à fait royale imitée ou sans objet, est elle immuable? Certainement pas. Or il s'agit de sa composition, de ses règlements et usages ou des sujets qui l'intéressent, elle aussi a ses variations, ou plutôt son évolution. Belle matière d'étude pour un historien! Quant à moi je ne donnerai pour être un exemple de ses changements.

D'après une délibération du 24 décembre 1843 et les dames ne pouvaient être admises qu'en qualité de correspondantes. On elles y furent admises bien avant d'entrer à l'Académie française, puisque, en 1793, notre compagnie, par un décret partiellement annulé par la loi de 1795, avait en même temps que les hommes en élisant Mme Collette-Yver, qui devait même présider en 1795. D'autres suivirent et nous comptons aujourd'hui parmi les titulaires quatre dames dont deux qui furent des présidentes auxquelles sera bientôt plus cinq dames membres associées.

Vous voyez, Monsieur, qu'en entrant à l'Académie de Rouen où vous rejoignez votre ancien condisciple, le président-poète Léopold Sébail, vous serez en bonne et saine compagnie.

Où j'ai vu, sous voûtes, l'œuvre de leur génie,  
 Au revers d'un temple ouvert à trois battants,  
 Temple d'abord fermé, l'air et le soleil,  
 A fait voir, à la fin, par sa triple ouverture,  
 Les Sciences, les Arts et la Littérature.

Tout est de cette veine, y compris les notes, si l'on peut lire:  
 Pour être reçu à l'Académie, il faut être grave (ce qui est le plus difficile), car, quelquefois il suffit d'être grave. Grave vient de gravis, qui veut dire lourd. L'Académie est un corps grave.

*Un académicien musicien*

Le baron Henri Martin de Villers

par Charles GOUBAULT

CONFÉRENCES PUBLIQUES  
&  
COMMUNICATIONS

Monsieur Louis François Léger de Beaufort, écuyer, ancien capitaine au régiment de Béarn, représentait le père absent lors du baptême de Henri, Louis Martin de Villers, le vendredi 21 juillet 1780, né le même jour à lui, fils de Nicolas, François, Charles, Laurent Martin, baron de Villers, capitaine au régiment de Dauphin-Dragon, et de Dame Angélique Léger de Beaufort. C'est ce que l'on peut lire sur le registre des naissances et baptêmes de la paroisse Notre-Dame, à lui pendant la Révolution, la famille fut à l'étranger, mais, dans le but de sauver une partie de sa fortune, le baron renvoie Henri Martin en France, au mois de janvier 1793. Une liste départementale conservée aux Archives départementales, constatant l'émigration le 9 août 1792, et indiquant la situation des biens et le dernier domicile connu de Henri Martin au 25 juillet 1793 : Canchaux, canton de Blangy-sur-Orne. Le chef de la Garde de sa ville natale aurait sauvé le jeune noble de la prison en le réclamant, en raison de son « talent précoce » et de son « heureux caractère ».

Sous le Consulat et l'Empire, Henri Martin termine son éducation à Paris, étudie la composition musicale avec Henri Berton, professeur au Conservatoire et ami de Beethoven. Il épouse en 1807 Marie de Saint-Ouen, issue de l'une des familles les plus anciennes de Normandie. En 1817, son parent, le baron d'Haussez, alors de Neuchâtel et membre de la Chambre des Députés, vient nommé préfet des Landes, Henri Martin devient le premier

CONFÉRENCES PUBLIQUES  
&  
COMMUNICATIONS

## *Un académicien musicien*

### Le baron Henri Martin de Villers

par Christian GOUBAULT

(Séance du 21 janvier 1984)

**M**ESSIRE Louis, François Léger de Beaufort, écuyer, ancien capitaine au régiment de Béarn, représentait le père absent lors du baptême de Henri, Louis Martin de Villers, le vendredi 21 juillet 1780, né le même jour à Eu, fils de Nicolas, François, Charles, Laurent Martin, baron de Villers, capitaine au régiment du Dauphin-Dragon, et de Dame Angélique Léger de Beaufort. C'est ce que l'on peut lire sur le registre des naissances et baptêmes de la paroisse Notre-Dame, à Eu. Pendant la Révolution, la famille fuit à l'étranger, mais, dans le but de sauver une partie de sa fortune, le baron renvoie Henri Martin en France, au mois de janvier 1793. Une liste départementale conservée aux Archives départementales, constatait l'émigration le 9 août 1792, et indiquait la situation des biens et le dernier domicile connu de Henri Martin au 25 juillet 1793 : Cannehan, canton de Blangy-sur-Bresle. Le chef de la Garde de sa ville natale aurait sauvé le jeune noble de la prison en le réclamant, en raison de son « talent précoce » et de son « heureux caractère ».

Sous le Consulat et l'Empire, Henri Martin termine son éducation à Paris, étudie la composition musicale avec Henri Berton, professeur au Conservatoire et ami de Boieldieu. Il épouse en 1803 Marie de Saint-Ouen, issue de l'une des familles les plus anciennes de Normandie. En 1817, son parent, le baron d'Haussez, maire de Neufchâtel et membre de la Chambre des Députés, étant nommé préfet des Landes, Henri Martin devient le premier

magistrat de cette cité. Conseiller général en 1822, il s'occupe des routes départementales et de la conservation des monuments anciens. Député de Neufchâtel en 1824, il prend une part active dans les discussions publiques. Au cours de la Session de 1825, il défend avec énergie le Conservatoire de Musique de Paris menacé dans son existence par la commission du budget. En février 1827, il prononce encore un discours important dirigé contre le projet de loi sur la Presse.

A la suite des Événements de 1830, le baron se retire de la vie politique et reprend ses études littéraires et artistiques, car ses convictions ne l'autorisaient pas à continuer de prendre part aux affaires publiques. Habitant Rouen, au numéro 7 de la rue de la Seille, avec la raison sociale d'antiquaire, il fonde la Société Philharmonique de cette ville, avec le Receveur Général Jacques Reiset, en 1833. Il est reçu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, le 8 août 1834. Il en sera le président cinq années plus tard.

Examinons rapidement cette œuvre. Martin de Villers a d'abord montré l'utilité des Académies, comment « l'association pour les travaux de l'esprit » est indispensable à la « mémoire » d'une société. La presse lui a paru être une nécessité du monde moderne. Il l'a dépeinte comme « mille fois plus forte que tous ceux qui, oubliant la débilité de leur main contre un si fougueux adversaire, tenteraient d'arrêter sa course ».

Martin de Villers fut peut-être le premier académicien à être pour la suppression de la peine de mort, surtout en matière de délit politique. Au cours de la séance du 20 février 1835 de l'Académie de Rouen, il s'écrie : « De quel droit un homme peut-il ordonner que le sang d'un homme soit répandu ? ». Il utilise le terme de « sociabilité », mot devenu à la mode récemment. La torture avait été abolie par Louis XVI, la confiscation par Louis XVIII, le baron attendait avec espoir l'abolition de la peine de mort.

Venons-en à la Musique. La société Philharmonique de Rouen existe toujours, mais, en 1834, elle comprenait un orchestre et des chœurs placés sous la direction d'un ami d'enfance de Frédéric Chopin : Antoni Orłowski. C'est la Société Philharmonique de Rouen qui invita Chopin le 12 mars 1838. De là vient la réputation de cette association musicale à travers le monde.

L'on sait que les concerts publics de Chopin étaient très rares. Le concert de Rouen, dans la salle Saint-Ouen de l'ancien hôtel-de-ville, eut un grand retentissement.

Malgré des concerts prestigieux, malgré 116 sociétaires abonnés, malgré huit à dix manifestations par hiver, la première Société Philharmonique périclita en 1842, pour revivre, toujours sous la présidence de Martin de Villers, à partir de 1845. C'est devant l'Académie de Rouen que le baron analysa les causes qui réduisirent la Société Philharmonique à l'inaction : « prétentions exagérées de musiciens médiocres », rivalités et critiques jalouses, rareté des voix, absence d'une école de musique, pas de réponse au projet présenté en 1837 à la Municipalité. Avec le docteur des Alleurs, secrétaire de la Société de Charité Maternelle, Martin de Villers organise des concerts au bénéfice de cette institution. Dans une lettre au docteur, conservée aux Archives départementales (20 J 14), il exalte le courage de ces bénévoles, « la conscience d'avoir tout fait pour alléger de grandes misères dans un temps d'égoïsme passionné et trompeur ».

Avec les événements de 1848, Martin de Villers renoue avec la vie politique. De nouveau conseiller général, il est élu membre de l'Assemblée Nationale législative l'année suivante, mais il se retire des affaires en 1851. Décédé le 8 novembre 1855 à Rouen, Henri Martin, après un service funèbre en l'abbatiale Saint-Ouen, est transporté à Neufchâtel, puis à Villers, près Blangy, pour être déposé dans le caveau de famille.

Dans sa notice nécrologique au *Journal de Rouen*, Amédée Méreaux soulignait que le baron « ne fut qu'un amateur hors ligne ; en Allemagne, il eut été classé parmi les artistes distingués de son époque ». Homme du monde, il s'était fait artiste, bien que « le mérite musical ait été chez lui dominé, sinon effacé, par le prestige d'une haute position sociale ».

Violoniste excellent, mais modeste dans ses prétentions, le baron de Villers tenait volontiers la partie d'alto dans les orchestres ou dans les ensembles de musique de chambre, genre qu'il affectionnait. Il composa six *Quatuors à cordes*, un *Quintette pour cordes*, un *Quintette pour piano, harpe, hautbois, cor et contrebasse*, deux *Quatuors avec piano*, trois *Trios pour piano, violon et violoncelle*, qui seront édités après sa mort, chez Émile Chatot à Paris, par les frères Dancla, violonistes réputés, avec lesquels jouait Martin de Villers, lorsque celui-ci se rendait en hiver à son domicile parisien. A ces partitions de musique de chambre, dont un exemplaire a été offert à l'Académie de Rouen

et un autre est conservé à la Bibliothèque municipale, il faut ajouter quelques romances et une *Ouverture*, interprétée en 1836 au cours de la séance publique de l'Institut de France à l'occasion de la distribution des Prix d'architecture et de composition musicale. Dans son discours de réception à l'Académie de Rouen en 1858, Amédée Méreaux parle d'un opéra que le baron aurait gardé en portefeuille, mais sans en mentionner le titre. Nous ne l'avons pas retrouvé.

L'activité d'académicien de Henri Martin est importante. Musicien, homme de lettres, historien, ancien homme politique, le baron a donné des communications multidirectionnelles : une *Notice sommaire sur plusieurs pièces manuscrites trouvées dans les archives de la famille d'Esneval*, une *Dissertation sur l'enseignement de la musique par la méthode Galin-Paris-Chevé*, qui devait aboutir, mais très tardivement, à la condamnation sans appel de la méthode par chiffres inventée par Jean-Jacques Rousseau, une *Considération sur la peine de mort et le suicide*, un *Mémoire sur la concentration des établissements industriels dans le département*, une *Étude sur les Associations intellectuelles*, une *Histoire de Marie Stuart*, que la mort interrompit.

A. Méreaux disait des œuvres musicales écrites par le baron de Villers qu'elles étaient conçues « dans un style classique, dont la coupe et la forme, imitées des grands maîtres, n'excluent ni l'individualité, ni la spontanéité de l'inspiration ». Laissons de côté les chansons à caractère historique : *Adieux de Raoul de Couci à la Dame de Fayel*, *Le Chevalier*, ou encore les *Couplets à Son Altesse Royale, Madame, Duchesse d'Angoulême*, chantés « A son débarquement à Dieppe, le 25 juillet 1815, par un garde d'honneur de la ville d'Eu », et intéressons-nous à la musique de chambre, dans laquelle on lit l'influence de Haydn, de Mozart et de Weber. Le début du second *Trio* pour piano, violon et violoncelle, par exemple, fait songer à l'ouverture du *Freischütz*. Dans le *Cantabile* du *Quatuor* pour piano, violon, violoncelle et contrebasse, en *sol mineur*, le baron écrit une partition où il se souvient des retards expressifs de l'*Oro supplex* du *Requiem* de Mozart.

Henri Martin est un gentilhomme de l'Ancien Régime. Ses œuvres musicales restent très XVIII<sup>e</sup> siècle, avec un tour aristocratique, parfois un peu guindé et froid. De temps à autre, il s'essaie au style contrapunctique, mais avec peu de bonheur et un manque d'ampleur évident. Le canon à l'octave, très court, entre le premier et le second violons du *Scherzo* du premier *Quatuor à cordes*, la *Fugue à trois sujets et contrepoint double* à

la dixième, à la fin de la *Fantaisie* du cinquième *Quatuor à cordes*, se perdent rapidement dans les dédales d'une construction hasardeuse et mal maîtrisée.

Ces pages inégales renferment toutefois des idées bien venues : phrases mozartiennes du *Quintette pour piano, harpe, hautbois, cor et contrebasse, Allegro spirituel et délié* du premier *Quatuor à cordes*, thème et modulations du premier mouvement, *Andante con suavita* du second, *Cantabile* du quatrième.

Il serait souhaitable que quelques-unes de ces partitions sortent de l'oubli. Notre préférence irait au *Quintette* avec harpe, et aux *Trios*. Martin de Villers n'a pas eu de chance. Dans le *Précis analytique* pour l'année 1855, quelques pages manquent... Ce qui fait que nous ne possédons même pas la notice nécrologique de notre héros.

par M. Jean-Pierre RIBAUT

Membre correspondant

de l'Académie des Sciences, des Lettres et des Arts de Caen

\_\_\_\_\_

(Reçu le 10 mai 1964)

#### ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE.

SAINTRY (Vicomte Jules de) : Notice sur le baron Henri Martin de Villers, dans l'*Annuaire Normand*, Caen, Hardel ; Paris, Derache, Dumoulin et Goin, 1857, p. 527.

*Précis Analytique des Travaux de l'Académie de Rouen*, années 1834-1855.

SÉMICHON : *Discours prononcé sur la tombe de M. de Villers*, Neufchâtel, E. Duval, 1855, pp. 4-5.

POUGIN (Arthur) : *Supplément et Complément à la Biographie Universelle des Musiciens*, Paris, Firmin-Didot, 1880, 2<sup>e</sup> vol., p. 629.

MEREAUX (Amédée) : *Variétés littéraires et musicales*, Paris, Calmann-Lévy, 1878, pp. 304 ss.

MICHAUD, *Biographie Universelle ancienne et moderne*, Paris, Mme C. Desplaces, 1861, tome XLIII, pp. 512-513.

le dictionnaire de la langue française. Quant à la correction de ce dictionnaire, dans les détails il ne s'agit pas de donner et de recevoir, mais de donner et de recevoir. Les pages indiquées sont les pages de la première édition, et les pages de la seconde édition sont indiquées en italique. Les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition. Les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition.

Il est à remarquer que les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition. Les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition. Les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition. Les pages de la première édition sont les pages de la seconde édition, et les pages de la seconde édition sont les pages de la première édition.

A. M. de Villers, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, est né le 15 mai 1755 à Paris. Il a été élu à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres le 15 mai 1785. Il a été élu à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres le 15 mai 1785. Il a été élu à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres le 15 mai 1785. Il a été élu à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres le 15 mai 1785.

**ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE**  
 Les ouvrages cités dans ce chapitre sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers. Les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers. Les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers.

Les ouvrages cités dans ce chapitre sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers. Les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers. Les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers, et les ouvrages de Villers sont les ouvrages de Villers.

*Cinquante années de l'histoire de Rouen*

(1780 - 1830)

*à travers l'ascension d'une famille de notables*

**Les Guttinguer**

par M. Jean-Pierre RIBAUT

MAÎTRE ASSISTANT

A LA FACULTÉ LIBRE DES LETTRES DE LILLE

(Séance du 10 mars 1984)

**P**AISIBLE bourgade de la Suisse orientale, blottie en pleines terres, à quelques kilomètres des rives du lac de Constance, Weinfelden doit son nom à la culture de la vigne qui y est pratiquée depuis des temps très anciens. Ses armoiries en témoignent fièrement avec un cep de vigne portant trois feuilles et trois grappes de raisin s'enroulant autour d'un poteau. L'artisanat et le commerce font de Weinfelden la « deuxième métropole » du canton de Thurgovie.

Le point de départ peut paraître bien lointain pour évoquer cinquante années de l'histoire de Rouen durant cette période charnière et riche d'événements que furent les années 1780-1830. Mais nous allons parcourir ce demi-siècle en suivant l'ascension d'une famille de notables, les Guttinguer, et plus spécialement deux d'entre eux : Jean-Ulric, le père, négociant et parlementaire, et Ulric, son fils, le poète romantique, qui débuta sa carrière à Rouen dans le commerce et la politique. Weinfelden, le modeste village que nous venons de situer, sert tout naturellement de première étape à notre cheminement.

C'est de Weinfeld, en effet, qu'arrive à Rouen, vers la fin du règne de Louis XV, en 1769 vraisemblablement<sup>1</sup>, Jean-Ulric Guttinguer, 7<sup>e</sup> enfant de Daniel Guttinguer et d'Elisabeth Nötzli. Il est issu de bonne famille : son père n'est-il pas conseiller au « Steinhaus » et, par la suite, échevin et administrateur de la caisse des pauvres ? Les actes officiels lui donnent du « Herr » (Monsieur), terme utilisé à l'époque avec parcimonie.

Les archives de Weinfeld permettent de trouver trace de membres de cette famille jusqu'au début du XVII<sup>e</sup> siècle : ils font figure de personnes aisées, de bonne réputation ; plusieurs pasteurs apparaissent tant dans la lignée paternelle que maternelle de Jean-Ulric qui devait être, pour sa part, zwinglien.

Pourtant la situation de famille, si elle assure assez confortablement la situation de l'aîné, doit sans doute laisser peu d'avenir aux cadets puisque, peu après le décès de son père survenu en 1766, Jean-Ulric envisage de s'expatrier. Nous connaissons mal les circonstances de son arrivée à Rouen, mais l'émigration du jeune homme vers la capitale de la Normandie n'a rien d'extraordinaire si l'on considère l'attraction exercée par cette ville sur les négociants alsaciens ou suisses. M. André Brandt a établi, voici quelque dix ans, un répertoire de ceux qui, à l'instar de Jean-Ulric Guttinguer, sont venus des marches de l'Est, attirés par le commerce et l'industrie, alors florissants à Rouen<sup>2</sup>. Il en dénombre deux cents environ pour les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles et souligne la proportion élevée des Suisses jusqu'en 1815 alors que les Alsaciens semblent avoir pris la relève par la suite.

Si l'on en croit l'article nécrologique, vraisemblablement rédigé par son fils, paru dans le *Journal de Rouen* du 6 novembre 1825, Jean-Ulric entra comme simple commis dans l'une des plus anciennes et des plus actives maisons de la ville. C'est dans cette même maison Horutner (nom francisé de Hochreutiner) qu'il gravira successivement les différents échelons ; grâce à sa compétence et à la confiance qu'il inspire, il sera amené à prendre la suite de leurs affaires. Venus de Saint-Gall au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les membres de cette dynastie s'éteignent l'un après l'autre : le fondateur, Georges Léonard en 1754, ses enfants de 1766 à 1778,

1. On ignore la date exacte de l'arrivée à Rouen de Jean-Ulric Guttinguer. Cependant une mention marginale du registre de la paroisse de Weinfeld indique qu'il lui a été délivré, en 1769, un certificat de baptême, pièce destinée à justifier de son identité hors de son lieu d'origine. Il était né, à Weinfeld, le 16 janvier 1746.

2. BRANDT (André) : *Rouennais d'origine alsacienne ou suisse*, Mulhouse, 1971, 22 p., photocopie, Archives de la Seine-Maritime, F. 397. J.-U. Guttinguer y figure sous le n<sup>o</sup> 53.

date où Jean-Ulric « prend la suite de leurs affaires »<sup>3</sup>. Il « marchait à la fortune par l'ordre, le travail et l'économie — nous dit encore l'article nécrologique — quand la Révolution arriva ».

Cette ascension rapide, en une quinzaine d'années, d'un modeste commis immigré, sans être exceptionnelle, n'en est pas moins remarquable ; elle dut susciter plus d'une jalousie. Entièrement consacré aux affaires, Jean-Ulric attendit sans doute d'avoir une situation stable avant de se marier. Il épouse, le 27 février 1786 en la chapelle de l'ambassade de Hollande à Paris, Marie-Rose Filleul, comme le mentionne l'acte de décès de cette dernière<sup>4</sup>. Son contrat de mariage, en 1785, lui reconnaît la qualité de marchand, « financier peut-être » s'empresse d'ajouter l'abbé Brémond qui semble pourtant avoir vu le document<sup>5</sup>. Il semble difficile de partager cette dernière opinion et tous les éléments dont nous disposons permettent d'établir sa réussite sans le faire accéder cependant aux milieux financiers avant le Premier Empire.

Négociant, il s'allie à une famille de commerçants : Nicolas Filleul, le père de Marie-Rose est répertorié comme sabotier en 1750, quincaillier en 1752, marchand l'année suivante. Le patronyme Filleul semble assez répandu à l'époque. Bien des notables l'ont porté dont deux maires de Rouen, l'un au XIV<sup>e</sup>, l'autre au XVII<sup>e</sup> siècle sans qu'il soit possible d'établir un lien de parenté certain avec Marie-Rose. De nombreux ecclésiastiques du même nom furent pourvus d'importants bénéfices. Un frère de Nicolas, Marc-Antoine, nous est connu par la série G des Archives départementales de la Seine-Maritime : sa nomination à la cure de Saint-Michel de Rouen, en juin 1777, est portée au registre des insinuations ; plusieurs requêtes présentées à l'Archevêque, en 1783, témoignent de son souci d'améliorer la qualité de la vie spirituelle de la paroisse qui lui est confiée<sup>6</sup>.

3. Sur la maison Hochreutiner cf. DARDEL (Pierre) : *Commerce, Industrie et Navigation à Rouen et au Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rouen, Société libre d'Émulation, 1966, p. 214, n. 243.

4. État-civil de la ville de Rouen, acte du 22 janvier 1829 enregistrant le décès en date du 20.

5. BRÉMOND (l'abbé Henri) : *Le roman et l'histoire d'une conversion*, Paris, 1925, p. 15. On ne trouve pas trace de la transcription du mariage Guttinguer-Filleul dans les registres de baillage conservés à la Bibliothèque municipale de Rouen, GG 898-899, où furent enregistrés à titre rétroactifs les mariages protestants. Les registres paroissiaux de l'ambassade de Hollande, déposés par la suite à l'Hôtel-de-Ville de Paris, ont disparu dans l'incendie de 1871.

6. Archives départementales de la Seine-Maritime : G 6202, G 1240 et 4979

Un frère de Marie-Rose, l'abbé Louis Filleul, vicaire de la paroisse Saint-Fiacre à Cuy, sans doute ordonné après la naissance du premier enfant de sa sœur, baptisera, le 27 juillet 1789, sa nièce Rose-Blanche Guttinguer. On peut s'étonner du mariage protestant contracté par Marie-Rose Filleul quand on connaît les attaches de sa famille avec la religion catholique, surprise que le baptême catholique de ses enfants, en la paroisse Saint-Étienne-la-Grande-Église de Rouen, quelques années plus tard, vient renforcer. Pour ajouter encore à une situation déjà complexe, il faut signaler que les deux abbés Filleul prêteront le serment imposé par la Constitution civile du Clergé en 1791.

Ulric, le futur poète, premier enfant du ménage Guttinguer, naît le 31 janvier 1787 et, en dépit du protestantisme paternel dont il se réclamera par la suite, il est baptisé le lendemain. Ce curieux prénom, qu'il hérita de son père en qualité d'aîné et qui devait lui valoir une faveur particulière dans le monde romantique, le rattache au pays de ses ancêtres<sup>7</sup>. Moine de Cluny vivant au XI<sup>e</sup> siècle, saint Ulric (ou Ulrich selon la graphie allemande) fut envoyé par son abbé fonder des monastères en Suisse et en Allemagne. Une magnifique basilique de style baroque a été élevée en son honneur à Kreuzlingen, à une douzaine de kilomètres de Weinfelden.

L'acte de baptême d'Ulric nous apporte une précision importante sur la condition de son père dont l'activité professionnelle nous reste mal connue par suite de la destruction des archives de la Chambre de commerce de Rouen. Jean-Ulric Guttinguer y est désigné comme « bourgeois de cette ville », mention qui ne se retrouvera pas dans l'acte de baptême de Rose-Blanche en juillet 1789. C'est vraisemblablement à l'occasion de son mariage que le négociant avait acquis la bourgeoisie à moins qu'il ne l'ait, selon la coutume, relevée s'il la possédait antérieurement. Il ne semble pas que les registres de bourgeoisie de Rouen aient été conservés.

7. Selon l'usage établi par le poète lui-même, nous utiliserons le prénom composé Jean-Ulric pour désigner le père, le fils ayant marqué sa prédilection pour le seul prénom d'Ulric, alors qu'il est baptisé sous le même prénom que son père.

En 1789, Jean-Ulric Guttinguer se trouve à la tête d'une florissante maison de commerce qui ne tarda pas à subir le contrecoup des événements. Accueillie d'abord, à Rouen comme à Paris, dans un grand élan d'enthousiasme, la Révolution se poursuivit dans la crainte, au temps de la Terreur. Dans un premier temps, les Guttinguer restèrent à Rouen ; mais peu à peu, ils ne se sentirent plus en sécurité. On ne peut guère se fier aux récits de cette période qu'Ulric Guttinguer fait dans les différentes versions de son roman *Arthur*<sup>8</sup> : elles se contredisent à dessein pour égarer les curieux impatients de trouver les clefs du roman, par ailleurs bien transparent. L'*Arthur* de Sainte-Beuve semble indiquer que la famille resta à Rouen tandis que celui de Guttinguer insiste davantage sur des séjours à la campagne ou dans la capitale. Une anecdote rapportée par Ulric dans la *Gazette de France* du 24 avril 1855, précise un souvenir qu'on peut dater, par son contexte, de l'automne 1792 : « J'ai vu ma mère, rapporte le témoin, près d'être lapidée dans une rue de Rouen parce que la cocarde tricolore qu'elle portait à son bonnet était en soie et non en laine grossière ».

Pourtant vint un temps où il fallut quitter la ville. L'article nécrologique de Jean-Ulric fait état des difficultés qu'il rencontra, sous la Terreur vraisemblablement : « Victime du dégoûtant pouvoir révolutionnaire, il n'échappa aux persécutions et à la mort qu'en restant confondu dans une agence d'approvisionnements, où son intraitable probité, les élans de son âme révoltée, furent souvent sur le point de le livrer à l'échafaud ». On imagine facilement combien la réussite du négociant, d'origine étrangère de surcroît, a pu lui attirer d'ennuis, surtout en cette période où la délation était courante ; aussi jugea-t-il prudent de disparaître dans l'anonymat de la capitale.

Grâce au *Recueil des Actes du Comité de salut public* publié par Aulard, l'activité de Jean-Ulric durant cette période ne nous

8. Dans un premier temps, ce roman devait être écrit en collaboration avec Sainte-Beuve à qui Guttinguer fournissait des mémoires détaillés que le secrétaire se contentait de corriger et d'assembler. Abandonnée par suite de divergences entre les deux écrivains, la première ébauche du roman, souvent appelée « l'*Arthur* de Sainte-Beuve » resta longtemps inédite et ne fut publiée qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, par le vicomte de Spoelberch de Lovenjoul dans son *Sainte-Beuve inconnu*, Paris, Plon, 1901, p. 3-140. Guttinguer fit paraître sous l'anonymat la 3<sup>e</sup> partie du roman projeté : *Arthur ou Religion et solitude*, 3<sup>e</sup> partie, Nicétas Périaux, Rouen, 1834, deux ans plus tard, l'« édition définitive de l'œuvre : *Arthur*, Paris, Eugène Renduel, 1837 ; le nom de l'auteur apparaît seulement au dos du volume.

est pas totalement inconnue. On y trouve en effet mention d'un « Guttinguer, de Rouen, agent des matières d'importation et d'exportation » ainsi que sa nomination comme « membre de l'agence des achats »<sup>9</sup>. Les Archives nationales conservent en outre une réclamation, datée du 3 brumaire de l'an V, provenant de la Compagnie Guttinger (sic), négociant à Rouen<sup>10</sup>. Ce dernier document nous confirme qu'après la chute de Robespierre, Jean-Ulric rentra à Rouen pour remettre sur pied sa maison de commerce et que devant les difficultés il eut recours à la commandite des Farel, de Montpellier, ce qui expliquerait l'appellation « Compagnie Guttinguer » utilisée dans le document.

L'article nécrologique précisait en effet : « Après le 9 thermidor, il se hâta de revenir à Rouen rassembler les débris de sa fortune, que la funeste loi du *maximum* venait de détruire. Mais les suffrages et les instances de ses concitoyens vinrent encore l'enlever au repos et aux soins laborieux pour lesquels il avait une vocation prononcée ». Au lendemain de la Révolution, Jean-Ulric débute une carrière politique qui l'éloignera de Rouen pendant une dizaine d'années tout en y conservant son négoce et son domicile.

Le 4 germinal de l'an VI, il est élu à la 7<sup>e</sup> assemblée primaire de la Commune de Rouen qui, le 25 du même mois, l'envoie comme député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents. Un an plus tard, le 25 germinal de l'an VII, il représente le même département, au Conseil des Anciens, cette fois. Le 5 nivôse de l'an VIII, il est nommé membre du Tribunat.

Pour remplir de telles fonctions officielles, Jean-Ulric avait dû, de toute évidence, acquérir la nationalité française. Implicitement les dictionnaires de parlementaires semblent avoir résolu le problème en le faisant naître et mourir à Rouen<sup>11</sup>. Les recherches effectuées aux Archives nationales dans les registres du secrétariat de la Maison du Roi et dans le fichier des lettres de naturalité n'ont pas permis de retrouver mention de sa naturalisation. Celle-ci ne faisait pas de difficulté : d'après la loi du 23 ventôse an IX, qui codifiait des dispositions antérieures, on demandait seulement à l'étranger, âgé de vingt-et-un ans accomplis, qui désirait s'établir en France d'y avoir séjourné dix années consécutives.

9. *Op. cit.*, Paris, 18 sq. ; t. XVI, p. 496 ; t. XIX, p. 323 ; t. XX, p. 331.

10. AF III\* 81, n° 444.

11. ROBERT et al. : *Dictionnaire des Parlementaires français (1789-1889)*, Paris, 1891, t. III, p. 295. — ROBINET et al. : *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire (1789-1815)*, Paris, s.d., t. II, p. 128.

Durant le temps de ses différents mandats, Jean-Ulric vit le plus souvent à Paris, « absent pour le service public » comme le mentionnent les actes officiels. Il noue dans la capitale de précieuses relations ; il est vraisemblable qu'il connut alors Stanislas de Girardin, futur préfet de la Seine-Inférieure et qui fut son collègue au Tribunat, avant d'en assurer la présidence, en mars 1802. Il veillait de loin à la bonne marche de sa maison de commerce et encourageait son fils, apparemment peu intéressé, dans la voie des affaires.

« Ayant mérité d'être éliminé du Tribunat » selon les termes de l'article nécrologique, Jean-Ulric fut sans doute victime de la « réorganisation » de 1804. Il revint alors à Rouen, mais son commerce ne suffisant pas à l'occuper entièrement, il est nommé juge en 1804 et président, l'année suivante du Tribunal de Commerce, président pour les années 1805 et 1806 de la Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie, membre de la Chambre de Commerce en 1806...

Agé de soixante ans, au faite de la réussite professionnelle, Jean-Ulric Guttinguer pouvait espérer goûter un peu de repos, veillant sur son négoce, préparant sa succession, consacrant ses loisirs aux activités de l'esprit dans la société choisie de confrères et amis, quand il fut nommé, le 10 septembre 1808, directeur du Comptoir d'escompte de la Banque de France à Rouen. Première forme de la Banque de France à Rouen, créé en exécution des décrets impériaux des 18 mai et 4 juin 1806, cet établissement fut d'abord situé rue de la Madeleine, puis transféré, en 1810, rue du Moulinet. Cette dernière position de Jean-Ulric justifiait la dénomination de « financier » dont l'honorait Brémont dès avant la Révolution. Elle lui valait, à défaut de la fortune qu'il n'acquies jamais, d'être compté au rang des notables et elle concrétisait l'estime dont il bénéficiait, car, toujours selon les termes de l'article nécrologique, il obtint cette fonction, « plus encore par le vœu de ses concitoyens que par le choix du gouvernement ».

On comprend que, dix ans plus tard, les Bourbons, en des temps difficiles, aient fait appel à lui, et par-delà, à ce qu'il représentait, pour apporter son soutien à l'équipe municipale et effacer le souvenir des activités politiques de son fils. Le 17 février 1816 une ordonnance du roi nomme « Guttinguer père, propriétaire », membre du Conseil municipal, au moment même où son fils en est évincé. Jean-Ulric n'y joua pas un grand rôle ; sa présence était plutôt une caution, d'ailleurs aux Cinq-Cents, aux Anciens ou au Tribunat, il ne semble pas avoir tenu une place remarquable.

Cette participation de Jean-Ulric Guttinguer à la vie muni-

cipale est mal connue. Seuls deux témoignages en sont conservés dans les dossiers des élections municipales de la ville de Rouen : ce sont les lettres de démission écrites par l'intéressé en avril 1817. Elles témoignent des qualités personnelles de leur auteur, nous renseignent sur les conditions de sa nomination et confirment l'ampleur de ses activités antérieures.

Rouen, le 16 avril 1817.

Monsieur le Maire,

Agé de soixante-douze ans, éprouvant l'incommodité de ne point entendre lorsque dans la discussion plusieurs personnes parlent à la fois, ou lorsque je me trouve à quelque distance de la personne qui parle, le besoin de veiller à mes propres affaires sont les motifs qui m'obligent à vous prier, Monsieur, de bien vouloir agréer ma démission de membre du Conseil municipal.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Guttinguer.

En transmettant la seconde lettre au Préfet, le maire, Elie Lefebvre, fera valoir qu'il a « engagé M. Guttinguer à différer quelque temps cette démission » et qu'il n'a « rien pu obtenir ». En conséquence, il lui transmet donc le second courrier, reprenant à son compte les arguments avancés par l'intéressé, insistant particulièrement sur la longue durée de ses précédents mandats officiels.

Rouen, ce 21 avril 1817.

Monsieur le Maire,

Ce n'a été qu'après de mûres réflexions que, par ma lettre du 16 de ce mois, j'ai eu l'honneur de vous prier de faire agréer ma démission du Conseil municipal où je ne devais pas entrer et où je ne pourrais être que d'une bien faible utilité. J'espérais qu'après avoir rempli des fonctions publiques, presque sans interruption depuis 1790, on ne trouverait pas mauvais que je cherche le repos que l'âge et les incommodités qu'il amène à sa suite me rendent nécessaire.

*C'est dans cette persuasion, Monsieur le Maire, que je viens vous réitérer ma résolution.*

*Daignez me conserver votre bienveillance et veuillez agréer l'expression de la considération la plus distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être,*

*Monsieur le Maire,*

*Votre très humble et obéissant serviteur.*

*Guttinguer*<sup>12</sup>

Retiré de la vie publique, et bientôt des affaires avec la dissolution du Comptoir d'Escompte, Jean-Ulric « achevait dans la solitude, entouré des consolations que donne une famille unie et aimante, des jours qui furent tous consacré au travail et à la vertu » selon les termes de l'article nécrologique, quand il mourut, le 30 octobre 1825, dans la maison de campagne de son fils, à Amfreville-la-Mi-Voie où il fut inhumé. Il était dans sa quatre-vingtième année ; son épouse devait lui survivre jusqu'en 1829.

En un demi-siècle le commis qui venait de Suisse alémanique avait parcouru un long chemin et gravi lentement et patiemment les échelons qui devaient le faire accéder à la notoriété. Son plus beau titre de réussite, au-delà de toute fonction publique et des honneurs qu'il ne recherchait guère, il le trouva dans l'estime de ses concitoyens. Son fils l'évoque dans un texte tardif, en partie inédit et malheureusement perdu : « Tu n'imagineras guère combien mon père est estimé et aimé dans ce pays où l'on n'aime guère le commerce. Ces âmes, si éminemment commerciales, ont presque de la tendresse pour cette pureté, cette simplicité et cette probité antique dont il sera la dupe honorable, je le crains. Son crédit est immense et sans bornes, il n'en use pas. La commandite d'une riche maison de Montpellier lui suffit avec un capital que je crois très modeste<sup>13</sup> et que tout le monde croit considérable »<sup>14</sup>.

12. Archives départementales de la Seine-Maritime, élections municipales, Rouen, 3 M 1243 (an 8 - 1830).

13. Un acte notarié du 17 décembre 1835, réglant le partage entre Ulric et sa sœur, nous fournit quelques indications sur la fortune des Guttinguer. Le fils a reçu lors de son mariage 40.000 F d'avance sur sa succession. Rose-Blanche, qui n'a rien eu, a conservé 30 actions de la Banque de France, estimées 70.000 F. Elle doit donc une plus value de 15.000 F qui sera seulement exigible à son décès (Archives de M<sup>e</sup> Thouin).

14. Albert, *mémoires d'un cy-devant jeune homme*, cité par H. BRÉMOND : *Le roman et l'histoire d'une conversion*, pp. 26-27.

Timide et réservé, se sentant plus à l'aise dans la société choisie de quelques amis que dans les réunions officielles, Jean-Ulric n'en offre pas moins un exemple probant d'insertion réussie dans la bourgeoisie rouennaise de son temps. Il dirige sur la place une importante maison de commerce qu'il laisse entre les mains de son fils lorsqu'il devient parlementaire. Passé du commerce à la politique, il parvient aux milieux financiers à la fin de ses différents mandats. Esprit cultivé, il prend part aux travaux des sociétés savantes. De plus, il sait s'adapter aux changements imposés, dans une période particulièrement bouleversée : solidement établi sous l'Ancien Régime, il traverse sans trop de difficultés la Révolution, atteint son apogée sous l'Empire et voit, non sans tristesse, sa maison de commerce, autrefois si florissante, décroître peu à peu sous la Restauration, par suite de l'incurie d'un fils qui lui préfère d'abord l'action politique, puis la littérature.

Avec un tel père, la carrière du fils était toute tracée, il lui suffisait de prendre la succession du négoce familial. Beaucoup se seraient réjouis de trouver ainsi une situation toute faite. Malheureusement, Ulric ne se sentait aucune attirance pour la profession de son père. Bien plus, il n'hésite pas à confier : « Je déteste le commerce dont il est passionné, et il aime la solitude où je sens que je mourrais ». Il lui fallut pourtant surmonter ses réticences ; vers 1805, Ulric doit seconder son père et faire son apprentissage de négociant. Il semble même qu'il ait assez bien réussi puisqu'en 1810, une sélection officielle, la liste des « négociants et commerçants les plus distingués » dressée par les soins du Préfet retient :

Guttinguer fils, Ulrich, négociant à Rouen. Commandité par MM. Farel et Partier de Montpellier. Commerce de place. Fortune estimée à 500.000 F. Ancienne maison. 25 ans. Célibataire. Laborieux. Fort jeune, de l'esprit, de l'instruction. Bonne éducation. Il a pris aujourd'hui la suite de la maison de son père, aujourd'hui directeur du Comptoir d'Escompte. Commerçant très estimé. Le fils ne pouvait avoir meilleur modèle <sup>15</sup>.

Les *Almanachs de Rouen* permettent de suivre son activité professionnelle dans les différents lieux où il l'exercera ; c'est

15. Archives nationales F 936<sup>b</sup>. Je remercie vivement M. J.-P. Chaline qui m'a fait connaître ce document.

ainsi qu'on le trouve boulevard Cauchoise en 1814, rue Saint-Eloi de 1815 à 1821, place du Vieux-Marché en 1822.

Le jeune homme reste insatisfait : il a peu d'espoir d'arriver à la fortune par son commerce, alors il se met à rêver : le plus sûr moyen de parvenir serait de faire un « grand mariage » ; sa mère partage cette chimère tandis que Jean-Ulric, de mœurs sévères, ne manque pas de rappeler à son fils que seul le travail garantit la réussite.

Et pourtant, le rêve se réalise : Ulric s'éprend d'une « riche héritière », Virginie Gueudry. Si les Gueudry, comme les Guttinguer d'ailleurs, sont de toutes les listes de notables sous l'Empire, leur renommée est déjà établie sous l'Ancien Régime. Jacques-André Gueudry, le père de Virginie, procureur à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie fut élu député du Tiers-État à l'assemblée provinciale de la Haute-Normandie, et devint membre du Directoire de la Seine-Inférieure en 1790 ; il était également receveur général des Finances de la Généralité de Normandie, en qualité de « commis à la recette générale des finances de Rouen ». Il habitait rue Grand-Pont, dans le voisinage des Guttinguer établis rue de la Madeleine.

Ce financier avait amassé une fortune considérable lorsqu'il mourut, le 18 septembre 1807, à Amfreville-la-Mi-Voie où il avait fait construire une élégante maison de campagne. Sa fille unique, Virginie, âgée d'à peine quinze ans, puisqu'elle était née le 7 novembre 1792, se retrouvait seule, sa mère étant décédée au début de l'année 1799. Elle fut alors placée sous la tutelle de Philippe Eudeline, négociant, 32 rue de Fontenelle, époux de Marie, Anne, Barbe Gueudry, cousine germaine de l'orpheline.

Ulric avait une vingtaine d'années quand il rencontre Virginie qui n'en comptait guère plus de quinze. On devine les difficultés auxquelles ils se heurtèrent quand il fut question de mariage. Le tuteur fit état de l'âge de la jeune fille ; la jeunesse et la frivolité du prétendant lui inspiraient des craintes ; mais surtout la différence considérable de fortune des deux familles lui paraissait un obstacle insurmontable. La ténacité des deux jeunes gens eut raison de tous les arguments. Après autorisation du conseil de famille réuni le 21 janvier 1811, le contrat de mariage fut signé le 17 février, la cérémonie officielle célébrée à la mairie comme à l'église, le jeudi 21.

A Rouen surtout, les excès dont Ulric Guttinguer fera preuve dans les années 1825 ont souvent fait oublier le bonheur paisible de son premier mariage. Il est vrai que l'intéressé en est le pre-

mier responsable, lui qui a livré les désordres de sa maturité à la publicité alors qu'il a tenu en dehors de son œuvre littéraire la personne même de Virginie. C'est dans les premiers temps de son mariage, et peut-être même pour éblouir sa jeune épouse, que Guttinguer se met à cultiver les Lettres. Le 5 février 1813, il est admis à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, rétablie depuis sa réinstallation solennelle à l'hôtel de ville de Rouen, le 29 juin 1803. Il devait y jouer jusqu'en 1830, un rôle de premier plan<sup>16</sup>.

C'est vers la même époque, aux environs de 1813, que le jeune négociant succombe à la tentation politique. Au sein même de l'Académie, il a pu rencontrer le maire de Rouen, Lézurier de la Martel qui, durant son année de présidence, recevra, le 9 août 1815, le père de Flaubert. En tout cas c'est à la suite des élections de 1813 qu'Ulric Guttinguer débute une brève carrière politique qui se situe dans la ligne de celle de son père.

Le 5 février 1814 un décret nomme quinze nouveaux conseillers à la mairie de Rouen. « Guttinguer fils, négociant » y figure en 9<sup>e</sup> position. A la séance du 2 avril, il est élu secrétaire du Conseil. Arrive la Première Restauration ; Auguste Le Prévost, sous-préfet de l'arrondissement de Rouen et ami de Guttinguer, reçoit de chacun des élus et fonctionnaires municipaux, le 3 septembre 1814, le serment de fidélité aux Bourbons. Le procès-verbal de séance enregistre, entre autres, celui de « Guttinguer fils, membre et secrétaire du Conseil municipal ».

C'est sous les Cent-Jours que la carrière politique d'Ulric Guttinguer devait atteindre son apogée. Une nouvelle administration municipale est mise en place à Rouen le 11 mai 1815. Le *Journal de Rouen* du dimanche 15 mai 1815 en publie la composition. Autour de Jean-Baptiste Curmer, négociant assurant les fonctions de maire, quatre adjoints, négociants eux aussi, l'assistent : Guttinguer fils occupe le 4<sup>e</sup> rang<sup>17</sup>. Une savoureuse note du journal laisse entendre les conditions de leur nomination et vante les qualités qui doivent leur valoir l'estime et l'obéissance de tous :

Les habitants de la ville de Rouen verront dans cette nouvelle organisation une réunion de lumières, de probité et

16. Sur l'activité académique de Guttinguer, cf. notre précédente communication : « Ulric Guttinguer, Victor Hugo et l'Académie de Rouen », *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pour les années 1974-1975*, Fécamp, 1976, pp. 97-130.

17. Il est nommé par décret du 19 mai 1815 : Archives nationales, A.F. IV 859<sup>18</sup>.

de patriotisme éclairé qui leur donne la plus complète garantie du soin que l'autorité a pris de confier leurs intérêts et leurs droits à des hommes aussi distingués par leur considération personnelle qu'avantageusement connus pour leur amour du bon ordre et leur empressement à bien mériter de leurs concitoyens.

En dépit de la brièveté de ses fonctions d'adjoint, l'activité d'Ulric a laissé quelques traces ; le *Journal de Rouen* des 21 mai, 4 et 8 juin, publie sous la signature de « Guttinguer fils » qui ne laisse place à aucune équivoque, des arrêtés, d'importance mineure, relatifs au commerce local<sup>18</sup>. La seconde Restauration devait mettre brutalement fin à ses fonctions.

L'*Almanach de Rouen pour l'année 1816* mentionne encore Ulric comme conseiller dans la municipalité de Prosper Ribard, mais, l'année suivante, il est bien précisé que c'est « Guttinguer père » qui fait, à son tour, une brève incursion dans la vie municipale. Le 1<sup>er</sup> février 1816, le marquis Deshommets de Martainville est nommé conseiller, « en remplacement de M. Guttinguer fils dont le temps devait finir le 31 décembre 1832 (sic) ».

En ces temps troublés, Ulric Guttinguer ne fut pas le seul à se parjurer, promettant fidélité aux régimes successifs. Ce que les Bourbons ne lui pardonnèrent pas, c'est d'avoir servi à nouveau « l'usurpateur » alors qu'il avait fait partie de la délégation officielle de la ville de Rouen reçue aux Tuileries, les 7 et 8 mai 1814, par le roi Louis XVIII, le comte d'Artois, le duc de Berry et la duchesse d'Angoulême. Exclu par les Bourbons de la vie municipale, jamais plus Ulric Guttinguer ne sera proposé pour y prendre à nouveau part, pas même après 1830. Il n'abandonnera pas pour autant toute action politique puisqu'on le retrouvera, particulièrement en 1824, combattant pour le libéralisme. Le bilan de sa participation à la vie municipale est loin d'être négatif. Certes, sa brève carrière s'achève brusquement, brisant net les ambitions du jeune négociant ; elle nous vaut cependant un précieux témoignage que nous a laissé Jean-Baptiste Curmer dans ses *Souvenirs inédits*. C'est le seul document externe qui évoque Ulric et surtout son épouse à cette période ; rappelant son action à la municipalité, l'ancien maire écrit :

Mes rapports avec mes bons camarades qui avaient consenti à être adjoints sous un maire plus jeune et moins bien établi dans le monde que la plupart d'entre eux avaient été

18. Les archives municipales de Rouen ayant subi de lourdes pertes au cours de l'incendie de l'Hôtel de Ville, le 31 décembre 1926, on ne conserve pas de documents précisant davantage son action à la municipalité.

infiniment flatteurs pour moi ; ils amenèrent aussi une liaison bien précieuse avec M. et surtout Mme Guttinguer.

Cette dernière, fille de M. Gueudry..., qui avait été élevée sous mes yeux, pour laquelle j'avais une véritable affection, rencontrant souvent Mme Curmer dans la loge municipale se lia avec elle de la plus tendre amitié à mon grand contentement. Le mari était un homme infiniment spirituel et amusant, la jeune femme joignant aux mêmes avantages toutes les qualités du cœur<sup>19</sup>.

Une fois la Restauration bien établie, alors que les passions soulevées par la politique s'apaisent, au moment où son père s'apprête à se retirer des affaires, Ulric Guttinguer consacre ses loisirs à la poésie ; à l'instar d'académiciens et notamment de Le Filleul des Guerrots, il compose des fables qui font l'agrément des séances académiques<sup>20</sup>. La santé de son épouse lui cause, par ailleurs, de sérieuses inquiétudes. Après quelques mois de dépérissement, Virginie meurt, le 13 mars 1819, laissant deux orphelines. Ce décès et la douleur qui l'accompagne vont influencer la carrière littéraire d'Ulric.

Il va trouver dans la poésie romantique, dans *Les Méditations* de Lamartine en particulier, un aliment pour apaiser sa peine. Abandonnant progressivement la fable, il écrit des poèmes romantiques. Il est en lien avec les maîtres du mouvement. Les différents mandats de son père lui ont permis assez tôt la fréquentation de la capitale. Bientôt, il prendra l'habitude de passer les hivers à Paris. Il rencontre Nodier, Latouche, puis Hugo, avant de devenir, plus tard, vers 1830, intime de Sainte-Beuve et de Musset.

Ulric Guttinguer se passionne pour le mouvement : il prend part aux discussions où se définit la doctrine chez Nodier, à l'Arsenal, ou chez Hugo. Il collabore à la *Muse française*, l'organe des romantiques, même si sa participation se réduit à la publication d'une pièce de vers pompeusement signée « Ulric Guttinguer, de Rouen », en septembre 1823. Le poème sert essentiellement de réclame au volume de *Mélanges poétiques* que prépare l'auteur et dont Émile Deschamps donnera, dans la même revue, un compte rendu des plus élogieux<sup>21</sup>. On comprend pourquoi il

19. CHALINE (Jean-Pierre) : *Deux bourgeois en leur temps, Documents sur la société rouennaise du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rouen, 1977, p. 103.

20. Dans l'optique qui nous intéresse, l'œuvre littéraire d'Ulric Guttinguer, son principal titre de gloire, est ici à peine évoquée ; ses fables, composées dans le cadre de l'Académie de Rouen mériteraient une étude séparée.

21. Livraisons de septembre 1823 et juin 1824.

prend une part si importante aux débats passionnés dont l'Académie de Rouen va être le théâtre durant près de six mois, de janvier à juin 1824. Face aux défenseurs des Classiques, Guttinguer clame son enthousiasme pour l'École nouvelle et tente assez vainement de faire triompher le romantisme au sein d'une assemblée qui se méfie des nouveautés. Pourtant, il réussira, quelques années plus tard, à faire élire Victor Hugo comme membre correspondant de l'Académie de Rouen <sup>22</sup>.

En février 1826, point culminant de sa carrière rouennaise, Guttinguer obtient l'un de ses plus grands succès publics au Théâtre des Arts. Son prologue, *M. Balcon ou le Dilettante*, est joué, en lever de rideau, le jour de la première représentation à Rouen de *La Dame blanche* de Boïeldieu. L'œuvre du poète, présentée sous l'anonymat, fut retirée de l'affiche au bout de quelques jours, malgré l'intérêt que lui portaient les spectateurs. Le *Journal de Rouen* du 26 février 1826 s'en fait l'écho :

Nous ne pouvons que louer l'intention de l'auteur du prologue intitulé *M. Balcon ou le Dilettante*, dont la représentation a précédé celle de *La Dame Blanche*. On devine par ce titre qu'il s'agit ici de combattre l'engouement ridicule d'un Français à la mode qui n'admire que la musique italienne et de faire naître ainsi l'éloge des compositeurs qui honorent la France et particulièrement de celui qui a été le principal objet de la fête. Cette intention a été particulièrement saisie par le public qui a accueilli par ses applaudissements les allusions qui se trouvent dans cette petite scène. Quelques personnes ont voulu connaître le nom de l'auteur, mais il a désiré garder l'anonymat <sup>23</sup>.

Guttinguer ne tenait peut-être pas à concentrer sur lui l'attention de ses compatriotes qui se souvenaient encore du combat qu'il venait de mener à l'occasion des élections législatives de 1824. On connaît l'importance de cette consultation et l'espoir qu'elle avait fait naître chez les libéraux, nombreux et actifs en Seine-Inférieure. Ulric avait abandonné son commerce en 1823,

22. Cf. à ce sujet l'article cité à la note 5. Parmi les académies de province, celle de Rouen est sans doute l'une de celles qui ont pris une part déterminante dans la « bataille romantique ».

23. Les biographes de Boïeldieu, moins enthousiastes, parlent d'un ouvrage médiocre ; il est difficile de se faire une opinion, aucun exemplaire de ce prologue n'est connu, bien qu'il ait été imprimé. Frère, dans son *Manuel du bibliographe normand*, t. 2, Rouen, 1860, p. 59, en fournit la description : *M. Balcon ou le Dilettante, prologue en un acte, représenté sur le Théâtre-des-Arts, à Rouen. le jour de la prem. représentation de la Dame-Blanche, 25 fév. 1826, Rouen, N. Périaux, 1826, in-8 de 24 p.*

année où il figure pour la dernière fois comme négociant dans l'*Almanach de Rouen*. Les listes électorales, établies au début de 1824, le mentionnent comme étant domicilié à Amfreville-la-Mi-Voie et « vivant de son revenu ». Il appartient donc au 2<sup>e</sup> arrondissement électoral, celui des cantons ruraux de Rouen. Sa contribution s'élève à 6.000 F : elle est de loin la plus élevée parmi les électeurs du canton de Boos, la seconde atteignant seulement 1.640 F, alors que le cens électoral se monte à 300 F.

Le rapport d'un informateur au Préfet confirme la part active que prend Guttinguer à ces élections ; il milite dans le camp libéral réuni autour de Barbet, futur maire de Rouen sous la Monarchie de Juillet. Le poète apparaît comme secrétaire du bureau de l'opposition tant au Collège du département que dans celui de son arrondissement. Le premier jour des élections, le président du collège électoral, désigné par le gouvernement, nommait un bureau provisoire ; on procédait ensuite à l'élection du bureau définitif, véritable ouverture du scrutin car cette première épreuve de force permettait aux partis en présence d'effectuer le décompte de leurs voix. Premier succès pour les libéraux du second arrondissement de Rouen, le bureau provisoire est renversé à une faible majorité, Guttinguer, pour sa part, l'emportant sur son adversaire par 242 voix contre 238. Pourtant l'élection du bureau libéral n'aura suscité qu'un espoir de faible durée : le secrétaire doit enregistrer, le 26 février, dans un compte rendu manuscrit de quatre pages<sup>24</sup>, la défaite du député libéral sortant, Alexandre de Lameth, et l'élection de Petou, maire d'Elbeuf, président du second collège et candidat du gouvernement.

Alors que la première activité politique de Guttinguer, celle des années 1813-1816 est à mettre au compte de l'activisme du jeune homme, peu intéressé par son négoce et soucieux de parvenir, celle de 1824 prend un tout autre sens. Elle s'inscrit dans son combat pour le libéralisme, en parfaite harmonie avec ses prises de position en faveur du romantisme. Victor Hugo ne définira-t-il pas ce mouvement comme « le libéralisme en littérature » ?

Ce combat pour le libéralisme prend encore un troisième aspect chez Guttinguer, celui de la défense de l'enseignement mutuel. En réaction contre l'enseignement collectif dispensé par les Frères des Écoles chrétiennes dans l'enseignement primaire, cette méthode pédagogique avait connu un vif succès et une fulgurante expansion dans les premières années de la Restaura-

24. Archives départementales de la Seine-Maritime, 3 MP 1153.

tion<sup>25</sup> ; elle suscitait la méfiance, voire l'opposition des milieux royalistes alors qu'elle connaissait une grande faveur parmi les libéraux. Stanislas de Girardin, ancien préfet de la Seine-Inférieure, révoqué par les Bourbons puis rentré en grâce et nommé préfet de la Côte d'Or, s'empessa d'y fonder des écoles mutuelles. Rouen en posséda jusqu'à six, grâce à la bienveillance de la municipalité. Un premier coup leur fut porté par l'assassinat du Duc de Berry en 1820 : les libéraux en ayant été rendus responsables, l'enseignement mutuel fut indirectement atteint, ses subventions furent supprimées.

Il ne subsista qu'une école mutuelle à Rouen, l'école Saint-Louis, établie et dotée en 1818, qui comptait une centaine d'élèves. Elle connut des difficultés administratives de décembre 1824 au printemps de 1826, quand la société locale fit venir Davesne pour remplacer le maître qui venait de cesser ses fonctions. Guttinguer, président en exercice, prononça le 16 août 1827, un discours de distribution des prix remarqué. Il y fait, bien sûr, l'éloge du type d'enseignement dispensé dans l'établissement, mais, de plus, il exalte le maître qui anime l'institution. Une note manuscrite de Guttinguer, inscrite sur la troisième page de couverture de l'exemplaire de ce discours conservé à la Bibliothèque municipale de Rouen, nous renseigne sur ses relations antérieures avec Davesne, et partant, de la part prise par le secrétaire du bureau libéral dans la nomination du nouveau maître, venu de Saint-Denis où il exerçait auparavant :

Léon Davesne, nature éminemment distinguée : sous des dehors sévères qui intimidaient ses élèves, il cachait un cœur d'or rempli de bienveillance ; cet excellent homme était de ceux qui honorent les sociétés qui ont le bonheur de les accueillir. Pendant tout le temps que dura la captivité de mon père, il le remplaça auprès de moi autant qu'il le put du matin au soir, le jeudi même, il me gardait constamment avec lui ; c'est là que j'ai apprécié ses nobles qualités et son charitable dévouement dont le souvenir ne s'effacera jamais de mon cœur<sup>26</sup>.

25. Un Frère des Écoles chrétiennes lui a consacré une importante thèse de doctorat-ès-lettres : TRONCHOT (Robert-Raymond) : *L'enseignement mutuel en France de 1815 à 1833. Les luttes politiques et religieuses autour de la question scolaire*, s.l.n.d., 3 vol., 1837 p., multigraphié. Un exemplaire de ce travail est conservé aux Archives de la Seine-Maritime sous la cote BHH 1-3 1157.

26. GUTTINGUER (Ulric) : *Enseignement mutuel, École gratuite de Saint-Louis, Distribution des prix. Discours de M. Guttinguer, président*, imprimé par délibération de l'Assemblée générale des sociétaires. Du 16 août 1827, Rouen, Émile Périaux, s.d. [1827], cote Np 42.

Les événements auront vite raison de l'engouement libéral de Guttinguer. En juillet 1830, les « Trois glorieuses » ramèneront à la raison ce bourgeois, « propriétaire, vivant de son revenu », selon la formule en usage à l'époque, qui commence à craindre sérieusement pour sa fortune. Le romantisme triomphe, l'éducation de ses filles, qui l'avait peut-être amené à s'intéresser aux problèmes d'enseignement, s'achève. L'hostilité de la bourgeoisie, scandalisée par la publicité donnée à sa dernière aventure avec une femme mariée de la bonne société, l'amène à quitter sa ville natale.

L'ascension sociale des Guttinguer à Rouen s'achève dans un parfum de scandale. Les demoiselles Guttinguer, tante et nièces<sup>27</sup>, continueront, quelques temps encore à figurer sur les listes de notables. La présence du préfet, le baron Dupont-Delporte, lors de la signature du contrat de mariage des deux filles du poète suffirait à établir leur notoriété, même si cette présence doit beaucoup au voisinage, rue de Fontenelle, et aux relations antérieures des filles du préfet avec celles du poète. Fait significatif cependant, le père des jeunes épouses, trop compromis dans la ville, n'assiste à aucune des deux cérémonies, « d'un commun accord ». Ulric a quitté Rouen de façon définitive : il s'est installé à Honfleur et a fait édifier, dans la forêt de Saint-Gatien, le célèbre « chalet » qui accueillera tour à tour les romantiques de passage en Normandie<sup>28</sup>. Remarié en 1835 et père d'un petit Gabriel, il s'installe à Paris en 1836. Ses filles, de leur côté, suivent leur mari et s'établissent bientôt à la campagne, qui au manoir de Vasouy, sur la côte de Grâce, entre Honfleur et Trouville, qui au château de Pierrefitte-en-Auge, aux environs de Pont-l'Évêque.

Ulric n'oublie pas sa villa natale, l'évoquant fréquemment dans son roman *Arthur*, publié à la fin de 1836. En 1839, il fait paraître à Rouen, chez Nicéas Périaux, un petit in-12 de 216

27. Rose-Blanche Guttinguer, sœur d'Ulric, née à Rouen le 26 juillet 1789, décédée le 21 octobre 1866 à Pierrefitte-en-Auge (Calvados). — Rose-Virginie, née à Rouen le 19 novembre 1811, mariée le 3 mai 1836 à Adolphe Herval de Vasouy, chef d'escadron en solde de congé, décédée à Vasouy (Calvados) le 15 juillet 1893. — Marcelle-Francien, née à Rouen le 27 février 1814, mariée le 18 mai 1835 à Adolphe Moutier, décédée à Évreux (Eure) en février 1885.

28. Cf. RIBAUT (Jean-Pierre) : « Un haut-lieu romantique : le chalet de Guttinguer », *Revue des Sociétés savantes de Haute-Normandie*, n° 66, Lettres et Sciences humaines, 1972, Rouen, 1973, p. 35-53.

pages où il rassemble différentes pièces se rapportant à sa province, signe de l'attachement qu'il lui porte : *Jumièges, prose et vers et poésies diverses*. Son fils, le peintre Gabriel Guttinguer<sup>29</sup>, qui passera presque toute son existence à Paris évoque, à différentes reprises, la Normandie dans son œuvre ; les lieux familiers de son enfance, le chalet ou les manoirs de ses demi-sœurs, apparaissent dans les premières toiles qu'il expose au Salon : *Environs de Pont-l'Évêque*, 1863 ; *Le soir dans le parc de Vazouy*, 1865 ; *Forêt de Touques* [autre appellation de la forêt de Saint-Gatien], 1873. Ces tableaux, hélas disparus, lui valent cependant de figurer dans la *Nouvelle bibliographie normande* de Madame Oursel<sup>30</sup>.

Pendant la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle le souvenir des Guttinguer s'estompe progressivement dans la province. Leur nom disparaît à Rouen, les descendants du peintre, seuls porteurs du patronyme ne vont pas tarder à se fondre dans l'anonymat de la capitale. Quand Ulric meurt, à Paris, le 21 septembre 1866, dans l'oubli général, l'annonce de son décès parvient à peine à Rouen ; bien peu se souviennent alors de celui qui fit l'agrément des séances académiques ou le scandale des milieux bien pensants.

La politique avait mené à son faite la réputation de Jean-Ulric. La littérature fit la gloire de son fils. Seul, le commerce eût sans doute assuré la renommée constante des Guttinguer. Pour avoir préféré le succès individuel à la tradition familiale, ils ont renoncé à maintenir florissante la maison de commerce qu'ils tenaient sur la place de Rouen au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Leur nom n'en reste pas moins attaché à l'histoire de la ville pendant les cinquante années où, de 1780 à 1830, ils ont pris une part active à la vie économique, politique ou culturelle de la cité.

29. Peintre paysagiste de l'École française né à Rouen le 4 janvier 1833, mort à Paris le 25 juin 1904.

30. OURSEL (Mme N.-N.), *Nouvelle bibliographie normande*, tome 1<sup>er</sup>, Paris, 1886, p. 445.



## Une ambassade extraordinaire en Italie en septembre-octobre 1870

par le bâtonnier Max BRIÈRE

(Séance du 5 mai 1984)

M. le Président Léopold Sédar Senghor, membre de l'Académie française, membre associé de l'Académie de Rouen, honorait de sa présence cette séance ordinaire de la Compagnie. M. Landemaine, consul général du Sénégal à Rouen et un représentant du maire de Rouen l'accompagnaient. Le général Moreau, membre d'honneur, M. Robert Hirsch, lui aussi membre associé de l'Académie, ancien préfet de Seine-Maritime, ancien président de "Gaz de France", assistaient également à cette séance.

Monsieur le Président,

DANS votre discours de réception à l'Académie française, vous avez souligné la conscience avec laquelle votre prédécesseur, le duc de Lévis-Mirepoix, rassemblait tous les documents supports de ses ouvrages historiques en descendant jusqu'aux papiers de famille et en commençant par les siens... Fort de ce précédent illustre, j'ose ce soir ouvrir un dossier extrait de mes archives familiales : celui d'une mission diplomatique en Italie, confiée en septembre-octobre 1870 à Jules Senard, ascendant de mon épouse.

Non historien de métier, j'ai conscience de l'imperfection de ma recherche que j'ai tentée du moins de faire aussi honnête que possible. Dans des études de ce genre, combien de petits-fils auréolent leurs ascendants d'une gloire imméritée qu'ils croient faire rejaillir sur eux-mêmes ! Fréquemment aussi, ils n'échap-

pent pas à un autre travers : celui de tomber dans l'anecdote, le fait divers, oubliant les règles de l'heuristique, science qui tend à découvrir quelques faits significatifs sans omettre ensuite de les interpréter. Ai-je évité ces écueils ? Peut-être, Monsieur le Président, voudrez-vous donner une réponse à mon interrogation ? En votre qualité de professeur issu de la plus prestigieuse de nos écoles, doublée de votre expérience de grand homme d'État, avec la vision du poète traçant le destin des peuples, si, sans complaisance, à l'issue de cette communication, vous m'adressez vos critiques, quel enrichissement ce pourrait être pour moi et pour nous tous, supérieur aux éloges traditionnels que l'on se décerne dans les académies ! J'ai tout de même un regret, c'est que mon sujet, choisi alors que j'ignorais votre venue, Monsieur le Président, ne soit pas l'occasion d'une approche de votre œuvre poétique à l'incantation de laquelle je suis particulièrement sensible et qui nous conduit sur les chemins des vérités essentielles.

Monsieur le Président, Mon Général, Madame le représentant de M. le Maire de Rouen, Monsieur le Consul, Monsieur le Président de l'Académie, Mesdames, Mes chers Confrères,

Il y a deux ans en relatant le procès de *Madame Bovary*, j'ai évoqué la figure du défenseur de Flaubert, M<sup>e</sup> Jules Senard qu'aujourd'hui nous allons retrouver associé à la défense de la France.

En cet été 1870, avocat âgé de 70 ans, il fait une cure aux Eaux-Bonnes. Nos défaites militaires vont réveiller ses sentiments patriotiques. A M<sup>e</sup> Liouville, son collaborateur resté à Paris, il exprime ses angoisses et ses espérances dans une lettre du 4 septembre, d'un style que n'auraient pas désavoué les révolutionnaires de la grande révolution : « Une seule issue : la nation se livrant tout entière comme en 1792. Qu'est-ce qu'on fait dans cette direction ? Rien... Le 2 décembre a désorganisé les Gardes nationales pour fonder le despotisme... Et Palikao qui, en nous annonçant aujourd'hui l'inconcevable capitulation de 40.000 soldats français se rendant prisonniers, nous annonce qu'il y a deux armées en formation... Il s'agit bien de cela... Malheureux, si vous voulez défendre la France, adressez-vous donc à elle et à ce désespoir, cette rage... qui centuple les forces. Formez partout des légions... Tout le reste est absurde et insensé... Que va cepen-

dant faire la Gauche ? Que va faire Paris ? » Lettre qui témoigne de la mentalité de l'époque, née du refus de la défaite. « On se complaisait aux souvenirs de l'invasion de 1792 victorieusement repoussée par les armées républicaines... On substituait la légende à la réalité ». Senard est l'émule de Juliette Adam qui écrit dans son *Journal* le 6 septembre : « Frappons du pied le sol de la France, il en sortira des légions », et de Victor Hugo : « Les Prussiens sont 60.000, vous êtes 37 millions. Dressez-vous et soufflez dessus ». Cependant, M. le Président, comme vous l'avez magnifiquement exprimé dans votre poème « *Ô Guélowar* », il est bon que dans la nuit s'élève une voix « qui nous dit l'honneur, l'espoir et le combat ».

La réponse de Liouville sera beaucoup plus prosaïque : « Il a fallu plaider jusqu'au 31 août. Aucune remise. Les magistrats ont dépassé Perrin-Dandin, mais il faut que la justice ait son cours. Nous nous préparons à la lutte. Paris a reçu des renforts considérables de troupes régulières. Les Bonapartistes relèvent la tête qu'ils avaient si basse, essayant d'étouffer notre voix » (celle des Républicains dont Senard est l'un des représentants les plus en vue : président de l'Assemblée Nationale en juin 1848, puis ministre de l'Intérieur jusqu'en septembre 1848, opposant au Second Empire sans aucune compromission de sa part).

Le rôle qu'il a joué dans le passé, ses amitiés politiques, une conscience certaine de sa valeur l'amènent à penser qu'avec l'avènement de la République, son heure a sonné à nouveau. Le 5 septembre, il propose ses services à Crémieux, ministre de la Justice, encore un avocat. Entre confrères, on se congratule. Crémieux télégraphie « Merci, mon cher Senard, la République n'attendait pas moins de vous... Quel est donc le poste auquel nous pourrions vous appeler comme digne de vous ? » La réponse est immédiate : « Ami trop bon et trop aimable, je n'ai qu'un désir, qu'une ambition : ne pas rester inactif dans une crise suprême. Tout poste qui me permettra d'employer au service de la République ce que j'ai encore de force et d'intelligence sera pour moi assez élevé. Je pars, je serai demain soir à Paris ».

Dans la capitale, les démarches aboutissent rapidement. Le 12 septembre, Senard reçoit une mission officielle du Gouvernement de la Défense nationale. Il est envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Florence, alors capitale de l'Italie, avec le titre de ministre plénipotentiaire. Il doit s'efforcer d'obtenir du Gouvernement italien un concours diplomatique et militaire en liaison avec les autres puissances neutres. Cette mission se combinait dans la pensée de M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, avec celle qu'il confiait le même jour à M. Thiers, chargé de se rendre successivement à Londres, Saint-Pétersbourg,

Vienne et revenir à Florence où l'on arrêterait quelque chose de définitif suivant le résultat des négociations.

Cette mission plaisait à Senard, ami de Manin, avocat vénitien réfugié à Paris qui, en 1848, proclama la République à Venise et soutint un siège mémorable contre les Autrichiens (août 1848-1849). En 1849, il avait aussi fait voter par le Parlement français une motion invitant le Gouvernement à prendre les mesures pour que l'expédition d'Italie, commandée par le général Oudinot, renonçât à la prise de Rome où la République avait été proclamée.

Aujourd'hui, il s'agissait de reprendre les tractations qu'en juillet 1870, avant la déclaration de guerre, le Gouvernement de Napoléon III avait entamées avec les puissances étrangères, espérant notamment que, par reconnaissance, l'Italie se rangerait au côté de la France. Espérance déçue ! Le 8 juillet 1870, le ministre des Affaires étrangères Visconti Venosta avait déclaré : « En cas d'hostilités, l'Italie ne se mettra certainement pas du côté des ennemis de la France, c'est la seule assurance qu'elle peut donner ».

Quand, le 17 septembre, Senard prend son poste à Florence, l'ampleur de notre désastre militaire, les inquiétudes nées de l'instauration du Gouvernement provisoire, sont autant de motifs de nature à renforcer l'Italie dans sa détermination de neutralité. En notre faveur, au plus pouvons-nous invoquer le retrait en juillet-août 1870 de la garnison française de la ville de Rome laquelle se rend à Victor-Emmanuel le 20 septembre.

Senard s'empare immédiatement de cet événement (ce qui paraît de bonne politique), mais, diplomate improvisé, n'a-t-il pas manqué de mesure ?

Quelque sympathie que l'on puisse avoir pour l'unité italienne, l'occupation de Rome n'en constituait pas moins une dérogation à un acte public souscrit par la France le 15 septembre 1864 et resté célèbre sous le nom de « Convention de Septembre ». Victor-Emmanuel s'était engagé « à ne pas attaquer le territoire pontifical et à empêcher, même par la force, toute attaque venant de l'extérieur contre ledit territoire ». Comment pouvait-il en 1870 légitimer l'occupation de la ville ? Sa diplomatie usa de beaucoup de subtilité pour démontrer que la Convention de Septembre était caduque. Il n'avait peut-être pas besoin de se donner tant de mal. En effet, le 22 septembre, Senard écrivait au Roi en allant jusqu'à le féliciter de la prise de Rome :

Sire,

*Je n'ai pas voulu porter un visage, malgré moi toujours triste et anxieux, au milieu des joies si vives et si légitimes qui saluent la délivrance de Rome, et la consécration définitive de l'unité italienne.*

*Mais je ne peux pas différer, d'un instant, à adresser à Votre Majesté, au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, mes félicitations sincères pour cet heureux événement, et l'expression de mon admiration pour la modération et l'énergie qui ont présidé à sa réalisation.*

*Le jour où la République française a remplacé par la droiture et par la loyauté une politique tortueuse, qui ne sut jamais donner sans retenir, la Convention du 15 septembre a naturellement cessé d'exister, et nous devons remercier Votre Majesté d'avoir su comprendre et apprécier la pensée qui a seule empêché la dénonciation officielle d'un traité qui, des deux parts, était mis à néant.*

*Libre ainsi de son action, Votre Majesté l'a exercée avec une merveilleuse sagesse.*

*C'était peu, pour le Roi d'Italie, disposant de toutes les forces d'une grande nation, de briser les vieilles murailles de Rome et de vaincre les faibles cohortes pontificales. Mais ce qui est vraiment beau et grand, c'est d'avoir su, dans cette question, allier si parfaitement, avec les nécessités politiques, tous les respects et tous les ménagements dus aux sentiments religieux.*

Albert Sorel a sévèrement critiqué cette adresse : « Il était réservé à un républicain français de se confondre en admiration lorsqu'une monarchie habile et ambitieuse profitait des malheurs de la France pour s'emparer d'un État que la France avait si longtemps soutenu par sa diplomatie et par ses armes ». Le Roi ne répondit point à M. Senard ; ce fut M. Visconti-Venosta, ministre des Affaires étrangères qui se chargea de ce soin afin de donner à cette réponse un caractère plus officiel. M. Senard put reconnaître que la générosité n'exclut point la finesse. La lettre du ministre italien est un chef-d'œuvre d'ironie diplomatique. Tout en félicitant M. Senard de sa belle rhétorique, M. Visconti-Venosta tirait de son langage toutes les conséquences qui en découlaient :

Monsieur le Ministre,

Le Roi a reçu la lettre que vous avez bien voulu lui adresser, pour offrir à Sa Majesté, au nom de votre Gouvernement et en votre nom personnel, vos félicitations pour la délivrance de Rome et la consécration définitive de l'unité italienne.

Je remplis un devoir bien agréable, en vous remerciant au nom de Sa Majesté et d'après ses ordres, des sentiments qui vous ont inspiré cette démarche.

L'approbation d'un homme d'État et d'un libéral éprouvé tel que vous, Monsieur le Ministre, nous est précieuse à plus d'un titre. Elle nous donne la conviction qu'en marchant dans la voie que nous traçaient les aspirations nationales d'Italie, nous avons servi en même temps la cause générale de la civilisation et du progrès.

Ainsi que vous avez bien voulu le déclarer, la Convention du 15 Septembre n'avait plus de raison d'être dans la nouvelle situation de l'Europe. Les hommes qui composent le gouvernement actuel de la France sont trop connus pour leur éclatante revendication des droits des nations pour qu'aucun doute put s'élever dans notre esprit à cet égard.

Cependant, nous avons voulu, pour ménager de légitimes susceptibilités, nous assurer d'avance que nos vues étaient partagées par le Gouvernement français. Nous sommes heureux de voir, dans votre lettre, la confirmation des déclarations verbales que S.E. M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, a bien voulu faire au Ministre du Roi à Paris. Il est digne du Gouvernement actuel de la France de s'associer spontanément à une politique qui, en faisant tomber les derniers restes du pouvoir temporel, proclamera, à Rome même, la séparation de l'Église et de l'État.

La France a appris la première, à l'Europe, les principes qui sont la base de toute liberté civile et religieuse. Chaque nation qui parvient à appliquer chez elle ces principes et à leur donner tout le développement qu'ils comportent rend, par cela même, hommage à la France et à la grandeur de sa mission dans le monde.

M. D'autres historiens (d'Ideville, Valfrey) sont encore plus rigoureux, qualifiant la lettre de « lâche, dénuée de patriotisme, affligeante ».

En réalité, envoyé à Rome pour gagner l'appui de l'Italie, M. Senard crut adroit d'épancher dans le cœur du roi Victor-Emmanuel l'enthousiasme probablement réel en raison de ses opinions libérales, que lui inspirait l'entrée des troupes italiennes à Rome. Il eut fait preuve de plus de dignité en ne se livrant pas à des effusions aussi chaleureuses, bien que sa position ne diffère que par des nuances de celle de notre ministre des Affaires étrangères Jules Favre.

Senard eut aussi à connaître d'une agitation fomentée à Nice dans le but de faire rétracter l'annexion du Comté à la France. A la fin de septembre, l'agitation s'amplifie et trouve un appui dans quelques paroles du général Garibaldi, originaire de Nice, dont la presse de la péninsule se fait l'écho. Suivant les radicaux italiens qui suscitent cette campagne, le plébiscite de 1860 n'aurait été qu'une vilaine comédie. Nice appartient par tout son passé à l'Italie dont elle a été séparée de manière violente. Certains articles de journaux appellent même à l'insurrection. Afin de couper court à ces rumeurs, Senard interpelle le Gouvernement italien. Une réponse très nette lui est donnée par le ministre des Affaires étrangères Visconti-Venosta : « Le Gouvernement du Roi regarderait comme une infamie et une lâcheté de profiter des désastres de la France pour lui reprendre une concession qu'on lui avait faite avec le consentement formel des populations lorsque, puissante et victorieuse, elle venait, par un suprême effort, d'aider l'Italie à reconquérir son indépendance et à marcher vers l'unité ». Sur les instances de Senard, cette déclaration fut imprimée dans toute la presse niçoise.

Par ailleurs, le 26 septembre, Senard en appelle directement à Garibaldi : « J'espérais aussi que vous, illustre général, à qui dès longtemps j'ai voué un véritable culte vous viendriez seconder de votre énergie et de votre prestige la défense de la République. J'ai le chagrin de voir que des renseignements qui s'appuient probablement sur quelques paroles équivoques et notamment sur une lettre publiée par les journaux où vous déclarez que vous voulez *Nizza libera* ont fait croire au Gouvernement français que vous seriez disposé à lui créer des embarras dans la question de Nice. La France sera bien heureuse et fière de vous mettre au premier rang de ses défenseurs et ce sera un grand bonheur pour moi d'avoir pu contribuer à faire cesser un si pénible malentendu ».

En réalité, Senard n'était pas le premier à lancer un appel à Garibaldi. Le 6 septembre, lui-même avait fait des offres de service au Gouvernement de la Défense nationale, mais il n'a reçu aucune réponse et notre pays a refusé brutalement tous les

volontaires. Alors, il a été froissé. Il suppose, fait-il savoir à Senard le 1<sup>er</sup> octobre, que la France a agi tant par orgueil que par crainte de déplaire aux grandes puissances... Cependant, l'amour de la France l'emportant, il va mettre son épée au service du pays qui a été aux côtés de l'Italie à Magenta et Solferino. Il faut dire aussi que, depuis 1868 où il était retiré de l'Histoire, ce sexagénaire se morfondait dans sa résidence de Caprera en Sardaigne. L'occasion est trop belle d'échapper à la morose succession des jours. Aussi, débarque-t-il à Marseille le 7 octobre 1870 : « Je viens donner à la France ce qui reste de moi. Je suis fier de servir la sainte cause de la République ».

Ce n'était pas du tout du goût du gouvernement français. Chaudordy, ministre représentant le gouvernement français à Tours avait écrit à Senard : « Nous vous prions de vous occuper moins de Garibaldi. Épargnez-nous ce nouvel embarras et faites en sorte que Garibaldi et les Garibaldiens restent en Italie ». Il n'en est rien. Garibaldi est annoncé à Tours au scandale de l'Église et de l'Armée. « Je croyais que la divine Providence avait comblé la mesure qu'elle imposait à notre pays ; je m'étais trompé », aurait dit l'archevêque de Tours à Crémieux. Quant aux militaires, ils s'insurgent à la pensée que des bandes d'aventuriers vont pouvoir combattre sous les ordres d'un général « rouge », d'un étranger. Gambetta, qui le rencontre, est fort embarrassé. Finalement, il se décide à rassembler les volontaires à Dôle sous les ordres de Garibaldi lui-même. Sa mauvaise santé (des rhumatismes qui le paralysent), l'hiver rigoureux, les unités disparates placées sous ses ordres, le manque de moyens matériels ne lui permettront pas de rejoindre l'armée de Bourbaki.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que la France s'est montrée fort réticente vis à vis de Garibaldi. Il a fallu notamment bien des démarches de Senard et de Cléry, son successeur à Florence, pour que les frais de transport des volontaires soient pris en charge par notre pays. Par ailleurs, le 26 octobre, Cléry informe Senard, alors rentré en France, que les volontaires garibaldiens qui sont sur notre territoire, se plaignent du manque de munitions, d'armes, de vêtements, de chaussures ; en outre les officiers français les mettraient aux endroits les plus dangereux. Si cela continue, ajoute-t-il, nous allons perdre en quelques jours le fruit de votre travail ici... ». En outre, à la fin de l'année 1871, un homme politique italien, Crispi, intervient auprès de Senard pour que Garibaldi soit réglé de sa solde de général qu'il n'a toujours pas perçue !

Senard a été l'un de ceux qui ont forcé la main du gouvernement français vis-à-vis de Garibaldi, lequel « est un symbole, et sa légende est si puissante qu'on lui attribue des pouvoirs qu'il

n'a pas ou qu'il n'a plus. On l'imagine comme un chef de guerre capable d'inverser les situations les plus difficiles ». Un député, Ricardo Vineo, a écrit à Senard : « J'estime que la France n'a en ce moment ni un général, ni un amiral qui puisse lui être comparé. Je crois que sa place serait à la tête de l'armée qui doit marcher à la délivrance de Paris. Autrement qu'on lui confie la flotte pour faire une diversion en Prusse... ».

En tout cas, il paraissait de bonne politique de se ménager sa sympathie. Dans son rapport au gouvernement français à la fin de sa mission, Senard s'en explique : « L'appui que [sur le problème de Nice] les agitateurs cherchaient dans quelques paroles équivoques de Garibaldi disparut devant l'appel que j'avais fait à sa loyauté et devant la résolution que vous avez prise d'accepter l'offre de son concours ». C'est la confirmation d'une note adressée le 12 octobre par Senard à notre ministre des Affaires étrangères : « Vous avez bien fait de brusquer les choses à Nice. L'arrivée du général [Garibaldi] à Tours, mouvement très favorable dans les cercles et dans la presse. Opinion réveillée, formation partout de bataillons garibaldiens, gens vigoureux, énergiques, exercés aux armes, par centaines aujourd'hui, bientôt par milles ». En fait, le nombre des volontaires ne dépassera pas quelques centaines. A Nice, la tranquillité revient, bien que certains aient reproché à Senard de n'avoir pas fait preuve d'une détermination suffisante. Telle est l'opinion d'Albert Sorel : « Pour obtenir le concours [de l'armée italienne], Senard employait les moyens de la plus singulière diplomatie. Il ménageait Crispi et ses amis (c'est-à-dire la Gauche). On racontait qu'il avait accepté la rétrocession de Nice. Le bruit de ces étranges confidences parvenait jusqu'à Tours où l'on craignait qu'il ne se fut plus avancé qu'il l'avait fait. Il ne paraît pas avoir combattu avec beaucoup d'énergie les prétentions de l'Italie sur Nice ».

Par ailleurs, en septembre 1874, alors qu'il était candidat à la députation en Seine-et-Oise, toute une campagne de presse menée par ses adversaires se déchaîna contre lui en lui opposant une lettre de Crispi auquel il avait dit en 1870 que la République française ne pouvait vouloir garder par la violence le Comté de Nice. Propos avancés peut-être avec quelque légèreté, mais assez mauvaise querelle, semble-t-il, si l'on se souvient de la déclaration sans ambage que Senard a obtenu du gouvernement italien sur le problème de Nice. Bismarck ne s'est d'ailleurs pas trompé sur la portée de cette déclaration : ce qui l'a amené à adresser des remontrances à l'Italie, lui reprochant d'avoir trahi sa neutralité en manifestant une sympathie ouverte pour la France. Fort habilement, Bismarck ajoutait qu'il voulait parler à cœur ouvert : « Si Nice affirme sa nationalité italienne, allez-vous la refuser ?

Dans quel état mettriez-vous alors la Prusse... Les résultats de la lutte germano-française sont pour l'Allemagne une question de vie ou de mort. Les triomphes de la guerre seront inutiles... s'ils n'offrent en compensation des avantages proportionnés et sérieux pour la paix au détriment de la France ». Et Bismarck de conclure par l'intermédiaire de son ambassadeur : « Le gouvernement italien a donc le droit, même en respectant scrupuleusement sa neutralité, d'envoyer sur ce point de la frontière [du Comté de Nice] 30.000 à 40.000 hommes pour en garder les confins ». Très heureusement, le gouvernement italien, qui s'est réuni immédiatement, n'a pas suivi les insidieuses propositions de la Prusse. Il s'est comporté de façon parfaitement loyale.

Les questions de Rome et de Nice ne sauraient nous faire oublier l'objet essentiel de la mission de Senard qu'il a ainsi résumée : « Je demandai seulement — ce qui me fut accordé avec empressement — la promesse que, s'il se formait une réunion des puissances pour nous soutenir, l'Italie y serait en première ligne avec ses soldats si on arrivait à une médiation armée, et puis la promesse aussi qu'après avoir épuisé toutes les instances amiables auprès des Cabinets pour les décider à nous venir en aide, l'Italie, si elle ne réussissait pas, les interpellerait énergiquement ». En fait, le gouvernement italien a montré « de bonnes dispositions » à l'égard de la France. Le Roi n'a-t-il pas dit à Senard : « S'il y a sanction collective et médiation armée, j'en serai le soldat » ? Il est vrai que l'entourage du Roi était plus réservé.

M. Jules Favre, notre ministre des Affaires étrangères, s'impatientait. Son télégramme du 29 septembre est très ferme : « L'Italie, elle est à Rome. Elle serait déshonorée si maintenant elle nous refuse le service que nous lui avons rendu en 1859. Que M. Senard demande nettement le concours armé ; puisque M. Visconti-Venosta nous offrait 200.000 hommes, il peut les donner, il entraînera l'Autriche et le reste ira de soi... » Suivant les instructions de son Ministre, Senard se montre catégorique et formule une proposition précise : une armée de 60.000 à 80.000 hommes pénétrerait dans le sud-est de la France. Passant par Lyon et la vallée de la Saône, elle rejoindrait sans coup férir Belfort ou elle retrouverait le corps du général Cambriels et se porterait vers Metz en vue de dégager l'armée Bazaine. Mais, télégraphie Senard, « Plus j'insiste, plus hésitations rencontrées... Peur [du gouvernement italien] de l'opinion publique jugée inabordable. Le Roi d'abord bienveillant, chaleureux. Maintenant audience convenue deux fois ajournée, embarras évident. Au

Parlement, nos amis disent « Aujourd'hui, tout impossible ». Il faudrait victoire, succès éclatant et encore grande difficulté. Lutte incessante et difficile. Espoir dans M. Thiers ».

Le 11 octobre, enfin audience du Roi, longue et très affectueuse, ainsi relatée par télégramme : « Question d'honneur dans le présent et de sécurité dans l'avenir appréciée absolument comme nous. Il faudrait 150.000 hommes, mais pas d'objection, il les a. Doute seulement sur valeur d'armée Cambriels et situation. Question des Cabinets [étrangers] beaucoup plus grave. Question du Parlement : certitude qu'aujourd'hui majorité contraire à toute guerre et par suite Conseil des ministres opposé sauf deux... Renseignements malheureusement exacts. Mais observation qu'opinion peut promptement modifier par réunions parlementaires de chaque jour et par la presse. Espoir que terrain préparé à M. Thiers ».

Venant de Saint-Pétersbourg et Vienne, Thiers est effectivement à Florence le 2 octobre. Pas plus que Senard, il n'arrive à convaincre le gouvernement italien de sortir de sa neutralité. La demande, reprise par Thiers, a échoué en raison, pour beaucoup, des renseignements transmis au gouvernement italien sur l'état de nos armées en formation tant à Belfort que sur la Loire. Le Conseil des ministres italien où avait été appelé le général Cialdini, chef de l'armée italienne, déclara à Thiers et Senard que les périls de l'entreprise lui paraissent trop grands pour qu'il laissât le Roi s'y engager. C'est dans ces conditions que Thiers va rentrer en France. Estimant sa mission terminée, obéissant par ailleurs à des considérations familiales, quelques jours après Senard fera de même en laissant toutefois à Florence son adjoint M<sup>e</sup> Cléry, également avocat du Barreau de Paris.

A Cléry, resté seul à Florence, la présence dans cette ville de la comtesse de Castiglione va poser un cas de conscience. Alors que Thiers était à Florence la comtesse se fait annoncer un matin chez lui. Il va à son devant, l'embrasse avec affection et, la prenant par la main en la conduisant vers Senard et Cléry, les interpelle : « Vîtes-vous jamais rien de si beau ? ». Les amants illustres de la comtesse, dont Napoléon III, en sont le témoignage. « Elle portait avec insolence le poids de sa beauté ; elle en étalait les preuves ostentatoires » (Vieil-Castel). A Paris où elle vécut longtemps, elle avait fréquenté M. Thiers qui se disait son constant admirateur et aussi Bismarck alors qu'il était ambassadeur. Quittant Florence, Senard transmet à son successeur Cléry une instruction qu'il a reçue de Thiers : « Mettez-vous en toute chose à la disposition de Mme de Castiglione, l'amie la plus sûre, dévouée, intelligente et la mieux en état de nous servir ici. Ne m'en demandez pas plus ». Il y avait de quoi intriguer Cléry.

Le lendemain du départ de Senard, la comtesse le convoque en son hôtel au Corso Vittorio-Emmanuel et lui montre le chiffre au moyen duquel elle correspond avec Thiers, ajoutant que ses relations avec la Prusse lui permettraient de rendre d'éminents services. Cléry n'en dort pas. Surprenante comtesse qui reçoit directement de Thiers et du Gouvernement de Tours des télégrammes en même temps qu'elle en envoie à Bismarck. C'est elle qui fait obtenir à Thiers un sauf-conduit pour le Quartier Général prussien lui permettant dans les premiers jours de novembre de rencontrer Bismarck à l'Hôtel de Jessé à Versailles. Finalement convaincu d'avoir en elle une alliée très sûre de notre pays, Cléry s'est interposé dans cette tractation.

Coup de théâtre : le 6 novembre, le gouvernement français décide la cessation des pourparlers officieux avec la Prusse. Plus de relation de Thiers avec Bismarck. Un télégramme officiel du gouvernement français, portant également la signature de Senard, reproche à Cléry son immixtion dans des affaires en dehors de sa mission. Cléry bondit : « Voilà une femme aux ordres de laquelle, écrit-il le 9 novembre à Senard, M. Thiers et vous-même m'avez mis. Comment ! Je vous écris que Bismarck fait savoir que l'armistice lui tient au cœur, qu'il voudrait en finir, qu'il répugne à faire brûler Paris, qu'il voudrait renouer les négociations. Comment donc le pays peut-il être compromis parce qu'il prend une voie indirecte pour vous faire savoir cela ? » Et Cléry de conter le désarroi de la comtesse qu'il trouve toute décontenancée, tenant une dépêche de Bismarck désolé de la rupture des négociations et demandant si l'on peut renouer à Tours ce qui a échoué à Paris. « Notre pauvre et malencontreuse comtesse a été fort en colère et fort humiliée. Elle s'est figurée qu'on allait la prendre pour une intrigante, peut-être pour un traître. Elle a senti que son passé plus ou moins bonapartiste allait crier contre elle. Elle m'a laissé entrevoir l'idée d'écrire à Bismarck, à lui montrer qu'il n'avait pas besoin de compensation militaire et lui rappeler ces lignes qu'elle lui avait précédemment fait parvenir : « Les Français ont perdu ; ils sont perdus et c'est à vous de céder ; il faut en avoir la fière générosité. » La comtesse qui est pour Cléry « un ange d'humanité » (n'en serait-il pas amoureux ?) persiste à dire que Bismarck est dévoré du désir d'en finir. Cléry s'en fait l'écho dans une lettre du 30 novembre : « Quant à Bismarck, il veut la paix et il dit qu'il la ferait *avec le diable*. Ce sont ses propres expressions. Quant à l'armistice, il dit qu'il a été joué. Est-il sincère ? ».

Par la comtesse, Cléry sait « tout ce qui se passe à Versailles. Le Roi veut entrer à Paris mais il ne veut pas que Paris soit détruit. De Moltke lui affirme qu'il faut le bombarder et il ne

demande que 36 heures pour le détruire. Est-ce une fanfaronnade ? De Moltke brûle d'en finir. L'Allemagne s'impatiente... La pensée secrète de Bismarck serait de faire alliance avec la France contre la Russie et, s'il en entrevoyait la possibilité, il se montrerait bien plus coulant sur les conditions de la paix ».

Avec l'accord de Cléry, mais à titre personnel, par l'intermédiaire de Brassier de Saint-Simon, ambassadeur de Prusse en Italie, la comtesse tente en tout cas de renouer les relations entre la France et la Prusse. Sa sincérité ne peut être suspectée lorsqu'elle exprime à Thiers « le profond chagrin que me causent les malheurs de la guerre » qui ne cesse pas « en dépit des efforts que j'ai faits d'après votre demande auprès de la partie ennemie ». Cléry s'efforcera d'apaiser la comtesse, de sauver son honneur et Senard agira de façon identique à l'égard de Cléry en lui proposant à titre de compensation de l'envoyer procureur général à Rouen, ce à quoi il répond : « Je ne me vois pas faisant ces choses ». Fin décembre, il sera rappelé en France par Chaudordy auquel il voue un profond ressentiment. Cléry restera toujours fidèle à la comtesse qui finira ses jours de façon lamentable dans un appartement de la place Vendôme aux volets toujours fermés, apparaissant seulement vers 5 heures du soir, sous les aspects d'une marchande à la toilette drapée de falbalas. Quant à lui, il fera carrière au Barreau de Paris où il plaidera de nombreux procès en diffamation. Il fut notamment l'avocat d'Alexandre Dumas qu'un peintre Jacquet, élève de Bouguereau, avait représenté dans le tableau « *Le Juif de Bagdad* » sous les traits d'un marchand oriental dans un bazar. Jacquet aurait ainsi voulu se venger de Dumas auquel il reprochait d'avoir vendu à un marchand de tableaux l'une de ses toiles. Par son jugement de juin 1884, le Tribunal donna partiellement satisfaction à Dumas qui obtint l'interdiction de montrer le tableau au public, au motif qu'il était... une caricature.

Quel jugement porter sur la façon dont Senard a accompli sa mission ? Le Gouvernement de la Défense nationale lui a exprimé officiellement son regret de le voir cesser son ambassade « qu'il a si bien remplie »... « La lecture de votre rapport, témoignage précieux de votre dévouement à la patrie, a excité notre unanime approbation ».

Pourtant n'a pas été atteint l'objectif principal : le concours militaire de l'Italie. Mais tout autre que Senard n'eut sans doute pas mieux réussi. Les Français se sont leurrés en faisant appel au devoir de reconnaissance de l'Italie. En réalité, notre défaite

était trop grande pour permettre à l'armée italienne de redresser la situation. Du moins, le gouvernement italien s'est-il montré loyal vis-à-vis de notre pays auquel allaient ses sympathies. Les contacts que Senard a établis avec les hommes politiques de la péninsule, dont certains députés influents de la Gauche, ne sont peut-être pas étrangers aux bonnes relations qui se sont perpétuées entre les deux pays. Le témoignage d'un député, Macchi, est particulièrement éloquent : « Vous savez... combien l'opinion publique en Italie avant Sedan était hostile à la France. La République d'abord et votre action après a changé les sentiments hostiles, et peu à peu la sympathie populaire se manifeste tous les jours plus en votre faveur ». Quant à la question romaine, elle nous paraît aujourd'hui bien dépassée. Enfin Nice est bel et bien français.

A cette communication, permettez-moi d'ajouter quelques notes plus familiales. Alors que Senard était en mission, sa famille était restée en France et je n'avais que peu de renseignements sur son sort jusqu'au jour de septembre 1982 où j'ai eu la bonne fortune de rencontrer M. Chapuis, ingénieur général des Télécommunications, et d'apprendre la surprenante découverte qu'il avait faite dans le grenier d'un manoir de Romilly-sur-Andelle échu à sa famille par le hasard des successions : un dossier tout poussiéreux, dont personne ne s'était soucié pendant environ un siècle, comprenant une correspondance adressée de Paris en septembre-octobre 1870 par Mme Loysel, fille de Senard, à ses deux enfants Jeanne et Suzanne réfugiées à Lisieux en compagnie de leur grand-mère Mme Senard ainsi que de leurs oncle et tante M. et Mme Frédéric Baudry. L'inventeur de ce trésor s'est passionné à dépouiller ces archives qui nous ont aidé à reconstituer l'histoire de la famille.

La correspondance, postée à Paris, a été envoyée par « ballons montés » pendant le siège. Six lettres, écrites sur papier bulle, sont parvenues à destination à Lisieux dans des délais somme toute raisonnables (5 à 19 jours) si l'on songe aux difficultés de l'entreprise. Où atterrirait le ballon ? Tout dépendait de la direction du vent, et aussi des Prussiens ! L'exemple le plus caractéristique est celui de la lettre expédiée de Paris le 1<sup>er</sup> octobre et prise en charge par le « Jean-Bart II » appelé aussi « Lafayette ». Le ballon se trouvait auprès de Soissons qui avait capitulé quand il fut atteint par des balles prussiennes. Les astronautes jetèrent alors du lest à pleines mains, se débarrassant ainsi de 120 kg de courrier. Le ballon reprit de la hauteur, passant de 400 à 2.500

mètres et atterrit finalement près de Dinant en Belgique vers 14 h 25. La lettre familiale, qui se trouvait dans des sacs de lest, a été recueillie par des Français, transportée à la poste d'Anizy-le-Château près de Laon le 18 octobre. Via Laon et La Fère-sur-Nesle, elle a transité sur Amiens par la seule ligne de chemin de fer alors en service et de là sur Rouen, Caen et Lisieux.

La correspondance nous donne quelques aperçus sur la vie de la capitale, pendant le Sièges, qui est d'ailleurs très calme. Ce qui pèse le plus sur M. et Mme Loysel, c'est la quasi-absence de nouvelles : « Nous n'avons de nouvelles de la province que par les pigeons. C'est peu. » Des nouvelles insolites circulent aussi : un jour on raconte que le bois de Boulogne brûle ! Les Parisiens ont au moins une distraction : « En ce moment, écrit M. Loysel le 5 novembre, on ne s'occupe que de voter. Jeudi, c'était pour le Gouvernement qui a eu une majorité superbe (et il s'en réjouit). Aujourd'hui, on nomme les Maires. Tout cela nous fait promener. Je vais voter pour mon Maire, l'historien Henri Martin, que je regarde comme un administrateur bien incomplet, mais c'est un esprit honnête et relativement modéré ».

Aux lettres de M. et Mme Loysel correspondent celles que leurs filles leur ont envoyées de Lisieux mais qui ne parvinrent à destination qu'à la fin du Sièges. Elles avaient été remises à des « passeurs ». Très peu de ces tentatives de rentrée réussirent.

De ces lettres il en est une du 18 octobre que je vous livre parce qu'elle concerne un Rouennais. Jeanne Loysel écrit à ses parents : Les Baudry (Frédéric Baudry, gendre de Senard et son épouse, qui étaient primitivement à Lisieux) sont à Rouen depuis une douzaine de jours. Ils se sont réfugiés, place des Carmes, au fond d'une cour pour fuir leur maison qu'ils croient toujours menacée (c'était l'hôtel de la Cour des Comptes, rue des Carmes). Baudry s'était seulement trompé de date : c'est 74 ans plus tard, en 1944, que cet hôtel a brûlé au cours d'une nouvelle guerre hélas plus douloureuse encore que celle de 1870. Dès 1940, la captivité avait fait de certains d'entre nous « des soldats désarmés, des corps privés d'espoir » tandis que d'autres étaient meurtris dans leur chair... Comme votre héros M'Baye Dyob, ils ont pu entendre les voix des vierges du Gandyol leur chanter : « Tu as bravé plus que la mort, plus que les tanks et avions ».



## Un registre du Tabellionage d'Arques du milieu du XV<sup>e</sup> siècle

par Henri CAHINGT

(Séance du 19 mai 1984)

**P**OUR l'étude des événements qui se sont déroulés dans le passé, les documents nécessaires à l'historien sont évidemment de plus en plus rares lorsque l'on remonte le temps.

Ce manque de documents, sensible à partir du XVII<sup>e</sup> siècle, devient général lorsque l'on retourne au Moyen-Age.

Il est difficile, particulièrement si l'on veut descendre à l'échelon de l'individu qui compose le gros de la société, de trouver les renseignements permettant de voir cet individu vivre dans le cadre de son époque.

Parmi les rares documents qui existent encore pour nous renseigner figurent les actes des notaires, contenant les conventions passées entre les individus, ce que l'on appelle « les obligations ». On les trouvera sous forme de feuilles séparées contenant un acte déterminé ou sous forme de registre contenant tous les actes d'une époque transcrits chronologiquement.

C'est dans ces actes que l'on verra le mieux les noms des habitants et les lieux où ils vivent, les métiers des uns et des autres, la place de chacun dans la société, la composition de celle-ci, les activités économiques de la population, les conditions du travail, les usages et les pratiques suivies, la fortune des gens, la vie familiale, les rapports des particuliers avec les administrations d'alors, etc.

Malheureusement ces registres si précieux sont rares. Il en existe cependant encore un pour la région de Dieppe. Il provient du Tabellionage royal d'Arques. C'est un registre du XV<sup>e</sup> siècle, qui contient les actes des années 1454 à 1459. C'est une épave retrouvée dans le minutier de l'Étude de notaire de la rue d'Écosse à Dieppe.

Ce registre avait été signalé à la fin du siècle dernier par Édouard Le Corbeiller, historien dieppois d'une grande érudition qui en avait fait connaître quelques pièces. L'historien Michel Mollat utilisa les renseignements fournis par certains actes du registre pour son étude parue en 1952 sur *Le Commerce maritime normand à la fin du Moyen-Age*. Henri Cahingt (1856-1943), dans la période de sa vie qui précéda la guerre de 1939, en avait entrepris le dépouillement. Sans avoir pu, avant sa mort, mener ce dépouillement à son terme il avait procédé à la transcription ou à l'analyse d'un grand nombre d'actes. C'est ce travail qui va permettre de retrouver la vie, au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, des habitants d'Arques et de sa région.

Le travail d'Henri Cahingt est contenu dans sept cahiers d'écolier, transcriptions ou analyses faites au fur et à mesure de la lecture des actes. Cette lecture n'apparaît pas méthodique mais liée soit à la facilité de transcription ou de compréhension de l'acte, soit à un nom ou à un fait vite saisi qui a accroché l'attention du lecteur et lui fit poursuivre l'effort de la lecture. De sorte que le contenu des cahiers ne se déroule pas rigoureusement dans l'ordre chronologique du registre mais passe fréquemment d'un mois ou d'une année à l'autre.

L'ensemble des renseignements consignés par Henri Cahingt provient d'environ 350 actes différents rédigés entre septembre 1454 et septembre 1459, soit le sixième des actes contenus au registre dont le nombre est d'environ 2.400.

L'importance de l'écart entre le nombre des actes consignés dans les cahiers et celui des actes existants dans le registre ne doit pas faire conclure que la grande majorité des matières traitées dans les actes a échappé au transcripteur. En effet un grand nombre de ces actes traite de faits banals comme reconnaissance de dette et mode de règlement de celle-ci sans indication détaillée de l'origine de la dette. Il semble bien que dans ce cas, Henri Cahingt, constatant dès la première tentative de lecture qu'il s'agissait d'un acte de cette sorte, n'approfondissait pas, se contentait de noter une observation comme : « On rencontre beaucoup de reconnaissances de dettes », ou encore : « Nombreux actes de ventes de rentes », et passait à la lecture d'un autre acte.

Ainsi les 350 actes utilisés doivent être considérés comme l'équivalent d'un sondage du contenu du registre et comme faisant connaître par suite l'essentiel des faits ayant donné lieu à comparution devant le tabellion royal.

Le travail d'Henri Cahingt se limite aux transcriptions et analyses indiquées. C'est un travail considérable du ressort de l'activité des chartistes mais pratiquement sans portée immédiate du fait de l'indépendance de chaque acte par rapport aux autres.

Nous ne savons quelle utilisation Henri Cahingt avait envisagé de tirer de ces documents. Il avait fait ces travaux trop tardivement dans la vie pour les utiliser. Il pensait probablement qu'il lui fallait d'abord achever les transcriptions ou analyses.

Cependant, il nous apparut à la lecture de ces pièces dans leur état que la richesse des renseignements variés qu'elles fournissaient contenait une description, incomplète certes mais possible, de la population ainsi que de la vie militaire, administrative et sociale des habitants d'Arques et de sa région à l'époque considérée.

En effet, ces actes dressés devant notaire, s'ils sont constitués ordinairement par des conventions entre particuliers, comprennent souvent des obligations dont l'une des parties est le Roi de France lui-même lequel a agi par l'intermédiaire d'un de ses fonctionnaires ou officiers et se comporte devant le tabellion comme un simple particulier. C'est ainsi que lorsque le Roi fait travailler à son château d'Arques, lorsqu'il paie par l'intermédiaire de son vicomte d'Arques le montant des travaux à l'entrepreneur ou à l'ouvrier qui les ont exécutés, il fait dresser la quittance devant le tabellion d'Arques. S'il paie la solde de ses hommes d'armes, solde que règle le receveur des Aides ou le trésorier des guerres, la quittance, encore, est établie devant le tabellion d'Arques. S'il vend du bois de ses forêts par l'intermédiaire de ses verdiers, la convention est enregistrée également par le tabellion sous la forme d'une reconnaissance de dette due au Roi, du montant de la vente de bois. Même pour le règlement d'une dette personnelle d'un grand Officier du Roi à l'égard de ce dernier l'affaire est évoquée devant le tabellion.

De sorte que, dans le registre du tabellion, l'activité des habitants déborde fréquemment les relations entre simples particuliers et révèle les agissements de l'autorité royale dans des domaines qui lui sont propres comme l'entretien des forteresses, l'organisation de l'armée, la composition et le fonctionnement des unités militaires, l'exploitation du domaine forestier royal.

Afin de déterminer le maximum possible des faits ainsi révé-

lés, nous avons procédé à un inventaire général des transcriptions et analyses contenues dans les cahiers d'Henri Cahingt, puis nous avons procédé à des groupements des actes en fonction des affinités des matières et sujets traités. Ces groupements sont apparus comme indiquant clairement les différents aspects de la vie des habitants.

Le bourg d'Arques et sa région montreront comme ils étaient alors au XV<sup>e</sup> siècle avec leur topographie et leurs monuments dont certains existent encore.

La population de ces lieux se fera connaître selon la qualité et les occupations de chacun. Ce qui la divisera en fonctionnaires royaux, en hommes d'armes, en familles nobles, en gens d'Église, en bourgeois, en gens de métiers.

Les activités artisanales et industrielles révéleront : le bâtiment, la restauration du château, les salines, les pêcheries, les moulins, l'exploitation des forêts, la vie agricole.

Dans la vie des familles apparaîtront les contrats de mariage, les donations, les successions, les patrimoines, les achats et les ventes.

Enfin il sera question d'une particularité d'Arques : celle du « Jauge d'Arques » qui touche tout le pays de Caux et même la Normandie. Question encore d'une activité propre à l'époque : la destruction des loups et des aigles.

Le Registre du tabellionage d'Arques, du XV<sup>e</sup> siècle, qui a permis cette étude se compose de 394 feuillets en papier. On lit sur la première feuille de garde du registre : « Le présent registre commença le pénultième jour de Septembre M III<sup>ce</sup> LIV et finit le derrain jour d'Aoust M III<sup>ce</sup> LIX » (29 septembre 1454 au 31 août 1459, ancien style). Sur la deuxième feuille se trouvent les dates de Pâques de 1459 à 1467. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque et jusqu'à un édit du roi Charles IX en 1564 l'année commençait à Pâques.

Le registre d'Arques contient, comme nous l'avons indiqué, environ 2.400 actes échelonnés sur une période de cinq ans, soit 480 actes par an, ce qui, compte tenu des dimanches et des nombreux jours fériés en usage au Moyen-Age, permet d'estimer à environ deux actes par jour ouvrable la moyenne de l'intervention du tabellion dans les rapports contractuels entre habitants du ressort. On ne possède pas d'indication précise du chiffre de

la population dans la Vicomté d'Arques à l'époque considérée, mais il faut remarquer que le ressort du bailliage royal contenait trois importantes hautes justices seigneuriales avec chacune leur tabellion : celle du Comte de Longueville, celle du Comte d'Eu et surtout celle de l'Archevêque de Rouen qui s'étendait sur la ville de Dieppe, partie la plus importante de la population du Bailliage d'Arques. Les Dieppois utilisaient surtout les services du tabellion de leur ville plutôt que ceux du tabellion d'Arques. Il semble bien, sur la base de deux actes par jour passés devant le tabellion d'Arques, que la fréquence d'utilisation — par la population relativement faible de la Vicomté — des moyens juridiques de l'enregistrement devant notaire, démontre une conception déjà très évoluée de la société.

Les actes commencent par la formule : « Le [nième] jour de [tel mois] de l'An M III<sup>es</sup> L [et quelque] devant moi tabellion ». Ils se suivent sans aucun blanc, chronologiquement. Ils portent la date de leur rédaction soit en chiffres romains, soit s'ils sont du même jour, par la formule : « Dudit jour devant le dit tabellion ». Ces actes ne sont pas signés. Ils portent les noms des témoins à l'acte, ordinairement par deux quand il y en a. Leurs noms figuraient jusqu'en 1458 en terminaison de l'acte. A partir de 1459 ils figurent en tête, à l'intitulé aussitôt la date de l'acte et l'indication du tabellion.

Il apparaît que, conformément aux usages du temps, le registre dont il s'agit n'est pas la rédaction faite par le tabellion ou ses clercs en présence des parties mais un report sur le registre de ce qui a été dit et convenu lors de la comparution des parties et consigné alors sur des feuilles séparées<sup>1</sup>.

Les actes du registre sont rédigés en français, mais c'est le français du Moyen-Age qui n'obéit pas encore à des règles précises et dont l'orthographe et la ponctuation ne sont pas fixées. Par suite, les propositions qui se suivent ne se distinguent pas toujours nettement l'une de l'autre. La difficulté de lecture est aggravée par l'usage fréquent de la contraction de certains mots qui

1. Voir, BARABÉ : *Recherches historiques sur le Tabellionage royal*, p. 19 : « La nécessité de signer les minutes par le notaire ne fut ordonnée que par l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539... La présence de deux témoins ne fut exigée que par une ordonnance de l'Échiquier de Normandie de 1462... » ; p. 20 : « Il n'existe avant 1519 que des transcrits de notes sur feuilles volantes reportés sur les grands registres en parchemin. »

s'expriment seulement par quelques lettres. On retrouve parfois le sens de mots, sur lesquels on trébuche, en s'appuyant sur le son des syllabes.

Le particularisme local, celui de la région de Dieppe à l'extrémité Est de la Normandie, au voisinage de la Picardie, montre l'influence de mots, de tournures, d'orthographe venus de ce voisinage. On trouve par exemple la consonance *Ch* remplacée presque toujours par la consonance dure *C* ou *Qu* et inversement parfois le *C* dur remplacé par le *Ch* doux. Par exemple *carette* pour *charette*, *carbon* pour *charbon*, *cauffage* pour *chauffage*, et inversement *pourcheaux* pour *pourceaux*, *commençant* pour *commençant*. Une vache était une *vaque* et un cheval une *bête quevaline*. Sont également souvent inversées les syllabes *el* et *au* comme dans *château* qui fait *chatel* et dans *chapeau* qui fait *cappel*. Une phrase typique du parler de la région dans un acte : « Un quarteron de quevrons de quesne prins sur place ».

L'historien Michel Mollat qui, dans son ouvrage sur *La Comptabilité du port de Dieppe au XV<sup>e</sup> siècle*, a étudié le registre de la Vicomté de Dieppe de la même époque que celle du registre du tabellionage d'Arques, avait déjà fait les mêmes constatations.

Des difficultés surgissent en présence d'expressions dont le sens échappe, soit que le mot soit inconnu du lecteur, soit que sa signification apparente ne corresponde pas au sens de la phrase. Il faut alors retrouver la signification du vieux mot moyenâgeux tombé en désuétude ou retrouver le sens de l'emploi du mot ou de l'expression pour les gens de l'époque du registre. Un exemple frappant est celui d'un père qui fieffe à son fils une terre lui appartenant et qui fixe la rente annuelle que lui devra son fils à « un cappel de roses ». C'est, appliqué à un contrat fait généreusement sans contrepartie, l'expression en usage quand, en application de l'article 250 de la Coutume de Normandie, le père, qui mariait sa fille sans lui promettre un bien sur son héritage, lui faisait alors un petit don symbolique : une simple couronne de roses<sup>2</sup>.

La comparution des particuliers devant le tabellion ayant pour but de prouver à leur égard des obligations juridiques contenant des transferts de propriété, des créances, des règle-

2. BASNAGE : *Coutume de Normandie*, Ed. Maury, 1709, t. II, art. 254, p. 60.  
LITTRÉ : *Dictionnaire*, cf. « Chapeau de Roses ».  
BARABÉ : *Tabellionage royal*, Boissel éditeur, 1863, p. 60.

ments de dettes, etc., le montant de l'opération sera indiquée en monnaie chiffrée. La monnaie de compte utilisée sera celle du royaume de France dont l'unité est la livre tournois qui se divise en 20 sols, chaque sol valant 12 deniers. Le prix d'une vente, par exemple, s'élèvera à « XXX llt, XV st, IV dt ». Lorsque l'acte comporte l'indication du règlement en espèces de la somme due par le débiteur, on trouvera le nom des pièces de monnaie utilisées. Ce sera pour les sommes importantes : l'Ecu d'or dont la valeur, indiquée dans l'acte, sera à Arques à l'époque du registre de « XXX st » ; le Salut d'or<sup>3</sup> dont la valeur indiquée sera de « XXX st, VII d » pièce ; le Ride, monnaie d'or allemande dont la valeur sera de « XXX st et XV d » pièce. Pour les règlements d'appoint et de montants plus réduits on utilisera des pièces d'argent appelées : Gros blancs, Gros d'Angleterre, Patars (monnaie des Flandres). La valeur indiquée dans le registre du tabellion d'Arques sera : de « XI d » pour un Grand blanc et de « XV d » pour un Patar<sup>4</sup>.

Tous les comptes ne se règlent pas en argent. Ainsi ce compte du 14 septembre 1459 dans lequel Robert Eudes, bourgeois de Dieppe s'engage à payer pour un fermage : « XV llt,  $\frac{1}{2}$  baril de harengs caqués et V cents de harengs saurs ». Ainsi encore cet acte du 1<sup>er</sup> août 1455 dans lequel Denis de l'Arbre règle sa dette à Édouard de Beaujeu « tant en argent que par une cédule en papier montant à XXX llt faite au nom de Motin Loutrel pour recevoir de Guillaume Legras bourgeois de Paris icelle somme. » Il s'agit apparemment d'une lettre de change<sup>5</sup>, ou d'un billet à ordre, mais l'ignorance du libellé exact de la cédule ne permet pas de trancher.

Plusieurs remarques sont à faire concernant la construction, par le tabellion, des actes portés au registre.

3. Le Salut d'or ainsi nommé parce qu'il comportait sur une face l'image de la Salutation Angélique.
4. Tab. d'Arques : Acte I, f<sup>o</sup> 223, 18 septembre 1455 ; f<sup>o</sup> 138, 16 juin 1456 ; f<sup>o</sup> 223, 22 juillet 1457 ; f<sup>o</sup> 138, 16 juin 1456.
5. Le cours des monnaies a varié au fil des années selon les circonstances. Même dans des villes si proches que Rouen et Dieppe le cours n'était pas le même. Pour plus de renseignements sur les modes de règlements de comptes en usage dans la région d'Arques, se reporter à l'ouvrage de Michel MOLLAT : *Le Commerce maritime en Haute-Normandie au XV<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 73 et 74 (anarchie monétaire) ; p. 375 (le problème des prix) ; p. 379 à 387 (le problème des monnaies).

Le tabellion utilise principalement, pour la rédaction des actes, la forme de la consignation d'une reconnaissance faite devant lui par le ou les comparants. Ce sera la reconnaissance d'une dette, celle du reçu d'un paiement, celle d'une vente ou d'un louage concédé. La reconnaissance sera réciproque en cas d'obligations synallagmatiques.

La rédaction de ce type se présente, à titre d'exemple, de la façon suivante :

« Du XIII<sup>e</sup> jour de septembre IV<sup>cc</sup> XXV (1425)

« Devant Nous Tabellion

« Furent présents Jehan et Jannequin dits Lefevre, écuyers

« et frères... lesquels reconnaissent avoir vendu quitté et

« délaissé de tout et à toujours à fin d'héritage perpétuel à

« Honorable Homme et Sage Jacques de La Tour Vicomte

« d'Arques c'est à savoir ung hostelet mazure et mazuret

« assis au Belle d'Arques qui fut au dit défunt Le Fevre...

« Cette vendue faite pour la somme de Cent Dix Ecus d'or

« neuf et forgés du coing du Roi notre Sire en la monnaie de

« Tournoy du prix de XX sols tournoys pièce avec cent sols

« de vin pour le dit vendeur...

La phrase s'étire en longueur, sans ponctuation, ce qui crée souvent des incertitudes sur la volonté des parties pour lesquelles l'acte a été rédigé. La précision fait souvent défaut dans les désignations. Le fait est très caractéristique dans les actes sur les propriétés dont les limites sont généralement assez vagues. Les superficies, quand elles figurent, sont souvent imprécises et le terrain est désigné seulement par le nom des propriétaires qui l'entourent. On ne pratique pas encore de façon systématique l'usage des bornes au sens moderne. Heureux le propriétaire dont le terrain borde un chemin public, ce qui est parfois la seule véritable précision.

Exemple d'un acte de cette sorte, du 2 novembre 1458 :

« Guillaume Bellebouche fieffe à Yvonnet Leroux, maréchal, demeurant à Martin Église, une terre ainsi qu'elle se comporte d'un côté à Charles Garnier d'autre côté à Johannet d'Etrépagny d'un bout au fro 6 de la ville et d'autre bout à la haute rue du quemin d'Eu et à la ruelle aux saulniers. <sup>7</sup>

6. Fro : terme ancien signifiant le fossé marquant la limite extérieure du pays par un chemin ou sentier perdu. (*Diction. de Trévoux*).

7. Allusion aux marais salants du pays.

Quant au style de l'écriture il est, étant donné la matière du contenu du registre, assez neutre et froid. Les notions juridiques imposent au rédacteur une certaine sécheresse et une recherche de précision technique.

Malgré cette sécheresse, des événements extérieurs à la matière de l'acte apparaissent de-ci de-là par quelques mots glissés dans le texte par le rédacteur, mots qui trahissent les soucis qui hantent les esprits.

Le principal est la guerre, celle de Cent Ans qui vient de finir et qui a laissé des traces pénibles. On rencontre, par exemple, au sujet de terres ou de revenus qui sont l'objet d'un contrat : « Cette terre, ce revenu sont amenés à diminution par fortune de guerre », ou encore, « Héritage dont n'a pu jouir l'acquéreur par fortune de guerre ». On trouve l'indication d'une église qui a été « arse » par la guerre (brûlée). Ou encore cette clause ajoutée à la convention : « Et s'il advenait que par fortune de guerre, que Dieu ne veuille, que le dit preneur ne puisse jouir d'icelle ferme, il lui sera rebattu... », etc.

Un autre souvenir de la guerre, une conséquence de celle-ci, apparaît par les nombreux étrangers à la région qui viennent s'y installer et travailler, principalement dans la culture. Des seigneurs louent les exploitations de leurs domaines surtout à des gens venus de la Picardie et de l'Artois. Les clauses du contrat montrent qu'il s'agit généralement d'exploitations plus ou moins abandonnées par les circonstances. La population rurale avait donc été décimée par la guerre et les biens des nobles ayant épousé la cause du Roi de France avaient été confisqués par l'occupant anglais.

Ces réalités sont à rapprocher de la description du pays de Caux à la fin de la guerre de Cent Ans écrite par Thomas Bazin : « Pendant plus de dix ans tous les champs se couvrirent de saules et autres arbres, d'épines, de buissons et furent transformés en forêts impénétrables ». D'après d'autres auteurs, les campagnes furent infestées de brigands qui ravageaient le pays, volant et tuant les gens et de vagabonds qui détroussaient les voyageurs.

Pour la région d'Arques, en ce qui concerne l'abandon des terres agricoles, le registre du tabellion d'Arques confirme bien les dires de Thomas Bazin. De grands domaines sont abandonnés et les nouveaux exploitants, chargés de les remettre en état viennent des provinces voisines. Dans un acte de fermage agricole l'indication de terres envahies par les saules ressort de l'obligation

faite au preneur : « S'il trouve des saules il en prendra autant qu'il voudra ».

Pour ce qui concerne l'insécurité du pays due aux brigands et aux vagabonds, cela n'apparaît pas. Il est vrai qu'un registre de tabellion n'est pas fait pour rapporter les crimes et les délits. Mais le registre ne laisse pas transparaître l'existence de ces faits. Au contraire, on voit l'exploitation des forêts reprise en grand alors que les forêts constituent une nature particulièrement propice à la protection des mauvais garçons. Par ailleurs on voit de nombreuses personnes du pays de Caux et d'autres endroits, en particulier de la région parisienne et rouennaise, venir à Arques pour leurs affaires. On rencontre, relativement fréquemment à Arques, des prêtres et des représentants d'abbayes et couvents éloignés venus pour remettre leurs biens en état et pour toucher leurs bénéfices. On circulait donc relativement bien sans être attaqué dans la région d'Arques et entre Arques, Rouen et Paris. Probablement que ce fait était lié à la circonstance qu'Arques et Dieppe étaient deux bases militaires du Roi avec des garnisons importantes. Cela décourageait les irréguliers d'opérer dans une région dangereuse pour eux.

Si le style des actes est généralement austère il est égayé très souvent par les noms et surtout les prénoms de beaucoup des personnes mentionnées dans les actes.

A cette période du Moyen-Age l'usage s'était établi de donner des noms dérivés de celui du saint Patron sous la protection duquel l'enfant avait été baptisé et ces noms avaient été des diminutifs. Le plus répandu de tous à ce moment était Jean avec ses diminutifs : Jehannet, Jehannequin, Jehannot. Ensuite venait Guillaume dont il y avait peu de diminutifs ; Nicolas avec Collin, Collinet, Collechon ; Robert avec Robin, Robinet ; Pierre avec Perrin, Perrot, Pernet ; Jacques avec Jacquet et Jacquotin. Bien moins nombreux se trouvent des Anthoine, des Beaudoin, des Charles, des Denis, des Étienne, des Gilles, des Lucas, des Loys, des Ricart, des Thomas.

Ces constatations concordent parfaitement avec celles faites par Michel Mollat dans les comptes de la Vicomté de Dieppe de la même époque que le registre du tabellionage d'Arques.

Les noms des filles semblent moins variés et si les Jeanne, avec Jeannette, dominant comme les Jehan chez les hommes, on voit aussi des Blanche, des Guillemette, des Isabelle, des Marie,

des Mariette, des Marion, des Marguerite, des Perrotelle et des Perette, des Jacqueline, des Robinette et des Robine ainsi que le joli nom de Nandine.

Si l'abondance des noms dérivés des saints du calendrier donne un charme certain aux actes des tabellions du XV<sup>e</sup> siècle, il se trouve encore, au hasard des lectures, des mots et des phrases aux résonnances poétiques profondes.

Quand M<sup>e</sup> Jehan Faye établit une fondation à l'église de la Gaillarde c'est « pour Dieu et pour le salut de son père, de sa mère et de ses amis trépassés et pour le rachat de leurs offenses et péchés ».

Quand le Chevalier Jehan de Longchamp fieffe une de ses terres à son fils et que par tendresse paternelle il ne veut pas d'avantages en contrepartie, il réclame seulement à son fils chaque année lors de la Saint-Barnabé, fête de la ville d'Arques, « la remise d'un cappel de roses ».

Pourquoi Pierre Cahingue de Sauchay-le-Bas donne-t-il tous ses biens à sa femme, c'est parce qu'« il part en voyage pour faire un pèlerinage lointain et qu'il doute des périls et dangers du chemin ».

Quand Maurice Arthaud de Bretagne promet cinq écus à Yvonnet le cordonnier c'est « pour une queue de vin vermeil du cru de Charonne près Paris ».

Si Jehan Simon promet trois chopines d'huile par an à l'église d'Envermeu, c'est « pour maintenir une lampe ardente devant l'image de Notre-Dame ».

Et si Jehan Laurens et Jehannette Alexandre sa femme se présentent devant le tabellion ainsi qu'Huguet Alexandre leur frère avec lequel ils sont en désaccord, c'est qu'ils veulent transiger « pour éviter procès et pour nourrir amour entre eux ».

Égarés dans la sécheresse des termes juridiques, ces mots et ces phrases ont la résonance de la langue des poètes de leur temps, celle de Charles d'Orléans, d'Arnould Gréban et de François Villon<sup>8</sup>.

---

8. Cette communication est extraite d'un ouvrage alors en préparation :  
1454-1459 - *La vie au Bailliage de Caux après la Guerre de Cent Ans.*



## Ethique et Biologie

par le Professeur Bernard BOULLARD

(Séance du 16 juin 1984)

**M**ÊME s'il n'est qu'un animal parmi les autres, et souvent redoutable, l'Homme jouit d'un pouvoir exceptionnel : celui d'adapter son environnement, alors que les autres êtres vivants sont obligés de s'adapter, ou de disparaître. L'Homme, qui dispose de l'outil, de la connaissance, de l'expérience, devrait toujours se démarquer, non point par son intelligence (car nous pensons qu'il n'en a pas le monopole), mais par son sens du Bien... et donc du Mal ! La Morale n'est-elle point précisément cette science qui enseigne les règles à suivre pour faire le Bien et éviter le Mal

Réellement tout ceci pourrait rester simple et rallier aisément l'immense majorité des humains si chacun, et donc tous, avaient la même conception de ce qui est Bien, de ce qui est Mal. Or, sans être spécialement normand d'origine, l'homme auquel on pose la question : « Ceci est-il Bien ? » pourra se trouver embarrassé pour répondre autre chose que : « Cela dépend ! ». De quoi donc cela dépend-t-il ? Des principes admis par la société au nom de l'éthique, ou « Science de la Morale qui détermine ce qui est Bien ».

Malmener de l'inerte, certes, c'est grave. Mais malmener du vivant c'est irréparable souvent, tant la machine animée se révèle, tout à la fois, d'une énorme robustesse et d'une immense fragilité. Ainsi, c'est encore au nom de l'éthique que telle action est morale, que telle autre est condamnable... en Biologie comme ailleurs.

Mais quel est précisément le domaine couvert par la Bio-

logie, ou science de la vie ? C'est celui qu'elle a conquis à travers les décennies. Il lui a fallu se défendre d'être confondue avec la Physique et la Chimie... et pour ce faire le biologiste a dû, pendant longtemps, étudier en observant et non en intervenant, pour éviter les risques de perturbations ! Il sait maintenant s'allier la Physique et la Chimie et analyser les structures sans les altérer : c'est en particulier le pouvoir de la Biologie moléculaire qui nous éclaire sur les composants des êtres vivants, sur leur organisation en profondeur, sur les moindres détails cellulaires, sur les structures moléculaires même. La Biologie moléculaire comble le vide entre le gène et le caractère qui en dépend. Elle essaie d'en expliquer le mécanisme et cela peut donner au biologiste un *pouvoir d'intervention sur ce qui vit !*

Naturellement le choix du matériau, du support de l'étude biologique, est de la première importance. Tel fut le cas du matériel bactérien permettant l'essor des connaissances sur l'hérédité. N'est-ce pas l'observation de mutations spontanées qui incite à provoquer des mutations dirigées... en mettant de la sorte en évidence que l'information génétique réside dans l'A.D.N.<sup>1</sup> ? C'est au niveau de cet acide que s'opère le transfert des caractères génétiques des bactéries donatrices aux bactéries réceptrices.

On peut alors *agir* sur une cellule *sans* la détruire : c'est dire que la Biologie moléculaire détermine *du dedans* ce que la physiologie expérimentale provoquait *du dehors*. C'est de la *création expérimentale*.

Se pose alors sur le champ la question : « Quelles limites faut-il apporter au pouvoir conféré à l'Homme par ses nouvelles connaissances ? » Et c'est manifestement là *un appel à la réflexion morale*. Ce n'est pas le premier, nous allons nous en persuader rapidement.

En effet « Toute entreprise humaine, pour désintéressée qu'elle se croie, est soumise à la question de savoir si elle est justifiée ou non, nécessaire et admissible ou répréhensible, en accord *avec les valeurs reconnues* ou en contradiction avec elles ».

#### *La Vivisection.*

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, on a protesté contre l'expérimentation sur les animaux. On a tenu la vivisection pour « légèreté déplorable qui laisse contracter à la jeunesse des habitudes de cruauté ».

Pourtant les excisions d'organes, ou décapitations d'animaux remontent à la nuit des temps.

1. A.D.N. : acide désoxyribonucléique.

Il est résulté de l'émotion suscitée, et c'est heureux, des lois concernant le trafic commercial des animaux de laboratoire.

En outre il existe en France une Ligue contre la vivisection. L'une de ses actions actuelles vise à faire interdire le jouet « Biologie 2000 ». Il s'agit là d'un coffret avec ciseaux, scalpel, pinces, etc. et une grenouille conservée dans du formol, prête à la dissection. Le sentiment de la Ligue est qu'il s'agit là d'un « encouragement à la torture envers l'animal ». Aussi intervient-elle près des ministères pour interdire la mise sur le marché de ce jouet. Le service de Protection de la Nature au ministère de l'Environnement reconnaît que la Loi du 4 juin 1980 interdit la commercialisation des grenouilles. La Ligue aura-t-elle gain de cause en prétendant que « l'animal n'est pas un jouet... que c'est un être vivant qui a le droit au respect de la vie ? ».

S'opposer à la vivisection, c'est, pour les militants qui appelaient encore à une manifestation à Paris en fin avril 1983, protéger l'animal *contre l'Homme*. S'il suffisait de cela, hélas !

Certains opposants aux possibilités d'intervention de la Biologie moléculaire entendent pareillement, protéger *l'Homme contre les Bactéries...* jugeons-en.

★★

#### *La Biologie moléculaire en question.*

Cette nouvelle discipline pose un problème éthique, indubitablement grave, car elle s'attaque au programme qui commande *l'élaboration des structures*. On peut presque, en bactériologie, obtenir maintenant des monstres à volonté. Or il importe, aux yeux de certains, de protéger l'Homme contre des germes nouveaux, nés de ces recombinaisons de segments d'A.D.N.

En quelque sorte, la Génétique moderne rejoint la Physique atomique par la crainte qu'elle suscite. Cette crainte que suscite la Biologie du crépuscule du XX<sup>e</sup> siècle, s'est traduite, à la faveur de conférences, par des prescriptions ou des recommandations. En 1973, l'Académie des Sciences des U.S.A. a prescrit l'arrêt des recombinaisons, ou manipulations génétiques.

En 1975, un groupe de scientifiques de haut niveau, réunis en Californie, a redonné le « feu vert », mais en édictant des règles strictes.

Actuellement, on recommande l'étude de souches bactériennes *non* susceptibles de se multiplier chez l'Homme, en même temps que se précisent les recommandations relatives aux normes de sécurité en matière de « manipulation génétique ».

Devons-nous rappeler brièvement de quoi il retourne sous cette appellation envoûtante de « manipulation génétique » ? Inutile de vous dire qu'en chaque cellule, au niveau de la molécule d'A.D.N., les gènes se succèdent comme des perles. En principe, tout échange de gènes est interdit entre cellules d'espèces différentes. Or les biologistes ont réussi à isoler la molécule d'A.D.N. d'une cellule, à la fragmenter, et à en ressouder un ou plusieurs fragments à la molécule d'A.D.N. d'une cellule d'une espèce différente ! La molécule ainsi obtenue, d'A.D.N. hybride, dite « recombinatoire », est alors replacée dans une cellule où elle va reprendre le rôle de « chef d'orchestre métabolique » voué à l'A.D.N. Il est évident qu'au plan métabolique la cellule reconstituée disposera de propriétés nouvelles.

De semblables recombinaisons ont conduit telle ou telle cellule réceptrice d'A.D.N. hybride à, par exemple :

- fabriquer de l'insuline... permettant de traiter le diabète ;
- fixer l'azote libre de l'atmosphère... et se passer ainsi de l'apport coûteux d'engrais chimiques azotés ;
- dégrader le pétrole des citernes de navires ;
- produire de la soie à partir de diverses matières premières.

Tout n'est ni bleu, ni rose, il est des risques encourus et qui justifient les hésitations ou précautions des instances scientifiques citées voilà quelques instants. Rien qu'en matière de bactéries « manipulées », il en est :

- qui induiraient chez l'Homme une information génétique aberrante ;
- qui résisteraient aux antibiotiques jusqu'alors efficaces ;
- qui provoqueraient d'énormes dégâts dans la flore et la faune ;
- qui engendreraient d'irréversibles déséquilibres dans la biosphère...

Assurément, les bénéfices prévisibles pour l'humanité sont, par ailleurs, tels que l'on ne saurait se priver des « manipulations génétiques »... mais au prix de multiples précautions.

En dépit de ces frémissements contradictoires qui nous parcourent à l'instant (frémissements de peur et d'espoir confondus) soulignons avec force que tout ce qui se fait en génétique n'est pas dangereux, et c'est ainsi que l'on tente de réagir contre l'érosion génétique née des sélections sans cesse plus poussées ayant conduit à une regrettable homozygotie. En matière végétale, par exemple, se met en place un réseau international de « banques de semences ».

Faut-il s'inquiéter à l'énoncé de ces numéros de haute voltige génétique ? NON !... si la recherche se développe dans des conditions de sécurité optimales ; NON, si elle ne sombre jamais dans le développement d'un redoutable arsenal bactériologique (dont on a la certitude qu'existent les fondements aussi bien en U.R.S.S. qu'aux U.S.A. ... sinon ailleurs). De tels impératifs imposent une réflexion morale à tout chercheur.

\*  
\*  
\*

Il apparaît urgent d'élaborer une véritable politique de la vie, reposant solidement « elle-même sur une éthique cohérente ». Pour cela s'impose une concertation entre :

- les biologistes faisant état de leurs recherches, soulignant leur portée possible sur le monde contemporain ;
- et les moralistes, attachés à la sauvegarde des droits et à l'intégrité de la personne humaine.

D'un tel dialogue doivent se dégager d'urgence de fermes prises de position, sur des questions brûlantes. Il est fondamental d'élaborer une nouvelle éthique en maints domaines, tels que :

- l'intervention génétique... et ses possibilités en thérapeutique génique ou en matière de clonage (reproduction du vivant à l'identique) ;
- les techniques de conception, avec la fécondation *in vitro*, l'interruption de grossesse, le choix du sexe, l'insémination artificielle... ;
- la planification familiale et la régulation démographique ;
- la transplantation d'organes ;
- les recherches sur le cerveau et les modifications concomitantes du comportement psychique ;
- la sénescence et la prolongation de la vie, avec ses corollaires, l'euthanasie et le « droit à la mort ».

\*  
\*  
\*

Dans toutes ses entreprises modernes, la Biologie qui s'était efforcée de se constituer un territoire propre, n'est plus autonome. Elle s'est intégrée à l'ensemble des disciplines scientifiques, et en particulier aux Mathématiques, à la Physique, à la Chimie. Elle a des liens avec l'Agriculture, l'Industrie, l'Armement même...

La recherche biologique est donc stimulée par de formidables intérêts, elle a ses « sponsors ». Les savants sont incités à infléchir leur déontologie et la finalité de leurs recherches. On leur demande, tout à la fois :

— de lutter contre les pollutions et les dangers qu'elles engendrent ;

— de maintenir les écosystèmes ;

— de permettre l'accroissement des rendements agricoles ;

— de sauvegarder le patrimoine génétique de l'humanité menacé par les échanges, transferts et brassages de populations, en pays industrialisés surtout ;

— de compenser artificiellement les stress subis par des individus de plus en plus nombreux soumis à des tensions de tous ordres.

Il arrive même que des biologistes modernes contribuent :

— à modifier les structures des diverses sociétés en en remettant en cause leur composition, par le biais de la contraception ou du choix du sexe de l'enfant à concevoir ;

— et à réguler la croissance démographique mondiale.

Donc, le devenir humain, sous les angles physiologique, psychologique, culturel, social, économique, politique, est de plus en plus entre les mains de la Biologie. On prend de la sorte conscience de son immense pouvoir au crépuscule du XX<sup>e</sup> siècle.

Mais gardons-nous surtout de ne point confondre ce que l'on *sait de sûr*, et les *élucubrations et applications* que certains sont tentés d'échafauder en dépit d'incertitudes, sinon d'ignorances fondamentales !

Un simple exemple : dans le domaine de *l'évolution*. Il y a eu évolution, il y a encore évolution. Mais comment ? Est-ce avec une finalité relative ou seulement par pur hasard ? Il a paru pendant les dernières décennies, grâce aux travaux des biochimistes, que le hasard présidait. Puis, même dans certains milieux scientifiques, on recommence à douter. Or, selon la conception que l'on fait sienne (Hasard ou Finalité) on peut infléchir différemment la recherche biologique (par exemple en matière de mutations provoquées sur des végétaux, des animaux, sinon sur des humains).

Donc nous sommes, dans une large mesure, *incapables* de prévoir ou de maîtriser *toutes* les conséquences physiologiques, individuelles ou sociales de *certaines pratiques...* alors que le monde moderne incite, demande, exige, de plus en plus d'artifices !

Sous la pression de ces exigences d'un monde en permanence insatisfait, nous passons :

— du *sage* « laisser être », en tentant seulement de pallier l'accidentel ;

— à l'audacieux « faire vivre », en agissant de plus en plus sur les caractères essentiels de la vie.

Nous nous autorisons, sans sourciller, à passer malgré nos ignorances, du *savoir au faire* ! C'est le *possible* qui devient le critère fondamental (!) de l'action, et qui commande de passer à la pratique. A la fin de ce siècle, le leit-motiv devient :

« Puisque l'on *peut*... on *fait* » !!

Mais, en avons-nous toujours le droit ? Toute la vie de l'homme se trouve maintenant concernée par des « possibilités... ponctuelles » formant un réseau de plus en plus complexe entre lesquelles possibilités on court le risque de séquelles imprévues ou imparables.

Est-il bon de *faire* tout ce qui est possible ? Vaudrait-il mieux ne *rien* faire tant que l'on ne peut pas *tout* faire ? Et si on procède à une intervention *partielle*, où devra-t-on s'arrêter ? Jusqu'où faudra-t-il aller pour ne point aller trop loin ?

On ne saura se prononcer qu'après un lucide examen de conscience, mettant en éveil tous les recoins de l'éthique personnelle. De la sorte, on s'efforcera de répondre à maintes interrogations du type de celles-ci : « Des bienfaits, pour qui ? » ; « Une amélioration, de quoi ? » ; « Une utilité servant à qui ? ».

Est-ce à dire que, pour agir, les biologistes doivent attendre un « feu vert » des moralistes... jugeant si « cela serait bon ou mauvais » ?

C'est beaucoup plus délicat. Science et Éthique ne sont pas deux sphères indépendantes. Mais c'est bien, néanmoins, à l'*origine* de la recherche en cause, que l'intention éthique devrait être dans l'esprit du chercheur pour infléchir sa décision dans le sens du *Bien commun* de l'humanité. Cette décision devra tenir compte aussi des données les plus récentes de la Biologie. Il faudra donc, de temps en temps, reconsidérer ce que l'on tenait jusque là pour « Bien » afin de le remplacer par ce qui, sous un éclairage nouveau, s'avère « Mieux ». En Biologie, il ne faut pas s'abandonner à la passion. Ce serait un vice pour le biologiste, dont la seule maîtresse, la Science, est silencieuse, placide, mais intranquillante par ses lois. C'est dire que nous ne jugerons pas avec la même facilité les « chercheurs purs » et les « praticiens ».

— Les « chercheurs purs » sont attentifs aux systèmes, aux enchaînements, et donc... aux « conséquences ». Ils en appellent à la prudence, à la critique rigoureuse ;

— Les « praticiens » considèrent les dangers, les carences qui menacent chaque individu ou la collectivité, et partagent alors le souci d'*améliorer les conditions d'existence*. Ils se trou-

vent ainsi parfois entraînés dans des expériences dont le retentissement peut leur échapper.

Chercheurs purs, et praticiens, partageront, impérativement, en commun, le respect des lois de la vie. Il faudra toujours que le *pourquoi* de leurs interventions soit modulé par le *comment* des lois biologiques.

★  
★★

### *La Démographie face aux progrès de la Biologie.*

Elle est surtout concernée par quatre points essentiels :

- 1°) La mortalité infantile ;
- 2°) L'insémination artificielle ;
- 3°) Le choix du sexe de l'enfant ;
- 4°) La prolongation de la vie.

- 1°) La mortalité infantile.

La diminution de la mortalité infantile est l'une des causes essentielles de la fantastique ascension de la courbe démographique mondiale, même si, dans les pays développés elle reste aux environs de 3 ‰ et si elle atteint encore 6,5 à 10 ‰, voire 20 ‰, dans les pays en voie de développement !

En conséquence, il a fallu songer, simultanément, à réguler les naissances et à accélérer l'urbanisation. Cette seconde mesure a eu des répercussions sur le comportement psychique, sur les structures sociales, économiques, politiques et culturelles... La morale peut-elle s'en désintéresser ?

- 2°) L'insémination artificielle.

Elle vise à pallier les cas de stérilité mâle ou d'impuissance. Derrière cet apparent « remède », se dressent de multiples problèmes psychologiques, dont :

- l'inégalité dans le couple entre les époux, face au nouveau-né, qui est l'enfant de la mère... adopté par le père ;
- le fait que l'enfant grandissant sera le témoin de la stérilité du père ;
- et qu'il pourra en résulter une crise d'autorité entre « pseudo-père » et « faux-fils ».

- 3°) Le choix du sexe de l'enfant.

Il apparaît comme possible à la faveur du « tri » entre les

spermatozoïdes porteurs de l'hétérochromosome X ou Y. Si on arrive parfaitement à « trier » on n'aura plus qu'à recourir ensuite à l'insémination artificielle pour assurer la descendance du sexe désiré.

Les conséquences d'une telle pratique, qui n'a plus rien d'utopique, sont nombreuses. Assurément, on conçoit l'aspect heureux au sein d'une famille qui avait déjà « x » filles ou « x » garçons et désirait un enfant de l'autre sexe. On peut aussi imaginer qu'une future fille-mère (ou une femme délaissée) veuille choisir le sexe de l'enfant qu'elle va engendrer. La banque de spermatozoïdes étant capable de fournir des gamètes « triés » y pourvoira.

Mais, en outre, une telle possibilité de choix conduit à :

- dissocier la *fécondité* et la *sexualité* ;
- à modifier la *composition d'une population* au « hasard » : on orientera cette composition ;
- à réviser le *statut de la femme*.

Assurément, pour ce qui est du dernier point, dans quelle mesure peut-on refuser à une femme, même seule, le droit à la maternité ? Par contre, à l'échelle de la société entière, de la nation, celle-ci ne pourrait-elle être tentée de régenter, d'imposer sa loi, avec en toile de fond des arrière-pensées politiques ou sociologiques ?

#### 4°) La prolongation de la vie.

L'espérance de vie dans les contrées insalubres d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, reste encore inférieure à 30 ans. Pourtant la prolongation de la vie n'est pas un objectif irréaliste, ni nouveau ! Si la moyenne de longévité, en Europe, n'était que de 31 ans en 1900, nul n'ignore que, dans les pays développés, les personnes âgées de plus de 60 ans représentent actuellement près de 20 % de la population et que la moyenne de longévité des hommes y est de 67 ans  $\frac{1}{2}$  et celle des femmes de 75 ans. S'il n'y avait aucun frein financier à l'essor de gigantesques moyens médicaux (de réanimation entre autres) on pourrait envisager une prolongation de la vie jusqu'à 100, voire 120 ans... sous nos cieux. Contrairement à une idée communément admise, l'accroissement de l'espérance de vie *ne passe pas* par la suppression des maladies et celle des accidents, lesquels n'interviennent, au total, qu'assez peu. Il faudrait, bien davantage, s'astreindre :

- à un mode de vie raisonnable et régulier ;
- à un régime alimentaire équilibré ;
- à un certain exercice physique ;

- à une bonne organisation du travail ;
- à la maîtrise du système de régulation neuro-hormonal.

C'est dire que, dès le premier âge, voire dès la conception, il faut appliquer des mesures en matière de nutrition, d'hygiène, d'éducation.

Évidemment cet allongement de la durée de vie ne peut que déboucher sur des conséquences qu'il ne faut ignorer, à savoir :

- des tensions entre générations ;
  - un retard à l'accession aux responsabilités ;
  - le fardeau économique que représente l'assistance aux vieillards ;
  - et... de ce fait... le risque accru de « rejet » de ces vieillards.
- Ne sont-ce point là des considérations à consonance morale ?

Peut-on, *moralement*, concevoir une régulation de la démographie ?

Il est impossible que l'humanité continue à se multiplier au même rythme que celui de la seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle. Une régulation biologique s'impose devant des chiffres aussi impressionnants que ceux-ci :

- la population humaine mondiale doublera entre 1970 et l'an 2000, pour atteindre 7 milliards à la fin de ce siècle, ou, au plus tard, en l'an 2010 !

- si la population continue à s'accroître de 2 % par an comme elle l'a fait, en moyenne depuis 1900, il n'y aura plus, dans 700 ans, qu'un mètre carré par personne sur la terre !

- pour l'an 2020, on prévoit 10 à 12 milliards d'habitants sur notre planète.

Ces données mathématiques, froides, imposent une responsabilité éthique et politique. Il est, en effet, inexorable que se posent et se poseront avec plus d'acuité encore des problèmes :

- *d'alimentation* : si tous les humains s'alimentaient comme les Occidentaux, la terre ne pourrait nourrir qu'un milliard et demi d'habitants ; on peut espérer encore des progrès en matière de productivité des cultures, mais la portée de ces progrès restera limitée, les *coûts* en deviendront prohibitifs et les *inégalités* s'amplifieront ;

- *de ressources énergétiques...*

- *et de pollution de l'air et de l'eau !*

Il faut s'attendre à des migrations impressionnantes. Déjà, en 1980, on dénombrait : 637 habitants au km<sup>2</sup> au Bangla Desh ; 431 en Corée ; 473 à Taïwan... soit une densité près de deux fois

supérieure à celle du plus peuplé pays d'Europe ! Dans 20 ou 30 ans, on assistera à un formidable mouvement de populations ! ... mais, vers quel(s) pays ?

Même en programmant sérieusement d'énergiques mesures, la normalisation de la population mondiale demandera environ un siècle. Les chiffres montrent en effet que l'on ne peut aller plus vite sans aller au devant d'énormes risques de créer d'insolubles problèmes socio-économiques. *Mais quelles mesures ?* Une action politique, légale, et biologiquement acceptable de limitation des naissances ! Les moyens existent et ont noms :

— l'I.V.G. (ou Interruption Volontaire de Grossesse). Ce recours rencontre des résistances dans les pays de tradition chrétienne. Il est largement utilisé en Europe de l'Est et en d'autres régions du globe ;

— la stérilisation, encouragée en certains pays, mais refusée ailleurs ;

— l'emploi de la pilule qui reçoit un accueil varié selon les pays et les couches de la population. Après la pilule féminine, on a pratiquement mis au point une pilule « homme », à prise plus échelonnée que la pilule pour les femmes.

Le succès remporté par ces différents moyens est largement fonction des résistances culturelles, ou religieuses locales... C'est donc bien une notion sous-jacente d'*éthique* qui détermine la décision. L'argumentation avancée comporte, évidemment, des considérations favorables et des jugements beaucoup plus réservés.

Certains considèrent que la contraception est *légitime*, voire *nécessaire* pour que les foyers assurent leur fécondité en toute responsabilité. D'autres redoutent :

— l'effet dissolvant de telles pratiques sur la *fidélité* conjugale ;

— leur influence érosive sur la moralité publique en stimulant l'*érotisation* ;

— l'*asservissement de la femme*, livrée sans restriction au bon plaisir de l'homme ;

— l'*extrême affaiblissement de la natalité* en cas de succès marqué de ces méthodes.

Peut-on, après d'autres scientifiques beaucoup plus compétents, émettre une suggestion ? Il nous paraît être du ressort des gouvernants d'interpeller les responsables dans l'ordre culturel et religieux sur le bien-fondé de l'*idéal* qu'ils diffusent, cet *idéal* ne pouvant être proposé *au mépris des conditions élémentaires* de la survie du corps social... si l'on accepte de considérer comme Bien ce qui renforce la solidarité des individus et fait chuter les barrières de l'égoïsme.

*Et qu'en est-il de la dualité " Ethique / Biologie " à l'approche de la mort ?*

On proclame souvent que les énormes progrès en matière de réanimation, de maintien en survie, sont autant de victoires. Victoire sur la mort ? Oui, sans doute : mais *de quelle vie s'agit-il alors ?*

Dans le cas de l'*hydrocéphalie*, on est capable de procéder aux *15 interventions chirurgicales* nécessaires en 5 ans. Au terme de ce marathon chirurgical, on sait que 10 % des enfants traités auront une vie consciente et relationnelle plus ou moins proche de la normale, cependant que pour les autres (90 % des traités, plus tous les non-traités) ce sera l'idiotie. Posons la question : est-ce une vie ? ...

— lorsque l'intelligence, l'affectivité, la capacité d'entrer en relations avec les autres, sont radicalement et définitivement perturbées ?

— lorsqu'il n'y a plus que des lueurs floues, parfois intermittentes, sur fond de ténèbres ?

— lorsque l'individu est réduit à une vie purement végétative ?

Certes, tant que subsiste la *possibilité objective* d'une vie consciente, le devoir du biologiste est de tenter d'entretenir cette vie.

Mais on ne peut plus considérer comme être humain celui qui est irréversiblement privé de toute faculté de relation *avec l'autre*, et de conscience *de soi* ! Cela peut conduire à *refuser de poursuivre* la lutte, et à *suspendre* un traitement ! Sinon, celui que l'on prolonge, sous des traits défigurés, est-ce encore un être vivant ?

Là entrent en scène les conceptions *éthiques* avec un grand « E ». *Qui peut décider* de cesser un traitement ?

LE MALADE : Puisque *mourir* est toujours relatif à la *vie*, il est manifeste que le malade lui-même a le *droit* de demander qu'on le *laisse mourir*. C'est peut-être, pensent certains, la pire des injures que de frustrer un être humain de sa mort en repoussant celle-ci de manière *artificiellement abusive*, ou en allant jusqu'à l'épuisement total de ses forces. Sous prétexte de lutter contre la mort, on la rend parfois inhumaine. Est-ce respecter le malade que de le soumettre à n'importe quel traitement ? Mais, pour en arriver là, il faut que le malade *sache* que ses

jours sont comptés. Or, doit-on le lui dire ? Quelles seront ses réactions ? Nul *bien-portant* ne peut préjuger de ses réactions à l'approche de la mort. Et, de plus, le malade est-il vraiment *capable* de juger de la gravité de son état ? Il ne *semble donc pas* que ce soit lui qui puisse se prononcer.

LA FAMILLE : Le jugement de la famille peut n'être que la résultante de nombreux facteurs (personnels, triviaux, sentimentaux...). Elle a pourtant le droit de connaître les espoirs du médecin, ses pronostics. Mais souvent, faute de vouloir se souvenir des engagements qu'elle a pris, il est alors délicat d'engager la responsabilité de la famille dans la décision... Après, oubliant ce qui fut dit, et décidé, n'en fera-t-elle pas le reproche ?

LE MÉDECIN : Reste le biologiste, le médecin ! Il lui faut respecter l'équipe médicale avec laquelle il travaille... et qui se voit astreinte, à partir d'un certain moment, à un surcroît de tension, de vigilance. Parfois même, au sein d'un service surchargé, il faudra en arriver à *choisir* entre plusieurs malades, tous dans des états plus ou moins désespérés. Le médecin, lui non plus, n'est nullement en mesure de faire face *pleinement*, à la décision. Mais *c'est quand même lui*, manifestement, le *mieux armé* pour décider : il a la connaissance du mal, et des techniques à lui opposer (... ou de l'absence de technique valable).

On sent ici l'extrême pression de cette question cruciale de la Biologie médicale contemporaine : dans quelle mesure peut-on « hâter » la mort, ou ce que l'on appelle plus dignement « donner de mourir » ? Dans quelle mesure est-ce un *acte humanitaire*... ou une *pratique euthanasique* ?

Un indiscutable progrès serait fait si l'on parvenait à faire évoluer la mentalité en face de la mort, tenue jusqu'ici pour déchéance, pour catastrophe... alors qu'elle n'est qu'une *nécessité biologique*. Il ne faut plus se voiler la face : « La vie est un moment que seule, paradoxalement, révèle la mort » !

★★

Nous avons pu choquer, blesser même, certains en osant dire que l'équipe médicale se trouvait parfois en face de « choix ». Expliquons-nous succinctement :

Les dépenses de santé grèvent de plus en plus les budgets en France. La consommation médicale (incluant l'emploi des médicaments, les personnels hospitaliers, les investissements et les équipements) exprimée en francs constants, et par habitant, a crû de 63,8 % en 8 ans (de 1968 à 1976). Toute une médecine

lourde se développe qui pèse sans cesse davantage et pose d'immenses problèmes sociaux. La Vie et la Mort s'en trouvent relativisées. Ainsi, répètons-le calmement (sachant qu'un jour nous pourrions être personnellement concerné), *chaque jour*, en matière de traitements, dans un grand hôpital, des *choix* s'imposent aux médecins : entreprendre *ou non*, poursuivre *ou non*. Pour prendre une décision, il faut intégrer des considérations techniques, sociales, scientifiques et... humaines (par exemple les pressions ou réflexions du malade lui-même, de sa famille, de l'équipe soignante). Que de cas de conscience, vous le concevez !

*Et si, pour nous rendre espoir,  
nous reparlions de génétique... thérapeutique ?*

Des anomalies génétiques, héréditaires le plus souvent, sont bien connues chez certains humains. Elles savent, tristement, conduire à des déficiences frappant des familles, voire des ethnies entières, et imposent des soins très intenses, très coûteux et durant *toute* la vie ! Ainsi en est-il, parmi 100 maladies graves connues, indubitablement transmises par les voies de l'hérédité : de la phénylcétonurie, du diabète sucré, de la carence immunitaire ou alymphocytose, ou de l'anémie à cellules falciformes chez les Noirs.

On tente, assurément, de compenser par la médication ces disharmonies, ces dysfonctionnements dus à la génétique, mais parfois sans succès... surtout si l'enfant atteint est lourdement taré parce qu'homozygote pour ce caractère déficient. Il est alors projeté d'intervenir *directement sur les gènes* en « réparant » la chaîne d'acide nucléique. Pour ce faire il faudra procéder au niveau de l'A.D.N. des gamètes (spermatozoïde ou ovule) et obtenir, de la sorte, des molécules « recombinatoires ». Alors on procédera à la fécondation artificielle, avant de réimplanter l'œuf, « débarrassé » de l'anomalie génique, dans l'utérus de la mère engendrant finalement un enfant « normal ». Une intervention aussi sensationnelle pourrait devenir possible dans un avenir assez proche... mais un gène est souvent porteur de plusieurs caractères. Aussi redoute-t-on de tomber de Charybde en Scylla !

Au-delà de cette prouesse possible, ne tient-on pas là, par « recombinaison » des molécules d'A.D.N. des gamètes, un moyen d'intervenir sur les caractères fondamentaux d'espèces vivantes, animales comme végétales ? Il suffirait d'en modifier *un seul descendant* que l'on multiplierait ensuite par clonage (ou production de copies totalement identiques, par parthénogenèse). La perspective est séduisante, encore qu'en matière d'agriculture, l'appauvrissement génétique résultant (puisque'il n'y aurait plus apparie-

ment des patrimoines d'un père et d'une mère) pourrait conduire à des perturbations graves dans les écosystèmes... réduits de surcroît, le plus souvent, à une seule espèce de Plante Supérieure, « triomphe » de la monoculture.

Et l'idée que l'on puisse songer à appliquer la même technique de « prétendu perfectionnement » à l'espèce *humaine* vous a-t-elle effleuré ? Ne serait-il pas quelque « raciste puriste » qui tenterait d'éliminer génétiquement tel ou tel défaut en assurant la présence du gène conditionnant telle ou telle qualité ? C'est, vous le concevez, d'une extrême gravité. C'est d'ailleurs trop complexe, heureusement, pour être probable... Mais reconnaissez que le scientifique aventureux et l'apprenti-sorcier empruntent souvent des chemins qui se recoupent, au grand étonnement, un peu tardif hélas, du biologiste audacieux. Le volet suivant va nous conforter dans cette opinion.

\*\*\*

#### *L'utilisation des tissus foétaux humains.*

Du jour de la conception jusqu'à l'âge de huit semaines, on parle d'*embryon* humain : entre 8 semaines et la naissance, c'est de *foetus* qu'il s'agit. On admet généralement qu'un foetus de moins de 5 mois n'est pas viable. Or ces *foetus* humains font l'objet d'actives recherches, en France comme ailleurs. Pourquoi ?

Parce qu'il est impossible d'extrapoler à l'Homme l'ensemble des observations obtenues chez l'animal... notamment parce que les cellules humaines présentent très précocement un degré de différenciation considérable et spécifique.

Pendant longtemps les travaux ont été réalisés sur des foetus intacts, mais *morts*. Ils n'ont guère permis de progrès qu'en matière de compréhension du développement embryonnaire et de mécanisme de diverses affections.

Or, actuellement, il est des enfants qui naissent en présentant de graves déficits enzymatiques ou immunitaires. Les enfants qui viennent au monde sans défense anti-infectieuse n'ont aucune chance de survie au-delà d'un an. On est, dès leur naissance, contraint de les maintenir en bulle de plastique stérile, privés de tout contact avec l'extérieur. On ne peut, pour espérer les sauver, que procéder à une greffe de moelle osseuse (s'il y a compatibilité entre donneur et receveur) ou bien, avec plus de 50 % de chances de succès, pratiquer sur le nourrisson déficient la greffe de cellules de foie et de thymus d'un foetus donneur âgé de 8 à 13 semaines. C'est un procédé irremplaçable.

Bien entendu les questions que soulève ce type d'intervention sont d'ordre juridique et éthique. Le fœtus bénéficie en effet d'une protection légale et les textes précisent qu'un enfant *conçu* doit être tenu pour *né* dès lors qu'il s'agit de ses intérêts (droit de succession, droit de recevoir un don...) mais ses droits ne seront, naturellement, maintenus, que s'il est ultérieurement né vivant !

Peut-on, de ce fait, utiliser des tissus fœtaux ? Oui, sans problème, si le fœtus est *mort*. Il peut en effet s'écouler 24 heures entre la mort cérébrale d'un fœtus et la mort de tous ses tissus. Ce délai permet des prélèvements destinés à des cultures cellulaires *après la mort cérébrale* du fœtus. Encore faut-il être certain de cette mort cérébrale.

La science dispose-t-elle de beaucoup de fœtus pour les greffes salvatrices ? Non ! Si l'avortement a été prescrit ou déclenché pour mongolisme, rubéole, toxoplasmose, ou affection néoplasmatique maternelle, *on ne pourra* guère utiliser les tissus. Non plus, si l'avortement a été pratiqué par aspiration, compte-tenu de l'état du fœtus ainsi obtenu et de sa contamination possible.

L'utilisation, hautement louable, des tissus fœtaux pour sauver d'autres vies de nourrissons, pourrait, aux yeux de certains, faire courir le risque d'une vague d'avortements par césarienne avec le seul désir de recueillir des tissus « utilisables ». Un projet de loi est en cours d'élaboration qui définira très précisément les possibilités et conditions d'utilisation de tissus fœtaux. Au-delà de la Loi surgissent encore les problèmes... d'éthique : en octobre 1982 l'Église catholique, par la voix du Pape, a condamné les « manipulations expérimentales faites sur l'embryon humain ». Mais que signifie le qualificatif « expérimental » ? L'utilisation actuelle et future des tissus fœtaux humains relève-t-elle de l'*expérimentation* ou de la *thérapeutique* ? Peut-on faire progresser la seconde (la thérapeutique) sans s'instruire par la première (l'expérimentation) ? Sinon, à quel prix ?

Nous ne confondrons par l'éventuelle utilisation noble ci-dessus évoquée avec l'opération odieuse pratiquée par de grandes nations vers 1977 lorsqu'elles ont importé 45.000 fœtus humains congelés résultant d'avortements effectués en Corée du Sud à *de toutes autres fins*. Il s'agissait de les utiliser pour éprouver l'efficacité des irradiations sur des tissus humains récemment congelés ; les tissus prélevés sur des cadavres ne le permettant pas. C'est bien là l'un des plus vils aspects de la décadence morale dans le monde !

Une autre nuance importante est encore introduite lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'embryons humains obtenus *in vitro*, hors du corps de la mère. Le produit de la fécondation artificielle d'un ovule par un spermatozoïde *in vitro* est-il déjà un être humain ? Non ! disent maints biologistes. Selon eux, il n'y a « point d'être humain engendré sans relation avec l'autre humain ». Donc, pour les biologistes, on peut expérimenter sur des embryons cultivés *in vitro*, par exemple pour juger des éventuels méfaits de médicaments administrés à la femme pendant sa grossesse. On eut pu, à la faveur de tels essais, éviter les anormaux de la thalidomide (aux membres atrophiés) aussi bien que les anormaux du distylbène. Dans de tels cas, ce n'eut été « qu'utiliser la vie au service de la vie ».

\*  
\*\*

Nous venons de prononcer le mot « anormaux ». Les biologistes *ne sont pas insensibles* aux drames et posent la question : "Peut-on laisser naître des anormaux précocement reconnus" ?

Nous pourrions formuler moins brutalement notre interrogation en disant : « La société peut-elle réguler l'exercice du droit de procréation » ?

*A priori*, oui ! on peut réguler. On ne saurait autoriser délibérément à naître un être physiquement taré, promis à de *grandes souffrances*, incapable de déployer son caractère relationnel et de s'incorporer à la société.

Un certain arsenal de moyens existe.

— On peut, *avec l'accord* de l'intéressé, *stériliser* un géniteur potentiel porteur d'une grave maladie héréditaire transmissible, afin de lui ôter la possibilité de procréer.

— On tentera de *dissuader du mariage* deux individus porteurs d'une même maladie transmissible, dont on sait qu'avec *une très forte probabilité* ils engendreraient un enfant profondément et irréversiblement handicapé.

— On informera les parents, *même* quand il n'y a *pas certitude*, mais seulement probabilité de *transmission d'une maladie héréditaire*. Cela créera certes, une attente anxieuse pour les parents, mais, de la part du médecin, ce serait une faute de les laisser dans l'ignorance du grave risque.

— On recourra à *l'avortement thérapeutique* en cas de *foetopathie*, avec le consentement du couple. C'est une décision grave puisque *ni* la vie de la mère, *ni* celle de l'embryon ne sont menacées de mort... Grave parce qu'elle est liée aux connaissances médicales du moment ! C'est ainsi que l'*Acrodermatitis*

*enteropathica* qui cause de très importantes lésions de la peau et une diarrhée intraitable conduisait *inéluclablement*, hier encore, l'enfant mentalement normal à la mort avant l'âge de 3 ans, au terme d'une douloureuse agonie. Or, aujourd'hui, on parvient à la guérison complète par simple absorption de sulfate de zinc ! C'est un exemple de l'éternelle et lancinante question devant un cas présentement désespéré : « Et si, demain, « ils » trouvent quelque chose ? ».

\*  
\*  
\*

Comparées aux divers exemples, toujours sérieux, parfois douloureux, sinon terriblement tragiques, que nous venons d'évoquer, les ultimes considérations que nous vous proposerons vous paraîtront peut-être accessoires. N'en croyez point les apparences et faites-nous l'amitié de les prendre en considération.

L'agriculture et l'élevage *intensifs* ne sont pas sans inquiéter le biologiste comme ils font sursauter l'écologue. Permettez-nous quelques citations.

Le riche approvisionnement de certaines cultures légumières en engrais azotés entraîne parfois l'accumulation de nitrites dans les tissus végétaux. Et qui se soucie, hormis les toxicologues, de la genèse possible de nitrosamines cancérigènes dans l'intestin des bébés, ou de méthémoglobinémie chez les infortunés nourrissons ?

La notion « d'espèce nuisible » au sein d'un écosystème est une pure conception humaine. Le champ, la forêt majestueuse, la prairie réputée, ne sont que productions *artificielles* à la faveur de l'éradication d'une multitude d'êtres vivants *décrétés indésirables*, et sans appel, *au nom de la productivité*. C'est une sorte de génocide... dont on peut se repentir quelque jour ! Les extinctions d'espèces sont parfois lourdes de conséquences !

La *sélection animale*, poussée à l'extrême, avec des animaux castrés, difformes, perdant presque leur morphologie spécifique usuelle, n'a que de lointains rapports avec la protection de la Nature et le respect du Vivant ! Mais le procès de la domestication animale pourrait s'enrichir de tant d'exemples de négation de la « dignité d'être » ! Que l'on songe aux pensionnaires de maints zoos (où l'on crie victoire lorsqu'une espèce se reproduit en captivité), que l'on pense à ces chères oies que l'on gave comme on suppliciait au Moyen-Age (ou, de nos jours encore, en certains pays), ou que l'on évoque ces poules pondeuses d'élevages intensifs dont on évite les accès de fureur à l'égard de leurs congénères aussi honteusement traitées qu'elles, en les affligeant parfois de « lunettes en bois » !

Chacun me dira que c'est pour le « Bien des troupeaux américains » que l'on élève, puis stérilise par irradiation les mâles de la « mouche du bétail », lesquels conserveront l'aptitude à s'accoupler sans pouvoir procréer... Oui c'est vrai, c'est un choix... bétail ou prédateur : il faut choisir, mais, pour choisir, on « tue », ou on stérilise...

Dans notre bas monde, à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, que ne justifie-t-on au nom de la sacro-sainte « économie »... Et pourtant, je ne m'en réjouis pas croyez-le, voyez comme, même en nos pays dits développés, elle se rebiffe de nos jours cette économie !

Alors que des sommes folles, des efforts démesurés, sont consacrés au seul profit des armements, à l'Est comme à l'Ouest, pour armer le Nord comme le Sud, en en conservant pas mal chez soi bien sûr, ne pourrait-on investir avec infiniment plus de bonheur dans le monde de la recherche biologique sous tous ses aspects (médical, végétal, animal) dans le respect des lumineux principes d'une éthique mondiale ? Car c'est bien une *dimension éthique* qu'il faut donner aux recherches, à une époque où il y a :

- entre 800 millions et 1.100 millions de personnes dans un état de pauvreté absolue ;
- plus de 430 millions de personnes gravement sous-alimentées ;
- plus d'un milliard de personnes très mal logées ;
- 1.300 millions d'êtres humains sans eau potable... et nous ne faisons aucune allusion à la lamentable situation mondiale de l'Éducation !!

BIOLOGIE ET ÉTHIQUE ! Un grand programme trop brièvement et maladroitement évoqué, pardonnez-nous en ! Mais, au fait, sait-on encore, dans nos lycées, dans nos écoles primaires, et bien ailleurs encore, ce que signifient ces mots : Biologie et Éthique ?

Je vous le disais à l'instant, et j'en resterai là : la situation de l'Éducation dans ces domaines est lamentable... chez nous comme ailleurs. Si l'on ne réagit point à très brève échéance, il sera trop tard.. car, ainsi que le disait Paul Claudel :

« Il est temps, il est plus que temps, mais il est encore temps » !

Chaque matin que c'est pour le « Bien des temps »  
 and certain que l'on élève pour stabiliser par irradiation les mites  
 de la « mouche du bœuf ». Lesquels conservent l'apparence  
 s'acquiescent sans pouvoir procéder. Or c'est vrai d'autres choix  
 détail ou prédator : il faut choisir, mais pour choisir on a une  
 ou on agit. Sans attendre le résultat de l'opération on voit  
 traverser notre bel monde à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, des papilles  
 ton au nom de la sacro-sainte « économie ». Et pourtant, je ne  
 m'en réjouis pas croyez-le, voyez comme, même en nos pays  
 dits développés, elle se rebelle de nos jours cette économie!

Alors que des sommes folles, des efforts démesurés sont  
 consacrés au seul profit des armements à l'Est comme à l'Ouest,  
 pour armer le Nord comme le Sud, on ne consent pas, mais  
 cher soit bien sûr, ne pourrait-on investir avec intérêt plus  
 de bonheur dans le monde de la recherche biologique sous tous  
 ses aspects (medical, végétal, animal) dans le respect des humains  
 principes d'une éthique mondiale? Car c'est bien une dimension  
 éthique qu'il faut donner aux recherches, à une époque où il y a :

- entre 800 millions et 1.000 millions de personnes dans  
 un état de pauvreté absolue; de nombreuses personnes souffrent  
 plus de 400 millions de personnes gravement souffrent  
 plus d'un milliard de personnes pas mal logés;
- 1.500 millions d'êtres humains sans car potable; et nous  
 ne faisons aucune allusion à la lamentable situation mondiale  
 de l'éducation!

**BIOLOGIE ET ETHIQUE** (la grande programme trop peu  
 yment et malheureusement encore abandonné nous en? Mais  
 et fait-on encore dans nos lycées, dans nos écoles pri-  
 vées, et bien ailleurs encore, ce que signifient ces mots :  
 Biologie et Ethique?

Je vous le disais à l'instant et (en restant là, la situation  
 de l'éducation dans ces domaines est lamentable. Chez nous  
 comme ailleurs, si l'on ne tient point à très brève échéance,  
 il sera trop tard. Car, ainsi que le disait Paul Claudel :  
 « Il est temps, il est plus que temps, mais il est encore temps »!  
 Je voudrais en dire un peu plus, mais je ne puis le faire  
 dans cet espace restreint. Je vous prie de croire que j'ai  
 écrit tout ce que j'ai pu et que j'espère que vous en  
 tirerez quelque profit. Je vous prie de croire que j'ai  
 écrit tout ce que j'ai pu et que j'espère que vous en  
 tirerez quelque profit. Je vous prie de croire que j'ai  
 écrit tout ce que j'ai pu et que j'espère que vous en  
 tirerez quelque profit.

---

## HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Jacques LIGER

(1906-1984)

L'homme qui nous a quittés le 8 février 1984, dans sa 78<sup>e</sup> année, avait beaucoup entrepris et beaucoup réussi sans que jamais les honneurs le grisent. En costume, à la tribune d'une assemblée (et notamment, en 1963, dans le fauteuil présidentiel de notre Compagnie où il avait été accueilli par l'un de ses grands amis, Robert Régnier, le 13 janvier 1951), aussi bien qu'en blouse grise, les ongles noircis par les « bains » de ses cuves à électrolyse, soulevant comme un ostensor l'objet de métal précieux auquel il venait de rendre tout son éclat, où qu'il se trouve, et quoi qu'il fasse, il était et restait le même : simple mais distingué, d'une honnêteté infaillible, délicieusement habile, et très cultivé.

Né le 4 avril 1906, très vite orphelin de mère, Jacques Liger fut un brillant élève du Lycée Corneille, de l'École de Commerce, et de l'École des Sciences, alors même qu'il faisait partie du Bureau de l'Association générale des Étudiants de Rouen.

Très respectueux de ses Maîtres, de tous ses Maîtres, et admirant leur savoir, il fut tout spécialement séduit par le brio de l'un d'entre eux, M. Lenouvel, professeur de physique. Avec lui, et au prix d'efforts personnels extrêmement méritoires. Jacques Liger entreprit, à partir de 1929, de délicates recherches qui aboutirent en 1934, année de son mariage, à la soutenance d'une thèse de doctorat de l'Université de Caen, thèse qui fut publiée la même année dans le très coté *Bulletin de la Société Chimique de France*. C'était là son premier titre de gloire et ce fut, jusqu'à sa mort, celui qu'il affectionna le plus et qui orienta son activité professionnelle.

Orfèvre à l'origine, chromeur-nickeleur dans ce qu'un journaliste appelait plaisamment, en 1972, « son Opéra de quatre sous du 52 rue de la République », cet exceptionnel technicien et, mieux encore, cet « artiste » de l'argenture et des dépôts électrolytiques en général, allait, très naturellement, du fait de sa valeur reconnue par tous ceux qui le côtoyaient, cumuler les titres, les responsabilités, nous ne saurions dire ici, sans blesser

sa mémoire, les honneurs, puisqu'il ne les recherchait aucunement. Il les acceptait, en baissant la tête, voilà tout.

En 1937, le voici nommé expert près la Cour d'Appel de Rouen, et élu président de la Chambre syndicale des Horlogers-Bijoutiers de Rouen (il le restera 34 années durant, et accèdera ensuite à l'honorariat, s'étant sans cesse efforcé de maintenir une étroite entente entre tous ses collègues).

1941 fait de lui un délégué régional du Comité d'Organisation des Industries et Métiers d'Art.

A 39 ans, il devient membre du Comité consultatif de l'Office professionnel des Commerces d'Art. Plus tard, il sera élevé à la vice-présidence de la Fédération des Horlogers, Bijoutiers, Joailliers et Orfèvres de France. Le travail manuel le passionnait, et il s'efforçait d'en faire admettre la noblesse à l'occasion des réunions au cours desquelles il s'exprimait avec fougue sur ce sujet qui faisait réellement corps avec lui.

En 1945, à 39 ans, la Chambre de Commerce de Rouen lui ouvrit ses portes. Il y siègera pendant plusieurs décennies, devenant entre temps, à 41 ans, juge suppléant au Tribunal de Commerce.

Nul n'ignore que son élection en qualité de membre résidant de notre Compagnie remontait à 1951, qu'il en devint président en 1963, puis secrétaire pour la Classe des Sciences en 1966, fonction qu'il ne devait abandonner, sur sa demande, pour raisons de santé, qu'en 1982. Plébiscité par tous ses confrères, il devint alors Secrétaire perpétuel émérite. La mort vient de nous le ravir après 33 années de présence active au sein de notre Académie, un tiers de siècle !

Si ses recherches en électro-physique se traduisirent par plusieurs publications scientifiques internationalement appréciées (et ce même jusqu'aux États-Unis, en 1937), la seconde guerre mondiale et la désorganisation qu'elle entraîna, tout autant que le coût du matériel qui lui eut été absolument nécessaire pour pousser plus avant ses investigations de très haut niveau pour l'époque, l'incitèrent à se consacrer alors, avec autant de brio, à des travaux botaniques.

En effet, parallèlement aux multiples et prenantes activités que nous venons trop brièvement d'évoquer, Jacques Liger, orfèvre en tout ce qu'il fit, s'adonna avec bonheur à la Botanique et même aux Sciences naturelles en général. Ses compétences (qui ont fait de lui le meilleur connaisseur de la flore normande), la chaleur de son contact, sa permanente disponibilité (comment pouvait-il faire ?), la passion qu'il savait merveilleusement éveiller chez les jeunes, l'énergie qu'il déployait inlassablement pour « Sauver la Nature normande » (ce fut d'ailleurs le titre de son « Discours en réponse » lors de notre entrée à l'Académie, le 24 février 1968), tout cela explique qu'il ait profondément marqué de son empreinte la Société des Amis des Sciences naturelles et du Muséum de Rouen dont il fut, à plusieurs reprises, le président en exercice, avant d'en devenir le président honoraire, estimé, écouté, choyé par tous.

Botaniste « amateur » (le qualificatif est de lui, et il y tenait), très érudit, il correspondait avec tous les floristes français et avec maints spécialistes étrangers réputés, notamment avec des Anglais et des Belges. Dans ce domaine végétal, il brilla aussi hors de Rouen, à la faveur de Congrès scientifiques où il fut, à diverses reprises, très apprécié par l'extrême perti-

nence de ses commentaires, étayés par la grande expérience acquise à la faveur de ses innombrables escapades, souvent solitaires.

Nous l'imaginons encore, durant ces tournées botaniques, extasié, ébloui, transporté par toute une flore magnifique, ébloui, extasié comme nous le fûmes parfois, en marchant dans ses pas.

*A quoi pensait-il en l'instant ? on l'ignore !*

*Sans doute, contemplant les fragiles merveilles,*

*Défilant sous ses yeux, le tenant en éveil,*

*Se disait-il : " Je continue... je veux en voir encore ! "*

Pénétré des mêmes sentiments, il m'est bien arrivé, de stopper, pour rêver, et de jeter, négligemment quelques rimes sur le papier, comme l'eut, nul n'en doute, si bien fait notre ami, Jacques Liger.

Voici, à sa mémoire, *DANS LE CHEMIN CREUX*, écrit le 1<sup>er</sup> avril 1975.

*Je suis parti à l'aventure  
Et j'ai retrouvé le sentier  
Plein de cris et de verdure,  
Plein de fraîcheur et d'amitié  
Arums, consoudes et stellaires  
Émaillant ses pentes humides  
Ont magnifié cette terre  
Bien mieux que ces propos timides.  
Chantez, sources babillardes  
Tout le long du chemin creux ;  
Que vous m'impressionnez, bavardes,  
Et me comblez, j'en fais l'aveu.  
Le petit ru charrie sans cesse  
Le sang limpide des hauteurs ;  
Bouillonnantes les eaux se pressent  
Et susurrent des airs vainqueurs.  
Rien ne résiste aux flots errants,  
Rien, ni la terre, ni le temps,  
Jaseurs actifs et conquérants,  
Ils sont la vigueur du printemps.  
Eux s'écoulaient et moi je passe,  
Moi qui m'en vais vers mon destin...  
Eux fredonnent mais ne me lassent  
Des doux accents de leur refrain.  
Le jour où je m'endormirai  
Ils ne cesseront de couler,  
Et, lorsque vous m'emporterez  
Rien, pour eux, n'aura changé.*

A l'étude de *La Flore des environs de Rouen*, Jacques Liger fit succéder celle des *Falaises calcaires de la Basse-Seine*, puis du *Littoral cauchois*. Il étendit ses investigations minutieuses dans quelques autres vallées haut-normandes, dont celle du Liger, et au sein de landes silicieuses, avant de connaître un ultime « coup de foudre » botanique en présence des Orchidées de la Vallée de la Bresle, vers lesquelles l'avait guidé Charles de Blangermont. *Orchis*, *Ophrys*, *Epipactis*, n'eurent bientôt plus de secrets pour lui. Il en parlait non seulement avec une extrême compétence, mais aussi avec

émerveillement. En son for intérieur, il lui fut sans doute bien délicat de trancher pour savoir, au crépuscule de sa vie, cette vie exceptionnellement laborieuse et toute de lutte contre l'adversité, laquelle avait sa préférence de la Violette de Rouen ou de l'*Ophrys trollii*.

Saint-Adrien, avec sa *Viola rothomagensis*, à même le calcaire nu, les croupes d'Orival pointillées de *Geranium sanguineum*, les coteaux de Boiteaumesnil, émaillés d'Orchidées, à deux pas de Blangy-sur-Bresle, vous ont, comme tout ce qui concernait votre chère famille, procuré une foule de satisfactions ici-bas, très Cher Ami que nous pleurons aujourd'hui.

Puisse la vie de l'au-delà, en laquelle vous avez toujours cru, vous permettre de connaître encore mille joies, d'une autre nature, et justifier que nous terminions cet hommage en nous inclinant devant la douleur de Mme Liger et de ses enfants, qui nous pardonneront d'offrir à notre grand ancien, maintenant disparu, ce « *Dernier Poème* » de Friedrich Rückert :

*Fanée la Fleur !  
O fils de l'homme  
On te descend,  
Tout doucement,  
Sous terre.*

*Tu vas dormir  
Sous l'herbe verte,  
Et reflleurir  
Parmi les Fleurs  
Épanouies.*

Bernard BOULLARD.

## Jean BRÉANT

(1922-1984)

Nous sommes nombreux à avoir aimé une Institution de Rouen, petite en ses dimensions, grande dans le cœur de beaucoup, et qui s'honorait de fameux ancêtres : Évode, au nom mélodieux ; Titelouze, père des organistes français ; Franz-Aloys Klein, Adolphe Bourdon, Paul Paray, d'autres encore... Je ne puis les citer tous ; je ferai pourtant une exception avec le compositeur Maurice Duruflé, membre correspondant de notre Compagnie.

Vous l'avez déjà deviné : c'est de la Maîtrise Saint-Evode que je veux parler, plus précisément de celle que Jean Bréant a connue, conduite avec décision par l'abbé Joseph Colignon, sous le regard indulgent de Mgr Lesourd, doyen du Chapitre métropolitain.

C'est à la Maîtrise que Jean Bréant et moi avons fait connaissance. Jean était entouré de camarades, jeunes comme lui, et qui ont fait, en musique, une belle carrière : artistes, virtuoses, chanteurs, directeurs de théâtres, de conservatoires, organistes, professeurs... Vraiment nous étions favorisés dans le recrutement de notre Institution, — que l'on me pardonne ma naïve satisfaction à le dire ! Je ne pourrais les nommer tous ; je crois, pourtant, devoir faire, encore, une exception pour notre confrère Gaston Sébire, un ami fidèle de Jean Bréant.

Bien vite, Jean Bréant fit preuve de dons innés et variés : pour les études générales, il fut aussi précoce que brillant ; pour la musique, ses qualités d'exécutant rappelaient, m'a-t-on dit, celles du jeune Paul Paray. Présenté aux grands Maîtres du Conservatoire à Paris, — Marcel Dupré, Lazare-Lévy, Noël-Gallon, — les classes de piano, d'orgue, d'écriture s'ouvraient devant lui. — Plus tard, son piano trouvera une place privilégiée dans son atelier ; Jean savait le faire chanter avec des doigts de velours, ou grincer sous ses doigts d'acier, selon son humeur...

Ne l'avez-vous pas constaté dans votre entourage ? pour les privilégiés, aux dons évidents mais variés, l'heure du choix en vue d'une carrière principale peut comporter bien des hésitations, presque des déchirements avant de s'imposer définitivement.

Pour Jean Bréant, ce fut la peinture qui l'emporta. Qu'il me soit permis d'évoquer le dévouement de son épouse, désireuse de lui ménager les années de travail, de perfectionnement qui aboutirent à faire de son mari un authentique « professionnel » de la peinture.

Je me garderai de m'aventurer à vous entretenir de Jean Bréant artiste peintre, comme il convient de le faire. Aussi, ai-je demandé à son ami Gaston Sébire de le faire à notre intention, avec la compétence que nous lui connaissons. C'est lui qui nous parle maintenant de Jean Bréant.

Il importe, nous dit-il, de rappeler que Jean Bréant est né en Normandie, à laquelle il restera fidèle ; son œuvre de peintre dépend, plus ou moins, de l'équilibre, des humides subtilités de ce pays de mesure. Les tons s'y métamorphosent tous les quarts d'heure : diversité. La vapeur d'eau, même par beau temps, persiste : mystère. La terre : solidité. La mer : on y est. L'espace : c'est l'aventure. Le même ciel immense les anime. Les peintres se délectent des splendeurs révolues : abbayes, cathédrales. Ils donnent à voir une des plus belles lumières picturales du monde, celle du Val de Seine. Naître et vivre à Rouen était essentiel pour Jean Bréant.

Faut-il préciser quelques étapes de sa carrière ?

1960 : après « Oiseaux » et « Poissons de l'An Un », (évocation inquiète des premiers engins intersidéraux), Jean Bréant analyse le sortilège des masques et des fards ; il illustre de 300 aquarelles les poèmes de Georges Gabory : c'est « Carnaval ».

1961-1962 : recherches sur les façades de Notre-Dame de Rouen, d'où naîtront les « Cathédrales imaginaires ». C'est aussi, la première exposition à Paris, rue de Miromesnil.

1963-1964 : « Pierres à Varengeville ». Les Bénédictines de Ligugé les traduisent en émaux, hommage à Georges Braque.

1964-1966 : après les thèmes statiques, voici le mouvement et la liberté : « Oiseaux et Envols ».

1965 : œuvres non figuratives, présentées à Rouen, Genève et Zurich. « Tableaux de fleurs » : « ma prière quotidienne » écrit Jean Bréant. « Ciels et Eaux », Normandie et Bretagne. Jean Bréant est de la terre, de la mer et du ciel.

1968 : les « Cathédrales imaginaires, menacées »... puis : « Cathédrales d'espoir, Cathédrales de gloire », autant de méditations sur « le temps des cathédrales ».

Plus près de nous, au Mesnil-Esnard : « Variations musicales » ; Jean Bréant se manifeste peintre et musicien à la fois, à l'école des Maîtres qu'il interprète au piano : Debussy, Fauré, Ravel...

La mort soudaine, imprévisible de Jean Bréant laisse un très grand vide. Avec son épouse, son fils François et sa famille, nous pleurons l'ami de toujours. Nous aurions été si heureux de jouir de son allant, de sa compétence harmonieusement accordée à la souriante discrétion de Gaston Sébire...

Sans crainte de m'égarer cette fois, je vous livre un témoignage en conclusion de cet éloge que vous avez souhaité : si Jean Bréant avait été reçu dans notre Académie<sup>1</sup>, si vous l'aviez encore mieux connu, et de tout près, croyez-nous, vous l'auriez estimé davantage encore ; comme nous, vous l'auriez aimé...

Chanoine Robert DELESTRE.

Gaston SÉBIRE.

1. Élu membre titulaire le 21 janvier 1984, Jean Bréant est décédé avant d'avoir été reçu.

## Pierre NICOLLE

(1898-1984)

Né à Rouen le 12 novembre 1898, Pierre Nicolle est mort à Paris le 20 septembre dernier.

De Rouen, il suivit son père à Tunis où il accomplit ses études secondaires, à l'exception d'une année passée à Rouen, au Lycée Corneille.

Il s'inscrit ensuite à la Faculté de Pharmacie de Paris, est diplômé pharmacien en 1923 et reçu au doctorat en Pharmacie l'année suivante.

Il commence alors une carrière de chercheur, en chimie-organique auprès du Professeur Tiffeneau à la Faculté de Médecine de Paris, puis en microbiologie auprès de Félix Mesnil à l'Institut Pasteur de Paris.

Parallèlement, il entreprend ses études de Médecine et devient docteur en Médecine en 1936.

Il commence alors vraiment sa carrière à l'Institut Pasteur de Paris, d'abord comme assistant de 1937 à 1940, puis comme chef de laboratoire de 1941 à 1954, enfin comme chef de service de 1955 à 1969.

Au cours de ces longues années pasteurienne, Pierre Nicolle consacre son activité à l'étude des bactériophages et à celle de la lysotypie.

Les bactériophages sont les virus des bactéries. Leur intérêt provient du fait qu'ils possèdent une très grande spécificité de souche. Ils permettent par conséquent de distinguer les unes des autres les différentes souches d'une même bactérie.

Quant à la lysotypie, c'est précisément cette opération qui consiste à déterminer le type d'une souche bactérienne à l'aide de bactériophages.

C'est une méthode extrêmement spécifique qui rend de grands services en épidémiologie car elle permet d'identifier la souche responsable et de prendre les mesures préventives et curatives nécessaires.

Grâce à Pierre Nicolle, la lysotypie a affiné ses techniques. Il a exploité ses nouvelles possibilités dans la connaissance de nombreux microbes et notamment les agents des fièvres typhoïde et paratyphoïdes, le colibacille des gastro-entérites du nourrisson, le vibron cholérique, le bacille de la peste, etc.

Ces travaux ont fait l'objet de plus de 300 publications parues dans les annales de l'Institut Pasteur, dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences, dans ceux de la Société de Biologie, dans le Bulletin de la Société de Pathologie exotique, etc.

Ils ont fait l'objet de communications dans plusieurs Congrès internationaux, à Copenhague, à Rome, à Stockholm, à Montréal, à Moscou.

Ils ont valu à notre regretté confrère de participer à de nombreuses missions à l'étranger, dont la liste serait fastidieuse, et d'appartenir à plusieurs sociétés savantes : Société française de Microbiologie, Société de Pathologie exotique, Société de Pathologie comparée.

Les pouvoirs publics français ou étrangers lui décernèrent les distinctions enviées. Il était en effet officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille de Vermeil des Épidémies, commandeur du Nichan Iftikhar et chevalier de l'Ordre de Léopold.

Enfin, consécration suprême, deux Académies l'accueillirent en leur sein :

— La nôtre, mes chers Confrères, fût la première des deux : il est élu membre de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen le 13 décembre 1958 ; il y est reçu membre titulaire le 12 novembre 1966.

— L'Académie Nationale de Médecine a suivi notre exemple : il en devint membre titulaire en 1978.

De nombreux prix vinrent également récompenser ses travaux : l'un lui fut décerné par l'Académie de Médecine, trois autres par l'Académie des Sciences.

Voilà pour l'homme de Science, le savant, le pasteurien comme aiment à s'appeler ceux qui travaillent dans les Instituts inspirés par le fondateur de la Bactériologie.

Mais Pierre Nicolle ne fut pas qu'un grand savant.

J'ajouterai qu'il est resté fidèle à sa province natale. Il passait régulièrement ses vacances à Varengueville-sur-Mer où il possédait une maison de campagne au voisinage de la vieille église qu'entoure un petit cimetière campagnard et marin où il repose désormais face au large en compagnie d'autres célébrités : Georges Braque, Albert Roussel.

Il fut un membre actif de notre Académie où M. R.-G. Nobécourt l'accueillit en 1966 à l'occasion du centenaire de la naissance de Charles Nicolle, en même temps que son cousin germain Jacques Nicolle décédé tragiquement en 1972.

En 1969, conformément au vœu de son père, Pierre Nicolle remet à la bibliothèque de Rouen la correspondance de Charles Nicolle et de Pasteur Vallery-Radot. A cette occasion et en présence de ce dernier, il rapporte devant l'Académie la longue amitié de ces deux hommes et leurs préoccupations communes de stimuler la recherche médicale, notamment à l'Institut Pasteur, dont, dans les années 30, ils craignent le déclin.

Cinq ans plus tard, accueillant Michel Ciry au nom de l'Académie, Pierre Nicolle évoque Varengueville. Il rappelle les nombreux artistes et écrivains qui aimèrent y venir vivre ou travailler, et ceux qui choisirent Varengueville pour leur repos éternel. Avec beaucoup de poésie, il parle de son église perchée au bord de la falaise et des chemins creux où il fait bon se promener et réfléchir à l'ombre des hêtres qui forment de hautes nefs de verdure.

En mai 1973, il rend hommage à Félix-Archimède Pouchet à l'occasion du centième anniversaire de sa mort. Pouchet fut le créateur du Musée d'Histoire naturelle de Rouen et cela lui mérite la reconnaissance de l'Académie. mais Pierre Nicolle souligne l'ironie de la circonstance lorsqu'on se souvient que Pouchet fut, sur la théorie de la génération spontanée, un adversaire acharné de Pasteur. Néanmoins, avec la distinction qui était la sienne, notre confrère souligne que ce combat fut stimulant pour Pasteur et finalement bénéfique pour la Bactériologie.

La curiosité de Pierre Nicolle n'avait pas de limite. Reprenant une idée de son père, il se met à fouiller les archives familiales et parvient à démontrer qu'Arlequin était de sa famille. C'est le thème d'une communication présentée en décembre 1976 sous le titre : *Carlo Bertinazzi dit Carlin : le dernier Arlequin de la Comédie Italienne de Paris*.

Sans doute était-ce là un nouvel exemple de la fidélité que, tout au long de sa vie, Pierre Nicolle témoigna à la mémoire de son père.

*Charles Nicolle, homme de caractère* : tel fut le thème de son discours lorsqu'il fut reçu ici même ;

*Les débuts de l'amitié entre Charles Nicolle et Georges Duhamel* : c'est le titre d'une communication qu'il fit devant l'Académie de Médecine.

Bien d'autres articles furent rédigés, bien d'autres discours furent prononcés, non pas à la gloire de Charles Nicolle, mais pour raconter Charles Nicolle et faire passer son message.

Qu'il me soit ici permis de rappeler une circonstance où j'ai rencontré Pierre Nicolle et ressenti cette intense dévotion non pas seulement à la personne de Charles Nicolle mais surtout à sa pensée.

C'était le 18 septembre 1981. J'étais Doyen de la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rouen Avec la Direction de l'hôpital Charles Nicolle de Rouen, nous avons décidé d'organiser avec nos collègues de Tunis — qui eux aussi ont un hôpital Charles-Nicolle — des *Journées Charles-Nicolle* dans le but de resserrer les liens entre nos deux CHU.

Lors de la séance inaugurale qui, autour de M. Jean Lecanuet, en sa qualité de président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional et de Monsieur l'Ambassadeur de Tunisie en France, regroupait les autorités hospitalo-universitaires des deux villes et la plupart de nos collègues, M. Pierre Nicolle fit don à l'Hôpital Charles-Nicolle du buste de son père que vous pouvez voir en entrant dans le hall du Pavillon Félix-Dévé. Il était très ému en dévoilant ce buste et les quelques mots qu'il prononça furent, non pas pour parler de son père, mais pour raconter l'histoire du buste et de l'amitié qui le liait au sculpteur.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Voilà, brossés à grands traits, les principaux caractères d'une vie consacrée à la Science dans le respect d'un exemple paternel exceptionnel.

Charles Nicolle a écrit : « Puisque nous ne pouvons guère nous changer, nous devons nous efforcer d'être de meilleurs nous mêmes ».

La vie de Pierre Nicolle illustre que le fils avait bien compris le père.

L'Académie de Rouen s'incline avec respect devant une vie si bien remplie et prie la famille de Pierre Nicolle, ses amis et ses collègues de bien vouloir accepter ce témoignage d'admiration et de reconnaissance attristées.

Hubert FIGUET.

## Jeanne DUPIC

(1901-1984)

Mlle Jeanne Dupic était née à Sancoins, dans le Cher, le 17 octobre 1901.

Ses études supérieures la menèrent à l'École du Louvre et à l'École des Chartes, dont elle sortit en 1927 avec le diplôme d'archiviste-paléographe. Attachée à son pays natal, elle avait consacré sa thèse, qui ne fut malheureusement jamais publiée, à l'histoire de la ville de Saint-Pourçain du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle.

Et c'est aussitôt après, dès 1927, qu'elle arriva à Rouen, où elle consacra sa longue carrière, de près de quarante ans, à la Bibliothèque municipale. Elle y fut la collaboratrice de M. Henri Labrosse, comme bibliothécaire d'abord, puis comme bibliothécaire adjointe au bibliothécaire en chef en 1936, succédant dans ces fonctions à M. Paul Jubert qui partait à Caen. En 1941 enfin, M. Labrosse prenant sa retraite, elle devint bibliothécaire en chef, titre qui se transforma par la suite, à une date que j'ignore, en celui de directrice, qui convenait bien à sa forte personnalité.

Elle fut d'abord chargée, à la Bibliothèque, du catalogue général des estampes, et réalisa de nombreuses expositions : « L'Art du XVII<sup>e</sup> siècle », « L'Art religieux ancien », « Napoléon et son temps », « La Normandie exploratrice et colonisatrice », en liaison avec la Société de géographie.

Après la guerre, elle eut la charge de réintégrer les collections qui avaient été mises à l'abri dans les châteaux d'Harcourt et de Carrouges, puis de procéder au déménagement interne de la bibliothèque, entièrement remaniée, avec la construction d'étages intermédiaires, dans les années 1950-1960. Mais elle fut aussi une créatrice, nullement confinée dans l'étude du Moyen-Age, créant des annexes de quartier, à Saint-Sever et aux Capucins, la bibliothèque de l'Heure joyeuse pour les enfants, et la bibliothèque itinérante départementale, qui prit son indépendance par la suite.

Aussi sa bibliographie est-elle fort courte, tous ses efforts ayant été absorbés par ses tâches, parfois ingrates, d'administration et d'organisation : un article sur les origines de la Bibliothèque de Rouen, un autre sur les reliures du XIII<sup>e</sup> siècle à la Bibliothèque, quelques catalogues d'expositions, des communications au congrès du 5<sup>e</sup> centenaire de la mort de Jeanne d'Arc, aux Amis des monuments rouennais, à la Société d'Émulation dont elle fut la secrétaire.

Mlle Dupic faisait partie de la Commission des Antiquités depuis 1940.

A l'Académie de Rouen, elle entra le 23 mars 1946, avec un discours sur « Ovide moralisé », entendez les *Métamorphoses* d'Ovide utilisées comme préfiguration du Nouveau Testament, selon le manuscrit 04 de la Bibliothèque municipale. Elle y fut reçue par Pierre Chirol. A son tour elle devait répondre par la suite aux discours de ses confrères dans la profession, M. Blanchet en 1960, avec un discours sur la correspondance du Dr Hellis, et votre serviteur en 1966, avec une évocation de quelques manuscrits de la Bibliothèque. Elle présida notre compagnie pendant l'année 1954.

En 1962, Mlle Jeanne Dupic avait été nommée chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Elle avait été également distinguée dans l'ordre des Palmes académiques et celui des Arts et lettres.

La plupart des Rouennais ont gardé de Mlle Dupic le souvenir d'une forte personnalité. Elle dirigeait ses bibliothèques avec rigueur, sans pitié ni concessions, faisant preuve d'un sens très aigu de ses responsabilités. Mais elle savait aussi être pour ses amis d'une gentillesse extrême, pour ses confrères chartistes notamment, qui jouissaient auprès d'elle d'une faveur toute particulière. Sortie du Service, elle était transformée, et je n'oublierai pas cette dernière séance de la Commission des Antiquités où elle assista, quelques jours après sa retraite, et où elle fit circuler avec le sourire, un manuscrit qu'à la Bibliothèque on n'aurait pu voir que les mains derrière le dos.

Mlle Dupic a quitté Rouen en novembre 1966 pour se retirer dans sa maison de famille de Lurcy-Lévis dans l'Allier, où certains d'entre nous lui auront peut-être rendu visite. Elle est décédée à Vichy le 22 janvier 1984.

François BURCKARD.

## Abbé François COULON

(1913-1983)

Le 30 décembre 1983, un mal inexorable mettait fin à la vie de notre confrère, l'abbé François Coulon. Notre président m'a invité à évoquer sa mémoire : j'ai accepté par devoir quoiqu'il m'en coûtât de le faire en raison de l'émotion personnelle que me cause la disparition d'un ami très cher auquel m'attachaient tant de points communs.

L'abbé Coulon était né au Havre en 1913 et, adolescent, il avait suivi la filière, alors habituelle aux candidats au sacerdoce... le petit et le grand séminaire de Rouen. Il se faisait déjà remarquer par sa discrétion, son application au travail, son esprit méthodique et son sens profond de l'amitié. Prêtre en 1938, il était nommé vicaire à Sainte-Adresse... où il n'exerça son ministère que quelques mois : bientôt, c'était la guerre, puis la captivité, au cours de laquelle il rencontra l'abbé André Paillet qui, un jour deviendrait son archevêque. Nonobstant les distances hiérarchiques, ils resteront avant tout des camarades : dans l'intimité, ils se tutoyaient et l'archevêché de Rouen était le pied-à-terre rouennais du curé de Tocqueville-les-Murs. A la fin de la guerre en effet, en raison d'une santé amoindrie par la captivité, notre confrère avait désiré quitter la région havraise pour jouir du climat de la campagne, et l'autorité diocésaine lui avait offert la cure de ce petit village du Pays de Caux : il y resterait 36 ans. Je ne m'étendrai pas sur son zèle pastoral : son ami, l'ancien vicaire général Gosset l'a rappelé le jour de ses obsèques et bon nombre d'entre nous ont entendu dire comment le citadin s'était adapté au milieu rural dont il fut le « bon pasteur ». Son ministère dans un petit champ d'action lui laissait des loisirs : il les occupait en développant son goût (j'allais dire son culte) pour la beauté exprimée dans les œuvres d'art...

Il est des rencontres providentielles : lors des fêtes du centenaire de l'église de Goderville présidées par Mgr Martin, dont j'étais le cérémoniaire, je fis connaissance, à l'heure du repas, de l'abbé Coulon. Bien sûr, nous parlâmes d'art sacré et des dangers encourus par celui-ci en raison de certaines interprétations abusives de la réforme liturgique en cours. Je lui proposais de devenir membre correspondant de la Commission départementale des Antiquités. Sur son acceptation, je faisais part de ce vœu à M. Georges Lanfry et l'affaire fut rapidement réglée. Je mis l'abbé Coulon en relations avec notre confrère Jean Bailly, archéologue discret autant que savant, qui l'initia aux diverses formes d'art en nos églises normandes, comme à la méthode d'en faire un complet inventaire : le maître et le disciple étaient bien faits pour s'entendre et devinrent inséparables. L'abbé Coulon était un correspondant « qui correspondait » : sur recom-

mandation de M. Bailly, l'abbé Coulon ne tarderait pas à devenir membre titulaire en 1965, et à donner toute sa mesure.

Il se mit à parcourir le diocèse, visitant quelque 600 églises, relevant leur plan, faisant une fiche descriptive du mobilier et de son emplacement, photographiant statues, tableaux, ébénisteries, objets de culte, profitant de son passage pour conseiller les desservants, guidant leurs projets d'aménagement des monuments dont ils avaient la responsabilité, tout en mettant en valeur et sécurité les œuvres d'art dont il jugeait l'intérêt avec science et prudence. Rentré chez lui, il développait ses photos, les classait avec méthode : il y a ainsi quelque 20.000 documents. Il les mettait à la disposition des chercheurs, des services officiels : Archives départementales, Conservation des monuments historiques, voire de la gendarmerie ou du service des douanes quand, hélas, un cambriolage avait eu lieu. On faisait appel à sa compétence, non seulement en Seine-Maritime, mais largement au-delà : il s'était créé de solides et fécondes relations avec des archéologues et des historiens de l'art, des liturgistes, rencontrés lors de congrès nationaux... combien reçurent son hospitalité à Tocqueville?... Ce n'est pas sans raison qu'en 1972, il avait été admis dans l'Ordre national du Mérite au titre des Affaires culturelles. Il en reçut les insignes des mains de M. Monestier, alors secrétaire général du département, dans le salon de l'archevêché : cette distinction réjouit ses amis et il l'accepta sans aucun soupçon de vanité.

Un tel travail ne pouvait passer inaperçu à notre Compagnie qui l'élut membre correspondant. Il en fut fier et heureux, tout en regrettant que la distance de Tocqueville à Rouen ne lui permît pas de venir siéger de temps en temps parmi nous. Il vint cependant une fois avec son ami Bernard Legrand, nous présenter, en séance privée, un certain nombre de ses photos : églises, certes, mais aussi châteaux, colombiers ou sites pittoresques... Son souci était de savoir s'il aurait le temps de répertorier les 300 églises qui étaient encore programmées sur son agenda : la Providence ne l'a pas permis.

Notre Compagnie peut s'honorer d'avoir reçu en son sein ce prêtre, imitateur lointain de l'abbé Cochet, ou plus récent de MM. Jean Bailly ou Georges Priem. C'est avec peine que nous nous trouvons à jamais séparés. Sa mémoire nous reste chère et, dans le recueillement, nous pouvons l'évoquer ici, avec la permission de M. le président, et encore dans le silence de nos cœurs.

Abbé André FOURÉ.

## Mgr Pierre ANDRIEU-GUITRANCOURT

(1901-1984)

Evoquer la mémoire de Mgr Pierre Andrieu-Guitrancourt devant l'Académie est une mission peu aisée. Rares parmi nous sont ceux qui eurent l'occasion de fréquenter ce prélat éminent par son savoir, sa grande distinction, sa parfaite courtoisie, son langage aux termes choisis qui rappelait celui du Grand Siècle. Vint-il à l'une ou l'autre des séances de notre Compagnie à laquelle il appartenait à titre de membre correspondant depuis le 16 juin 1945 ?

J'imagine qu'il y fut, le 24 octobre 1964, lors de la réception de son frère le Dr Jean-Baptiste Andrieu-Guitrancourt, si apprécié à Rouen, qui présida notre Compagnie en 1971.

Son manque d'assiduité s'explique en partie du fait que sa qualité de correspondant ne lui créait pas d'obligation, mais on doit penser que son temps était mesuré en raison de son activité débordante qui le contraignait à de fréquents voyages en France et à l'étranger.

Né à Yerville le 22 décembre 1901, il fut plus tard incardiné au diocèse de Paris. Normand et fils de notaire, il avait eu la grâce de la vocation sacerdotale, ce qui ne fut cependant pas un obstacle à l'orientation de sa vie tournée vers la science juridique. Normand, disions-nous, il était d'une province où l'on aime « être dans son droit », et la carrière de son père l'avait conforté dans ses goûts personnels.

Docteur en théologie et en droit canonique, il enseignera à la faculté de droit canonique à l'Institut catholique de Paris. Il en sera le doyen actif, puis honoraire.

Il écrira de nombreux ouvrages, études et articles relevant de sa compétence<sup>1</sup>. Citons au hasard d'une bibliographie largement fournie :

— *L'introduction sommaire du droit en général, et du droit canonique contemporain en particulier*, publiée chez Sirey à Paris en 1963 ;

— *La reconstitution des Officialités françaises depuis le Concordat napoléonien jusqu'aux premières années de la III<sup>e</sup> République* ;

— *Les textes normands des décrétales de Grégoire IX à l'occasion d'un VII<sup>e</sup> centenaire*, étude en hommage à Gabriel Le Bras ;

— *De sponsalibus in primaeva ecclesia et de juramento annexo medii aevi tempore* (des questions matrimoniales et du serment annexe au temps du moyen-âge) ;

— *Des effets juridiques des fiançailles*, édité à Ottawa en 1938...

1. On peut trouver, aux archives de l'Académie, la bibliographie complète de Mgr Andrieu-Guitrancourt.

Mgr Andrieu-Guitrancourt avait une audience internationale : il fut docteur « honoris causa » de l'Université Laval de Québec ; membre de l'Académie internationale de droit comparé de La Haye ; recteur honoraire de l'Université internationale de Luxembourg ; professeur émérite de l'Université catholique de Louvain. A Rome, il était apprécié dans les commissions chargées de dire le droit, d'en faire progresser certaines dispositions, en vue de la réforme du code de 1917, rendue nécessaire par les profondes modifications des mentalités de notre temps. Il était enfin président d'honneur de la Société internationale du Droit canonique qu'il avait fondée.

Cette variété d'occupations et d'auditoires expliquent ses fréquents déplacements qui le menaient loin du salon de notre académie.

Il n'oubliait cependant pas sa patrie natale : il y passait de studieuses vacances dans sa propriété d'Yerville où il est mort le 9 mars dernier...

Affectionnant l'étude de l'histoire du droit, il écrivit *La vie de l'archevêque rouennais Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIII<sup>e</sup> siècle* ; *L'Église de Normandie sous Guillaume le Conquérant* ; *La vie ascétique à Rouen au temps de saint Victrice*, et surtout un gros ouvrage en trois tomes consacré à *l'Histoire d'Yerville*, paru de 1953 à 1981. Il consacra aussi, en 1971, une plaquette sur *L'église de Saint-Étienne-le-Vieux*, commune d'Auzouville-l'Esneval, sauvée de justesse, alors qu'elle était destinée à devenir une étable, et restaurée grâce au concours bénévole des habitants, aux conseils de la Commission départementale des Antiquités, à l'apport financier du département.

Il serait enfin trop long de citer les nombreux articles de Mgr Andrieu-Guitrancourt, écrits à l'occasion de « Mélanges » offerts lors des jubilés de savants canonistes ou encore certaines biographies, celle en particulier du cardinal Pietro Gasparri, principal rédacteur du code de 1917.

Faut-il ajouter que, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Étoile Noire du Bénin, le prélat était commandeur de l'Ordre équestre du Saint-Sépulcre, de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne du Luxembourg et de l'Ordre du Mérite civil d'Espagne.

Quand l'âge fut venu, avec un cortège d'infirmités, il se retira dans son bourg natal... Ses derniers mois furent marqués par la douloureuse épreuve de l'assombrissement des facultés intellectuelles. Pour Mgr Andrieu-Guitrancourt, prêtre à la foi robuste, profondément attaché à l'Église de son enfance à laquelle il demeura toujours fidèle, ces heures furent probablement beaucoup moins le crépuscule annonciateur de la nuit définitive, que la semi-obscurité qui prélude à l'aube radieuse des plus beaux jours d'été, l'immense clarté, symbole de celle à laquelle il aspirait de toutes ses forces... lumière du mystérieux au-delà où il espérait retrouver tous les siens, ceux de sa famille, ceux de ses amis, ceux de ses disciples qu'il avait initiés à devenir comme lui, de grands serviteurs de l'Église...

Notre Compagnie, fière de l'avoir compté parmi ses membres, rend un ultime hommage à sa mémoire et, avec la permission de son président, unira les deux frères, le prélat et le médecin, durant quelques instants de recueillement.



# Table des Matières

	Pages
Tableau de l'Académie au 31 décembre 1984 .. .. .	9
Chronique des séances de l'Académie .. .. .	15
Prix de l'Académie .. .. .	19

## TRICENTENAIRE DE LA MORT DE PIERRE CORNEILLE

Propos d'ouverture .. .. . par M. MAURICE REMY.	23
Le Rapport sur le Concours .. .. . par M. PHILIPPE DESCHAMPS.	27
<i>Pierre Corneille et les Jésuites du Collège de Rouen</i> .. .. . par M. MARC FUMAROLI.	31
<i>Pierre Corneille et la guerre de 1914-1918</i> .. .. . par M. le Professeur ÉTIENNE WOLFF.	47
<i>Actualité de Corneille</i> .. .. . par M. MAURICE DESCOTES.	51

## DISCOURS DE RÉCEPTION

Discours de M. le Professeur PIERRE HAYMANN (24 mars 1984) : <i>Mouvement, structures et formes</i> .. .. .	73
Réponse de M. le Professeur BERNARD BOULLARD : <i>Formes, structures et mouvements</i> .. .. .	87

Discours de M. PAUL GUTH (17 novembre 1984): <i>Un Professeur d'autrefois au Lycée Corneille</i> .. .. .	97
Réponse de M. MAURICE REMY : <i>Variations académiques</i> .. .. .	109

### CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

<i>Le baron Henri Martin de Villers, un académicien musicien</i> 125 par M. CHRISTIAN GOUBAULT.	125
<i>Cinquante ans de l'histoire de Rouen à travers l'ascension d'une famille de notables : les Guttinguer</i> .. .. .	131
par M. JEAN-PIERRE RIBAUT.	
<i>Une ambassade extraordinaire en Italie en septembre-octobre 1870</i> .. .. .	151
par M. le Bâtonnier MAX BRIÈRE.	
<i>Un registre du Tabellionage d'Arques du milieu du XV<sup>e</sup> siècle</i> 167 par M. HENRI CAHINGT.	167
<i>Éthique et Biologie</i> .. .. .	179
par M. le Professeur BERNARD BOULLARD.	

### HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

JACQUES LIGER . . . . .	199
JEAN BRÉANT . . . . .	203
PIERRE NICOLLE . . . . .	205
JEANNE DUPIC . . . . .	208
Abbé FRANÇOIS COULON . . . . .	210
Mgr PIERRE ANDRIEU-GUITRANCOURT . . . . .	212



Depot légal 2. Tr. 1988

Discours de M. Paul GUTH (17 novembre 1984) :  
 Un Professeur d'autrefois au Lycée-Coraille 47

Réponse de M. Maurice REMY :  
 Versatiles académiques 109

CONFÉRENCES PUBLIQUES ET COMMUNICATIONS

Le baron Henri Martin de Villers, un académicien médecin 135  
 par M. Christian GOSSELIN

Cinquante ans de l'histoire de Rouen à travers l'exposition  
 d'une famille de notables : les Goullouier 139  
 par M. Jean-Pierre ELIOT

Une ambassade extraordinaire de Rouen (septembre-octobre 1570) 151  
 par M. le Baron de ...

Un registre du Tribunal de Rouen (1570) : un indice du XV<sup>e</sup> siècle 167  
 par M. Henri ...

Éthique et Religion 179  
 par M. le Professeur ...



HOMMAGE DE LA COMPAGNIE A SES MEMBRES DÉCÉDÉS

Jacques LEROY 199

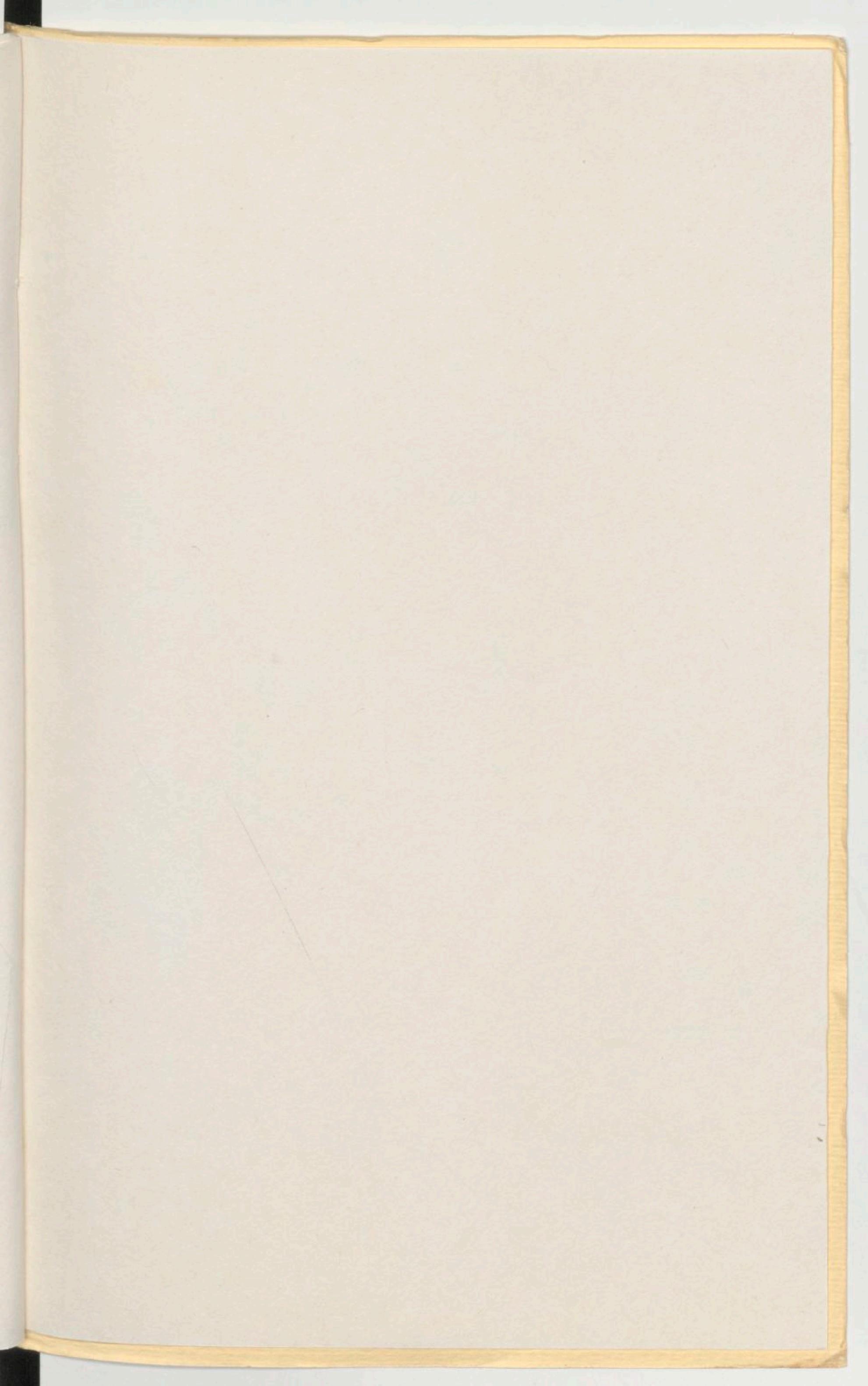
Jean BRÉANT 203

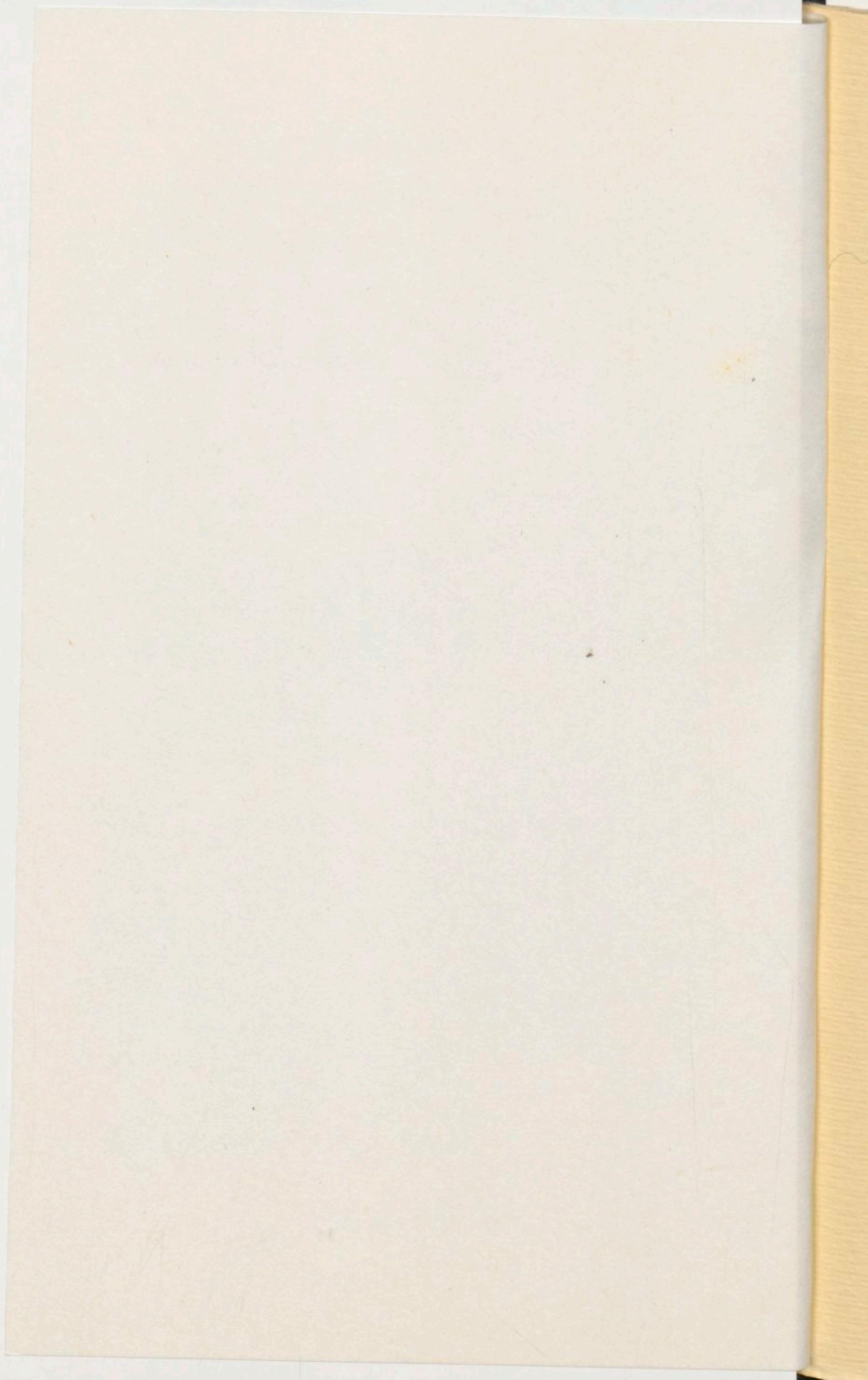
Pierre NICOLLE 205

Jean DUBOIS 208

Abel FRANÇOIS COULON 210

M<sup>lle</sup> Pierre ANNEAU-GOUMEREAU 212









570 106